SEE FOLLOWING NOTE

PARTS OF THE ORIGINAL DOCUMENT

ARE OF POOR REPRODUCTIVE QUALITY

CERTAINES PARTIES DU DOCUMENT ORIGINAL

SONT DE PIÈTRE QUALITÉ DE REPRODUCTION

HT
127
.Q3
D46

PARCS CANADA - RÉGION DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE
3, rue Buade
C.P. 6060
Haute-Ville, Québec
G1R 4V7

18503

Une ville de locataires:
Québec au XVIII^{e} siècle
par
Yvon Desloges
Parcs Canada, 1987

Résumé

Ainsi que l'évoque son titre, cette étude porte sur les conditions de logement et ce qui s'y rattache depuis la législation et le paysage urbains jusqu'à l'alimentation qu'offrent les jardins de l'époque sans oublier le décor intérieur et évidemment ceux qui résident dans la capitale. Ville-capitale, Québec bouge au cours du 18e siècle; sa société est en voie de mutation; la ville s'urbanise. L'étude de l'habitat urbain permet une micrographie de cet ensemble. Québec, au cours de la première moitié du 18e siècle, présente une réalité fort différente de ce que l'historiographie nous a présenté jusqu'à ce jour.

Au cours de ces quelques 60 ans, la vie de Québec se caractérise par trois phénomènes: la mobilité de ses résidents, la concurrence professionnelle qui s'y manifeste et l'appauvrissement de sa population. En conséquence, la capitale devient au fil des ans une ville de locataires, une ville où se croisent et s'entrechoquent les courants d'idées nouveaux et anciens. Le ballet qui en résulte se révèle néanmoins d'une remarquable souplesse, sans pour autant témoigner d'une harmonie parfaite; les rapports de force se font nombreux et touchent la plupart des secteurs d'activités.

Table des matières

3 Résumé
4 Table des matières
6 Liste des tableaux
9 Liste des graphiques
11 Remerciements
13 Liste des abréviations et sigles
14 Introduction
23 1ere partie: La population
24 Chapitre 1: Caractéristiques démographiques, 1688-1755
24 Les sources
27 La population, 1660-1690
28 Les structures démographiques, 1692-1749
29 Le rythme de croissance
35 L'équilibre des forces
42 La précarité de l'équilibre
42 Le comportement nuptial
46 Le renouvellement des générations
56 Le combat pour la survie
74 Chapitre 2: Des hommes, des quartiers et des métiers
74 L'évolution de l'ensemble urbain
75 La croissance
79 Les ménages
82 Les métiers
85 Ménages et métiers
85 Des quartiers et des rues
87 La Haute-ville

91 La Basse-ville
92 Le quartier du Palais
95 La domesticité
106 2e partie: L'habitat
107 Chapitre 3: Le paysage urbain
108 Québec au temps de Pehr Kalm
110 Quartiers et rues
120 Le sol vers 1744
123 La gestion de l'espace
123 Le bâti public et conventuel
136 Le bâti individuel
151 Législation et équipement urbain
184 Chapitre 4: Une ville de locataires
185 Propriétaires et locataires
191 La géographie de la location
203 Les relations propriétaires-locataires
215 L'acquisition d'une propriété
231 3e partie: Consommation et production
232 Chapitre 5: L'environnement domestique
232 L'extérieur: écuries et étables
237 De la cour au garde-manger
252 L'intérieur: un décor de luxe, à la mode du jour ou fonctionnel?
289 Chapitre 6: L'insécurité dans la prospérité
289 Actifs, fortunes, bilans et inflation
299 Appauvrissement, crédit et biens matériels
316 Vers un changement de société: concurrence et rapports de production
336 Épilogue
342 Appendice 1: La représentativité de l'inventaire après décès
343 Le cadre géographique
344 Le profil général de l'inventaire après décès
348 Le respect des prescriptions légales

357 La propriété foncière
360 Une source valable?
375 Appendice 2: Mouvements de prix et coût de la vie
376 La source
380 Un barème: le prix du blé et son mouvement
382 Les produits
384 Le blé et la farine
386 Le lard
387 Le bois de chauffage
387 Le beurre
388 Le sel
389 La chandelle
390 Le poivre
391 L'argent
394 La compilation d'un indice du coût de la vie
412 Appendice 3: Répartition des chefs de ménages par quartiers et rues selon la profession, 1716-1744.
414 Appendice 4: Le recensement de 1716
416 Appendice 5: Le recensement de 1744
418 Bibliographie

Tableaux

30 1 Population et taux de croissance, 1628-1744
32 2 Taux de croissance de quelques villes américaines, 1660-1755
34 3 Croissance de la population de Québec, 1692-1755
36 4 Composition de la population de Québec, 1692-1739
39 5 Endogamie dans les mariages de Québec, 1690-1749
41 6 Composition par groupes d'âge de la population de Québec, 1692-1739
47 7 État matrimonial au mariage, 1690-1749
48 8 Mouvement saisonnier des mariages, 1690-1749

51 9 Nombre de naissances par mariage, 1690-1749
54 10 Mouvement saisonnier des naissances et conceptions, 1690-1749
55 11 Répartition des naissances selon le sexe, 1690-1749
57 12 Mortalité à Québec, 1690-1749
76 13 Accroissement naturel de la population, 1690-1749
78 14 Taux de croissance par quartier, 1716-1744
84 15 Répartition des chefs de ménage par secteurs d'activité et quartiers, 1716-1744
86 16 Répartition des ménages en fonction des métiers, 1716-1744
88 17 Évolution de la composition de la population par quartier, 1716-1744
97 18 Domestiques, 1716-1744
98 19 Répartition socio-professionnelle des employeurs de domestiques, 1716-1744
121 20 Superficie moyenne des lots concédés vers 1744
188 21 Propriétaires par secteurs d'activité, 1690-1759
189 22 Locataires par secteurs d'activité,1690-1759
193 23 Genres de location par décennie
201 24 Prix des logements par quartier, 1690-1759
203 25 Nombre de pièces habitées par quartier, 1690-1749
207 26 Baux et renouvellements selon la profession et la rue, 1690-1759
208 27 Durée moyenne d'un bail, 1690-1759
209 28 Répartition des modes de paiement par décennie
233 29 Moyens de transport terrestres, 1690-1749
235 30 Sortes d'animaux, 1690-1749
241 31 Prix réglementés du pain à la livre
248 32 Prix des viandes à la livre
254 33 Décoration murale: les rideaux et tapisseries
256 34 Propriétaires de rideaux et tapisseries
257 35 Décoration murale: cadres et miroirs
258 36 Dimensions des miroirs entre 1690 et 1749

259 37 Propriétaires des cadres, miroirs et objets religieux
260 38 Décoration religieuse
262 39 Éclairage, 1690-1749
264 40 Propriétaires de luminaires
265 41 Propriétaires de chandeliers et de lampes
267 42 Distribution des genres d'appareils de chauffage
269 43 Propriétaires d'appareils de chauffage
272 44 Distribution des genres d'appareils de chauffage par métier
295 45 Répartition des actifs, 1690-1749
296 46 Répartition des actifs déflatés, 1690-1749
297 47 Répartition de la fortune, 1690-1749
298 48 Bilan des avoirs, 1690-1749
300 49 Actifs des ménages par groupes socio-professionnels
302 50 Fortunes des ménages par groupes socio-professionnels
303 51 Niveaux d'endettement par groupes socio-professionnels
305 52 Proportion de la fortune découlant des créances
307 53 Régions d'activités des marchands de Québec
310 54 Possession du numéraire selon les groupes socio-professionnels
312 55 Possession d'argenterie selon les groupes socio-professionnels
313 56 Proportion de la fortune découlant des biens meubles
315 57 Bilan des successions par groupes socio-professionnels
350 58 Décès et inventaires, 1690-1749
351 59 Intervalle entre décès et inventaire
352 60 Groupes d'âge, 1690-1749
353 61 Délai écoulé entre le décès et la rédaction de l'inventaire selon les groupes d'âge
355 62 Représentativité socio-professionnelle

356 63 Intervalle entre décès et inventaire selon le secteur d'activité
357 64 Nombre de propriétaires selon les inventaires après décès
358 65 Répartition des propriétaires en fonction des groupes d'âge
358 66 Répartition des propriétaires en fonction des secteurs d'activité
364 67 Actifs et fortune de Yves Arguin
380 68 Comparaison des prix du blé
383 69 Prix annuels de diverses denrées de consommation, 1690-1749
400 70 Indice annuel des prix, Québec, 1690-1749

Graphiques

37 1 Population de sexe masculin, Québec, 1692-1739
40 2 Provenance des époux, 1690-1749
44 3 Baptêmes, mariages, sépultures, Québec, 1690-1749
45 4 Répartition des gens mariés et veufs selon le sexe, 1692-1739
49 5 Mois des mariages, Québec, 1690-1749
52 6 Nombre d'enfants par famille, Québec, 1690-1749
58 7 Taux de mortalité infantile, Québec, 1690-1749
150 8 Superficies moyennes des maisons, 1690-1744
192 9 Répartition annuelle des baux, Québec, 1690-1759
204 10 Prix d'une maison louée, Québec, 1690-1759
205 11 Durée moyenne des baux, Québec, 1690-1759
210 12 Mois d'occupation, 1690-1759
294 13 Cours de l'argent, Québec, 1690-1749
381 14 Inventaires après décès et prix du blé à Québec, 1690-1749

397 15 Coût de la vie d'après 9 produits, Québec, 1690-1749
399 16 Coût de la vie d'après 17 produits
401 17 Pouvoir d'achat d'après 9 produits, Québec, 1690-1749

Remerciements

Cette étude ne se serait jamais matérialisée sans le concours de nombreuses personnes et institutions. Au nombre de ces dernières, il faut compter les Archives du Séminaire de Québec et les Archives nationales du Québec à Québec. Nous tenons à remercier le personnel de ces deux centres d'archives de nous avoir accueilli et facilité le dépouillement des sources.

Mais outre les institutions et leur personnel, plusieurs personnes ont été associées de très près à l'une ou l'autre des phases de ce projet. Les mots suffisent-ils à leur rendre hommage et à leur manifester notre plus vive gratitude? Dans le contexte actuel, cinq personnes, que certains identifient comme faisant partie de la "génération des sacrifiés", méritent plus que des mots; elles auraient le droit de travailler. Ce sont Louise Déry, Adrienne Labbé, Johanne Lacasse, Rénald Lessard et Gérald Sirois. Associées au dépouillement archivistique, elles ont travaillé dans des conditions difficiles, à un salaire indécent et pour des patrons... exigeants! Cette étude leur est largement redevable.

Notre confrère, Gilles Proulx, conduisait parallèlement depuis les mêmes sources un projet sur les loisirs de la population québécoise du 18^{e} siècle. Considérant cette situation, nous avons uni nos efforts afin de partager le dépouillement. Ses connaissances sur la période et notamment son expérience de travail sur Louisbourg en faisaient

une personne-ressource indispensable.

La quête de documents combla et même dépassa largement toutes espérances; en contrepartie, le temps alloué à l'ensemble du projet s'écoulait rapidement. Le temps fuyant, il fallait recourir à l'informatique afin de respecter dans la mesure du possible les échéanciers fixés. Alors entre en scène notre "gourou" informaticien, Pierre Vézina. Sans sa patience et son merveilleux sens didactique, cette étude porterait sur des horizons très restreints. Son goût de la recherche en informatique, son ouverture d'esprit nous ont constamment placé en contact avec les nouveautés de ce grouillant univers. Notre dette envers lui est énorme.

Une dernière personne a été associée à toutes les étapes de ce projet de recherche depuis sa formulation jusqu'à sa rédaction finale; il s'agit de Marc Lafrance. Cette étude a profité de ses fantastiques connaissances sur la ville de Québec, usurpé de ses très nombreuses références sur le sujet et tiré profit de nos très nombreuses et constantes communications, quelquefois peut-être même au détriment des oreilles de certains collègues! Il devient dans les circonstances un lieu commun de lui manifester notre plus vive gratitude; ce livre lui est incommensurablement redevable.

Ce texte ne saurait, enfin, passer sous silence la merveilleuse collaboration de Jacques Mathieu du département d'histoire de l'université Laval. Il a bien voulu lire un brouillon de ce manuscrit pendant son congé sabbatique. Sa disponibilité et son sens critique nous ont permis d'apporter mille et une précisions à ce texte. Il n'est que justice de lui manifester notre reconnaissance.

Liste des abréviations et sigles

AN	Archives nationales, France
ANQQ	Archives nationales du Québec à Québec
APC	Archives publiques du Canada
ASQ	Archives du Séminaire de Québec
CHAAR	Canadian Historical Association Annual Report
CHR	Canadian Historical Review
DBC	Dictionnaire biographique du Canada
JDCS	Jugements et délibérations du Conseil Souverain
RAPQ	Rapport de l'archiviste de la province de Québec
RHAF	Revue d'histoire de l'Amérique française

Introduction

La nuit se retire à pas feutrés; elle lève peu à peu le voile qu'elle a jeté sur la colonie laurentienne et fait place à l'astre diurne. Déjà à l'est de ce long corridor que représente le majestueux Saint-Laurent pointent les premières lueurs. La nuit fraîche a permis aux résidents de la capitale de récupérer de l'écrasante humidité qui prévalait depuis quelques jours. Çà et là des nuées de brouillard masquent le fleuve, calme comme miroir. Le jour se lève et le coq de madame Corbin, veuve Laroche rue Notre-Dame s'empresse de l'annoncer.

Il n'en fallait pas plus au marchand Yves Arguin pour qu'il sorte de son lit, non sans avoir au préalable tenter quelques pénibles exercices des... maxillaires. La journée s'annonce chargée: rendez-vous chez le notaire pour la signature du bail, par la suite excursion jusque chez l'intendant pour régler quelques petits problèmes commerciaux. Au retour de l'intendance, arrêt à la Haute-ville chez un client. C'est sans compter l'arrivée de la marchandise puisque le navire mouille dans l'anse de Bellechasse, évidemment si le vent le permet. L'arrivée du navire signifie inévitablement paperasse et contrôle, mais enfin... Ce soir, le gouverneur invite quelques-uns des plus influents personnages de la ville à venir le rencontrer au château Saint-Louis. Ce sera l'occasion de se réjouir en bonne compagnie.

Déjà, Jean-Baptiste, esclave de nation martiniquaise, a

eu le temps de se lever et de préparer le nécessaire à toilette de même que les vêtements et même le petit déjeuner. Ce rituel terminé, notre marchand jette un coup d'oeil par la fenêtre, histoire de prendre un peu d'air frais. Surprise! la délicate odeur de fumier qui embaumait les environs la veille semble s'être évaporée au cours de la nuit. Déjà l'activité règne dans la rue; un premier charretier s'éloigne en direction du Sault-au-Matelot. Plus à l'est, des caboteurs se déplacent au rythme... de la marée; le vent tarde à se lever. Le serrurier Gilbert martelle son enclume alors que le charpentier Joseph Delorme s'affaire à couvrir le toit de la maison voisine. Ce concert cacophonique ne laisse aucun doute: la capitale reprend vie après une courte nuit d'accalmie.

C'est d'ailleurs à la faveur de l'obscurité que des nouveaux arrivants ont établi provisoirement leur campement sur les berges du fleuve profitant de la marée basse. Leur réveil brusque et même brutal, ils le doivent aux archers de la maréchaussée: à leur insu, ils avaient contrevenu à deux réglementations "municipales". La première interdisait tout feu dans les endroits publics et la seconde empêchait quiconque de "camper" sur la grève. Originaires de la Nouvelle-Beauce, ces migrants peuvent toujours plaider leur ignorance estime notre marchand qui, autrement, se serait empressé de les dépanner. Qui sait, peut-être deviendraient-ils des clients assidus?

Toujours perché à sa fenêtre, notre héros se fait rappeler à la réalité. Le commis est arrivé; il faut passer en revue les créances bonnes et mauvaises. Ces dernières soulèvent de nombreuses inquiétudes; il y a belle lurette que certains personnages du livre brouillard sont disparus de la circulation. Pour la plupart, résidents momentanés de Québec, ceux-ci se sont volatilisés. Ils deviennent introuvables mais fort heureusement par flair ou par éthique, leur

marge de crédit s'en trouvait réduite. Néanmoins, il s'agit d'une perte sèche. Ces évaluations terminées, il reste à revoir les factures des commandes; si le bateau arrivait avant son retour, notre marchand pourrait toujours déléguer son fidèle commis chez le receveur de l'amirauté et au bureau du Domaine.

À peine a-t-on terminé que par un réflexe précis, le marchand Arguin saisit sa montre de poche. Le temps lui glisse entre les doigts; deux heures se sont écoulées depuis l'arrivée du commis. Il lui faut quitter précipitamment la boutique: le locataire et le notaire l'attendent pour la signature du bail. Chemin faisant, les effluves embaumés du fumier de la vache du cabaretier Laporte lui chatouillent les narines. Accélérant le pas, son attention est bientôt captée par le grognement d'un porc qui se vautre dans l'un des nombreux trous de boue qui jonchent la voie publique. Encore un qui se sera échappé, se dit-il. Mais enfin le voilà chez le notaire.

Le locataire, la veuve Renaud, retenue à l'extérieur de la capitale, se fait représenter par sa nièce. Tout n'est que formalité puisque les conditions de location demeurent les mêmes qu'à l'occasion du bail précédent. Néanmoins le temps requis pour la lecture de l'acte, la signature et la quête de témoins auront consumé une précieuse heure. L'heure du dîner approche. Vaut mieux retourner à la boutique que de poursuivre les courses; les fonctionnaires de l'intendance se retirent tôt!

Jean-Baptiste aura entre-temps pris soin de faire les courses; nous sommes mardi et c'est jour de marché; viandes, légumes et fruits abondent. Au menu, il y aura d'abord un potage d'oignons, ensuite une poitrine de veau aux pois verts accompagnée de pointes d'asperges, le tout évidemment arrosé d'un coup de rouge. Comme dessert, des fruits de saison. Le repas se prend dans la cuisine, dans la même

pièce où la veuve Levasseur a préparé le repas. Deux heures carillonne à l'horloge. C'est le signal pour notre marchand de héler un charretier qui le conduira jusqu'à l'intendance; la course ne lui coûtera que très peu, à peine le quart d'une miche de pain.

Au retour, la course du charretier le conduira du Palais à la place de la Haute-ville; un rendez-vous avec le bedeau Brassard l'y conduit. Arguin, déjà fournisseur des Récollets, cherche à gagner le marché des fournitures de l'église cathédrale. Et puisque le couvreur Gatien habite tout près, il s'y rendra à pied par après. Chemin faisant, il croise le curé qui revient de chez les voisins de Tourangeau; leur nouveau-né, une fille, vient de mourir. Et le curé d'enchaîner toute une série de considérations philosophiques sur la vie et la mort, d'autant plus à propos qu'il s'agit de la quatrième mortalité infantile en 10 jours.

Sur le chemin du retour, la chaleur aidant, Arguin arrête chez l'aubergiste Couturier afin d'étancher sa soif, de bavarder un peu et de vérifier l'inventaire des barriques. Mais avant de franchir le seuil de la porte, il aura pris soin de lorgner en direction de l'Île d'Orléans afin de vérifier si le navire qui transporte sa cargaison de tissus, de boissons et de menus articles domestique s'est avancé. Si le navire est en vue, l'arrêt sera de courte durée; mais hélas les vents contraires ont contraint le capitaine à mouiller une journée de plus dans l'anse de Bellechasse. Le soleil plombe toujours mais le vent a tourné; une légère brise du nord-est commence à souffler; demain, peut-être, le navire pourra-t-il parvenir à destination.

L'espace d'un bref coup d'oeil à sa montre, notre négociant se rend compte que l'après-midi a filé. Il est cinq heures quinze. À sa sortie de l'auberge, il lui arrive de croiser un groupe de corvéables qui revient du chantier des fortifications. Extenués, ces derniers en sont à leur

dernière journée de travail; demain ils seront remplacés par un nouveau groupe de la paroisse de Beauport. Tout en déambulant, notre marchand se compte chanceux de pouvoir substituer Jean-Baptiste si ses services sont requis; en contrepartie il ne peut cependant se soustraire aux impositions monétaires en vigueur, autant celles pour financer les fortifications que celle requise pour entretenir les casernes.

Cette courte réflexion terminée, il doit se hâter de regagner la boutique afin de faire sa toilette; ce soir, le gouverneur invite la belle société à célébrer. Ce sera l'occasion de rencontrer les plus jolies dames de la colonie. Les mondanités terminées, la nuit sera de bien courte durée. Sensible aux charmes de ces dames, attendri par le discours de madame de Beauharnois, Arguin virevolte de conversations en conversations, se délectant de chacune des rencontres... jusqu'à ce que Jean-Baptiste, d'un geste brusque et saccadé ne le tire de sa rêverie. Le jour commençait et il s'annonçait aussi chargé que celui dont il venait de rêver.

Derrière ce scénario factice[1] se cachent de nombreux gestes quotidiens qui, pour la plupart, apparaissent aux gens du 20e siècle comme faisant partie d'un rituel usuel, voire banal. Si regarder sa montre se fait instinctivement de nos jours, il n'en allait pas de même au Grand siècle alors que seuls quelques privilégiés peuvent se permettre de bénéficier des bienfaits de l'horlogerie. Et pourtant le temps devient l'une des principales obsessions du 18e siècle; les résidents de Québec pourront toujours satisfaire leur curiosité en se référant aux horloges et cadrans solaires publics ou encore institutionnels. Si le temps au 20e siècle ne semble plus poser de problème, en revanche la pratique du contrat notarié pour s'assurer d'un toit est disparue des moeurs depuis belle lurette. Par ailleurs, si

la mortalité infantile au Québec en 1984 apparaît comme un phénomène marginal, au 18e siècle elle se présente comme une réalité quotidienne. Les temps ont changé...!

Mais par delà ces brèves considérations sur quelques gestes quotidiens, il faut retenir de ce scénario trois thèmes principaux qui permettent de mieux saisir la réalité québécoise du 18e siècle. Ces trois thèmes, démographie, habitat et fortune gravitent autour d'une idée centrale, le logement. Issu de la prémisse que tous doivent se loger, cette étude cherche à isoler dans une première partie le rythme de croissance de la capitale non seulement dans le temps mais aussi au niveau de chacun de ses quartiers. Cette première étape conduit à l'observation des taux de croissance et du mouvement démographique des résidents de la capitale en fonction du mariage, de la naissance et de l'inévitable mortalité.

Ces données jumelées à celles tirées de l'analyse de l'habitat conduisent à une appréciation de la société québécoise quant à son statut légal de propriétaire ou de locataire. L'analyse démographique conduit, dans un premier temps, à observer une certaine mobilité de la population. La location de maisons ou d'appartements tent à corroborer ce mouvement de sorte qu'il faille envisager la mobilité géographique comme l'une des caractéristiques fondamentales de la société québécoise du 18e siècle. Mais l'habitat, faut-il le préciser, ne concerne pas seulement la construction; il réfère également dans son acceptation la plus usuelle au paysage urbain, à la gestion du patrimoine foncier et à l'équipement urbain. Ce n'est qu'une fois ces composantes connues qu'il devient possible de replacer la propriété dans sa juste perspective.

Si Québec devient une ville de locataires au cours du 18e siècle, il importe dans un premier temps de fureter dans les diverses ruelles et rues de la capitale afin de décou-

vrir l'environnement domestique depuis l'écurie ou le hangar jusqu'au contenu de "l'appartement" sans oublier de recenser celui du jardin et du garde-manger. Les éléments du décor, les modes de transport constituent autant de manifestations propres à la vie urbaine. Ils permettent de constater un appauvrissement causé par une forte concurrence.

La concurrence observée dans les limites territoriales urbaines se manifeste de plusieurs façons qu'il s'agisse de l'arrivée de nouveaux bras venus des paroisses limitrophes ou encore de celle de produits finis français ou étrangers. Certains secteurs d'activité seront confrontés à cette double perspective, d'autres à la première seulement. Néanmoins le résultat est le même: la concurrence entraîne la mobilité; elle amenuise la part du marché et par conséquent les revenus. Ainsi surgissent trois mots clés qui soutiennent cette étude et qui caractérisent la vie urbaine du 18e siècle: ce sont mobilité, concurrence et appauvrissement.

Il faut insister sur cette notion de vie urbaine car elle se démarque sensiblement de celle du milieu rural par le biais de la concurrence. Et pourtant la ville croît en partie grâce à ces apports de migrants ruraux. Pour les uns, la ville par son dynamisme économique représente un débouché de travail important. Pour les autres, elle constitue un marché pour la production. En somme, derrière ces trois termes se réfugie un phénomène, la ville, qui, selon qu'il s'agisse de chercheurs américains ou européens, de géographes ou d'historiens, se manifeste de façons fort différentes, prend diverses orientations et épouse plusieurs contours[2].

Selon l'historien français Jean-Claude Perrot, déjà au 18e siècle, les analystes d'économie politique mettent en rapport au sein de la ville commerce, industrie et population, mortalité et degré de richesse, logement et dimension des familles. Le capitalisme marchand y est délibérément

assumé et en conséquence il faut montrer comment "toute" la ville résonne au diapason de l'échange commercial[3]. En somme, la ville reçoit mais elle ne constitue qu'une plaque tournante autant pour les marchandises que pour les hommes. Dans ce contexte, beaucoup sont appelés, peu sont élus... et encore moins y élisent domicile.

Références et notes de l'introduction

1 Néanmoins, ce scénario s'appuie sur des exemples réels.

2 Y. Desloges, L'étude du passé urbain et ses nombreuses approches; un bilan historique, Ottawa, Parcs Canada, Série "Bulletin de recherches" n°197, juin 1983, 15 p.

3 J.C. Perrot, Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIIIe siècle, Paris-LaHaye, Mouton, 1975, pp. 12-13 et 51.

La population

Tout établissement urbain croît à son propre rythme; des conditions particulières lui impriment mouvement ou inertie, croissance, décroissance ou encore stagnation. Québec, capitale de la Nouvelle-France et port d'entrée et de sortie continentale de la colonie laurentienne, est coupée de la métropole six mois par année. Québec, ville de garnison et place-forte accueille, entre autres, les maisons-mères des principales communautés religieuses. Ces diverses fonctions que cumule la ville attirent de nombreux artisans et commerçants sans compter les divers administrateurs et fonctionnaires. Québec se présente comme un réseau démographique et social complexe dans laquelle le capitalisme marchand y est délibérément assumé en toile de fond.

Caractéristiques démographiques, 1688-1755

Traiter d'un établissement urbain, tracer un portrait de son évolution s'avère impensable sans glisser, au préalable, quelques mots au sujet de sa population. Après les premières années d'établissement et une sur-représentation masculine[1], la population de Québec tend à s'équilibrer. L'équilibre de la population conduit évidemment à l'observation des caractéristiques de celle-ci, telles que les âges et les sexes. En somme, il est question des composantes d'un groupe urbain. Il faut donc en arriver à considérer l'importance des ménages et par là même à extraire la dominante des caractéristiques socio-démographiques: la mobilité qui s'articule en fonction d'un climat économique.

Les sources

S'arrêter à la démographie, c'est nécessairement s'astreindre à quelques statistiques. Or qui dit statistiques implique inévitablement des sources chiffrées. En ce qui concerne la période à l'étude, le chercheur se voit confronté non pas au cliché de l'absence de sources mais bien à l'abondance de celles-ci.

Il faut souligner l'existence entre 1690 et 1744 de 23 recensements statistiques effectués à la demande de l'intendant[2]. C'est sans compter les deux dénombrements nominatifs de 1716 et 1744, tous deux rédigés par le curé de la pa-

roisse. Quant aux recensements statistiques, il faut souligner leur publication partielle par le gouvernement canadien[3]. Les recensements nominatifs pour leur part ont fait l'objet de deux publications chacun[4]. C'est sans compter les registres d'état civil. Et pourtant comment expliquer qu'aucune monographie ne soit publiée sur le sujet?

La situation conduit par ailleurs à une autre énigme. Pour ne citer que ce cas, retenons la comparaison des recensements de 1716. Au niveau de la population totale, il y aurait d'après le manuscrit 2408 personnes habitant Québec. Par contre, la version la plus récente du recensement nominatif publiée par les démographes de l'université de Montréal compte 2281 habitants de la capitale. Qui plus est, il y aurait, selon les démographes, plus de ménages que n'en indique le recensement statistique; par conséquent, les familles de Québec seraient beaucoup moins importantes numériquement. Qui dit vrai?

De fait, s'il fallait retenir les chiffres avancés par le recensement statistique, il en ressortirait que le curé sous-évalue la population de 5.5% et sur-évalue le nombre de ménages de 11.2%. Il pourrait y avoir de nombreuses explications à ce phénomène. Si les critères de sélection des démographes pour la reconstitution des ménages s'avéraient moins justes que ceux retenus par les censeurs de l'époque et qu'il fallait retenir le nombre de familles indiqué au recensement civil, dès lors la différence entre les deux totaux de population ne relèveraient que de facteurs extérieurs à la démographie. Ainsi se pourrait-il que le curé ait omis de recenser les protestants ou encore les marchands forains. Il se peut également que le territoire recensé par l'administration ecclésiastique diffère de celui couvert par l'administration civile. Toutes ces explications sont plausibles. Mais laquelle est la plus juste?

Puisqu'il s'avère impossible de le préciser, peut-être

serait-il plus judicieux de retenir les chiffres des recensements statistiques et de leur juxtaposer ceux des recensements nominatifs. Ces choix, aussi arbitraires paraissent-ils, ne peuvent toutefois être acceptés sans glisser une dernière considération sur les recensements statistiques. Puisque le recensement de 1712 ne présente que des chiffres tronqués, il semble inutile de l'utiliser dans nos tableaux. Par ailleurs, il faut aussi rejeter le recensement de 1698 qui présente certaines incertitudes quant aux chiffres indiqués. Il ne reste plus que 21 recensements statistiques.

Les données statistiques contenues dans ces recensements, outre évidemment le chiffre de la population totale, concernent le nombre d'enfants, masculins et féminins, âgés de moins de 15 ans et de plus de 15 ans sans pour autant être considérés comme adultes puisque la majorité n'était légalement atteinte qu'à l'âge de 25 ans, du moins chez l'homme. S'ensuivent des données sur le nombre de femmes mariées et de veuves puis celles des hommes mariés âgés de moins de 50 ans ou de plus de 50 ans. À compter de 1707 apparaît plus ou moins régulièrement le nombre de familles recensées[5]. Les statistiques incluent également à compter de 1720 le nombre d'hommes absents de leur domicile. Par contre seuls les recensements nominatifs permettent d'établir avec une certaine précision les catégories socio-professionnelles en identifiant les métiers.

Ces données conduisent à l'analyse de la croissance de la population non seulement en termes absolus mais aussi et surtout en fonction de la répartition de la population entre ses composantes masculines et féminines et de son renouvellement. Elles peuvent même permettre de distinguer l'apport de l'immigration de l'accroissement naturel; cela sous-entend une appréciation de la mortalité, infantile ou autre.

La population, 1660-1690

Partant du postulat qui veut qu'une population coloniale, où domine l'immigration, manifeste des signes évidents d'un fort déséquilibre dans le rapport hommes/femmes, R. Chénier démontre éloquemment la forte disparité entre les deux sexes, non sans avoir replacé au préalable la population de Québec dans son contexte colonial. Il importe donc avant de dresser un tableau de la période 1690-1749 de tracer un bilan des années antérieures et au besoin de le placer en parallèle avec les données connues sur Montréal.

Avant la prise en mains de la colonie par l'administration royale en 1663, la colonie relève des compagnies impliquées dans le commerce des fourrures. La population croît lentement. De 28 hivernants en 1608, la population passe à 2000 personnes en 1653. Le roi ayant pris en charge les destinées de la colonie, le nombre d'habitants croîtra à un rythme accéléré: 3215 en 1666 et 10303 en 1688. Entre 1666 et 1688, le taux d'accroissement annuel de la colonie se mesure à 4.7% annuellement[6].

Québec, capitale de la colonie, connaît une croissance inférieure à celle de la colonie pendant ces 22 années: sa population passe de 547 individus en 1666 à 1407 en 1688, d'où un taux d'accroissement annuel moyen de 3.99%[7]. Évidemment ces chiffres ne tiennent compte ni de la banlieue ni de la population flottante composée de marins, de militaires, de marchands forains et d'immigrants en transit. C'est donc dire que Québec compte pour 17% de la population totale de la colonie en 1666 et 13.7% en 1688[8].

Quant aux caractéristiques de cette population, il faut préciser qu'elle se compose en majorité d'hommes: la colonie en compte 63.3% en 1666 et 52.8% en 1688[9] et Montréal 61.1% et 55.1% respectivement[10]. Si Québec comptait davantage d'hommes que l'ensemble de la colonie en 1666, soit 65.8%, elle en compte également une proportion supérieure en 1688,

54.8%. Il y a donc décroissance de la sur-représentation masculine autant à Québec que dans la colonie, quoique cette statistique relève, semble-t-il, du phénomène des naissances[11], suite à l'arrivée des filles à marier[12].

Quant à l'état matrimonial, il faut déduire du portrait précédent que si les hommes sont plus nombreux, ils s'y retrouve également plus de célibataires que chez les femmes. En résumé, il faut retenir que le pourcentage de femmes mariées à Québec est constamment supérieur à celui des hommes mariés au cours de cette période[13], situation causée par la sur-représentation masculine. Cependant cette situation tend à se résorber vers la fin de la période.

Ces considérations amènent à statuer sur la pyramide des âges. Si la population est plus vieille en 1666, elle s'est par contre fortement rajeunie 15 ans plus tard[14]; cette réalité vaut autant pour la colonie que les villes de Québec et Montréal.

En somme, la période 1660-1690 correspond à une étape d'établissement. Est-ce à dire que la prochaine génération verra sa situation se stabiliser et que la suivante assurera le renouvellement? C'est ce que l'analyse des recensements de la période 1692-1755 confirmera ou infirmera.

Les structures démographiques, 1692-1749

Compte tenu de la difficulté d'appréciation et d'évaluation des recensements statistiques[15], il apparaît plus juste de privilégier quelques recensements plutôt que de chercher à justifier les "anomalies" qu'ils recèlent. Ainsi il apparaît préférable d'utiliser le premier des recensements statistiques de la période, celui de 1692, le recensement de 1716 qu'il sera possible de comparer à celui du curé et enfin le recensement de 1739 et celui de l'abbé Jacrau en

1744. Ces sources chiffrées permettent d'établir des comparaisons en ce qui concerne le rythme de croissance non seulement de la colonie mais aussi de Montréal et même de quelques villes américaines.

Le rythme de croissance

La population du Canada passe de 11,114 personnes en 1692 à 20,896 en 1716 et à 43,264 en 1739[16], soit un taux de croissance annuel de 2.5%. C'est donc dire que la population canadienne s'accroît à un taux annuel moyen de 2.5% entre 1692 et 1716, rythme qui augmente à 3% entre 1716 et 1739. Montréal se développe sensiblement au même rythme que celui de la colonie. Son taux d'accroissement annuel se chiffre à 2.4% entre 1697 et 1739 alors qu'il s'établit à 3.2% annuellement entre 1707 et 1731[17]. Quant à Québec, son taux de croissance semble légèrement inférieur à celui de la colonie pour le 17e siècle mais s'en rapproche sensiblement pour le 18e siècle.

L'on pourrait certes isoler des blocs de données à intervalles de plus ou moins 25 ans ainsi que le tableau 1 le démontre[18]; il en résulterait une courbe assez homogène qui démontrerait que la guerre ralentit de façon non équivoque la courbe de l'accroissement de la population non seulement à Québec mais dans toute la colonie. En parallèle, il faut observer que le rythme de croissance diminue au 18e siècle lorsqu'il est comparé aux taux du siècle précédent. Il ne saurait en être autrement compte tenu des faibles nombres et partant de la plus faible proportion d'individus en âge de procréer au 17e siècle.

D'ailleurs ce phénomène du ralentissement de la croissance de la population urbaine ne se constate pas exclusivement en Nouvelle-France; il apparaît également dans les plus

TABLEAU 1

POPULATION ET TAUX DE CROISSANCE
1628-1744

ANNÉE	CANADA	TAUX	QUÉBEC	TAUX	MONTRÉAL	TAUX
1628	76		76			
1653	2000	7.4%	600	6.2%		
1666	3215		547			
1688	10303	4.8%	1407	4.0%		
1692	11114		1659			
1697					1150	
1707			1779		1327	
1716	20896		2.4%		2574	1.9%
1731					2980	3.2%
1739	43264	3.0%	4609	2.7%	3450	1.8%
1744			5004	1.6%		

importantes villes des colonies anglaises (tableau 2)[19]. Bien que ces villes soient pour la plupart plus populeuses, une seule de ces villes surpasse la capitale; il s'agit de Charleston en Caroline. Toutes à l'exception de New York connaissent un ralentissement important de leur croissance.

Perçu sous cet angle de la longue durée, un phénomène risque toutefois de passer inaperçu: l'évolution ne se veut pas régulière et uniforme; elle se découpe par paliers marqués de ruptures et de progressions rapides. Déjà les taux de croissances du tableau 1 pour les années 1739-1744 à Québec et 1731-1739 à Montréal démontrent de fortes fluctuations par rapport au taux moyen. Par ailleurs, la seule observation du nombre de familles dans les recensements statistiques s'avère très révélatrice de la situation de la capitale au 18e siècle. De 290 familles en 1707, le nombre monte régulièrement jusqu'à 449 en 1716[20]; entre 1717 et 1723, ce chiffre subit de nombreuses fluctuations à la hausse ou à la baisse de sorte que l'on puisse prétendre sans équivoque que la forte inflation et la ré-évaluation de la monnaie perturbe la croissance de la population de Québec[21]. À compter de 1724, la situation semble se stabiliser et entre 1727 et 1730 la capitale enregistre une hausse spectaculaire du nombre de ses familles, de l'ordre de 33%. Ce phénomène découle de l'activité maritime à Québec; la capitale connaît alors une croissance importante de son commerce avec l'extérieur qui attire nombre de travailleurs spécialisés ou non[22]. Par la suite, ce nombre s'accroît plus modérément et même chute entre 1737 et 1739 peut-être à cause de la crise de 1737-1738 qui résulte d'une mauvaise récolte de sorte qu'elle "entraîne une réduction d'un tiers sur le fonds du commerce"[23].

On le constate aisément, la population de la capitale est nerveuse; elle réagit rapidement aux moindres soubresauts économiques, de sorte qu'il faille s'arrêter à déceler

TABLEAU 2

TAUX DE CROISSANCE DE QUELQUES VILLES AMÉRICAINES

1660-1755

ANNÉE	PHILADELPHIE	TAUX	BOSTON	TAUX	NEW YORK	TAUX	CHARLESTON	TAUX	PORTSMOUTH	TAUX	NEWPORT	TAUX	PROVIDENCE	TAUX
1660			3000		2400									
1685	2500						700		900					
1690	4000	9.2	7000	2.7	3900	1.6	1100	4.4						
1708											2204		1443	
1730											4645	3.2	3910	4.2
1743	13000	2.0	16382	1.5	11000	1.8	6800	2.7	3300	1.9				
1748											5529	0.9	3464	-0.6
1755											6769	3.4	3162	-1.5

les conjonctures. Le contexte politico-économique découpe la période 1692-1755 en deux phases: 1692-1726 et 1727-1755 au cours desquelles le taux d'accroissement annuel s'établit à 1.25% et 3.29% respectivement. Toutefois, la courbe démographique cónnaît des temps forts et d'autres plus faibles. Le tableau 3 souligne ce phénomène de façon éloquente. Alors que la guerre de la Ligue d'Augsbourg freine l'accroissement démographique, les fortes dépenses militaires de même que le commerce inter-colonial attirent nombre d'artisans et de journaliers de sorte que Québec connaît un spectaculaire taux d'accroissement annuel de 4.1% entre 1707 et 1716[24].

Suite au traité d'Utrecht et à la mort de Louis XIV, la France se voit confrontée avec la triste réalité de finances publiques écrasées par une forte dette nationale. En conséquence un plan de redressement s'impose et celui-ci n'épargne pas le Canada: la livre du Canada subit une dévaluation de l'ordre de 62.5%. Bien que l'annonce de cette politique se fasse attendre, déjà des rumeurs à ce sujet courent dans les rues de la capitale. Le murmure populaire prend de l'ampleur, les prix des biens et services atteignent des plafonds inégalés. Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant de constater un exode alors que les nouveaux arrivants de la période de prospérité retournent, les uns peut-être dans les campagnes environnantes, les autres peut-être dans le territoire de leur gouvernement respectif. Il faut attendre 1725-1726 avant que les prix ne se stabilisent.

Depuis quelques années déjà, les éléments de base d'une infrastructure de grand commerce inter-colonial s'organisent. L'année 1727 correspond donc à une reprise en force du grand commerce de sorte que Québec connaît un phénoménal taux d'accroissement de sa population de 5% annuellement. Cette période d'essor démographique s'essouffle cependant rapidement: 10 ans plus tard, débute une série de mauvaises

TABLEAU 3

CROISSANCE DE LA POPULATION

ANNÉE	POPULATION	TAUX INTER-CENSITAIRE	TAUX PÉRIODIQUE
1692	1658		
1707	1779	0.47	
			1.25
1716	2584	4.1	
1726	2550	-0.13	
1737	4508	5.04	
			3.29
1744	5004	1.49	
1755	7215	3.29	

récoltes qui rendront particulièrement vulnérables les nouveaux citadins de sorte que la capitale subit un ralentissement marqué de la croissance de sa population. Toutefois des investissements massifs de l'État dans des travaux publics militaires, maritimes et même conventuels inciteront à nouveau des banlieusards ou des étrangers à venir s'établir en ville[25]. Ainsi si les forts taux de croissance paraissaient être des phénomènes du 17e siècle, il faut donc se raviser et prêter une oreille plus attentive à la conjoncture. En somme, la population de Québec et même de sa campagne environnante, sensible à la conjoncture apparaît fébrile et nerveuse, tantôt remuante, tantôt tourmentée. Québec vit au pouls de son économie; c'est la marque d'une société établie et équilibrée, d'une société urbaine.

L'équilibre des forces

Le déséquilibre dans les rapports hommes/femmes se résorbe au cours du 17e siècle; il correspond à la période d'établissement[26]. À Montréal, le rapport de masculinité s'estompe rapidement entre 1666 et 1681; il atteint son point d'équilibre vers 1695 avec 51.6% d'hommes. Cette situation perdure jusque vers 1710 alors que le pourcentage de femmes devient supérieur, situation considérée comme normale[27]. À Québec, en 1688, les hommes forment 54.8% de la population[28]. Ils en représentent 53.8% quatre ans plus tard et 50.5% en 1716 alors qu'en 1739 ils forment 48.4% de toute la population (tableau 4 et graphique 1). De fait, nonobstant quelques soubresauts statistiques[29], les hommes forment la majorité de la population de Québec tout au cours de la période, ce qui se compare favorablement à l'ensemble de la colonie[30]. En somme, le point d'équilibre entre les deux sexes aurait été atteint à Québec vers 1688-1692.

TABLEAU 4

COMPOSITION DE LA POPULATION DE QUÉBEC
1692-1739

ANNÉE	SEXE MASCULIN					SEXE FÉMININ				TOTAL QUÉBEC	TOTAL CANADA	POURCENTAGE DE POPULATION URBAINE
	MARIÉS ET VEUFS		CÉLIBATAIRES		TOTAL	MARIÉES ET VEUVES	CÉLIBATAIRES		TOTAL			
	+50 ANS	25-49	15-24	-15 ANS			15-24	-15 ANS				
1692	63	238	235	356	892	314	161	292	767	1659	11114	14.9
1695	84	207	285	329	905	320	178	257	755	1660	12786	13.0
1698	137	243	257	483	1120	366	192	477	1035	2155		
1706	62	230	180	277	749	299	183	420	902	1651	16788	9.8
1707	54	240	185	310	789	290	180	520	990	1779	17615	10.1
1713	61	272	181	300	814	373	248	462	1083	1897	18467	10.2
1714	119	330	296	674	1419	470	295	371	1136	2555	18741	13.6
1716	137	284	335	545	1301	460	327	486	1273	2574	20996	12.3
1718	452		754		1206	459	803		1262	2468	23125	10.7
1719	160	270	260	510	1200	450	310	620	1380	2580	22530	11.4
1720	180	325	206	478	50 + 1189	349	182	469	1000	2239	24544	9.1
1721	182	217	217	480	53 + 1096	351	191	472	1014	2163	24949	8.7
1722	130	220	210	490	54 + 1050	360	199	480	1039	2143	25106	8.5
1723	180	267	215	494	50 + 1156	463	191	489	1143	2349	25972	9.0
1724	189	269	219	493	36 + 1170	463	194	499	1156	2362		
1726	200	293	252	500	50 + 1245	525	210	520	1255	2550	29836	8.5
1727	210	312	250	593	22 + 1365	528	199	549	1276	2663	31169	8.5
1730	145	636	336	720	44 + 1837	719	730	754	2203	4084	34188	11.9
1732	150	640	345	732	40 + 1867	724	378	771	1873	3780	35525	10.6
1736	189	600	330	904	40 + 2023	889	442	909	2240	4303	39220	11.0
1737	216	738	427	953	2334	837	494	843	2174	4508	40143	11.2
1739	247	617	322	993	50 + 2179	884	519	971	2374	4609	43264	10.6

Graphique 1

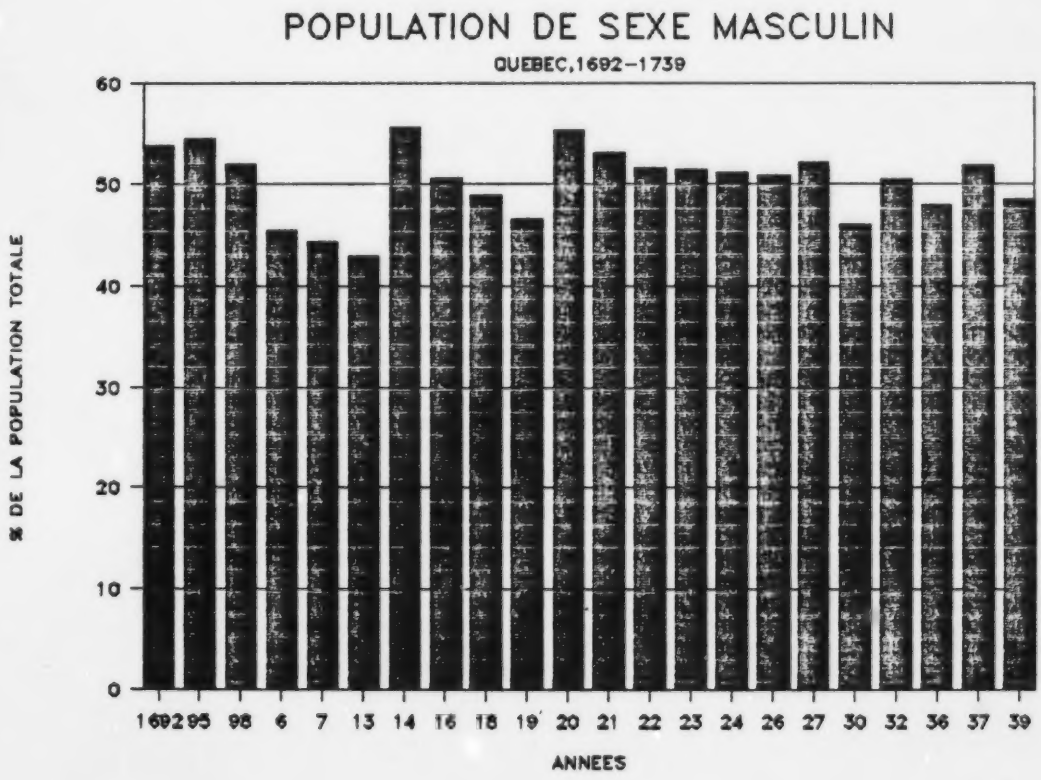
POPULATION DE SEXE MASCULIN
QUEBEC,1692-1739
% DE LA POPULATION TOTALE
60
50
40
30
20
10
0
1692 95 98 6 7 13 14 16 18 19 20 21 22 23 24 26 27 30 32 36 37 39
ANNEES

Le dénombrement nominatif du curé en 1716 identifie une situation quelque peu différente alors que 51.7% de la population se compose de femmes. Il y aurait donc entre les deux recensements un écart de 2.2% ce qui démontre néanmoins la parité des sexes. D'après celui du curé Jacrau en 1744, il y aurait 50.6% de femmes. Le rapport hommes/femmes se stabilise au cours du XVIII^{e} siècle, du moins quant à l'ensemble de la population.

L'indication de temps forts alternant avec des accroissements plus faibles de la population conduit à une appréciation générale de la composition de la population. D'ores et déjà, il faut souscrire à l'hypothèse d'un apport important de l'immigration masculine. Les curés de Notre-Dame de Québec unissent, entre 1690 et 1749, des citoyens de la capitale seulement une fois sur trois[31] (tableau 5[32]). Bien que s'observe une progression marquée de ce taux d'endogamie entre 1740 et 1749, règle générale, la future réside le plus souvent dans la capitale et choisit un conjoint à l'extérieur des limites paroissiales, trois fois sur cinq. Cet étranger provient de deux bassins différents: du territoire régional, une fois sur quatre et de la métropole, deux fois sur trois (graphique 2). L'immigration d'outre-Atlantique se fait beaucoup plus forte qu'anticipée; peut-être en tient-il partiellement à la fonction administrative de la capitale.

On peut certes avancer l'hypothèse que le conjoint épouse sa douce dans sa paroisse; l'objection est recevable mais ne résiste pas à l'analyse de la conjoncture. Car ici encore l'endogamie doit se mesurer en fonction de l'économie. Ainsi entre 1737 et 1744, années difficiles, les Québécoises épousent des étrangers trois fois sur cinq alors que, dans les années subséquentes, elles épousent, pendant la période des grands chantiers, des Québécois deux fois sur trois. Cette situation rappelle celle de 1726-1737 alors que les Québécois comptaient pour 52% des époux.

TABLEAU 5

ENDOGAMIE DANS LES MARIAGES DE QUÉBEC
1690-1749

DÉCENNIE	N°	2 QUÉBÉCOIS	%	ÉPOUX SEUL.	%	ÉPOUSE SEUL.	%
1690 - 1699	249	51	20,5	27	10,8	115	46,2
1700 - 1709	225	68	30,2	20	8,9	114	50,7
1710 - 1719	382	108	28,3	25	6,5	189	49,5
1720 - 1729	422	145	34,4	28	6,6	180	42,6
1730 - 1739	429	156	36,4	24	5,6	179	41,7
1740 - 1749	549	282	51,4	25	4,5	206	37,5
TOTAL	2256	810	35,9	149	6,6	983	43,6

Graphique 2

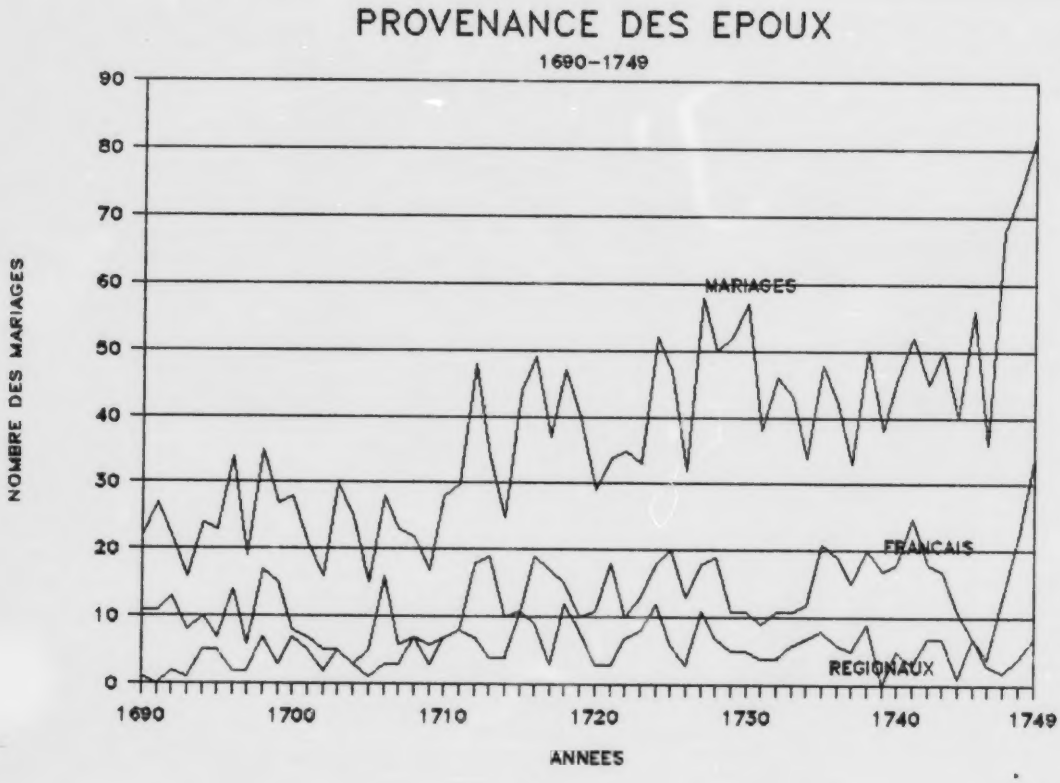
PROVENANCE DES EPOUX
1690-1749
NOMBRE DES MARIAGES
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
MARIAGES
FRANCAIS
REGIONAUX
1690
1700
1710
1720
1730
1740
1749
ANNEES

Au cours du 18e siècle, ces couples tendent à procréer davantage puisque la proportion d'enfants s'accroît (tableau 6). En contrepartie, la population connaît un taux de mortalité élevé ainsi que le signale la décroissance sensible du groupe des 15-49 ans. Quant aux personnes du troisième âge, leur place dans la pyramide des âges se maintient de sorte que il serait plausible d'avancer que les conditions de vie s'améliorent et partant, l'espérance de vie.

TABLEAU 6

COMPOSITION PAR GROUPES D'ÂGE DE LA POPULATION DE QUÉBEC, 1692-1739

Année	Population	Pourcentage par groupes d'âge		
		0-14	15-49	50 et + [33]
1692	1659	39,0	53,3	7,6
1716	2574	40,0	49,3	10,6
1739	4609	42,6	46,5	10,7

En somme, la population en regard des populations métropolitaines est très jeune; en cela, elle se compare avantageusement à celle de Montréal[34]. Néanmoins la population d'âge adulte vieillit.

L'augmentation de la population de moins de 15 ans conjuguée à la décroissance des 15-49 ans (groupe susceptible de se marier et d'enfanter) signifie également qu'il y aurait accroissement de la grandeur des ménages. L'analyse des recensements indique qu'en 1681 il y avait 4.55 personnes par ménage et que cette moyenne passe à 4.94 en 1716[35]. D'après celui de 1739, celle-ci s'établirait à 6.3 personnes[36].

Ainsi au cours du 18e siècle, la population de Québec croît à un rythme modéré entrecoupé de violents soubresauts. Sensible à la conjoncture économique, elle doit une part importante de sa croissance à un apport d'immigrants masculins. Procréant davantage, les couples québécois du

18e siècle font cependant face à un taux de mortalité élevé de sorte que l'équilibre de la population observé dès la fin du 17e siècle est souvent compromis.

La précarité de l'équilibre, 1690-1749

Les recensements statistiques de la période traduisent de "curieuses anomalies" aux dires de nombre d'historiens ou à tout le moins d'importants déséquilibres néanmoins momentanés. Ce sont pourtant là deux traits fondamentaux de la population de l'Ancien régime[37]. Sans pour autant cautionner les "erreurs" des premiers, il convient d'explorer plus à fond la morphologie des Québécois du 18e siècle, de même que leurs comportements nuptiaux et procréateurs. Inévitablement, ce tour d'horizon conduit sous d'autres cieux...

Le comportement nuptial

Les registres d'état civil recèlent une mine de renseignements tout autant révélateurs les uns que les autres. Dès le départ une constatation ne manque pas d'étonner: si les curés de la paroisse baptisent plus de 11000 enfants ils ne procèdent par contre qu'à environ 7000 inhumations entre 1690 et 1749, ce qui laisse un bilan d'un peu plus de 4000 personnes. Or entre 1692 et 1744, la population de la capitale ne s'accroît que de 3300 personnes environ. La ville n'absorbe donc pas toutes ces natalités. Juxtaposée à ce phénomène, l'arrivée massive d'immigrants masculins traduit une forte mobilité parmi la population; cette mobilité n'est toutefois pas propre à la colonie; il s'agit d'une autre des caractéristiques des populations de l'Ancien régime.

Les nouveaux arrivants plaisent aux Québécoises. Puisque toute procréation découle en principe (et dans une très large mesure en pratique également puisque les curés y voient!) de l'union matrimoniale, une appréciation du "mouvement des mariages" s'impose. Bien que les répertoires consultés ne précisent pas les âges des conjoints, il serait plausible d'avancer que ceux-ci se situent bien près de la moyenne coloniale, soit 26,8 ans pour les hommes et 21,9 ans pour les femmes[38]. Ainsi l'âge des femmes au mariage peut avoir influencé le taux de fécondité; en contrepartie, les hommes hésitent à fonder un foyer, fort possiblement en raison de la conjoncture économique puisque la courbe des mariages souligne cette concordance avec le climat économique général (graphique 3).

Par ailleurs, le rapport entre personnes mariées et veuves des deux sexes illustre de façon presque constante un plus grand nombre de veuves, ce qui traduirait une plus forte mortalité masculine, situation se comparant aisément à la réalité française (graphique 4). Ainsi la femme jouirait d'une meilleure espérance de vie. Or la réalité apparaît tout autre puisque l'analyse des sépultures de la paroisse indique chez les 15-49 ans une plus forte mortalité féminine de l'ordre de 54.7%. Il faut donc en arriver à observer une plus forte mobilité masculine; c'est du moins l'explication que suggèrent le graphique 3 et le tableau 5 alors qu'en période de prospérité les hommes se font plus nombreux à Québec[39].

La disparition de l'un des époux marque la fin d'une union qui aura donné, en moyenne, 14 ans et demi[40], bien qu'il faille préciser tout de go que trois mariages sur cinq ne durent pas aussi longtemps; de fait, près d'un sur cinq unit un couple moins de 5 ans. Mais alors qu'en France la veuve éprouve quelques difficultés à convoler en seconde noce parce que les enfants issus du mariage précédent s'y

Graphique 3

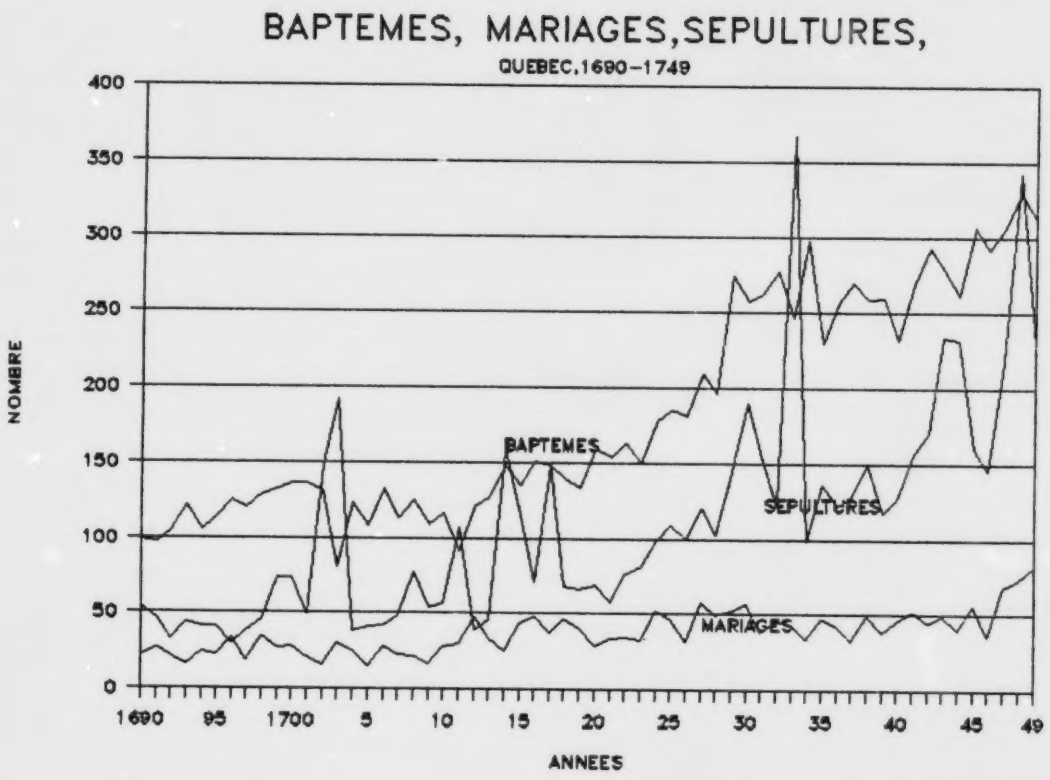
BAPTEMES, MARIAGES,SEPULTURES,
QUEBEC,1690-1749
NOMBRE
400
350
300
250
200
150
100
50
0
BAPTEMES
SEPULTURES
MARIAGES
1690
95
1700
5
10
15
20
25
30
35
40
45
49
ANNEES

Graphique 4

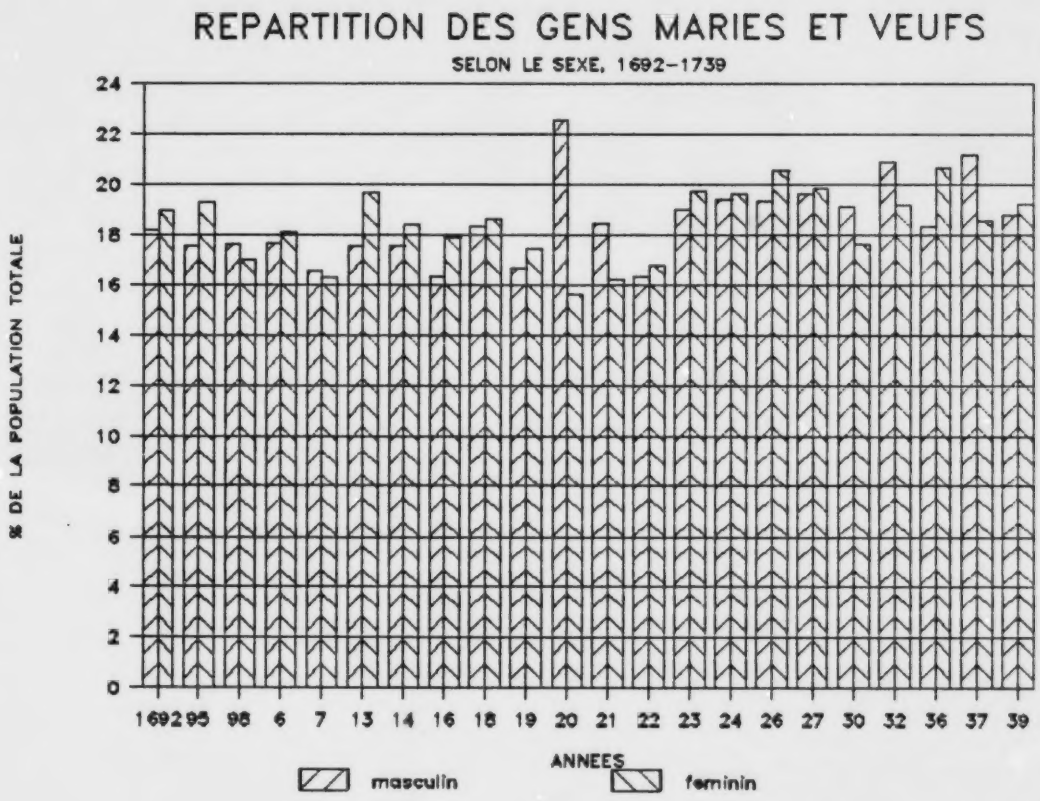
REPARTITION DES GENS MARIES ET VEUFS
SELON LE SEXE, 1692-1739
% DE LA POPULATION TOTALE
0
2
4
6
8
10
12
14
16
18
20
22
24
1692 95 98 6 7 13 14 16 18 19 20 21 22 23 24 26 27 30 32 36 37 39
ANNEES
masculin
feminin

opposent, cette situation risque peu de se retracer à Québec. Les remariages comptent pour 27.3% de toutes les unions contractées à Québec au cours du 18e siècle[41] (tableau 7). Toutefois à l'encontre de la moyenne canadienne du 18e siècle, les veuves convolent le plus souvent en secondes noces; les unions entre veufs sont marginales. Ces chiffres confirment la brève durée de bon nombre d'unions[42]. En somme, la conjoncture économique place les veuves à l'avant-scène. En corollaire toutefois, il faut ajouter que les conditions de vie urbaines paraissent plus difficiles pour les citadins qu'elles ne le seraient en milieu rural, ne serait-ce qu'en fonction du marché du travail.

Peu importe leur origine, les futurs époux respectent (devrions-nous dire religieusement!) les prescriptions de l'Église en ce qui concerne le carême et l'Avent (tableau 8)[43]. Bien que la plupart affichent une préférence marquée pour l'automne et le mois de novembre en particulier, ils se marient de plus en plus l'hiver notamment en janvier et février (graphique 5). Ce faisant, ils se rapprochent des moyennes canadiennes et montréalaises[44]. De fait, du début d'octobre à la fin de février, donc en cinq mois, le curé bénit plus de la moitié des mariages.

Le profil du comportement nuptial des Québécois au cours du 18e siècle pourrait se résumer ainsi: faible taux d'endogamie, la femme épousant majoritairement des étrangers, sauf en période de prospérité. Cette union a lieu de préférence l'automne ou l'hiver; dans plusieurs cas sa durée est brève, le décès de l'un des époux y mettant fin.

Le renouvellement des générations

Mais une fois cette union consommée, quel en sera le fruit?

TABLEAU 7

ÉTAT MATRIMONIAL AU MARIAGE
1690-1749

HOMMES	FEMMES				ENSEMBLE	
	CÉLIBATAIRES		VEUVES			
Célibataires	1606	(72.7%)	290	(13.1%)	1896	(85.8%)
Veufs	201	(9.1%)	113	(5.1%)	314	(14.2%)
Ensemble	1807	(81.8%)	403	(18.2%)	2210	

TABLEAU 8

MOUVEMENT SAISONNIER DES MARIAGES

1690-1749

MOIS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	TOTAL
NOMBRES ABSOLUS	245	229	45	191	172	125	148	184	224	275	375	43	2256
NOMBRES JOURNALIERS	7,9	8,1	1,4	6,4	5,5	4,2	4,8	5,9	7,5	8,9	12,5	1,4	74,6
INDICE MENSUEL	1,27	1,3	0,22	1,03	0,88	0,67	0,77	0,95	1,21	1,43	2,01	0,22	12,0

Graphique 5

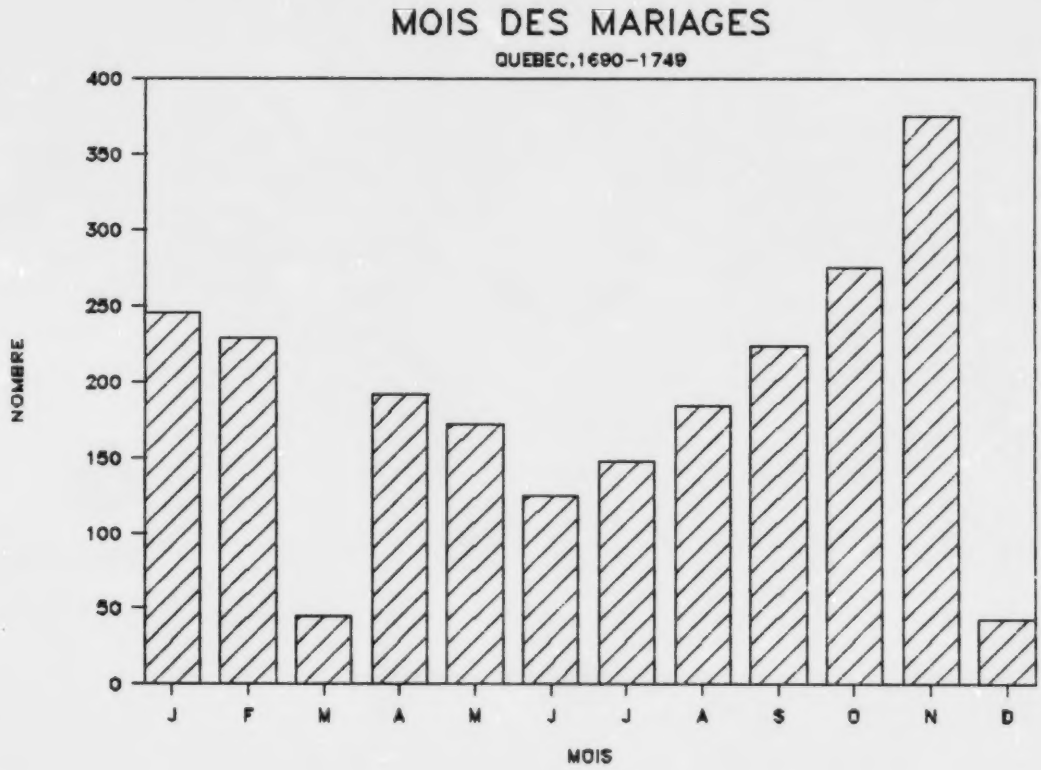
MOIS DES MARIAGES
QUEBEC,1690-1749
NOMBRE
400
350
300
250
200
150
100
50
0
J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D
MOIS

Déjà la courte durée de l'union incite à croire que la fécondité proverbiale des femmes québécoises ne correspondra pas tout à fait aux réalités du XVIII^{e} siècle. Car il existe des considérations physiologiques, devrions-nous plutôt parler de contraintes, qu'il faut respecter; de fait, rappelle Pierre Goubert, quatre facteurs permettent d'apprécier la fécondité légitime. Ces éléments sont l'âge au mariage des filles, l'âge auquel les femmes cessent d'être "fertiles", les intervalles intergénésiques (entre les naissances) et enfin la durée de l'union[45].

L'appréciation de ces facteurs n'est possible qu'en fonction d'une reconstitution des familles, ce qui dépasse et de loin le but fixé de notre démarche. Bien qu'il soit plausible d'admettre que l'âge au mariage de l'épouse soit d'environ 21 ans et que la fertilité physiologique soit un phénomène révolu à 50 ans[46], ce qui traduit la durée de la période de fécondité, il nous manque des données intervallaires: celles des couches, celles de la durée du veuvage et tout ce qu'elles impliquent... périodes d'allaitement, stérilité momentanée et le reste.

Il existe cependant une façon plus grossière d'analyser le nombre d'enfants par famille: il suffit de diviser le nombre de naissances d'une paroisse par le nombre de mariages qui y furent célébrés pendant la même période. Cette façon de procéder permet d'évaluer le nombre d'enfants à 5.6 par famille au Canada au cours du XVIII^{e} siècle et à 5 à Montréal[47]. Entre 1690 et 1749, les curés de Notre-Dame de Québec enregistrent 4.9 naissances par famille (tableau 9)[48]. Puisque la capitale ne compose qu'une fraction de la population coloniale, il fut donc y voir à priori un comportement urbain distinct du rural: la ville offre des conditions de vie plus difficiles, ce qui entraîne une moins forte natalité en milieu urbain. Qui plus est, cette courbe de natalité se modèle selon la conjoncture (graphique 6).

TABLEAU 9

NOMBRE DE NAISSANCES PAR MARIAGES
1690-1749

DÉCENNIE	NAISSANCES	MARIAGES	QUOTIENT
1690-1699	1145	249	4.6
1700-1709	1192	225	5.3
1710-1719	1308	382	3.4
1720-1729	1848	422	4.4
1730-1739	2611	429	6.1
1740-1749	2880	549	5.2
TOTAL	10,984	2256	4.9

Graphique 6

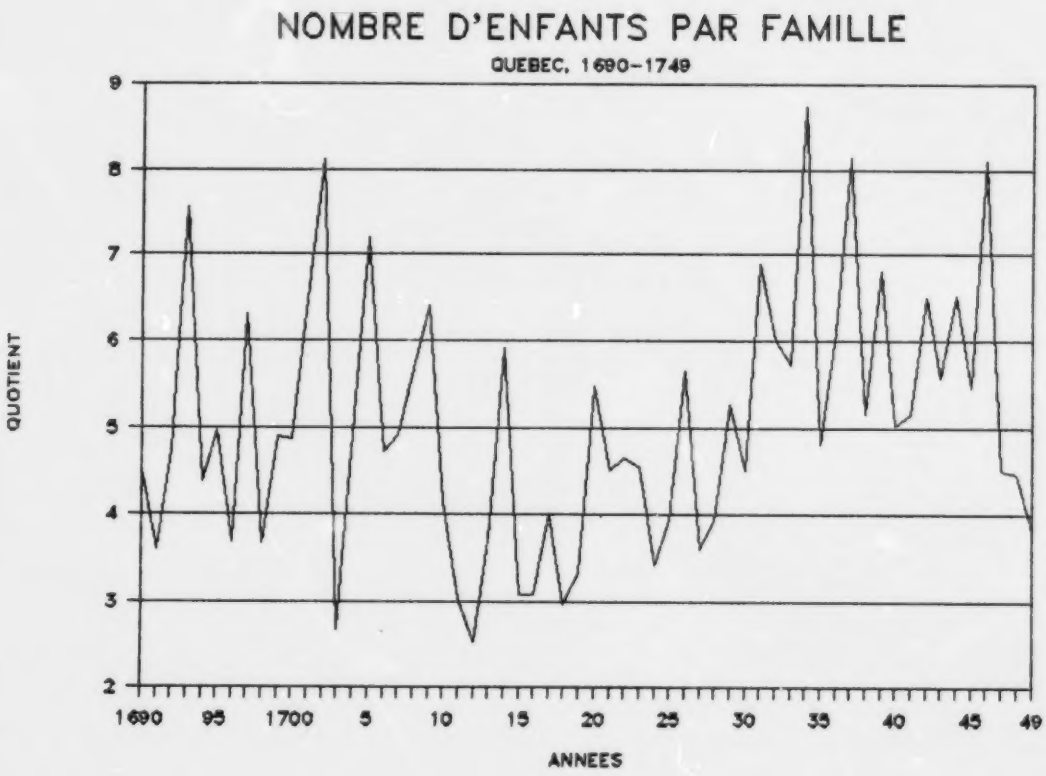
NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE
QUEBEC, 1690-1749
QUOTIENT
9
8
7
6
5
4
3
2
1690
95
1700
5
10
15
20
25
30
35
40
45
49
ANNEES

Québec se démarque également des normes canadienne et montréalaise quant au mouvement saisonnier des naissances (tableau 10)[49]. Alors qu'à Montréal, le printemps constitue la saison de pointe pour les conceptions, particulièrement les mois de mai et juin, et que juin représente le mouvement de pointe dans les conceptions de la colonie, il en va tout autrement à Québec[50]. En effet, les enfants y naissent en plus grand nombre durant les mois de juillet à novembre; c'est donc dire qu'en accordant un recul arbitraire de neuf mois pour connaître les mois de conception, ceux-ci s'identifient aux mois d'octobre, novembre, décembre, janvier et février. Signe de l'équilibre de la population, les naissances se répartissent assez également entre garçons et filles au cours de ces 60 années (tableau 11)[51].

Au surplus, ces considérations physiologiques quant à la conception correspondent à la fin de la saison de navigation sur le Saint-Laurent. Ainsi la nature commande également le rythme de la vie à Québec... mais à l'inverse de la façon montréalaise de procéder! Ce n'est pas le printemps qui assure le renouveau à Québec mais plutôt le temps gris et pluvieux ou neigeux et froid des longues nuits d'automne et d'hiver. Peut-être était-ce là une façon de se tenir au chaud alors que l'attisée du poêle s'éteignait tout doucement.

Influencés par les saisons et surtout par la saison de navigation, les résidents de Québec ne semblent pas portés vers une politique nataliste. Voilà en partie pourquoi les veuves trouvent plus facilement à se remarier. Encore faut-il expliquer le faible engouement des Québécois pour la famille nombreuse, soit par des conditions de vie que la plupart des démographes admettent être plus difficiles en milieu urbain, soit par des choix délibérés d'une partie de la population, soit par la fin prématurée des unions matrimoniales, soit encore par une forte mortalité infantile.

TABLEAU 10

MOUVEMENT SAISONNIER DES NAISSANCES ET CONCEPTIONS

1690-1749

MOIS DE CONCEPTION	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	TOTAL
MOIS DE NAISSANCE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
NOMBRE ABSOLUS	831	796	979	952	955	869	977	1024	1025	1042	959	762	11 171
NOMBRES JOURNALIERS	26,81	28,18	31,58	31,73	30,81	28,97	31,52	33,03	34,17	33,61	31,97	24,58	366,96
INDICE MENSUEL	0,94	0,92	1,03	1,04	1,01	0.95	1,03	1,08	1,12	1,10	1,04	0,80	12

TABLEAU 11

RÉPARTITION DES NAISSANCES SELON LE SEXE
1690-1749

PÉRIODE	TOTAL	GARÇON		FILLES	
		N°	%	N°	%
1690-1699	1145	579	50,6	566	49,4
1700-1709	1192	609	51,1	583	48,9
1710-1719	1308	688	52,6	620	47,4
1720-1729	1848	923	49,9	925	50,0
1730-1739	2611	1348	51,6	1263	48,4
1740-1749	2880	1467	50,9	1413	49,1
TOTAL	10984	5614	51,1	5370	48,9

Le combat pour la survie

Évidemment il faut se méfier du quotient des naissances car en aucun temps ne tient-il compte des décès qui pondèrent l'accroissement des populations[52]. En France, la mortalité infantile (0-1 an) oscille autour et même dépasse le quart des naissances; il ne saurait en être autrement au Canada[53]. Et puisque l'on considère les villes du passé comme des "mangeuses d'hommes"[54], ce quotient devrait être plus élevé encore à Québec. Les décès enregistrés par les curés de Notre-Dame de Québec indiquent la disparition de deux nouveaux-nés sur cinq (tableau 12)[55]. Mais alors qu'entre 1710 et 1730 le nombre de naissances par famille chute à cause des temps difficiles, les décès suivent la même tendance de sorte plus le 18^{e} siècle progresse, plus la mortalité infantile s'accentue (graphique 7). Chez les enfants qui franchissent cette première étape la situation n'est guère plus reluisante alors que la mort happe un grand nombre d'entre eux; de fait, les mortalités chez les 1-14 ans se chiffrent par 27% de tous les morts. En somme, deux enfants sur trois nés dans la capitale, n'atteignent pas 15 ans au cours du 18^{e} siècle[56].

Dans l'ensemble, il meurt un peu plus de mâles (51.6%) que de personnes de sexe féminin au cours de ces 60 ans. Cette proportion se maintient chez les nouveaux-nés et les personnes du troisième âge; par contre, les enfants de 1 à 14 ans et les adultes de sexe féminin meurent en plus grand nombre, les premières peut-être à cause des tâches domestiques[57], les secondes à cause des couches. Ainsi le bébé de sexe masculin qui réussit à franchir sa première année d'existence possède de meilleures chances de se voir grisonner que sa soeur ou sa voisine.

Il faut se rappeler toutefois qu'il s'agit d'estimations minimales de décès puisque durant les crises de mortalités qui surviennent à Québec au cours du 18^{e} siècle et

TABLEAU 12

MORTALITÉ À QUÉBEC
1690-1749

PÉRIODE	ENFANTS				ADULTES				TOTAL		
	0 - 1 an		1 - 14 ans		15-49 ans		50 et +				
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
1690-1699	137	70	32	28	42	26	36	22	247	146	393
1700-1709	122	100	84	86	98	119	55	37	359	342	701
1710-1719	122	105	113	107	78	93	59	34	372	339	711
1720-1729	172	141	115	114	70	87	78	46	435	388	823
1730-1739	312	298	212	252	95	113	95	67	714	730	1444
1740-1749	401	344	227	247	144	191	131	121	903	903	1806
SOUS-TOTAL	1266	1058	783	834	527	629	454	327	3030	2848	5878
TOTAL	2324		1617		1156		781		5878		
%	39.5		27.5		19.7		13.3		51.5	48.4	

Graphique 7

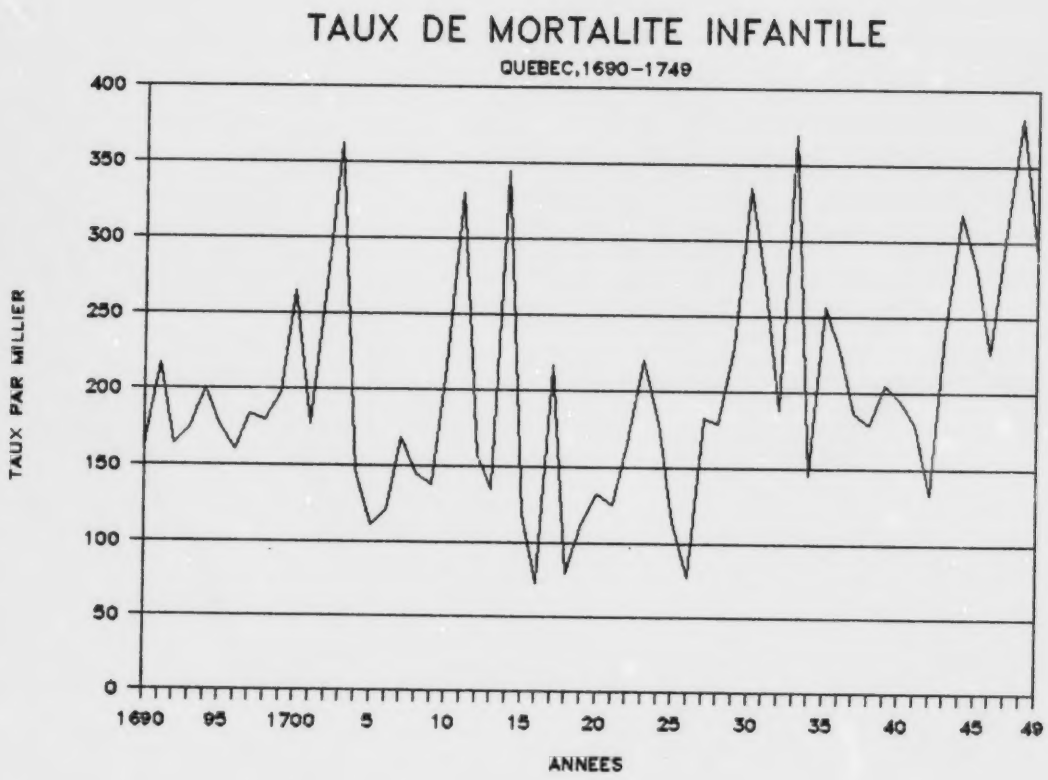
TAUX DE MORTALITE INFANTILE
QUEBEC,1690-1749
TAUX PAR MILLIER
400
350
300
250
200
150
100
50
0
1690
95
1700
5
10
15
20
25
30
35
40
45
49
ANNEES

notamment durant les deux premières décennies, les décès ont peut-être été sous-enregistrés. Ainsi que le dénote le graphique 3, Québec connaît six pointes de mortalité entre 1702 et 1748 dont quatre entre 1701 et 1718. Les épidémies de petite vérole de 1702-1703 et de 1733 frappent le plus cruellement. Ensuite viennent les crises de 1714-1715, 1717 et 1748.

Pierre-Georges Roy estimait à environ 350 personnes décédées à Québec des suites de l'épidémie de petite vérole de 1702-1703[58]. Ce chiffre représente environ 20% de la population de la capitale et, s'il faut en croire le gouverneur de Callières et l'intendant Beauharnois, cela équivaut à 30% environ de toutes les mortalités survenues dans la colonie à cette époque[59]. C'est donc à une "crise de mortalité" que correspond l'épidémie de petite vérole. L'on peut même affirmer qu'il s'agit d'une "crise forte" d'une magnitude de 4 selon l'échelle de Dupaquier[60]. En ces toutes premières années du XVIII^{e} siècle, la mort rôde dans les rues de Québec et elle se fait beaucoup plus vengeresse qu'à Montréal où 8% de la population européenne périt[61].

Mais les Québécois n'en sont pas au bout de leur peine. Trois crises les confronteront à nouveau avec la mort au cours de la deuxième décennie du 18^{e} siècle. La plus forte d'entre elles, celle de 1714-1715 est tout autant meurtrière; elle représente également par son indice une "crise forte" en dépit du fait qu'elle ne fauche que 6.6% de la population.

La crise de 1717 ne représente qu'une "crise mineure" selon l'évaluation de Dupaquier; en 1711, selon cette même méthode, il n'y aurait pas eu de crise due à la "fièvre de Siam" en dépit de la pointe du graphique[62]. Par la suite deux nouvelles crises secoueront la population canadienne au cours des années 1730 et 1740[63]. Ainsi que l'a démontré la crise de 1702-1703, la petite vérole frappe plus fortement

la capitale; ce phénomène pourrait à nouveau avoir fauché plus de victimes en 1733 à Québec qu'à Montréal alors qu'on enregistre une nouvelle crise de magnitude 4 au cours de laquelle 9.7% de la population disparaît. En 1748, le phénomène est similaire; 6.5% de la population y périrait.

La population de Québec se voit donc souvent confrontée à la mort; dès les premiers instants de la vie s'engage un combat incessant du nouveau-né puis de l'enfant et de la future mère pour rester éveillé. Ce sont là les trois principales catégories de victimes. Quant aux hommes de plus de 50 ans, ils semblent bien mourir de vieillesse après une vie bien remplie. On le constate aisément le chemin de la vie est parsemé d'embûches.

Constamment au cours de ces années, la capitale fait face à des disettes et des mauvaises récoltes. De fait, note J. Hamelin, "la concordance est remarquable si nous considérons qu'une mauvaise récolte se traduit sur le graphique [celui du prix du blé à Québec] par une pointe durant l'année qui suit cette mauvaise récolte"[64]. C'est ainsi que les années 1700-1701 connaissent des prix élevés du blé sans oublier que les années 1713-1719 se caractérisent par une forte inflation; parallèlement, ce sont mauvaises récoltes sur mauvaises récoltes auxquelles doivent faire face les habitants de Québec. À défaut des céréales, il faut se rabattre sur les produits découlant de la chasse et de la pêche. La population se voit confrontée à des carences vitaminiques pendant l'hiver, ce qui crée un terrain plus propice aux épidémies comme celles de 1702-1703 et de 1732[65]. Ce tableau, bien que sombre, l'est probablement moins que celui d'outre Atlantique.

La population de Québec croît au rythme relativement modeste de 2% annuellement entre 1690 et 1755, taux inférieur à celui de la colonie. Mais derrière ce paravent de la longue

durée se cachent des soubresauts souvent spectaculaires qui s'articulent autour du climat économique. La ville attire nombre d'étrangers en quête d'une nouvelle perspective d'emploi. Ce sont eux qui assurent la relève puisque les Québécois meurent en grand nombre. Or la capitale n'absorbe pas l'excédent de ses naissances. Un choc se produit; des personnes, voire des familles entières, doivent se déplacer. Québec représente une plaque tournante non seulement pour les marchandises mais aussi pour la population. Celle-ci est mobile, oserions-nous dire volatile[66].

Lorsque la situation se corse, les ruraux n'hésitent pas à retourner au... village, les racines n'étant jamais tout à fait coupées[67]. Ce flux humain met du coup en perspective l'une des caractéristiques de l'établissement urbain: malgré son enceinte, Québec est une ville... ouverte à tout venant. Son évolution contraste toutefois singulièrement de celle du village qui accepte facilement et de plus en plus les étrangers[68]; au fil des ans, la population de la capitale tend cependant à se replier, que dire à s'emmurer!

Ce parallèle entre ville et campagne souligne également la différence de comportement entre citadins et ruraux; les couples québécois procréent moins que les seconds bien que l'écart se rétrécisse au cours du 18e siècle, de sorte que plus de 40% de la population a moins de 15 ans. Il y a par contre moins d'enfants par famille à Québec que dans la colonie. Peut-être est-ce dû au fait que les enfants meurent en bas âge; au total deux enfants sur trois n'atteignent pas l'âge de 15 ans. Cette triste réalité explique partiellement comment les veuves se font plus nombreuses à convoler en secondes noces. L'explication ne saurait être que partielle toutefois car il faut également considérer les conditions de travail et partant les conditions économiques, ainsi que le laissent entrevoir le comportement nuptial et le mouvement des naissances: le pouls de Québec, port ouvert

à la navigation six mois par année, bat au rythme des marées. L'activité maritime, par conséquent économique, module le comportement démographique. Les "anomalies" statistiques trouvent leur explication et du coup, s'estompent. Les recensements statistiques trouvent leur raison d'être dans la conjoncture économique.

Références et notes du chapitre 1

1 R. Chénier, L'urbanisation de la ville de Québec, 1660-1690, Manuscrit classé, Québec, Parcs Canada, 1979, pp. 178-201. Cette situation vaut également pour Montréal au XVII^{e} siècle. L. Dechêne, Habitants et marchands de Montréal au XVII^{e} siècle, Paris-Montréal, Plon, 1974, pp. 98-100.

2 Archives nationales (ci-après AN), Paris, Colonies, G1, 460-461. Les recensements généraux couvrent les années suivantes: 1692, 1695, 1698, 1706, 1707, 1712, 1713, 1714, 1716, 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1724, 1726, 1727, 1730, 1732, 1736, 1737 et 1739.

3 Statistics of Canada / Statistiques du Canada, Recensements du Canada, 1665 à 1871, vol. IV, Ottawa, I.B. Taylor, 1876, pp. 2-61. Il faut noter que cette publication ne traite que de 9 recensements (ceux de 1692, 1695, 1698, 1706, 1719, 1720, 1721, 1734 et 1739). Par ailleurs, les données reprises dans cette publication ne reprennent pas toutes celles indiquées dans le manuscrit.

4 H. Charbonneau et J. Légaré, Répertoire des actes de baptêmes, mariages, sépultures et des recensements du Québec ancien, Montréal, P.U.M., 1981, vol. 8, pp. 557-576; vol. 18, pp. 757-800. L. Beaudet, Recensement de la ville de Québec pour 1716, Québec, A. Côté, 1887, 66 p., Rapport de l'archiviste de la province de Québec (ci-après RAPQ), 1939-1940, Le recensement de Québec en 1744, Sans lieu, Imprimeur du roi, 1940, pp. 1-157.

Statistics... du Canada, op. cit., p. 27. L'abondance des sources et la presque totale absence de données au sujet de leur confection suscitent de nombreuses interrogations. Il faut remarquer certaines incongruités lorsqu'il est question des recensements statistiques. À titre d'exemple, outre la disparité qui peut exister entre la copie transcrite et l'original, il faut souligner que le recensement de 1712 n'indique pas le nombre d'hommes présents à Québec, de sorte que le chiffre de la population totale s'en trouve tronqué. Par ailleurs, il faut observer et retenir que les chiffres présentés dans le recueil des statistiques du Canada s'avèrent, règle générale, surévalués. Ainsi, en 1692, il y aurait d'après les chiffres du manuscrit une population totale de 1439 personnes alors que le recensement publié en indique 1570, d'où une différence de 131 individus soit 9.1%. Cette augmentation tient au fait que 61 enfants masculins et 70 enfants féminins aient été ajoutés aux totaux, sans aucune explication. Il faut noter le même phénomène en ce qui concerne les recensements de 1695 et 1698. Dans le premier cas, cela représente une surévaluation de 9.8%. S'il y a sur-évaluation pour Québec, il existe de très fortes probabilités pour que l'évaluation de la population de la colonie soit également supérieure à la réalité. En somme, vaut mieux s'en référer aux documents originaux plutôt qu'aux recensements publiés puisqu'il n'existe jusqu'à ce jour d'analyse minutieuse de l'enregistrement des données des recensements.

5 Jusqu'à cet instant les termes "famille" et "ménage" ont été interchangés. Afin d'éviter toute confusion, il serait préférable d'utiliser le terme "famille" lorsqu'il est question des recensements statistiques puisque nous ignorons tout de son acception dans ce contexte.

Par contre, le terme "ménage", d'après les démographes, "correspond à une unité physique; en d'autres mots, il désigne toutes les personnes habitant sous le même toit". G. Olivier-Lacamp et J. Légaré, Quelques caractéristiques des ménages de la ville de Québec entre 1666 et 1716, Histoire sociale / Social History, vol. 12, n°23 (mai 1979), p. 67. Cette définition ainsi que le démontrera la deuxième partie devrait être révisée.

6 Bien que notre collègue R. Chénier précise dans son texte que l'accroissement annuel est de 10%, il faut apporter ici une précision sur le calcul du taux d'accroissement. Le chiffre avancé par Chénier se veut plutôt le taux intercensitaire d'accroissement que celui du taux d'accroissement annuel tel qu'entendu par les démographes. L'opération pour le calcul de 10% se résume à l'équation suivante: $\left(\frac{P^t - P^o}{P^o}\right)/t$ où Pt représente la population à la fin de la période considérée et Po celle du début et t le temps écoulé. Pour calculer le taux annuel d'accroissement, il faut utiliser l'équation $\frac{100\ (P^t - P^o)}{.5\ (P^t + P^o)}/t$. C'est du moins la formule que suggère le démographe Michel P. Paillé, Accroissement et structure de la population à Québec au début du XIX^{e} siècle, Histoire sociale / Social History, vol. IX, n°17 (mai 1976), pp. 188-190. R. Chénier, op. cit., pp. 184 et 408. Le tableau 1 tiendra compte de ces deux chiffres lorsque viendra le temps de compiler les données.

7 C'est-à-dire un taux intercensitaire de 7,1%. R. Chénier, op. cit., pp. 184 et 408.

8 Ibid., p. 409.

9 Ibid., pp. 187, 412-413.

10 L. Dechêne, op. cit., pp. 98 et 493-495.

11 Ibid., p. 98.

12 R. Chénier, op. cit., p. 188.

13 Ibid., pp. 189-192.

14 Ibid., pp. 193-195.

15 D'après L. Dechêne, il existe de "curieuses anomalies dans la répartition des sexes chez les moins de quinze ans, suffisantes pour nous faire douter de l'exactitude des recensements". L. Dechêne, op. cit., p. 99.

16 AN, Colonies, G1, vol. 460-461, Recensements généraux; L. Dechêne, op. cit., p. 493. Il faut par ailleurs souligner que la population blanche de la colonie du Massachusetts, bien que plus nombreuse, s'accroît à un rythme inférieur au cours de cette période. En 1690, on y dénombre 49,500 habitants, 91,000 en 1720 et 188,000 en 1750, d'où un taux de croissance de 1,97% entre 1690 et 1720 et de 2,32% entre 1720 et 1750. D.L. Jones, Village ans Seaport. Migration and Society in Eighteenth Century Massachusetts, Hanover-London, University Press of New England, 1981, p.23.

17 L. Dechêne, La croissance de Montréal au XVIII^{e} siècle, Revue d'histoire de l'Amérique française (ci-après RHAF), vol. 27, n°2 (septembre 1973), p. 164. Ces chiffres diffèrent de ceux présentés dans Habitants et marchands de Montréal. À noter que les chiffres pour Montréal ne comprennent pas la banlieue.

18 Les chiffres du tableau 1 proviennent de quatre sources: L. Dechêne, Habitants..., p. 493; L. Dechêne, La croissance..., p. 164; R. Chénier, L'urbanisation..., pp. 406-409; AN, Colonies, G1, 460-461, Recensements généraux. Les taux de croissance identifiés découlent des chiffres contenus au recensement statistique de 1716. L'utilisation des chiffres du curé pour Québec abaisserait quelque peu le taux de croissance.

19 Les chiffres du tableau 2 sont tirés de Carl Bridenbaugh, Cities in the Wilderness, The First Century of Urban Life in America, 1625-1742, New York, Oxford University Press, 1971, p. 6; C. Bridenbaugh,

Cities in Revolt, Urban Life in America, 1743-1776, New York, Oxford University Press, 1973, p. 5. Les données sur Portsmouth proviennent de Karen E. Andersen, The Layered Society, Material Life in Portsmouth N.H., 1680-1740, thèse de Ph.D., University of New Hampshire, 1982, p. 60. Ceux de Newport et de Providence sont tirés de R.V. Wells, The Population of the British Colonies in America before 1776. A Survey of Census Data, Princeton, Princeton University Press, 1975, p. 98.

20 Soit 419 à Québec et 30 à la Petite Rivière; or selon le recensement statistique la ville inclut également la banlieue.

21 J. Hamelin, Économie et société en Nouvelle-France, Québec, P.U.L., [1960], pp. 16 et 58-65; L. Dechêne, Habitants..., pp. 131 et 162-163.

22 J. Mathieu, Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII^{e} siècle, Montréal, Fides, 1981, pp.29 et 153.

23 J. Hamelin, op. cit., p. 64.

24 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, Québec, ville fortifiée du XVII^{e} au XIX^{e} siècle, Québec, Pélican et Parcs Canada, 1982, pp. 300-301; J. Mathieu, op. cit., p. 29. Ce tableau n'aurait jamais été compilé sans l'aide de mon collègue Marc Lafrance qui a eu l'idée de redéfinir les territoires recensés dans les recensements statistiques surtout ceux de la fin du XVII^{e} siècle et du début du siècle suivant. Il me faut lui rendre tout le crédit car il s'agit en réalité de son tableau qu'il publiera dans une prochaine monographie sur la ville de Québec. Il faut par ailleurs préciser que les chiffres du présent tableau ne concernent que les civils. Quant au chiffre de 1755, il provient d'une note écrite par James Murray au bas du tableau récapitulatif du recensement de 1761. Enfin il faut

préciser que les indices du coût de la vie ainsi que l'appendice 2 les définit corroborent ce découpage chronologique. C'est sans compter les nombreux autres indices que dévoileront les chapitres subséquents.

25 A. Charbonneau et al., op. cit., pp. 301-304, 375-376 et 418-420. Certes les mendiants "envahissent-ils" les villes pendant les années de crise 1742-1743 mais combien sont-ils et surtout d'où proviennent-ils? La ville ne leur aurait-elle pas donné naissance?

26 R. Chénier, op. cit., pp. 187-189.

27 L. Dechêne, Habitants..., pp. 98-99.

28 R. Chénier, op. cit., p. 187.

29 Il faut remarquer que les proportions de représentativité masculine chutent lors des recensements de 1706, 1707, 1713, 1718, 1719, 1730, 1736 et 1739. En ce qui concerne les trois premiers, il faut préciser que ceux-ci recoupent des périodes de guerre alors qu'en 1718 et 1719, les temps difficiles auront appelé les plus entreprenants sous d'autres cieux afin d'assurer la subsistance. Quant aux trois derniers, nous ignorons la cause plausible de cette régression de la représentativité masculine; il faut néanmoins observer une diminution constante de celle-ci depuis 1720.

30 J. Henripin, La population canadienne au début du XVIII^{e} siècle: nuptialité, fécondité, mortalité infantile, Paris, P.U.F, 1954, pp. 18-20.

31 Au cours des années 1690-1749, les curés de la paroisse célèbrent 2256 mariages, baptisent 11267 enfants et procèdent à 7114 actes d'inhumation. Les chiffres de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu sont inclus dans ces données. Ces registres d'état civil ont été colligés par les chercheurs du programme de recherches en démographie historique de l'Université de Montréal. H. Charbonneau et J. Légaré, op. cit., vol. 1, 8 et 18.

32 L'addition des pourcentages ou des nombres absolus donne des résultats incomplets puisque les mariages entre personnes d'origine géographique étrangère ou inconnue ont été omis. Seule l'appartenance urbaine faisait l'objet de l'enquête.

33 Puisque les recensements n'indiquent que le nombre d'hommes dont l'âge est supérieur à 50 ans, nous avons supputé un nombre de femmes de cette catégorie d'âge égal à celui des hommes, ce qui constitue probablement une sous-évaluation du phénomène ainsi que nous le verrons plus loin. Dans le cas du recensement de 1739, les 50 hommes absents indiqués ont été intégrés au groupe des 15-49 ans.

34 L. Dechêne, Habitants..., pp. 100-101, note 7.

35 G. Olivier Lacamp et J. Légaré, op. cit., p. 70.

36 Cette moyenne paraît quelque peu élevée puisque le recensement de 1737 n'indique que 5.7 personnes par famille. Le dénombrement du curé Jacrau en 1744 qui au départ souffre d'un sous-enregistrement n'indique que 4.7 personnes par "ménage"; cette situation peut s'expliquer par le ralentissement de croissance que connaît la capitale entre 1737 et 1744.

37 P. Goubert, Cent mille provinciaux au XVII^{e} siècle; Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730, Paris, Flammarion, 1968, p.53.

38 J. Henripin, op. cit., p. 95. Quant à la situation montréalaise, elle concorde sensiblement aux résultats obtenus par le démographe. L. Dechêne, Habitants..., pp. 104-105.

39 Du moins en Beauvaisis d'après P. Goubert, op. cit., p. 59. À noter que si les femmes se font plus nombreuses dans les recensements nominatifs de 1716 et 1744, ces deux dates tombent dans des périodes creuses de l'économie.

40 Ce chiffre provient de l'analyse des inventaires après décès de la population de Québec. Il résulte de la soustraction de la date du contrat de mariage et de celle du décès de 276 unions.

41 Ce chiffre se rapproche ainsi des moyennes canadienne et montréalaise. J. Henripin, op. cit., p. 95; L. Dechêne, Habitants..., p. 107 note 24.

42 Henripin pour sa part a observé une situation inverse pour l'ensemble de la colonie alors que les hommes se remarient à 18.5% et les femmes à 14.1%. J. Henripin, op. cit., pp. 95-101.

43 Les chiffres du tableau se lisent ainsi: les nombres absolus divisés par le nombre de jours donnent les nombres journaliers dont le total additionné donne le dénominateur de l'indice mensuel. Le quotient obtenu doit être multiplié par 12. M.L. Marcilio et H. Charbonneau, Démographie historique, Paris, P.U.F., 1979, p. 64.

44 H. Charbonneau, Vie et mort de nos ancêtres; étude démographique, Montréal, P.U.M., 1975, pp. 180-182; L. Dechêne, Habitants..., pp. 109-110.

45 Les naissances illégitimes d'après Goubert représentent 1% des naissances en Beauvaisis alors qu'à Montréal, elles en totalisent 1.87%. La moyenne pour l'ensemble du Canada varierait entre 0.2% et 1.2%. P. Goubert, op. cit., p. 54; L. Dechêne, Habitants..., p. 114.

46 En réalité, d'après Goubert, compte-tenu des dernières couches, la période de fécondité ne serait que de 16 à 20 ans. P. Goubert, op. cit., p. 56.

47 L. Dechêne, Habitants..., p. 111.

48 Le total des naissances ne se chiffre qu'à 10984 et non 11267 c'est-à-dire une différence de 283 qui s'explique par l'omission de 83 naissances d'enfants de sexe indéterminé et de 200 extraits de naissance d'amérindiens, d'étrangers (extérieurs au territoire urbain) ou encore de nouveaux convertis anglophones.

49 Les calculs s'effectuent de la même façon qu'au tableau 7.

50 L. Dechêne, Habitants..., p. 113.

51 Les enfants de sexe inconnu ont été éliminés.

52 Les démographes Henripin et Charbonneau préviennent les chercheurs des écueils qu'ils pourraient rencontrer en procédant au décompte des sépultures. D'emblée ceux-ci avancent-ils que les registres d'état civil sous évaluent le nombre de décès. Il en serait de même dans le Beauvaisis. En somme, il s'agit d'une constante qui se retrace autant en France qu'au Canada. L. Dechêne, Habitants..., p. 116; P. Goubert, op. cit., pp. 62-63.

53 P. Goubert, op. cit., p. 63; L. Dechêne, Habitants..., pp. 116-117.

54 H. Charbonneau, À propos de démographie urbaine en Nouvelle-France; réflexions en marge d'Habitants et marchands de Montréal de Louise Dechêne, RHAF, vol.30, n°2 (septembre 1976), p. 263.

55 C'est-à-dire un taux de mortalité de 211 pour 1000. Les chiffres du tableau excluent les actes d'indiquant pas l'âge, soit 653 ou environ 11% de la population civile décédée, puisque soldats et matelots considérés comme population flottante, ne sont pas inclus.

56 Cette proportion est beaucoup plus forte que celle du démographe Charbonneau qui estimait à 52.5% le nombre de décès d'enfants de moins de 15 ans en 1713. H. Charbonneau, À propos.... p. 267.

57 D'après une étude sur la domesticité, les enfants de sexe féminin âgés entre 4 et 13 ans constituent un bassin de recrutement pour les tâches domestiques. F. Barry, Familles et domesticité féminine au milieu du 18e siècle, in N. Fahmy-Eid et M. Dumont (eds), Maîtresses de maisons, maîtresses d'école; femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 231.

58 P.G. Roy, La ville de Québec sous le régime français, Québec, Imprimeur du roi, 1930, vol. 2, p. 18. Ce chiffre paraît discutable puisque les registres d'état civil indiquent pour ces deux années 322 sépultures. Or comme le fait remarquer Roy, ces morts ne peuvent tous être attribués à la petite vérole. À défaut d'une analyse systématique des décès, peut-être vaut-il mieux conserver ce nombre.

59 AN, Colonies, $C^{11}A$, 21:41-43, Callières et Beauharnois au ministre, 27 avril 1703. Ces chiffres sont trompeurs toutefois puisqu'il faut leur soustraire une partie de la mortalité infantile qui serait survenue de toute façon.

60 Selon Jacques Dupaquier, il existe six intensités différentes quant à ces crises de mortalité calculées d'après des indices de mortalité: une crise mineure (indices entre 1 et 2); crise moyenne (indices entre 2 et 4); forte crise (indices entre 4 et 8); crise majeure (indices entre 8 et 16); super-crise (indices entre 16 et 32; catastrophe (indices supérieurs à 32). Pour en arriver à calculer ces indices, il faut additionner les décès des 10 années précédant l'événement, en faire la moyenne et ensuite calculer l'écart moyen d'où la formule suivante: $I = \frac{D_x - M_s}{\sigma_x}$. L'indice est égal au nombre de décès d'une année x duquel est soustrait la moyenne des 10 années antérieures, laquelle différence est divisée par l'écart-type des 10 années de référence. H. Charbonneau et A. Larose (éd.), Les grandes mortalités: étude méthodologique des crises démographiques du passé, Liège, Ordina, 1979, p. 85-93.

61 L. Dechêne, Habitants..., p.119.

62 F. Rousseau, L'oeuvre de chère en Nouvelle-France; le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec, Québec, P.U.L., 1983, p. 37.

63 H. Charbonneau et A. Larose, op. cit., p. 89.

64 J. Hamelin, op. cit., p. 60. Nous reviendrons dans l'appendice 2 sur la courbe du prix du blé.

65 Hamelin note qu'au cours des années 1727-1733, l'insuffisance de blé découle non pas de mauvaises récoltes mais plutôt de la surabondance des exportations vers les Antilles. J. Hamelin, op. cit., p. 60.

66 De cette mobilité découlent les revirements des recensements statistiques. Il faut observer que durant les années difficiles de 1713 à 1726, l'intendant fait dresser 11 recensements en 14 ans. Les administrateurs se préoccupent de tout ce va et vient, de ce remous qu'occasionne la mauvaise conjoncture.

67 D'ailleurs le voyageur suédois Kalm n'indique-t-il pas que les belles grandes fermes des environs de Québec appartiennent à des citadins. J. Rousseau et G. Béthume, Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749, Montréal, C.L.F., 1977, p. 312.

68 J. Mathieu, C. Cyr, G. Dinel, J. Pozzo et J. St-Pierre, Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760, RHAF, vol. 35, n°1 (juin 1981), p. 14.

Des hommes, des quartiers et des métiers

Réduire la population de la capitale à une statistique générale permet difficilement de saisir le rythme de vie, le pouls de ses artères. Autrefois, tout comme aujourd'hui, chaque quartier revendique des caractéristiques propres; chacun se démarque. Si la Place Royale se veut le quartier du port et par conséquent celui du commerce qu'en est-il de la Haute-ville, du quartier du Palais ou encore de la banlieue, c'est-à-dire en bordure de la rivière Saint-Charles, à la côte Saint-Jean et à la Canardière? Les dénombrements nominatifs des curés permettent-ils de saisir le mouvement social ou seulement le rythme de progression du développement urbain? En somme, il faut en arriver à dégager l'évolution du portrait de la société, de chacun des quartiers et, dans la mesure du possible, des diverses rues de la ville.

L'évolution de l'ensemble urbain

Qu'ils aient été influencés par des critères géographiques ou économiques, des facteurs culturels ou sociaux, les résidents de Québec, anciens ou nouveaux, étalent leurs préférences en choisissant leur quartier de résidence. Que ce dernier ait évolué en fonction de considérations économiques, sociales ou culturelles, cela ne fait aucun doute[1]. Or déjà les traits démographiques annoncent une forte mobilité

et par conséquent un rythme accéléré. Il faut donc mesurer le changement non seulement du point de vue du nombre, mais aussi du point de vue du mouvement social[2].

La croissance

Un tour d'horizon des quatre quartiers conduit l'observateur de la réalité québécoise du 18e siècle à constater que, dès la fin du 17e siècle, la Basse-ville est "toute remplie de maisons" selon l'expression du jésuite, Antoine Silvy; elle n'offre ainsi guère de terrains disponibles pour la construction. Ainsi la Haute-ville accueille ce surplus de population et s'accroît sensiblement entre 700 et 1713[3].

Pour sa part, l'ingénieur Gaspard Chaussegros de Léry observe en fonction de ses projets d'extension urbaine que la population augmente de 130 personnes annuellement vers 1745[4]. Ce chiffre comprend sans aucun doute outre l'accroissement naturel celui de l'immigration. S'il ne fallait retenir que cette façon d'apprécier l'accroissement naturel de la population, il faudrait retenir que la population de la capitale croît de 74 personnes annuellement entre 1690 et 1749. Les temps forts de cet accroissement se situeraient entre 1730 et 1739 avec une moyenne de 106 personnes par année (tableau 13). Cette façon de prévoir la croissance du bassin de population, bien que simpliste, conduit néanmoins l'ingénieur à apprécier le territoire urbain que cette population sera en mesure d'occuper.

Ces extensions urbaines dénotent néanmoins les soucis de l'ingénieur vis-à-vis des besoins commerciaux de la ville, du moins en ce qui touche l'extension de la Basse-ville et du port. Il anticipe un accroissement de l'activité maritime et prévoit qu'une partie des emplois ainsi créés attireront de nouveaux résidents et de nouveaux com-

TABLEAU 13

ACCROISSEMENT NATUREL DE LA POPULATION
1690-1749

DÉCENNIE	NAISSANCES	DÉCÈS	DIFFÉRENCE	MOYENNE
1690-1699	1148	448	700	70.0
1700-1709	1195	764	431	43.1
1710-1719	1312	875	437	43.7
1720-1729	1859	958	901	90.1
1730-1739	2643	1583	1060	106.0
1740-1749	2910	2010	900	90.0
TOTAL	11067	6638	738	73.8

merçants. En conséquence, il entend diriger une partie de la population vers ce quartier de la ville. Quant à la Haute-ville, il y conçoit l'aménagement de ses principaux axes d'extension urbaine.

Chaussegros de Léry aura concentré ses efforts à créer un milieu urbain plus homogène. Car si de Léry se rend chez le curé Jacrau en 1745 pour connaître l'évolution démographique de la capitale, force lui est de reconnaître que, depuis 1716, l'extension territoriale se déroule de façon non planifiée. Chaussegros de Léry y aura sûrement pris connaissance non seulement des registres civils mais aussi des recensements des curés, effectués l'un en 1716, l'autre étant tout "frais" puisque réalisé en 1744.

L'ingénieur en se fiant à ces données aura constaté qu'entre 1716 et 1744, la population de Québec a crû à un taux de 2.7% annuellement et que seul un quartier a connu une expansion inférieure à cette norme: la Basse-ville (tableau 14). La géographie se veut donc un frein à la croissance démographique de ce secteur[5]. Voilà qui explique en partie (abstraction faite des considérations défensives) l'insistance des ingénieurs militaires et notamment de Chaussegros de Léry à proposer des projets d'extension urbaine dans ce quartier.

Quant à la Haute-ville qui affiche un taux de croissance appréciable, le rempart du chevalier de Beaucours y constitue une entrave à la croissance physique. Puisque la Haute-ville a connu une forte augmentation de sa population au début du XVIII^{e} siècle, il faut donc que les nouveaux habitants de la Haute-ville, s'ils désirent bénéficier de la protection du rempart, occupent des terrains qui seront concédés par les communautés religieuses. De fait, la plupart des nouveaux habitants de la Haute-ville se retracent, du moins d'après les plans d'époque, dans les divers secteurs tels celui du fief du Cap, autour de l'Hôtel-Dieu, près du

TABLEAU 14

TAUX DE CROISSANCE PAR QUARTIER[6]
1716-1744

QUARTIER	POPULATION 1716	POPULATION 1744	TAUX
Haute-ville	707	2242	3.72%
Basse-ville	1379	1831	1.01%
Palais	146	411	3.40%
Faubourg St-Roch	---	248	--
Banlieue	44	272	5.15%
TOTAL	2276	5004	2.68%

Séminaire et dans l'enclos des Jésuites. Il n'y a que la rue Saint-Louis qui, à vrai dire, déborde par-delà la délimitation qu'impose la fortification de Beaucours (illustration n°1).

Le quartier du Palais croît à un rythme aussi accéléré que celui de la Haute-ville. Dans ce cas précis, l'établissement d'un chantier de construction navale sur la grève incite artisans et journaliers à s'établir à proximité de leur lieu de travail. Le rythme de croissance de la banlieue ne peut s'associer au seul établissement du chantier naval. Si le curé Thibault avait inclus toute la banlieue dans son recensement de 1716, ce taux de croissance serait ramené à des proportions beaucoup plus modestes.

Les ménages

Derrière ces taux de croissance se cachent des caractéristiques non seulement quantitatives mais également qualitatives ou plutôt, sociales. D'après les dénombrements des curés, le nombre d'ouailles passe de 2276 à 5004 entre 1716 et 1744. Ces chiffres ne tiennent compte ni des militaires en garnison[7] ni des membres des communautés religieuses. Les 2276 âmes de 1716 se répartissent sur le territoire en 460 ménages[8], soit une moyenne de 4.9 personnes par ménage. Vingt-huit ans plus tard, le curé Jacrau dénombre 5004 personnes à l'intérieur des limites de sa paroisse, réparties en 1054 ménages[9], d'où une moyenne de 4.7 personnes par ménage[10]. En somme, en considérant la longue durée, la taille des ménages tend à diminuer. Encore faut-il se rappeler que ce phénomène masque parfois la réalité[11].

D'après les indications fournies par les curés, la population adulte vieillit au cours du 18e siècle; les enfants par leur plus jeune âge en 1744, tendent à souligner

Ce plan sur lequel apparaît le projet de fortification de Chaussegros de Léry accepté par la Cour en 1718 démontre avec précision les limites territoriales de la Haute-ville qu'imposait en quelque sorte l'enceinte du chevalier de Beaucours de 1693 et reprise en 1712-1713. Ce projet de nouvelle enceinte libérait une nouvelle zone de construction qui grâce à la réalisation de la nouvelle enceinte deviendrait intra-muros. La deuxième enceinte, plus à l'ouest représente un projet de rempart proposé par Chaussegros de Léry en 1740. Auteur: G. Chaussegros de Léry, 1716 et 1740, copie Baudouin. Provenance: Archives publiques du Canada.

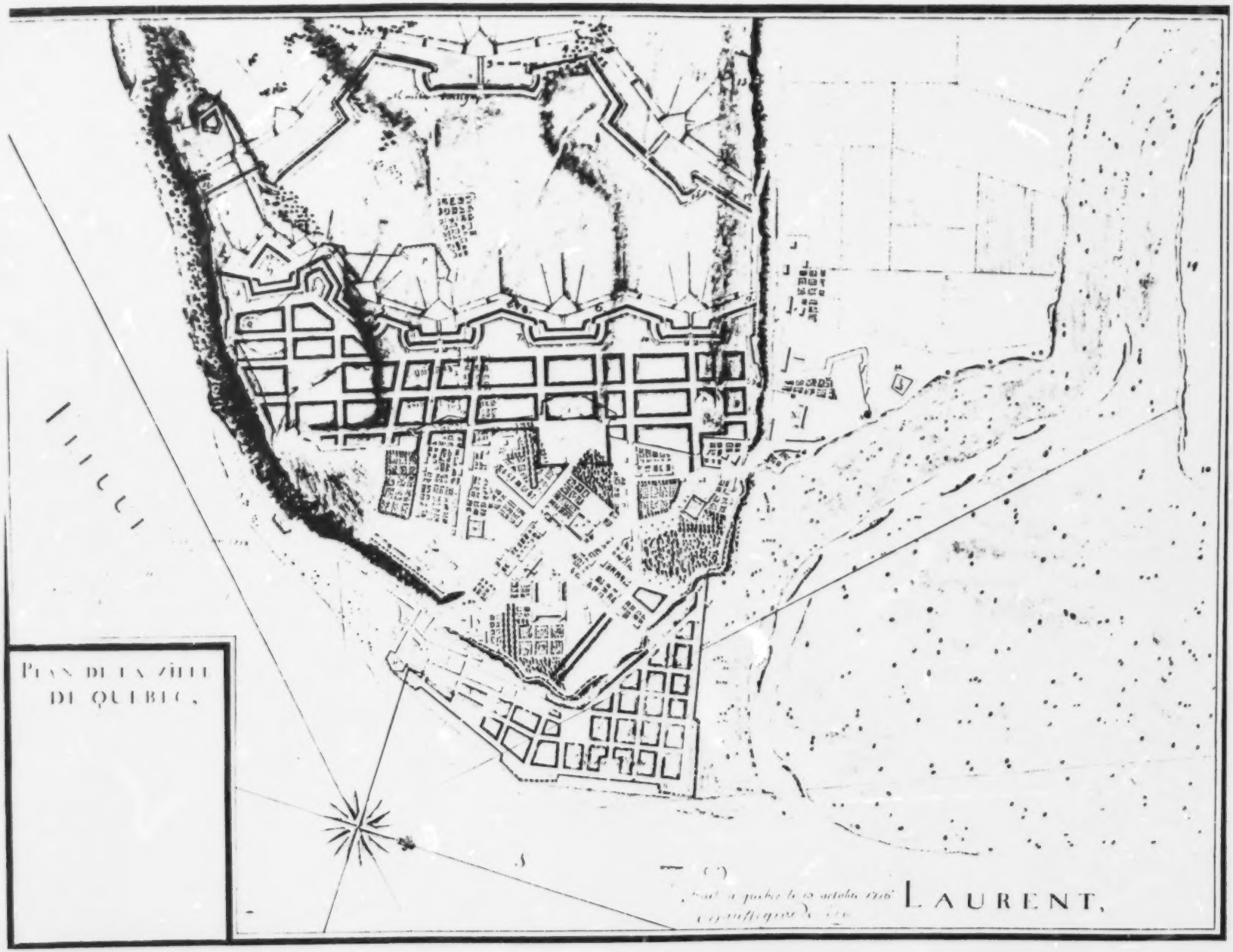
PLAN DE LA VILLE DE QUEBEC.
LAURENT.

qu'à défaut de méthodes contraceptives efficaces[12], il faut soit considérer un âge au mariage plus tardif, soit un plus long veuvage comme facteur d'explication. Dans le ménage type de 1716, l'homme a près de 42 ans et sa conjointe ou sa veuve 36 ans et demi; ils ont sous leur tutelle 2.6 enfants et logent 0.2 personnes étrangers ou apprenties. Pour vaquer aux tâches quotidiennes, ils reçoivent l'aide de 0.3 domestique[13].

D'après le curé Jacrau, l'homme serait plus âgé d'un an et sa compagne plus âgée de près de 3 ans. Le couple aurait moins d'enfants (2.4), hébergerait moins de parents ou d'étrangers tout en conservant le même nombre de domestiques. Il ressort de ces chiffres généraux, deux phénomènes: d'une part, le nombre réel d'enfants ne saurait être guère plus élevé en 1744 puisqu'à cet âge (39 ans et demi), la femme parvient au terme réel (par opposition à théorique) de sa période de fertilité[14]. D'autre part, puisque le nombre d'enfants diminue et que la proportion de domestiques se maintient, il ne faut plus y voir un besoin d'aide dicté par la période d'établissement[15]. Il convient mieux d'y entrevoir un "désir de paraître", un "goût de l'ostentation"[16]. Dans ce contexte, peut-être vaut-il mieux introduire une nouvelle variable qui puisse influencer le comportement démographique: l'appartenance socio-professionnelle.

Les métiers

Au 18e siècle, les curés de Québec recensent une soixantaine de métiers pratiqués par les divers chefs de ménage. Mais puisque les curés se montrent quelque peu "insouciants" face au statut professionnel de leurs ouailles[17], il en résulte une imprécision dans la nomenclature des métiers. En conséquence, le concept de "secteur d'activité"[18] permet de

regrouper les divers métiers et ainsi d'analyser la structure économique urbaine. Il en existe quatre qui regroupent la très grande majorité des métiers: les services, le commerce, la transformation et la main-d'oeuvre non spécialisée.

Le secteur des services regroupe les conseillers, officiers, fonctionnaires, chirurgiens et sergents. Celui du commerce, outre les marchands et négociants, comprend les transporteurs (navigateurs, charretiers, maîtres de barque et autres) de même que les métiers reliés à l'alimentation (bouchers, boulangers, aubergistes et cabaretiers). Le secteur de la transformation réunit les artisans de la construction (maçons, menuisiers et charpentiers), ceux du fer (forgeron, taillandier, serrurier), ceux du vêtement (tailleurs et perruquiers notamment), ceux du cuir (tanneurs, cordonniers et selliers) et enfin les artisans du bois (tonneliers, charpentiers de navire). Quant au dernier secteur, il se résume à vrai dire aux journaliers principalement.

Perçus sous cette optique de la classification socio-professionnelle, la capitale démontre des signes de mutation sociales tangibles, non pas d'après une répartition générale des sphères d'activités, mais plutôt en fonction de la répartition de celles-ci dans les quartiers (tableau 15). D'après ce premier critère, seul le secteur des services perd de son importance relative de façon marquée, situation considérée comme normale au 18^{e} siècle étant donné que l'infrastructure administrative reliée à la fonction de capitale est déjà en place[19]. Néanmoins le vide créé par ce plafonnement du secteur des services se répartit également entre les trois autres secteurs; il s'en dégage donc une impression de stabilité. Par rapport aux quartiers, cette stabilité n'apparaît que relative. Les gens bougent; du travail ou une clientèle les attirent d'un quartier à l'autre.

TABLEAU 15

RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE
PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS ET QUARTIERS
1716-1744

QUARTIER	SERVICES		COMMERCE		TRANSFORMATION		NON SPÉCIALISÉ		TOTAL	
	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744
Haute-ville	36	66	17	97	45	144	19	60	117	367
Basse-ville	33	39	77	153	61	114	11	26	182	332
Palais et Saint-Roch	4	17	2	23	7	60	2	15	15	115
TOTAL	73	122	96	273	113	318	32	101	314	814

Alors qu'en 1716 la Haute-ville accueille d'abord des artisans et ensuite des gens du secteur des services, la situation évolue sensiblement au cours du siècle. En 1744, les représentants du commerce supplantent ceux des services; ils se classent dorénavant au second rang. À la Basse-ville et au quartier du Palais, le repli des officiers et fonctionnaires permet aux commerçants de consolider leur position. Cette situation aura des répercussions tangibles sur le paysage urbain.

Mènages et mêtiers

Regroupés sous ces bannières socio-professionnelles, les divers chefs de ménage de la capitale démontrent dans les quatre secteurs d'activité une diminution de la taille des ménages[20] (tableau 16). Bien que l'âge des couples soit sensiblement le même, cette situation découle d'une diminution générale du nombre moyen d'enfants et aussi d'une hausse sensible du nombre de couples sans enfants dans les secteurs du commerce, de la transformation et parmi la main-d'oeuvre non spécialisée. Paradoxalement, si le nombre d'enfants s'amenuise dans le secteur des services, en contrepartie, la moyenne de domestiques augmente, situation qui corrobore l'affirmation antérieure au sujet de l'embauche des domestiques[21].

Des quartiers et des rues

La statistique générale traitant de l'ensemble urbain et dont chaque élément tisse les trames de quartiers, qu'il s'agisse de la taille des ménages ou encore de la "qualité" du chef de ménage, permet difficilement de faire revivre les

TABLEAU 16

RÉPARTITION DES MÉNAGES EN FONCTION DES MÉTIERS, 1716-1744

SECTEURS	No. total		No. pers.		Moy. mén.		Age hommes		Age femmes		No. enfants		Moy. enfants		No. sans enf.		No. domest.		Moy. domest.	
I) SERVICES	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744
Conseiller	10	9	77	68	7,7	7,6	53,5	46,0	37,0	36,2	36	32	3,6	3,6	1	3	18	20	1,8	2,2
Fonctionnaire	11	20	51	107	4,6	5,3	43,4	45,8	39,7	41,5	21	48	1,9	2,4	4	7	10	20	0,9	1,0
Officier	11	19	56	97	5,1	5,1	48,9	50,6	39,4	39,4	32	39	2,9	2,0	4	6	5	21	0,4	1,1
Chirurgien	7	6	30	40	4,3	6,7	38,1	45,5	34,0	33,4	16	22	2,3	3,7	2	1	1	3	0,1	0,5
Sergent	7	10	58	61	8,3	6,1	50,0	45,1	37,9	39,2	44	41	6,3	4,1	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	**46**	**64**	**272**	**373**	**5,9**	**5,8**	**46,8**	**46,6**	**37,6**	**37,9**	**149**	**182**	**3,2**	**2,8**	**11**	**17**	**34**	**64**	**0,7**	**1,0**
II) COMMERCE																				
Marchand	35	62	184	324	5,3	5,2	43,2	41,4	35,3	35,5	77	135	2,2	2,2	10	21	33	64	0,9	1,0
Aubergiste	7	3	49	16	7,0	5,3	39,8	50,7	33,7	41,3	26	9	3,7	3,0	1	0	6	0	0,9	0
Boucher	4	17	22	94	5,5	5,5	41,5	42,1	41,2	37,9	10	46	2,5	2,7	1	6	2	6	0,5	0,3
Boulanger	5	16	36	84	7,2	5,2	42,0	38,4	39,6	31,7	25	48	5,0	3,0	0	4	2	7	0,4	0,4
Charretier	9	43	52	251	5,8	5,8	41,4	41,4	32,3	37,7	32	157	3,5	3,6	1	6	1	5	0,1	0,1
Cabaretier	11	39	46	186	4,2	4,8	39,0	43,8	42,2	41,8	27	103	2,4	2,6	2	12	0	2	0	0,1
Navigateur	18	75	78	315	4,3	4,2	39,8	38,9	32,5	33,5	45	137	2,5	1,8	4	21	0	15	0	0,2
SOUS-TOTAL	**89**	**255**	**467**	**1270**	**5,2**	**5,0**	**41,0**	**42,4**	**36,7**	**37,1**	**242**	**635**	**2,7**	**2,5**	**19**	**70**	**44**	**99**	**0,5**	**0,4**
III) TRANSFORMATION																				
Maçon	10	27	47	135	4,7	5,0	42,8	40,7	37,9	33,6	25	78	2,5	2,9	2	4	1	2	0,1	0,1
Menuisier	14	39	98	235	7,0	6,0	41,6	43,8	33,1	39,6	68	153	4,9	3,9	0	3	0	2	0	0,1
Charpentier	12	85	56	382	4,7	4,5	39,1	39,3	35,7	34,6	31	199	2,6	2,3	3	19	0	2	0	0,0
Forgeron	9	29	50	170	5,5	5,9	38,3	39,4	34,4	35,4	31	86	3,4	3,0	1	4	1	23	0,1	0,8
Tonnelier	7	25	43	127	6,1	5,1	42,9	37,8	30,2	36,5	23	57	3,3	2,2	0	10	2	11	0,3	0,4
Cordonnier	18	26	88	113	4,9	4,3	35,7	42,4	32,2	35,9	49	56	2,7	2,1	4	8	4	4	0,2	0,1
Tailleur	7	16	33	75	4,7	4,7	50,7	37,0	40,8	36,2	17	40	2,4	2,5	1	4	2	2	0,3	0,1
SOUS-TOTAL	**87**	**255**	**472**	**1276**	**5,4**	**5,0**	**41,9**	**39,6**	**34,4**	**36,2**	**276**	**689**	**3,2**	**2,7**	**13**	**55**	**13**	**49**	**0,1**	**0,2**
IV) NON SPÉCIALISÉ																				
Journalier	24	96	118	430	4,9	4,5	43,7	40,6	38,2	35,6	68	232	2,8	2,4	3	19	0	3	0	0,03

différents quartiers de la ville avec leurs cris d'enfants et leurs bruits de boutique. Chaque quartier revendique des caractéristiques propres.

La Haute-ville

Si le curé Jacrau indique en 1744 que la Haute-ville accueille trois fois plus de ménage et par conséquent de population qu'en 1716, en contrepartie, il faut souligner que le rapport du nombre d'ecclésiastiques diminue presque dans les mêmes proportions. Établissement de prédilection des communautés religieuses depuis les débuts de la colonie, la Haute-ville accueille le Séminaire, les Jésuites, les Récollets, les Hospitalières et les Ursulines sans oublier l'évêché. Alors qu'en 1716, la Haute-ville compte une "soutane" pour quatre civils, en 1744, ce rapport s'établit à une pour onze personnes.

Ainsi le curé Jacrau dénombre en 1744 à la Haute-ville près de 45% des âmes de sa paroisse, une hausse substantielle par rapport au dénombrement antérieur (tableau 17). La taille moyenne des ménages diminue; ce phénomène découle du moins grand nombre d'enfants par ménage, bien que la proportion du quartier se maintienne au-delà de la moyenne urbaine. La Haute-ville regroupe ainsi 46% de tous les enfants de la paroisse, augmentation parallèle à celle du nombre de paroissiens.

Par ailleurs, si les artisans constituent les plus nombreux acteurs sociaux de la Haute-ville il faut, remarquer un début de ségrégation spatiale alors qu'autant en 1716 qu'en 1744, trois ménages d'artisans et de journaliers sur cinq habitent au nord de l'axe Buade - Fabrique - Saint-Jean. Bien que la proportion de commerçants et de domes-

TABLEAU 17

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DE LA POPULATION PAR QUARTIER
1716-1744

QUARTIER	MÉNAGES		POPULATION		ENFANTS ET ADOLESCENTS Total		- de 15 ans		ÂGE HOMME		ÂGE FEMME	
	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744
HAUTE-VILLE	136	458	707	2242	405	1175	289	891	44,1	43,3	38,6	39,6
BASSE-VILLE	295	409	1379	1831	715	869	525	630	40,4	43,1	35,7	39,3
PALAIS	23	91	146	411	91	199	62	164	41,7	37,4	34,9	36,9
FAUBOURGS	0	50	0	248	0	123	0	98	--	42,8	--	38,2
BANLIEUE	6	46	44	272	22	160	15	119	31,5	43,2	29,6	40,3
TOTAL	460	1054	2276	5004	1233	2526	891	1902	41,8	42,8	36,5	39,4

tiques augmente considérablement en Haute-ville, le nombre de domestiques présents dans l'enclave des artisans se maintient au cours de la période: on y retrouve le tiers des domestiques du quartier bien qu'une bonne part résident sur la rue des Pauvres (la côte du Palais actuelle) qui regroupe principalement des serviteurs de l'État et des commerçants.

En 1716, la Haute-ville du curé Thibault compte dix rues; en 1744, celle du curé Jacrau deux fois plus. Sans reprendre une à une toutes les caractéristiques des ménages, il convient de signaler au passage les rues les plus significatives en raison soit de leur population, de la taille de leurs ménages, du nombre d'enfants ou encore de domestiques.

En 1716, la rue Saint-Louis représente la rue la plus populeuse de la Haute-ville avec ses 244 résidents; un peu plus du tiers du quartier y réside, soit environ 10% de la population totale de la capitale. La seconde rue la plus populeuse de ce quartier se veut la rue Couillard avec ses 108 habitants suivie des rues Sainte-Anne et de la Fabrique avec respectivement 74 et 70 habitants. Les autres rues (Desjardins, Sainte-Famille, Buade, Trésor, Saint-Jean, Carrières) comptent 50 personnes ou moins.

Vingt-huit ans plus tard, la Haute-ville a considérablement changé. La rue Saint-Louis demeure la rue la plus populeuse; elle compte 419 résidents, soit 19% du quartier ou encore 8% de la population urbaine. La seconde rue en importance n'est plus la rue Couillard mais bien la rue Saint-Jean avec 16% des citoyens du quartier. Sur ces deux rues se concentrent donc plus du tiers de la population de la Haute-ville (illustration n°2). Suivent ensuite dans l'ordre les rues Couillard, Buade, Sainte-Famille, Saint-Joseph et des Pauvres; en somme, les rues les plus populeuses représentent également les rues les plus anciennes.

Par ailleurs si les chefs de ménages les plus âgés se retrouvent en 1744 sensiblement sur les mêmes rues (notam-

ment les rues Sainte-Famille et Couillard), par contre les plus jeunes se retracent rue Saint-Flavien, Lavallée, du Séminaire, toutes trois situées dans le fief du Sault-au-Matelot et nouvellement ouvertes. En fait la plupart des rues connaissent un accroissement important du nombre de leurs résidents; ce nombre double ou presque, sauf pour les rues Desjardins, Sainte-Anne, de la Fabrique et Couillard.

Au niveau du paysage social, si la rue Saint-Louis en 1716 compte surtout des artisans et des journaliers, ce portrait évolue puisque en 1744, ce sont surtout des officiers et des commerçants qui y ont pignon sur rue. En conséquence, on y retrouve une forte proportion de domestiques de même que sur les rues Buade et Desjardins sur lesquelles se retrouvent également une forte concentration d'officiers et commerçants. On en arrive donc à soupçonner un lien entre cette concentration sociale et la proximité du château Saint-Louis, puisque la Haute-ville se compose d'abord d'artisans.

En somme, la Haute-ville avec nombre de terrains inoccupés et d'accès de plus en plus facile devient un exutoire pour la population qui ne peut trouver logement à la Basse-ville ou au quartier du Palais. Lieu d'établissement des "curés", ceux-ci se font moins visibles au milieu du siècle, même si les communautés religieuses contrôlent toujours l'assiette foncière. Les difficultés financières de certaines institutions les incitent à lotir et par conséquent à attirer de jeunes ménages et particulièrement des artisans qui s'installent dans ce quartier. Dans ce contexte, la déclaration ultérieure de l'ingénieur Chaussegros de Léry à savoir qu'il faille "débarrasser" la Haute-ville de ses artisans prend tout son sens[22].

La Basse-ville

Tout au cours de la période, la Basse-ville demeure le lieu de prédilection des marchands. La proximité de la rade et des entrepôts cautionne cet état de fait. Mais il n'y a pas que les marchands qui soient installés en Basse-ville; maîtres de barque et navigateurs s'y rencontrent également. La construction du chantier naval du Cul-de-Sac en 1744 contribuera sans doute sinon à accroître du moins à maintenir cette prépondérance de la fonction commerciale de la Basse-ville.

Au début du 18e siècle, la Basse-ville regroupe 60.6% de la population de la capitale; en conséquence, on y retrace les trois cinquièmes des enfants de la ville. Selon le dénombrement de 1744, elle ne compte plus que 36.6% des âmes de la paroisse. Ce quartier n'accueille que 114 ménages et 452 personnes de plus. Sa population plus vieille qu'en 1716 assume une moins grande responsabilité quant aux enfants puisqu'on y retrouve moins d'enfants par famille que la norme urbaine. Et pourtant on y retrace toujours le plus grand nombre de domestiques.[23]

Mais alors que les marchands ont principalement pignon sur les rues Notre-Dame et Sous-le-Fort de même qu'à la Place royale en 1716, à celles-ci il faut ajouter la rue Saint-Pierre en 1744. Ce sont également sur ces rues que se rencontrent le plus grand nombre de domestiques. Par ailleurs, une rue se distingue en 1744; elle mériterait le qualificatif de rue des boutiques puisque 9 des 10 chefs de ménage qui y résident sont artisans; il s'agit de la rue de l'Escalier. Fait à signaler, il s'agit d'une rue où les enfants se font rares, situation qui s'explique peut-être par l'exiguïté des lieux mais surtout par le jeune âge des couples.

En 1716, la population de la Basse-ville se concentre sur la rue Sault-au-Matelot (28% du quartier). Le tronçon

Demeulle-Champlain se classe deuxième mais compte plus de ménages. Sur ces deux rues résident 52% des citoyens de la Basse-ville. Suivent dans l'ordre, les rues Sous-le-Fort, Côte de la Montagne, Cul-de-Sac et Notre-Dame. Vingt-huit ans plus tard, la situation se présente de façon similaire: les rues Sault-au-Matelot et Champlain-Demeulle représentent toujours les rues les plus populeuses non seulement du quartier mais de la capitale; de fait, plus de la moitié de la Basse-ville y réside (54%).

Alors que les plus jeunes ménages habitent rue Sous-le-Fort autant en 1716 qu'en 1744, c'est également sur cette rue que se rencontrent les ménages les moins nombreux auxquels se joignent ceux de la rue de l'Escalier. En s'en remettant à ces seules indications démographiques, il semble que le quartier de la Basse-ville se soit immobilisé dans le temps. À peine y perçoit-on quelques indices de changement tels les âges des paroissiens ou encore la "qualité" des résidents de la rue Saint-Pierre. Et pourtant l'activité portuaire imprime un rythme de vie des plus dynamiques...

Le quartier du Palais

L'établissement d'un chantier de construction navale sur les rives de la Saint-Charles cautionne l'effervescent taux de croissance que connaît le quartier du Palais au 18^{e} siècle. Alors qu'en 1716, ce quartier accueille 6.4% de la population, 28 ans plus tard, il en regroupe 8.2%. La présence du Palais de l'intendant ne représente qu'un attrait mineur pour les résidents du quartier ainsi qu'en témoigne la répartition des professions de chefs de ménage. Tout au cours du 18^{e} siècle, artisans et journaliers habitent en majorité ce quartier. Aussi ne faut-il pas se surprendre d'y rencontrer davantage de domestiques masculins qui, pour

la plupart, se sont engagés comme apprentis.

Les quelques fonctionnaires attirés par la proximité du Palais de l'intendant logent à peu de distance, ils élisent résidence rue Saint-Nicolas. Mais alors que cette rue regroupe 5% de la population urbaine en 1716, elle plafonne et même stagne par la suite. Elle est supplantée par la rue Saint-Charles où réside 6% de la population de la capitale en 1744.

Cette même année, le chef de ménage y est plus jeune que son homonyme de 1716; en contrepartie, sa conjointe ou veuve a vieilli, ce qui n'explique toutefois pas qu'il y ait beaucoup moins d'enfants dans les ménages. Qui plus est, ces enfants sont plus jeunes que la norme urbaine alors qu'en 1716 ils étaient plus vieux. Au début du 18^{e} siècle, des familles y habitaient et y travaillaient; au milieu du siècle, les cris des enfants ont fait place aux grincements des roues de charrette et à ceux des poulies du chantier naval. Au cours de ces 28 années, les résidents de ce quartier accordent progressivement plus d'importance au travail qu'à la famille, ce qui explique partiellement la forte dénatalité qu'on y observe.

La banlieue se démarque sensiblement du milieu urbain. En dépit de son taux de croissance, elle demeure marginale: de 2% des ouailles en 1716, cette proportion passe à 5% en 1744. Néanmoins la même tendance à la baisse s'y observe quant à la grandeur des ménages. Il faut toutefois s'empresser d'ajouter qu'on y retrouve un plus grand nombre d'enfants par famille qu'en ville. La banlieue étant par définition un milieu rural, il faut y voir un comportement démographique différent axé sur une politique nataliste consciente... ou imposée. La présence des adolescents au sein du milieu familial compense l'absence d'aide domestique.

Ce rapide tour d'horizon de l'évolution des quartiers

permet de mieux cerner le masque que constitue l'apparente immobilité de la structure socio-professionnelle urbaine. L'observateur de la scène québécoise du 18e siècle perçoit un changement important dans la répartition spatiale de la population: on ne cherche plus à tout prix à s'établir à la Basse-ville; la Haute-ville offre tout autant d'attrait, peut-être en fonction des terrains qu'elle offre ou encore des logements qui y sont offerts en location. Néanmoins pour les ouvriers du port et les marins, ce quartier présente un inconvénient majeur: l'éloignement du lieu de travail. Car une réalité ressort de cette observation des quartiers; chacun se développe à un rythme différent, rythme qui découle des divers pôles d'attraction qui y sont présents. Toutefois chaque quartier présente certains noyaux d'encadrement social: ainsi en Haute-ville, le château et ses abords immédiats constituent un microcosme; au quartier du Palais, le même phénomène se répète rue Saint-Nicolas.

Par ailleurs il faut retenir trois constatations du mouvement de la population entre 1716 et 1744. La première veut que les rues les plus populeuses en 1716 le demeurent au milieu du siècle. De fait, 41.7% de la population de la capitale se concentrent sur cinq rues en 1744. Par contre, secret de polichinelle, la ville s'accroît non seulement en direction de l'ouest mais aussi en plein coeur de la Haute-ville par le lotissement du fief du Sault-au-Matelot: les rues Nouvelle, Saint-Flavien, Saint-Joseph, Saint-François et Lavallée en témoignent. Elles regroupent 18% de la population de la Haute-ville et 8% de la population urbaine. Enfin il faut préciser que les ménages les plus âgés préfèrent s'établir à la Haute-ville. Il faut cependant ajouter que dans ce cas, une équation risque de s'avérer fausse: il n'est pas nécessairement fondé d'affirmer que plus les ménages vieillissent, plus grandes sont les familles. Les résidents des rues Sainte-Anne, de la Fabrique et Notre-Dame

infirment cette tendance. D'autres variables telles que l'appartenance socio-professionnelle et la conjoncture économique risquent d'intervenir.

La domesticité

La structure occupationnelle ne permet pas d'observer une part importante de la population de la capitale. Formant de 5 à 6% de la population "active", la domesticité témoigne de certaines distinctions sociales, permet d'aborder certaines caractéristiques démographiques mais surtout de considérer quelques indices socio-économiques des ménages employeurs.

Il faut, à prime abord, retenir qu'il s'agit de domestiques résidents qui vivent et travaillent dans un milieu urbain, donc qui peuvent être atteints facilement; d'autre part, il importe de connaître s'il y a progression ou régression de la domesticité. Le fait que les domestiques résident chez les employeurs dénote chez ceux-ci une certaine aisance; il présuppose un certain aménagement de la résidence et par là même, une facilité matérielle pour la personne engagée. Or le statut du domestique découle directement de celui de ses employeurs.

Alors qu'en 1716, la domesticité compte pour 5% de la population, cette proportion ne bouge guère vingt-huit ans plus tard; en 1744, les domestiques représentent 5.9% des résidents de la capitale. Ces proportions cadrent avec les chiffres observés dans certaines provinces françaises[24]. Il faut toutefois s'empresser de préciser que cette main-d'oeuvre se circonscrit autant en 1716 qu'en 1744, à moins de 20% des ménages. Il faut par contre noter une augmentation du nombre moyen de domestiques par ménage en 1744; néanmoins, une moyenne de domestiques inférieure à deux signifie qu'entre 1716 et 1744, la domesticité est peu

répandue et souvent le fait d'une seule personne par ménage. Autant en 1716 qu'en 1744, le domestique, faudrait-il préciser la domestique puisque les femmes constituent la majorité, est âgé(e) de plus de 15 ans (tableau 18). Si en 1716, on les retrouve d'abord en Basse-ville, en 1744, on en retrace autant en Haute-ville qu'en Basse-ville.

Reste donc à esquisser le profil des employeurs. Selon le tableau 19, il y aurait apparente immobilité chez les employeurs de domestiques au cours du 18^{e} siècle. De fait les principaux employeurs de domestiques se concentrent principalement dans les secteurs des services et du commerce, notamment chez les conseillers, fonctionnaires, officiers et marchands. Cette situation prévaut lorsque seuls les employeurs sont comparés entre eux. À peine y aurait-il un léger glissement vers le secteur de la transformation. La situation évolue toutefois sensiblement lorsque la représentativité socio-professionnelle de l'ensemble urbain est prise en considération. Si les artisans maintiennent sensiblement la même tendance dans l'embauche d'"apprentis / domestiques", par contre les rôles s'inversent dans les secteurs des services et du commerce. Compte-tenu de leur représentativité dans l'ensemble urbain, les fonctionnaires et autres serviteurs de l'État représentent les principaux employeurs de domestiques en 1744; en contrepartie, les commerçants connaissent un ralentissement non équivoque dans leurs engagements de domestiques. Si la prémisse de l'aisance matérielle que symbolise la présence d'un domestique est retenue, il faut donc percevoir un changement notable de la répartition de la richesse parmi la population de Québec au cours du 18^{e} siècle.

Un dernier élément permet de compléter ce portrait de l'employeur de domestiques: la tâche. Certes faudrait-il mieux la connaître à défaut de recourir aux contrats d'engagement des domestiques pour mieux la cerner[25]; toutefois les

TABLEAU 18

DOMESTIQUES, 1716-1744

QUARTIER	MASCULIN				FÉMININ				INC.		TOTAL	
	+ 15 ans		- 15 ans		+ 15 ans		- 15 ans					
	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744
HAUTE-VILLE	6	28	1	17	13	65	4	10	--	3	24	123
BASSE-VILLE	20	42	8	10	45	61	12	7	4	3	89	123
PALAIS ET FAUBOURGS	--	16	--	2	2	13	1	3	2	1	5	35
BANLIEUE	--	6	--	3	--	1	--	1	2	0	3	11
TOTAL	26	92	9	32	60	140	17	21	8	7	120	292

TABLEAU 19

RÉPARTITION SOCIO-PROFESSIONNELLE
DES EMPLOYEURS DE DOMESTIQUES
1716-1744

SECTEUR	1716				1744			
	Total urbain	No. avec domestiq.	% avec domestiq.	% de urbain	Total urbain	No. avec domestiq.	% avec domestiq.	% de urbain
SERVICES	73	21	26,6%	28,8%	122	42	22,9%	34,4%
COMMERCE	96	27	34,2%	28,1%	273	59	32,2%	21,6%
TRANSFORMATION	113	14	17,7%	12,4%	318	41	22,4%	12,9%
NON SPÉCIALISÉ	32	0	---		101	5	2,7%	4,9%
INCONNU		10	12,6%			25	13,7%	
VEUVES		7	8,9%			11	6,0%	
TOTAL	182	79				183		

dénombrements fournissent certaines indications à cet égard. Selon qu'il s'agisse d'employeurs avec ou sans enfants ou encore d'artisans, la personne engagée devra vaquer à des tâches familiales, à des besoins domestiques ou à des besognes professionnelles. Or il faut noter que la proportion d'employeurs avec enfants de même que le nombre d'apprentis chutent au cours du 18e siècle, ce qui laisse une plus grande part aux employeurs sans enfants, qu'il s'agisse de couples, de célibataires ou de veufs. La domesticité répond donc à d'autres besoins également...

En somme, l'étude de la domesticité permet d'animer les statistiques; elle tire de l'anonymat des chiffres deux considérations importantes. Par-delà l'ostentation de certains employeurs suscitée par un certain mimétisme social, la domestique (puisque les femmes sont majoritaires) répond outre à des besoins matériels à des considérations plus humaines. Par ailleurs, cette tendance mimétiste de certains commerçants connaît des revers de fortune "certains" au cours du 18e siècle ainsi que le dénote la part d'employeurs de ce secteur.

Entre 1716 et 1744, la physionomie des quartiers de la capitale subit d'importantes mutations non seulement au plan socio-professionnel mais également au niveau démographique. Les uns après les autres, les quartiers s'animent du cri d'enfant ou encore du bruit de l'artisan. Si le quartier du Palais devient un lieu de travail, la Haute-ville connaît un début de ségrégation spatiale alors qu'artisans et journaliers se regroupent au nord de l'axe Saint-Jean / Buade.

Les ménages se font moins populeux, surtout chez les artisans et les journaliers. Par ailleurs, malgré un nombre plus restreint d'enfants, conseillers, officiers et fonctionnaires engagent davantage de domestiques. Mais alors que les commerçants se font plus nombreux, ceux-ci embau-

chent moins de domestiques, ouvrant ainsi la voie à l'hypothèse d'une situation économique difficile.

Même si la mort rôde dans les rues de Québec en frappant aveuglément dans tous les quartiers, elle ne peut être tenue seule responsable de ces changements démographiques importants. En dépit du sérieux handicap qu'impose au renouvellement des générations la très forte mortalité chez les bébés et les enfants, celle-ci ne fait qu'imposer à la vie urbaine un rythme. Ce rythme ne découle pas de crises démographiques mais plutôt de l'apport des populations métropolitaines et régionales de sorte que le rythme se métamorphose en mobilité, mobilité qui découle de l'attrait économique qu'offre ou n'offre pas la capitale. Ainsi naît un va et vient constant entre la métropole et le territoire régional voire même colonial.

Ce mouvement ne se limite cependant pas à cette seule direction; il se perçoit également d'un quartier à l'autre. Lorsque le boutiquier suspend son enseigne à la Haute-ville, que l'aubergiste y attire ses clients militaires ou civils ou que le charretier y trouve un refuge pour son matériel de transport ou ses animaux, ce sont autant de manifestations susceptibles d'entraîner le mouvement non seulement diurne mais aussi... nocturne. Ces manifestations annoncent une substantielle modification au paysage urbain. Mais le déplacement des deux "villes basses" vers la Haute découle-t-il exclusivement de l'encombrement du territoire que délimite la falaise et le fleuve?

Références et notes du chapitre 2

1 Ces considérations seront analysées dans les deux parties subséquentes de cet ouvrage.

2 Il ne s'agit pas ici d'aborder l'analyse des structures sociales mais bien celles de la spécificité socio-professionnelle du quartier ou encore de la rue.

3 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, Québec..., p. 353.

4 Ibid.,p. 357. Il faut noter que ce nombre représente pour 1745 un taux d'accroissement de 2,6%.

5 Ces obstacles physiques que représentent la falaise et le fleuve entraîneront-ils une surenchère du coût des terrains et de l'habitation dans ce secteur, de sorte que seuls les commerçants et les mieux nantis y auront accès? Cette hypothèse fera l'objet d'une analyse dans la deuxième partie de cet ouvrage.

6 Il faut apporter quelques précisions sur les chiffres contenus dans ce tableau. Il faut d'abord préciser que les chiffres de la Haute-ville incluent les résidents des futurs faubourgs Saint-Louis et Saint-Jean. Il est impossible de les départager dans l'état actuel de la recherche. La construction de l'enceinte en 1745 facilitera ce partage des résidents, démarcation physique qui n'existe pas lors de la compilation du curé Jacrau. Le quartier du Palais qui connaît diverses appellations avec le temps se limite aux rues Saint-Nicolas et Saint-Charles. Les résidents des rues Saint-Vallier et

Saint-Roch sont considérés comme résidents du faubourg Saint-Roch. Enfin la banlieue de 1716 apparaît fortement sous-évaluée puisque dès la fin du 17e siècle, elle compte plus de 200 habitants. Le curé Thibault se sera limité à la banlieue immédiate délaissant ainsi les coteaux Sainte-Geneviève et Saint-Jean. Cette dernière considération découle des observations de mon collègue Marc Lafrance.

7 Le nombre de militaires en garnison n'est pas très considérable pendant ces années; il se chiffrerait à une centaine environ en incluant les officiers.

8 D'après les chiffres des démographes de l'Université de Montréal, il y aurait 2281 personnes réparties en 462 ménages. Nous avons éliminé le ménage que représente le gouverneur et sa maison de même qu'un autre qui se dédoublait.

9 Encore une fois, le gouverneur et les ménages en double ont été éliminés. La version imprimée du PRDH indique pour sa part 1056 ménages incluant celui du gouverneur.

10 Ces chiffres diffèrent de ceux présentés au chapitre précédent. Il ne s'agit pas pour nous de les substituer à ceux des recensements statistiques. Au contraire, ils nous permettent de circonscrire deux phénomènes: d'une part, le sous-enregistrement du curé en 1716 et de l'autre, la mobilité de la population en ce qui concerne celui de 1744. Si, en 1739, le nombre de personnes par famille s'élevait à 6.7, il se peut fort bien que cette statistique s'abaisse au niveau auquel le curé les situe car les cinq ans séparant les deux dénombrements s'avèrent difficiles compte-tenu des mauvaises récoltes. Ainsi une partie de la population aurait migré. En somme, il s'agit de juxtaposer les recensements et non de les comparer; la grosseur des familles dans les recensements statistiques s'expliquant par le

fort apport des migrants des paroisses limitrophes (et par conséquent au comportement démographique différent de celui du milieu urbain). Par ailleurs, dans le cadre de cette démonstration seuls les dénombrements du curé permettent de saisir le pouls des quartiers.

11 Ainsi que l'analyse des taux de croissance au chapitre précédent l'a démontré.

12 Cette question de la contraception ne fait pas l'unanimité chez les chercheurs et pourtant, la femme enfante beaucoup moins que son potentiel biologique. M. Laget, Naissances; l'accouchement avant l'âge de la clinique, Paris, Seuil, 1982, pp. 64-66. Il faut par ailleurs préciser que 72.3% des enfants en 1716 ont moins de 15 ans et cette proportion passe à 75.3% en 1744.

13 G. Olivier Lacamp et J. Légaré, Quelques caractéristiques..., p. 70.

14 P. Goubert fait remarquer qu'en théorie la femme peut enfanter jusqu'à 45-50 ans; en réalité, l'âge de la dernière couche s'établit à 41 ans, de sorte qu'une femme de 43 ans "est souvent une vieille femme". P. Goubert, Cent mille..., pp. 55-56.

15 G. Olivier Lacamp et J. Légaré, op. cit., p. 70.

16 J.-P. Gutton, Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien régime, Paris, Aubier, 1981, pp. 8 et 73.

17 L. Dechêne, Quelques aspects de la ville de Québec au XVIIIe siècle d'après les dénombrements paroissiaux, Cahiers de géographie du Québec, vol. 28, n°75 (déc. 1984), pp. 489-490.

18 La notion de secteurs d'activité est empruntée de L. Dechêne, Habitants..., p. 375. Il nous semble que ce concept s'avère plus malléable en dépit de l'ambiguïté de classification que posent certaines occupations, par exemple les domestiques, qui, croyons-nous, devraient se retrouver dans le quatrième secteur plutôt que dans le

premier. Néanmoins puisqu'il s'agit des professions de chefs de ménage, cette situation survient peu fréquemment. À noter que le secteur "services" exclut les ecclésiastiques dans notre étude.

19 L. Dechêne, Quelques aspects..., p. 498.

20 Il faut noter que seulement 20 métiers apparaissent dans le tableau 16; cette sélection (basée sur trois mentions de métier et plus) permettait une comparaison plus adéquate entre les recensements. Néanmoins ceci signifie qu'on y retrouve 78% des chefs de ménage dont le métier est identifié en 1716 et 77% en 1744. Les charpentiers de navire et les perruquiers ont été exclus, faute de données comparatives.

21 Le terme "domestique" regroupe non seulement les personnes identifiées comme tel comme également les laquais, les servantes, les valets, les gouvernantes, les serviteurs, les esclaves, les apprentis et les ouvriers. Ces deux dernières catégories peuvent surprendre. Elles se justifient toutefois par une situation de fait: les contrats d'apprentissage précisent souvent que le jeune apprenti aura à accomplir des tâches domestiques. Sans par ailleurs faire du domestique un compagnon, il faut noter que cette acception connaît par ailleurs un usage répandu en France. J.P. Hardy et D.T. Ruddell, Les apprentis artisans à Québec, 1660-1815, Montréal, P.U.Q., 1977, p. 54; J.-P. Gutton, op. cit., pp. 14 et 69-70.

22 A. Charbonneau, Y. Desloges, C. Lacelle, M. Lacombe et M. Lafrance, Le Parc de l'Artillerie et les fortifications de Québec. Études historiques présentées à l'occasion de la conférence des Sociétés savantes, Québec, Parcs Canada, 1976, p. 71.

23 Pour les données spécifiques à chacune des rues, il faut consulter les appendices 3, 4 et 5.

24 J.-P. Gutton, op. cit., pp. 7-8; D. roche, Le peuple de Paris, Paris, Aubier-Montaigne, pp. 26-30.

25 F. Barry, Familles et domesticité..., pp. 232-233.

L'habitat

La mobilité de la population constitue un facteur susceptible d'influencer le paysage urbain au niveau de l'aménagement architectural. Mais la notion d'habitat ne se restreint pas à la seule architecture; elle renvoie également à des considérations générales telles que l'utilisation de l'espace et la législation urbaine sans oublier l'utilisation de l'infrastructure immobilière à des fins d'occupation ou de spéculation.

Le paysage urbain

> Québec est partagé en haute et basse ville, les marchands demeurent à la basse ville pour la commodité du port, le long duquel ils ont fait bâtir de très belles maisons à trois étages d'une pierre aussi dure que le marbre. La haute ville n'est pas moins belle ni moins peuplée. [...] Il y a un chemin assez large de l'une à l'autre, mais un peu escarpé, et des maisons à droite et à gauche. [...] L'intendant demeure à l'écart sur le bord d'une petite rivière, qui se joignant au fleuve Saint-Laurent referme la ville dans un angle droit[1].

L'illustre voyageur Lahontan, ébloui sans doute par le caractère urbain que prend Québec dans un contexte aussi peu "civilisé" à la fin du 17^{e} siècle, distingue déjà à cette période trois quartiers: la Basse-ville, la Haute-ville et le quartier du Palais. Il n'est point encore question des faubourgs ou de la banlieue qui existeront 65 ans plus tard lors de la visite du botaniste suédois, Pehr Kalm, faubourgs qui découlent en partie d'une augmentation sensible de la population de la capitale au 18^{e} siècle.

Mais faire ressortir le caractère urbain de Québec, traiter de ses quartiers ou encore de l'augmentation de sa population est-ce prétendre à la comparaison avec d'autres villes françaises du siècle des Lumières, par exemple Lyon, Rouen, Nîmes ou encore Paris? Que non, Québec offre à la

vue de l'observateur une réalité et une évolution différentes à la fois sur le plan territorial et sur le plan humain; tout y est question d'échelle, alors que Rouen compte quelque 60,000 personnes en 1760 et Nîmes environ 36,000 vers 1765[2]. La population totale du Canada se situe entre ces deux extrêmes à la même période et celle de la capitale se chiffre à un peu plus de 7,200 personnes en 1755.

Est-ce prétendre que l'entassement humain n'existe à Québec, que les problèmes d'approvisionnement en eau ou ceux de la salubrité publique disparaissent par le fait même? Les administrateurs coloniaux promulguent arrêts, ordonnances et règlements afin d'ordonner la croissance urbaine, alors que les ingénieurs militaires planifient l'agrandissement du périmètre. Ces décisions touchent les citoyens dans leur quotidien; autant doivent-ils prêter attention aux immondices, autant doivent-ils respecter les nombreuses réglementations édictées pour combattre les incendies, ce qui se traduit dans le paysage urbain par des canalisations au centre des rues ou encore des murs coupe-feu. Néanmoins cette législation n'apparaît pas spontanément; elle s'adapte aux circonstances et évolue au gré de l'accroissement de la population.

Québec, au temps de Pehr Kalm

Le botaniste suédois démontre avec acuité la réalité québécoise; il se plaît à consigner dans son Journal du voyage au Canada, non seulement les diverses plantes que ses hôtes lui désignent ou que lui-même découvre, mais encore les moindres attitudes des habitants de Québec qui sortent de l'ordinaire. Esprit scientifique, non seulement s'intéresse-t-il aux maisons et à leurs matériaux mais aussi à ceux qui les habitent et à leurs coutumes.

La topographie ayant peu changé depuis le passage de Lahontan, le voyageur suédois ne peut que répéter la description physique déjà esquissée. Mais déjà une remarque fait sursauter: la Basse-ville s'édifie "sur un promontoire formé par les ordures et autres choses qu'on a jetées là"[3]. Ce quartier regroupe la plupart des marchands dont les maisons de pierre à trois ou quatre étages "se serrent les unes contre les autres". Les rues y sont étroites et inégales[4].

Quant à la Haute-ville, bien que "moins peuplée", elle couvre néanmoins de cinq à six fois plus d'espace. Les gens distingués y habitent alors que s'y retrouvent les édifices et les immeubles les plus importants de Québec, notamment le château Saint-Louis, la cathédrale, la résidence des Jésuites, celle des Récollets, le couvent des Ursulines et l'Hôtel-Dieu, sans oublier le Séminaire. Les rues y sont larges et les maisons, de pierre aussi, ne comportent qu'un seul étage. À l'arrière des maisons, il n'est pas rare de remarquer la présence d'un potager. Les quelques rares maisons de bois subsistantes font progressivement place à celles en pierre[5].

Situé dans la "seconde ville basse", c'est-à-dire le quartier Saint-Nicolas ou du Palais, le Palais de l'Intendant, édifice public où loge le deuxième plus important administrateur de la colonie, s'élève le long de la rivière Saint-Charles. À proximité, se trouvent les magasins de la Couronne et la prison. Il ne se retrouve dans ce quartier qu'une seule rangée de maisons qui se raccorde à la "première" Basse-ville [à un endroit surnommé la Canoterie][6].

Ainsi Kalm laisse entrevoir une ou des caractéristiques propres à chacun des quartiers. Ce portrait n'est évidemment pas complet. Le voyageur suédois oublie de préciser que la Basse-ville compte quelques quais; il évite de mentionner les chantiers de construction navale autant au Cul-

de-Sac de la Basse-ville que ceux du quartier du Palais abrités derrière la digue. Certes Kalm précise-t-il par ailleurs l'étroitesse des rues de la Basse-ville par opposition à celles de la Haute-ville, mais il n'en demeure pas moins que l'image qui se dégage de sa perception peut faire l'objet de précisions ou même, dans quelques cas, de nuances.

Quartiers et rues

Si les démarcations géographiques et partant les caractéristiques physiques des quartiers paraissent faciles à établir, il en va par contre tout autrement des diverses rues dont les noms et quelques fois les tracés varient au cours du 18^{e} siècle. Par contre, si Kalm présente dans l'ensemble un paysage intéressant et dans certains cas juste des divers quartiers, il n'en demeure pas moins qu'il n'en esquisse que quelques caractéristiques que son oeil de visiteur a remarqué. Son trop court séjour dans la capitale ne lui a pas permis de se familiariser avec le phénomène de la propriété du sol. Par ailleurs, la répartition et l'utilisation publique ou privée des terres ne semblent pas l'avoir intéressé. Enfin Kalm néglige de traiter des équipements urbains tels que l'approvisionnement en eau, les dispositions en ce qui concerne la salubrité publique ou encore, la protection contre les incendies.

De la Basse-ville, Kalm retient la hauteur des maisons et l'étroitesse de ses rues. La géographie conditionne cet état de fait. Coincée entre la falaise et le fleuve, elle ne peut s'étendre qu'au sud-ouest à l'extrémité de la rue Champlain. De fait, ce quartier se délimite à cet endroit par la batterie de la Reine et au nord-est par l'édifice de la Canoterie des prêtres du Séminaire situé à la jonction de

la côte du même nom et de la rue Saint-Paul. Cette bande de terre mesurant à peine 80 toises (156 mètres) à son point le plus large, couvre une superficie de quelque 16,000 toises, soit environ 6 hectares[7]. Est-ce prétendre que toute cette surface soit propre à l'habitation et au commerce? Non pas, il faut en déduire l'espace dévolu au réseau routier, ou encore celui dévolu aux équipements défensifs et portuaires.

Si en 1716 le curé Thibault n'énumérait que six ou sept rues, en 1744, le curé Jacrau en nomme dix. Il s'agit des rues Champlain, Demeulle, Cul-de-Sac, Sous-le-Fort, Escalier, Saint-Pierre, Notre-Dame (qui regroupe une partie de la Place Royale), la côte de la Montagne (ou chemin qui monte à la Haute-ville) et Sault-au-Matelot. Dans son énumération le curé ne distingue pas entre la rue Sault-au-Matelot elle-même et son prolongement au nord-est que les prêtres du Séminaire identifient dans leur aveu et dénombrement de 1737 comme étant la rue Saint-Paul. Il va de soi qu'il ne s'agit là que des principales rues. Les ruelles (alias ruettes) qui faisaient le lien entre plusieurs rues n'y figurent pas. On peut en observer jusqu'à huit qui assurent le passage entre la rue Champlain et le Cul-de-Sac. C'est sans compter la rue du Porche, la ruette Nécessaire, le cul-de-sac de la rue Notre-Dame ou encore la ruelle Sous-le-Cap se faufilant à la dérobée entre la falaise et l'arrière des maisons des rues Sault-au-Matelot et Saint-Paul.

Par ailleurs, faut-il le souligner la batterie de la Reine ne représente pas le seul élément défensif destiné à protéger la rade et le chantier de construction navale du Cul-de-Sac; il faut également mentionner la batterie Royale à l'extrémité sud de la rue Sous-le-Fort de même que la batterie Dauphine située immédiatement à l'est de la rue de la Montagne.

Outre ces installations militaires, il faut également

Rues et ruelles de Québec vers 1740. Bien que la plupart des rues connaissent leur appellation définitive à cette date, il n'en est pas toujours ainsi. Par exemple, la rue Saint-Paul à la Basse-ville se nomme plus souvent qu'autrement Sault-au-Matelot. Les ruettes changent de nom au gré de chacun des intervenants. Ainsi la ruelle de l'hôpital se veut aussi la ruelle des Morts à cause de la proximité du cimetière des Picotés. La rue Saint-Vallier à la Haute-ville deviendra tôt la rue Laval afin d'éviter toute confusion. Fond de plan dessiné par Chaussegros de Léry, 1742. (Archives publiques du Canada.)

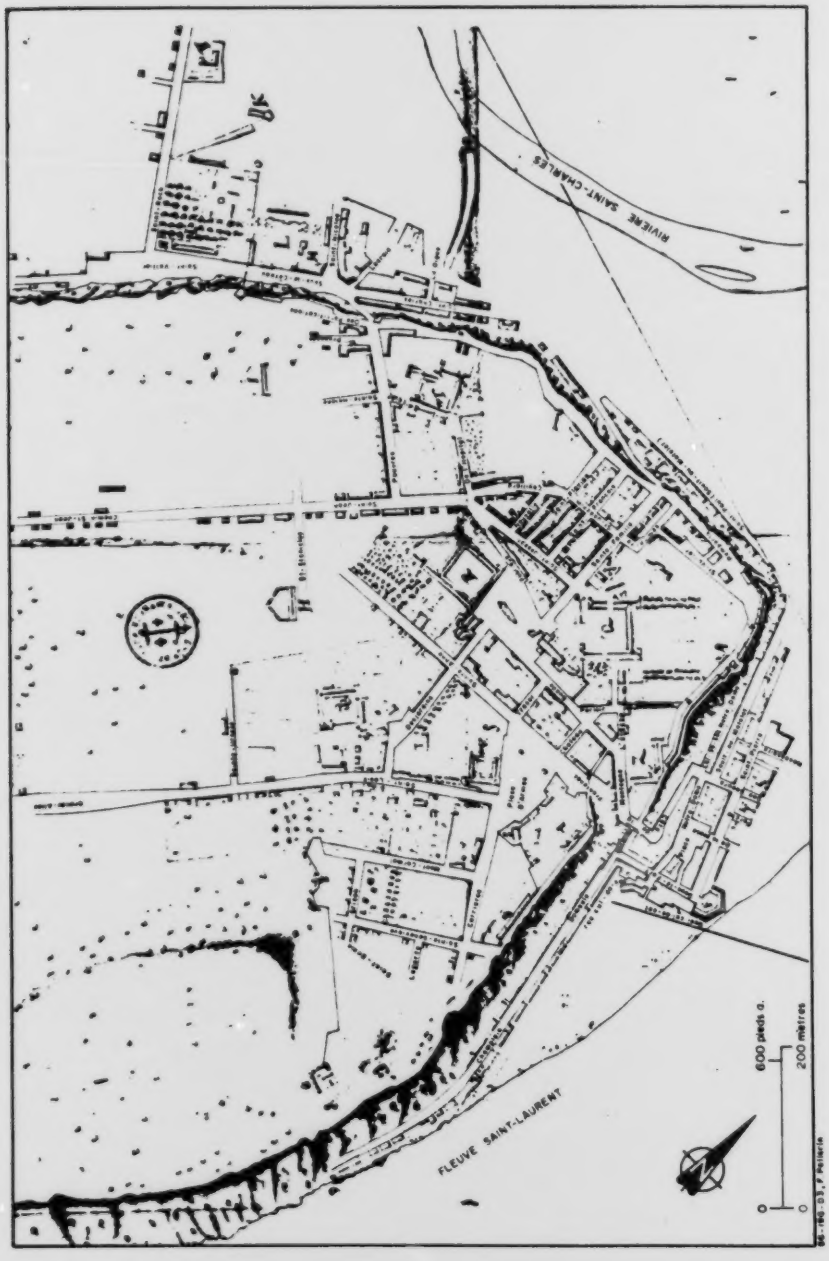
RIVIÈRE SAINT-CHARLES
FLEUVE SAINT-LAURENT
600 pieds d.
200 mètres
0

préciser l'emplacement de quelques quais, à savoir de l'ouest vers l'est, le quai "Nouveau" datant de 1747, le quai Champlain, le quai Cul-de-Sac, tous situés à l'ouest de la batterie Royale, alors que le quai du Roi se situerait entre les batteries Royale et la batterie Dauphine et que les quais de Québec et de Saint-André s'élèveraient à l'est de cette dernière batterie[8]. Aucun quai ne s'érige dans le secteur nord-est de la Basse-ville.

Ces installations industrielles, commerciales et militaires grugent une part non négligeable de l'espace disponible dans le quartier. Dès lors, faut-il se surprendre du fait que les rues apparaissent dans ce contexte aussi peu larges? Et pourtant dès 1685, la largeur de la rue Sault-au-Matelot s'établit à 24 pieds, largeur qui s'apparente à celle de la rue Saint-Pierre, fixée du temps du gouverneur Davaugour[9]. Bien qu'en fonction des critères d'urbanisme militaire de l'époque, ces largeurs correspondent à celles de rues secondaires[10], il n'en demeure pas moins que ces recommandations concernent des établissements neufs non sujets à des contraintes géographiques telles que celles imposées par la Basse-ville. De fait, les critères acceptés varient de 6 pieds, soit de 18 à 24 pieds; c'est donc dire que le tronçon Demeulle avec ses 16 pieds de largeur se rapproche de cette norme[11]. Quant aux rues Notre-Dame et Sous-le-Fort, elles mesurent respectivement 18 et 25 pieds à la fin du 17^{e} siècle.

Certes la rue de l'Escalier ne fait-elle que 12 pieds; toutefois il ne s'agit pas là d'une voie carrossable mais d'une voie piétonnière. Quant aux autres ruelles telles que Sous-le-Cap, du Porche ou Nécessaire, elles font moins de 15 pieds, la première étant bien en-deçà de cette norme avec sa moyenne de 4.5 pieds[12]. À défaut de correspondre aux critères des urbanistes militaires, les largeurs de ces rues respectent néanmoins pour la plupart les normes de l'Acadé-

mie d'Architecture qui recommande en 1700 des voies publiques d'une largeur minimale de 21 pieds afin de permettre le passage de deux voitures de front[13]. En somme, il faut corriger l'impression de Kalm: les principales rues de la Basse-ville ne sont pas aussi étroites qu'il y paraît.

Il faut toutefois déduire de la superficie totale du quartier l'espace occupé par ces rues afin de connaître la superficie habitable du quartier[14]. En définitive, l'espace habitable à la Basse-ville s'établirait vers 1744 à environ 13,500 toises carrées (5.1 hectares). Le réseau routier de la Basse-ville compterait donc pour 15% de la superficie du quartier.

Compte tenu de cette dernière superficie, il devient intéressant de constater qu'à cette même période plus du tiers de la population de la ville réside dans ce quartier. Or bien que le pourcentage de la population résidant en Basse-ville chute sensiblement au cours du 18e siècle (de 60 à 36%), il n'en demeure pas moins que la densité du peuplement s'accentue entre 1716 et 1744: à l'époque du curé Thibault, on dénombre une proportion de 270 personnes à l'hectare alors qu'en 1744 cette densité s'établit à 359 résidents à l'hectare, c'est-à-dire une augmentation de 33%[15].

Par opposition, la seconde "ville basse" comme se plaît à l'appeler le suédois Kalm n'aurait qu'une rangée de maisons et par corollaire qu'une seule rue, la rue Saint-Charles. Il passe sous silence, la rue Saint-Nicolas et les ruelles Lacroix et de la Digue. Par ailleurs, il ne fait aucune mention des rues Sous-le-Coteau (Saint-Vallier) et Saint-Roch. Est-ce à dire qu'il les considère comme partie du faubourg Saint-Roch? Il semble que oui. C'est donc dire que le territoire du quartier du Palais se délimiterait depuis l'anse de la Canoterie à l'est jusqu'à la rue Saint-Roch à l'ouest.

Les caractéristiques topographiques du quartier s'appa-

Plan de Québec en 1732 par l'ingénieur Chaussegros de Léry qui démontre la césure entre les deux villes basses que représente l'Anse de la Canoterie. Cette appellation tire son origine de la remise à canot qu'y possédaient les prêtres du Séminaire. L'Anse délimite le fief du Sault-au-Matelot, propriété du Séminaire, des possessions des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. L'Anse constitue un lien d'échouement pour les cajeux de bois, un port d'arrivée pour les denrées et on y retrouve également jusque vers 1740 un chantier de construction navale (identifié par la lettre H). (Archives publiques du Canada.)

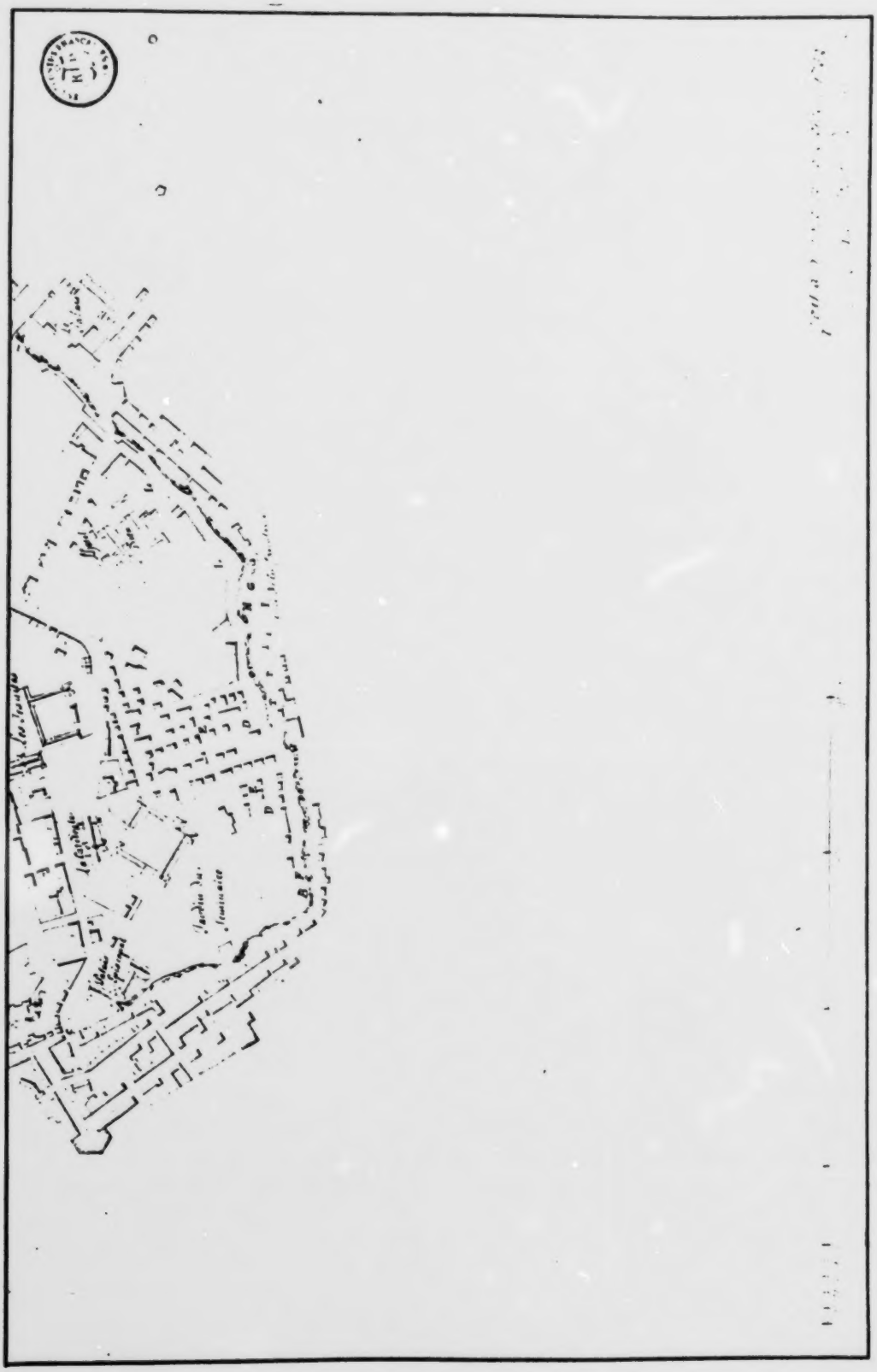

rentent donc à celles de la Basse-ville, d'où son appellation de seconde ville basse. Coincée entre la falaise et l'estuaire de la Saint-Charles, le quartier du Palais offre une superficie similaire à celle de la Basse-ville, soit environ 16,650 toises carrées (6.3 hectares). Son développement gravite autour de deux pôles d'attraction: le Palais de l'intendant situé à l'extrémité ouest du quartier et le chantier de construction navale délimité par la digue de Chaussegros de Léry et la rue Saint-Roch.

À la différence toutefois de la Basse-ville, le quartier du Palais n'offre que peu d'espace habitable, non pas que le réseau routier y soit imposant (à peine 735 toises carrées)[16] mais bien que le Palais de l'intendant, le chantier naval, la redoute Saint-Nicolas qui défend la rade de ce côté et la chapelle Saint-Roch accaparent près de 11,000 toises, c'est-à-dire les deux tiers de la superficie. À lui seul l'emplacement du Palais et ses structures auxiliaires occupe 40% de l'espace disponible. Il existe donc une différence notable entre les "deux" Basse-ville, de par la superficie habitable que les deux quartiers offrent. Il n'y reste plus que 1.87 hectare destiné à l'habitation. Cette ponction qu'exercent les installations civiles et industrielles sur le territoire conduit à une observation intéressante. Si en 1716 la densité de la population ne s'élève qu'à 78 personnes à l'hectare, l'activité du chantier maritime a tôt fait de quintupler cette norme. Le quartier du Palais en 1744 compte 352 personnes à l'hectare, proportion qui se rapproche de celle de la Basse-ville.

Quant à la Haute-ville, ses "nombreux potagers, selon Kalm, donnent l'impression que la ville est étendue bien qu'elle ne comporte pas tant de maisons que cela"[17]. De fait, la Haute-ville intra-muros occupe une superficie de 180 âcres (72.85 hectares)[18]. Elle couvre en principe six fois la Basse-ville et le quartier du Palais réunis. Toute-

fois les diverses communautés religieuses de même que les édifices administratifs et militaires (tels le Château Saint-Louis, les redoutes Dauphine et Royale ou encore le cavelier du moulin et les Nouvelles Casernes) sans oublier le réseau routier grugent une part importante de cette superficie. Les édifices militaires et administratifs comptent pour 3.6 hectares. À eux seuls les édifices conventuels et religieux occupent 19.6 hectares de cette surface[19]. Quant au réseau routier qui compte trente et une rues et ruelles vers 1744[20], il occupe 4.6 hectares. Sauf pour les ruelles Frontenac et du Trésor qui mesurent respectivement 12 et 15 pieds de large, toutes les rues de la Haute-ville rencontrent les critères d'urbanisme de l'époque, les deux principales rues, Saint-Louis et Saint-Jean, mesurant même 36 pieds de large. C'est donc dire qu'il ne reste plus comme espace disponible à l'habitation que 60% de cette vaste surface (environ 45 hectares)[21].

Or la Haute-ville connaît depuis le passage de Lahontan à la fin du 17e siècle une évolution sensible. Si l'enceinte du major de ville Provost et du prévôt de la maréchaussée Saint-Simon délimite dès 1690 un périmètre d'une surface de quelque 51 hectares, trois ans plus tard le chevalier de Beaucours l'aura ramené à seulement 35 hectares, surface qui perdurera pendant une bonne partie du 18e siècle, du moins jusqu'à ce que Chaussegros de Léry ne construise son enceinte[22].

Compte tenu de ces changements majeurs dans les délimitations de la Haute-ville, il appert que malgré une augmentation du triple de sa population, ce quartier connaît une chute de 15% dans la densité de son peuplement: de 59 personnes à l'hectare en 1716, le curé Jacrau en dénombre seulement 50 en 1744. De là se dégage l'impression de Kalm.

Quant aux faubourgs et à la banlieue, si les premiers se concentrent à la périphérie des quartiers et des fortifi-

cations, par exemple le faubourg Saint-Jean en ville haute et le quartier Saint-Roch à proximité du quartier du Palais, la banlieue se délimiterait, d'après les indications religieuses[23], jusqu'à la limite de Sillery à l'ouest et engloberait la portion riveraine de la seigneurie de Notre-Dame des Anges le long de la Saint-Charles, au nord[24].

Outre son immensité, la banlieue se caractérise par des terrains à l'image de sa superficie et par une forte concentration de propriétés religieuses non loties. Les Ursulines, à titre d'exemple, possèdent une terre en prairie et pacage le long de la Grande Allée de plus de 25 hectares. Plus près de l'enceinte, le faubourg Saint-Jean se développe par agglutination alors que la création par l'ingénieur Chaussegros de Léry d'une zone "non-aedificandi" au-devant de son enceinte retarde le lotissement qu'a entrepris le cordonnier Joachim Girard. D'ailleurs Chaussegros de Léry professe ouvertement sa prétention d'amener les artisans dans le faubourg Saint-Roch, là où il entreprend de quadriller et d'ordonner l'utilisation future du sol[25].

Le sol vers 1744

Le geste du cordonnier Girard n'est pas unique. Bien avant lui, quelques particuliers et notamment Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, ont subdivisé et vendu des parcelles d'un plus grand terrain que lui avait concédé le Séminaire de Québec[26]. Non seulement les communautés possèdent-elles de grandes surfaces dévolues à leur usage propre, encore sont-elles propriétaires de la plus grande partie de la surface habitable disponible[27].

À l'exception des terrains concédés dans les faubourgs, la norme minimale de superficie d'un terrain concédé se

situe à 2,000 pieds carrés (l'équivalent de 40 pieds sur 50) (tableau 20).

TABLEAU 20
SUPERFICIE MOYENNE DES LOTS CONCÉDÉS VERS 1744[28]
(en pieds carrés français)

Séminaire	2097.01
Hôtel-Dieu	2177.40
Censive	2213.86
Jésuites	2379.68
Fabrique	3410.55
Joachim Girard	4443.74
Pauvres Hôtel-Dieu	5733.75
Ursulines	7641.64

Il existe une forte démarcation entre les grandeurs concédées dans les quatre premiers bien-fonds et les quatre derniers. Cette différence s'explique en partie[29] par le fait que les terrains du Séminaire, de l'Hôtel-Dieu et de la censive se répartissent non seulement en Haute-vile mais également en Basse-ville et au quartier du Palais. Quant aux concessions des Jésuites,elles constituent un enclave en Haute-ville cerné par les propriétés des Ursulines, des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, du Séminaire et de la Fabrique.

Par ailleurs, les terrains de la Fabrique, des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, des Ursulines de même que ceux concédés par Joachim Girard[30] s'étalent tous sur le plateau de la Haute-ville; qui plus est, ils se situent à la limite ouest et même au-delà de la ville.

La topographie de la capitale joue, nul ne peut le nier, un rôle fondamental dans la répartition de l'assiette foncière. Les lots en Basse-ville, peu importe s'ils se situent dans le fief du Sault-au-Matelot ou encore dans la censive du roi, mesurent en moyenne 1630 pieds carrés; ceux du quartier du Palais, 2100 pieds; par opposition, ceux de la Haute-ville en font 3500 et ceux des faubourgs sont encore plus grands.

Conséquence de ces contraintes géographiques, les façades des terrains se modèlent d'après l'espace disponible. Ainsi le terrain moyen à la Basse-ville fait 40 pieds de façade, un pied de plus qu'au quartier du Palais. C'est néanmoins 5 pieds de moins qu'à la Haute-ville. Sur la profondeur, les terrains du quartier du Palais se démarquent de ceux de la Basse-ville par près de 8 pieds quoique cela représente 15 pieds plus court qu'à la Haute-ville (64.75 pieds).

Tous ces chiffres semblent démontrer une certaine conformité dans la gestion du bien-fonds et pourtant quelques rues ressortent de l'anonymat des statistiques. Ainsi la rue Saint-Pierre à la Basse-ville offre à ses habitants des superficies habitables du double de la moyenne du quartier; cela implique inévitablement une façade et une profondeur supérieures[31]. Rue Saint-Paul, les terrains bien qu'offrant une largeur supérieure à la moyenne sont néanmoins coincés entre la grève et la falaise.

À la Haute-ville, les résidents de la rue Saint-Louis jouissent de terrains offrant en moyenne un peu plus du triple de la superficie usuelle des lots du quartier. Par ailleurs, les terrains des rues Sainte-Hélène, des Grisons et Buade offrent eux également des surfaces habitables supérieures à la moyenne du quartier. Par contre, toutes les superficies des terrains relevant du fief du Sault-auMatelot à la Haute-ville (Saint-Flavien, Saint-Joseph, Nouvelle, Sainte-Famille, Saint-François et Saint-Joachim) présentent des dimensions inférieures à la moyenne, ce qui tend à démontrer que les conditions topographiques ne peuvent expliquer seules ce phénomène des petites concessions.

La gestion de l'espace

Traiter des concessions, des surfaces habitables, c'est tenter inévitablement d'esquisser un croquis non seulement de la "gestion" de l'espace mais aussi de l'utilisation de ce même espace. Le botaniste Kalm faisait état de nombreux jardins à la Haute-ville et de maisons à plusieurs étages à la Basse-ville. Nul doute que la surface des terrains disponibles à la Haute-ville incite les résidents à y aménager un potager, alors qu'à la Basse-ville la densité de la population et l'exiguïté du quartier oblige les propriétaires à construire en hauteur. L'espace disponible et le chiffre de superficie qui l'illustre ne conduisent qu'à dévoiler une politique de "gestion de l'espace" propre à chacune des communautés ou même à l'État, non seulement en ce qui concerne les terrains requis pour les bâtiments administratifs mais encore ceux cédés aux particuliers.

Le bâti public et conventuel

Le fief des Pauvres de l'Hôtel-Dieu totalise près de 6000 toises en Haute-ville (2,27 hectares)[32]. Il se divise en trois parties, une petite de 150 toises, une autre de 5400 toises et enfin le cimetière d'une superficie d'un peu plus de 400 toises. La "corporation" se réserve à son usage exclusif près de 45% de cette surface soit pour y ériger ses bâtiments ou encore pour y aménager ses cours, jardins et vergers qui représentent les neuf dixièmes de cet espace. Le reste du fief se partage entre les concessions (32%, le cimetière des Pauvres et quelques rues et ruelles.

Quant à l'architecture, elle se fait sobre. Les principaux bâtiments situés dans la première surface se retrouvent accolés aux propriétés de l'Hôtel-Dieu au nord. Les édifices auxiliaires se situent sur le terrain délimité au

Québec vers 1692 d'après l'ingénieur Robert de Villeneuve. Dès cette date et bien avant, la plupart des communautés à l'exception de la fabrique disposent de terrains répartis surtout à la Haute-ville. (Archives publiques du Canada.)

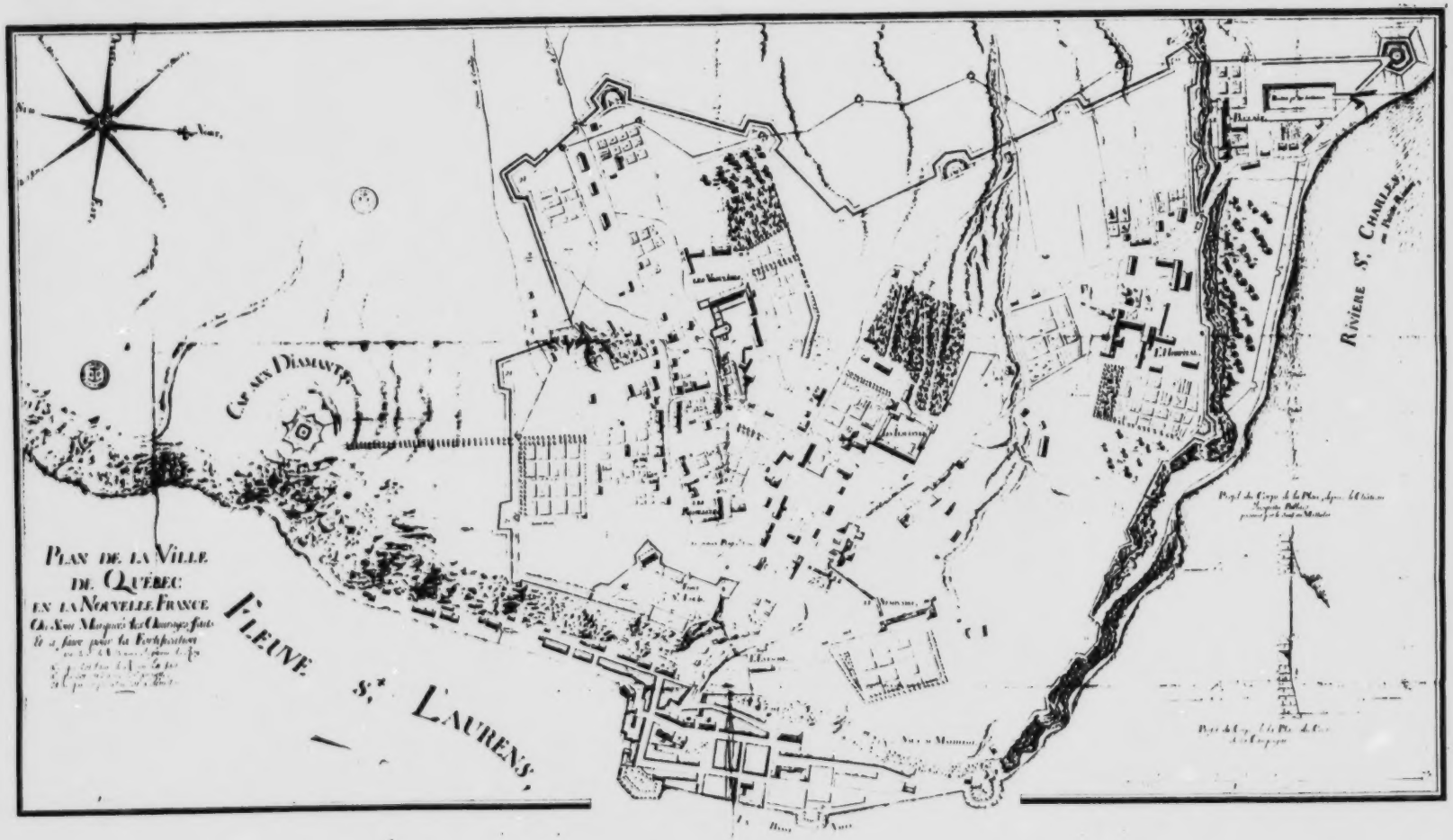
Plan de la Ville de Québec en la Nouvelle France
Fleuve St. Laurens
Rivière St. Charles

sud et à l'ouest par les rues Saint-Jean et des Pauvres (Côte du Palais), au nord par l'allée de l'église et à l'est par la ruelle des Morts. Tous les immeubles sont de pierre sauf deux.

La salle des malades se retrouve dans un grand bâtiment adossé aux propriétés de l'Hôtel-Dieu; divisé en deux ailes destiné à recevoir les patients masculins et féminins, cet édifice fait 110 pieds de long. À proximité, se retrouvent l'apothicairerie, édifice plus petit, et une salle de soins réservée exclusivement aux officiers des troupes. De l'autre côté de l'allée de l'église, dans la partie cour et jardin, on retrace une maison pour domestiques, une boucherie, un hangar et un charnier de même qu'une étable et une glacière en colombage. Chacun des édifices fait un étage (le rez-de-chaussée français) à l'exception de la salle des malades et de la salle des officiers qui se coiffent d'une mansarde en pièces sur pièces. Une toiture en ardoise chapeaute ces deux derniers bâtiments alors que les autres sont de planches et quelques fois de bardeaux.

Les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu qui logent tout à côté disposent quant à elles de près de 11,500 toises carrées (4.37 hectares)[33], superficie qui se répartit entre la Haute-ville et le quartier du Palais mais dont la plus grande part se situe à la Haute-ville (environ 6500 toises). La communauté se réserve à son usage propre 50% de ce fief dont près des neuf dixièmes servent à l'aménagement de cours, jardins et vergers. Les concessions dont les deux tiers se retrouvent au quartier du Palais représentent 32% de la superficie alors que le surplus se répartit en rues et en terrains non concédés.

Les principaux bâtiments tous de pierre sauf pour une grange en bois, consistent en deux corps de logis à trois étages de 170 pieds de long, d'un vieux bâtiment à deux étages et d'une église. Les domestiques logent dans une

maison de pierre à un étage, alors qu'un grand édifice de 125 pieds abrite une boucherie, un poulailler, une étable et un colombier. Une autre étable, une glacière et une grange complètent l'ensemble. Tous ces bâtiments sont couverts de planches et quelques fois de bardeaux ou d'ardoises.

Les Jésuites possèdent dans les limites de la ville près de 6000 toises (2.25 hectares)[34] dont la plus grande part (92%) se situe à la Haute-ville au sud du fief des Pauvres. Borné par les rues Sainte-Anne, des Pauvres, Saint-Jean, une muraille délimite le terrain que se réservent les pères (75% du fief). La communauté y a aménagé son collège et son église alors que la plus grande partie du terrain se traduit en cours, jardins potagers et fleuris, vergers et bois de haute futaie, ce qui représente environ 95% de la superficie. Le reste du fief a fait l'objet de concessions.

Les deux bâtiments sont de pierre. L'église que le suédois Kalm considère comme "l'une des plus belles de la ville" attire l'attention du visiteur par l'horloge à aiguilles juchée au haut du clocher[35]. À proximité s'élève un grand corps de logis divisé en deux ailes de plus de 130 pieds de longueur chacune, élevée l'une sur deux étages l'autre sur trois et même quatre étages à cause de la déclivité du terrain. Les toitures des deux bâtiments sont d'ardoise.

Plus au sud-ouest, donc de l'autre côté de la rue Sainte-Anne, s'étend le fief des Ursulines d'une superficie de 9000 toises (3.4 hectares). À l'instar des autres communautés, une muraille délimite l'emplacement du monastère qui représente environ le tiers du fief. Les jardins, vergers et cours y comptent pour plus de 80% de la surface. Les bâtiments principaux sont de maçonnerie et les structures auxiliaires en bois. Parmi les édifices en pierre, le botaniste Kalm remarque surtout l'église dont le clocher con-

Gravure de Richard Short sur laquelle apparaissent au premier rang la place d'Armes qui borne le château Saint-Louis et l'église des Récollets. À l'arrière-plan (au centre) s'élève le clocher de l'église des Jésuites alors qu'à l'extrême droite se retrace le clocher de la cathédrale. Richard Short, 1761. (Archives publiques du Canada.)

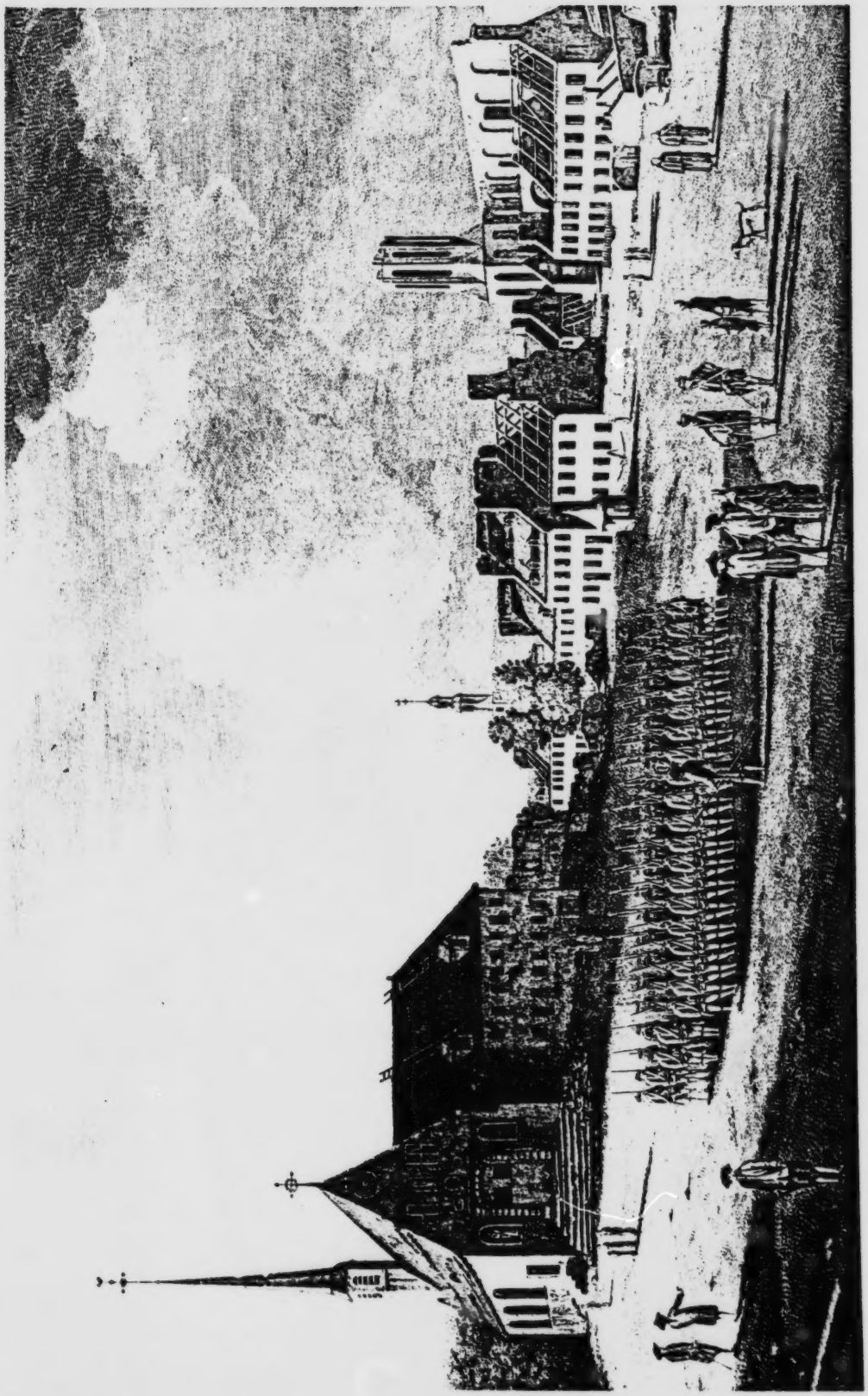

siste en une tour à coupole garnie d'une flèche[36]. Il faut y ajouter un corps de logis à deux ailes de deux et trois étages habité par les religieuses, un second destiné aux pensionnaires et un dernier réservé aux externes. Les structures auxiliaires se résument à une écurie de pierre, une vieille grange, une vieille étable et un hangar. Tous ces édifices sont couverts en planches et quelques-uns en bardeaux également. Les terres concédées et loties représentent les deux autres tiers du fief.

À l'extrémité est de la Haute-ville, dans la pointe du triangle, s'étale le fief du Sault-au-Matelot, possession du Séminaire. D'une superficie de 16,200 toises (6.15 hectares)[37], ce fief chevauche les Haute et Basse ville bien que la plus grande partie (plus des trois quarts) se retrouve en Haute-ville. Les prêtres du Séminaire ne se réservent que 29% du fief à leur usage propre, ce qui en termes d'espace se traduit par une superficie égale ou supérieure à celle des Jésuites et des Ursulines. Encore une fois, cet enclos n'est construit qu'à 10% de sa surface. Les autres espaces ont fait l'objet de concessions et quelques parties se confondent au réseau routier.

Les constructions du Séminaire à l'image de celles des autres communautés sont de pierre, sauf pour un vieux hangar et couvertes de planches. On y retrouve un corps de logis de 210 pieds de long qui s'élève sur deux et même trois ou quatre étages. Un second appelé Petit Séminaire de même dimension s'accole au précédent et loge les pensionnaires. Un édifice de plus petite dimension sert de parloir alors qu'un bâtiment de 120 pieds de long dans la cour inférieure abrite la ménagerie, la boucherie, la brasserie, l'écurie et une étable.

Voisine du Séminaire, la fabrique Notre-Dame de Québec administre deux parcelles de terre l'une dénommée le fief du Cap-aux-Diamants, l'autre le fief Notre-Dame de Québec sur

Plan du Séminaire en 1714, indiquant l'emplacement des édifices et des jardins. On y retrouve également l'aménagement des terrains de l'évêché de même qu'une partie du fief de la fabrique. (Archives publiques du Canada.)

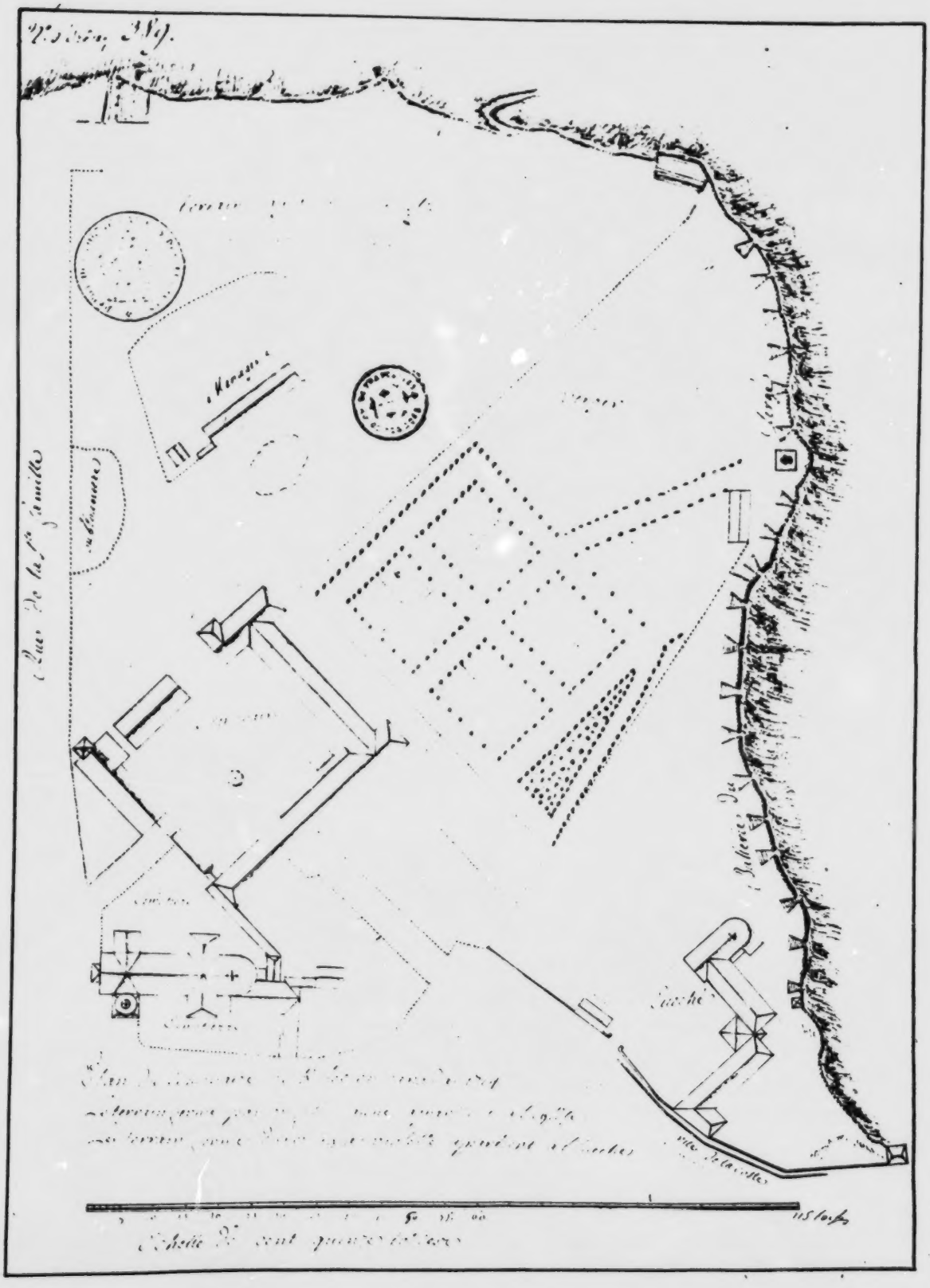

lequel est érigé l'église paroissiale. Au total, voilà près de 16,000 toises dont plus de 90% sont concédées ou à concéder[38]. Si l'église n'occupe qu'une superficie de 169 toises, le reste du terrain autour de l'église sert de cour de même qu'on y retrouve deux cimetières, l'un du côté du Séminaire appelé cimetière Sainte-Antoine, l'autre du côté de la rue Buade appelé Sainte-Famille, le tout étant clos de murailles.

Les Récollets n'occuperaient qu'une parcelle de terre d'environ 4000 toises située à l'extrémité est de la rue Saint-Louis entre la Place d'Armes et la rue Desjardins et la rue Sainte-Anne. Là encore la plus grande part du terrain est consacré aux jardins, vergers et cours. L'église des moines Récollets se caractérise par son coq au sommet de la croix du clocher[39]. La surface occupée par le Palais épiscopal situé au sud-est de l'église-cathédrale équivaut sensiblement à celle qu'occupent les Récollets. Le même scénario en ce qui concerne l'aménagement de l'espace s'y répète.

L'espace occupé par l'administration publique vers 1745 se concentre principalement dans l'emplacement du fort Saint-Louis et du jardin du gouverneur qui s'y rattache, de même que les fortifications qui commencent à s'élever cette même année. C'est sans compter, du moins en Haute-ville,sur le terrain consumé par l'ancienne fortification du chevalier de Beaucours qui relie la redoute du Cap au cavelier du Moulin. Au quartier du Palais, il faut évidemment compter sur le Palais de l'intendance.

Bien que le fort Saint-Louis par définition soit considéré un emplacement militaire, il faut néanmoins souligner que le jardin du gouverneur couvre une superficie de près de 2800 toises (1.06 hectares) alors que le fort et la batterie en font près de 3600 (1.37 hectares)[40].

Au quartier du Palais, l'emplacement du Palais de

Plan de l'enclave des Récollets compris entre la Place d'Armes et les rues Saint-Louis, de l'Hôpital (Desjardins) et Sainte-Anne (et non Saint-Jean). Robert de Villeneuve, 1692. (Archives publiques du Canada, copie P.M. O'Leary.)

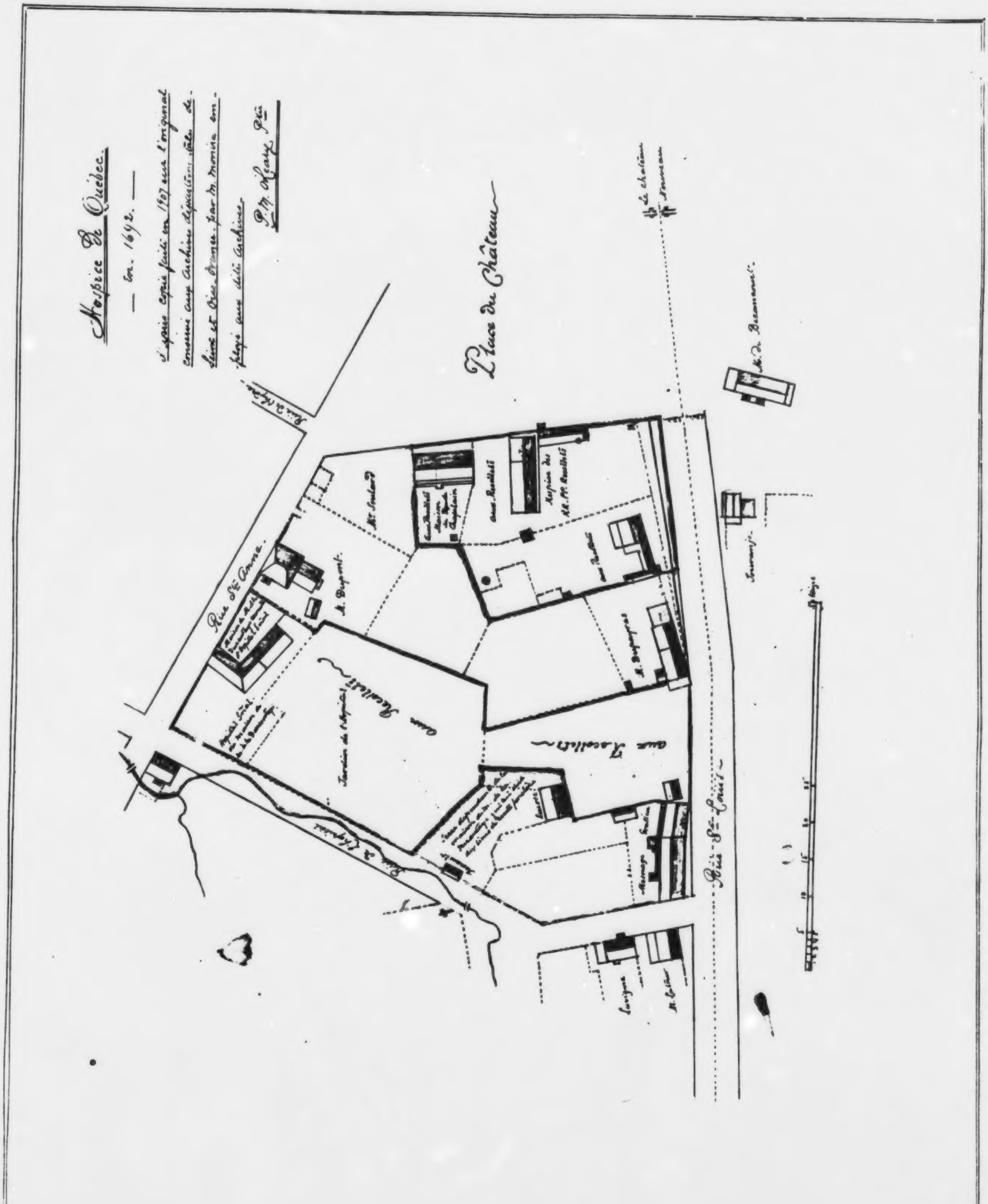

Hospice de Québec
en. 1692.
Place du Château
Rue Ste Anne
aux Recollets
Rue St Louis

l'Intendant couvre toute la surface entre les rues Saint-Roch et Saint-Nicolas, soit environ 6600 toises (2.51 hectares). À eux seuls les jardins représentent près de 2600 toises (40% de la surface) sans compter les diverses cours[41]. On y retrouve plusieurs édifices outre la résidence de l'intendant notamment les magasins du roi, les prisons, divers entrepôts, des écuries et des hangars. Construction en pierre à deux étages le Palais se distingue par son campanile central sur lequel il y a une horloge.

Si dans le discours des ingénieurs-urbanistes des 17e et 18e siècles, la décoration des villes et des places fortes prend une importance particulière, le message eut tôt tombé dans des oreilles attentives. Autant les communautés religieuses que les administrateurs civils s'en réclament. Aussi n'est-il pas surprenant de percevoir ce genre d'aménagement paysager à proximité des édifices conventuels et publics. Il faut y voir une solution à "la corruption de l'air [qui] surgit au 18e siècle comme un problème irritant". De fait, ces aménagements de jardins servent de réservoir d'air pur qui renouvelle l'air des rues, tout comme les fontaines se prêtent à l'oeuvre de salubrité publique en purifiant l'air et en le rafraîchissant[42].

Le bâti individuel

La gestion du patrimoine foncier des individus diffère quelque peu de celle des institutions. Quant à l'utilisation du sol par les particuliers, ceux-ci dans une large mesure l'utilisent à des fins de construction domiciliaire et d'habitation (près de 90%) alors que les espaces verts, jardins et vergers ne concernent que 2% des terrains concédés. Le reste se répartit entre terrains vacants en ville

Plan du Palais de l'intendance démontrant l'aménagement des jardins et la disposition des édifices. (Archives publiques du Canada, 1750.)

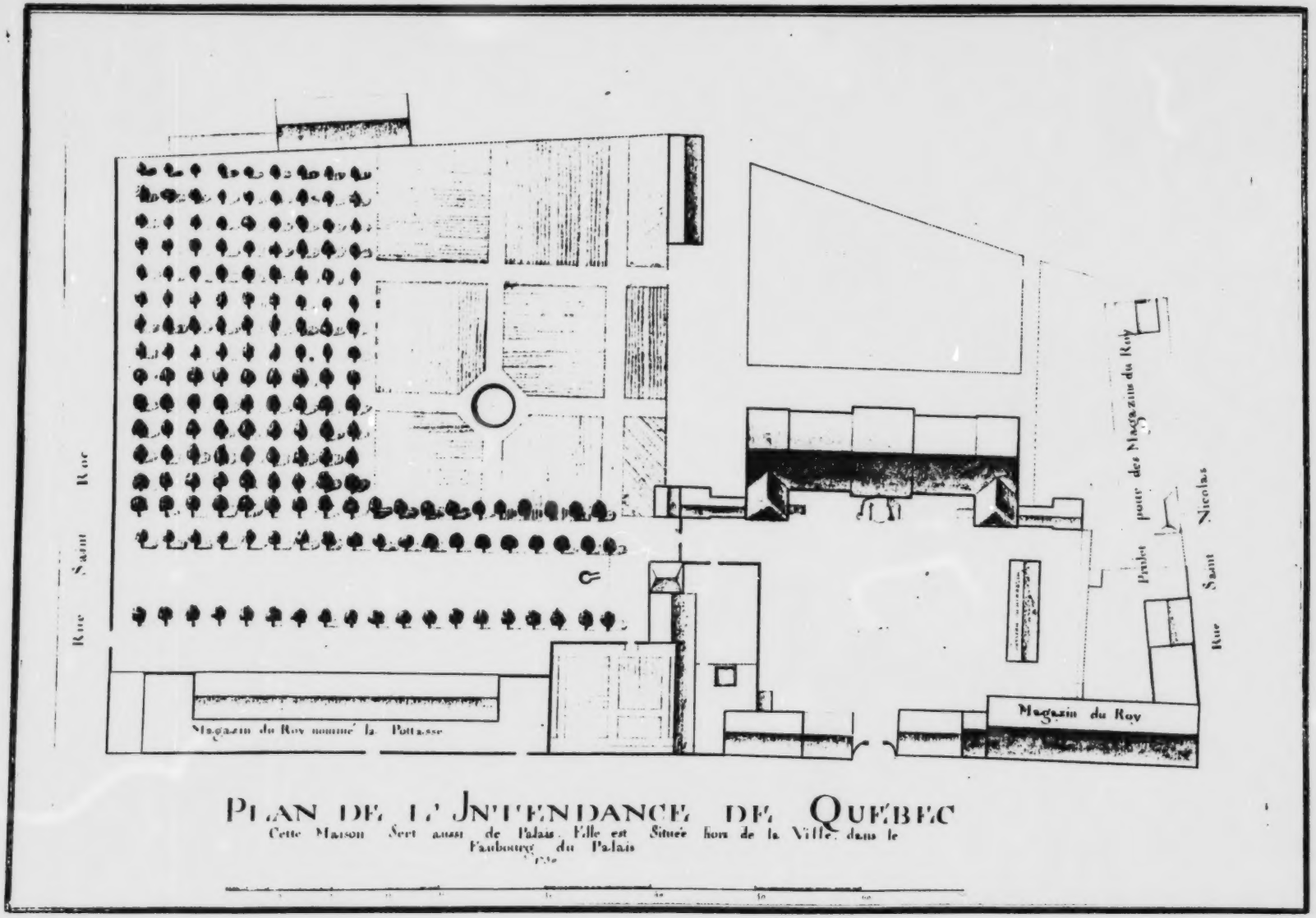

PLAN DE L'INTENDANCE DE QUÉBEC

Cette Maison Sert aussi de Palais. Elle est Située hors de la Ville dans le Fauxbourg du Palais

Vue de la façade du Palais de l'Intendant. Richard Short, 1761. (Archives publiques du Canada.)

et prairies et pacages dans les faubourgs et la banlieue[43]. Les terrains urbains dans une très grande majorité (90%) ne se délimitent pas par des clôtures, ce qui diffère considérablement des usages des communautés. Quant à ceux qui clôturent leurs terrains, la plupart préfèrent l'utilisation de pieux à celui, plus onéreux, de murs de maçonne. De fait, ces individus enclosent ainsi des jardins ou des vergers. La clôture de pierre, elle, démarque pour la plupart des terrains de la Basse-ville, notamment de la rue Champlain. Nul doute que, dans ce cas, le mur de maçonnerie se veut également une mesure de protection contre un éventuel éboulis de la falaise.

L'aménagement de chacune de ces parcelles de terrain découle en partie, de la topographie du quartier et de l'espace disponible. C'est ainsi qu'il n'y a aucun terrain voué exclusivement à des fins horticoles en Basse-ville; on y retrouve guère plus de terrain vacants. Par ailleurs, peu de propriétaires, occupant ou non, disposent de l'espace nécessaire pour y cultiver un potager. De fait, le bâti y gruge un peu plus des deux tiers de la surface disponible[44]. Ainsi au mieux, les résidents de la Basse-ville disposent-ils d'un espace servant de cour dans lequel ils peuvent soit entreposer leur bois de chauffage, soit y faire "pacager" un ou des animaux. Quelques-uns moins fortunés, résidant soit sur la rue Sault-au-Matelot, soit sur la rue Demeule, se verront littéralement coincés entre la rue et la falaise.

Les pressions topographiques se font moins accentuées au quartier du Palais malgré une surface habitable réduite. Quelques propriétaires y aménageront même des jardins de sorte que la proportion du bâti se réduit à quelque 50% de la surface habitable. En fait, la totalité des résidents du quartier jouissent sinon d'un potager, à tout le moins d'une cour.

La Haute-ville se démarque nettement des deux quartiers précédents. Non seulement la proportion construite du quartier chute-t-elle au-dessous du tiers de la surface habitable, mais encore y rencontre-t-on la majorité des potagers répertoriés (plus des trois quarts). De fait à l'arrière d'une maison sur quatre rencontre-t-on l'aménagement d'un potager. L'espace consacré au potager est difficile à établir. À peine dispose-t-on de quelques données. Par exemple le négociant-boucher Charles Larche y réserve le cinquième de son terrain rue Saint-Jean, c'est-à-dire environ 7000 pieds carrés[45].

Le même Larche répartit également sur sa parcelle de terre divers bâtiments auxiliaires dont une tannerie, un moulin à tan, une grange, un hangar, un fournil, une glacière, tous des édifices de bois. Il faut ajouter à cette nomenclature une boucherie en pierre. Au total ces édifices occupent au sol une surface de 4100 pieds carrés soit un peu plus de 10% de la superficie du terrain.

Le cas Larche bien que représentatif d'une certaine réalité de la Haute-ville n'en demeure pas moins exceptionnel à bien des égards: d'une part par la grandeur concédé, 36,000 pieds carrés et d'autres part par le nombre de bâtiments secondaires érigés sur le terrain. Si son terrain fait dix fois la moyenne de ceux concédés en Haute-ville, en plus le négociant-boucher fait partie de la minorité qui érige des structures auxiliaires sur leur terrain: à peine un peu plus de 10% des concessionnaires érigent des remises et des hangars ou autres bâtiments sur leur terrain et cette proportion vaut pour chacun des quartiers. Somme toute, l'aménagement d'un terrain se résume à la construction d'une résidence et le reste se répartit soit en cour et potager, soit en cour seulement, dépendant du quartier.

La résidence semble mieux connue puisque de nombreux chercheurs (surtout en histoire de l'art) ont tenté d'en

cerner la réalité. Cependant il ne suffit plus d'en connaître les styles architecturaux ou encore les techniques d'assemblage, il faut en arriver à préciser les façons de l'habiter selon l'expression de l'historien français, Daniel Roche[46]. Avant tout, une appréciation du contenant s'impose.

Vers 1744, la maison seule occupe près de 60% du terrain en Basse-ville, 43% au quartier du Palais et 30% en Haute-ville. La pierre constitue le matériau le plus utilisé (près de 70%) alors qu'une maison sur quatre est en bois assemblée en pièces sur pièces (23%). Le reste des constructions se répartit entre le colombage (avant tout une technique d'assemblage en bois[47]) et des structures composites (une partie en bois et une partie en pierre). Trois maisons sur cinq ne comptent qu'un étage, le tiers en ont un au-dessus du rez-de-chaussée, et 5% environ plus de deux étages.

Si la maison n'occupe pas toute la superficie du terrain, il en est de même pour sa façade de sorte qu'une maison occupe près de 80% de la façade d'un terrain en Basse-ville et au quartier du Palais et seulement 70% en Haute-ville. En somme, il existe un passage qui permette de communiquer entre la rue et la cour ou le potager, ce que confirme Kalm. Ce passage peut-il être mitoyen et couvert? De fait, seulement moins d'une maison sur dix possède ce type d'aménagement, la plupart étant situées au quartier du Palais et notamment rue Saint-Charles. Par ailleurs moins d'une maison sur 20 partage son mur pignon, la majorité des maisons contiguës se situant en Basse-ville. Somme toute, la maison moyenne de Québec au temps de Pehr Kalm représente une construction autonome et ce, dans les trois principaux quartiers.

Elle fait en moyenne 31 pieds de façade dans chacun des quartiers (sauf dans les faubourgs où elle mesure quatre

pieds de moins). En profondeur elle fait 29.33 pieds à la Basse-ville, 26.75 pieds en Haute-ville, un pied de moins au Palais et seulement 21.33 pieds dans les faubourgs. L'espace se répartit sur 2.02, 1.32, 1.36 et 1 étage pour chacun des quartiers de sorte qu'on retrace des surfaces habitables moyennes de 2000, 1315, 1230 et 622 pieds carrés. Ainsi les plus grosses maisons se retracent en Basse-ville; elles sont plus spacieuses et plus hautes. Les maisons de la Haute-ville sont légèrement plus grandes que celles du quartier du Palais mais elles sont moins élevées.

Puisque sept maisons sur dix pour l'ensemble de la ville sont construites en pierre, il convient de s'interroger sur la répartition spatiale de ces genres de constructions. Les maisons de la Basse-ville sont en pierre à près de 90% alors que seulement trois maisons sur cinq le sont à la Haute-ville et au quartier du Palais. Les maisons des faubourgs sont pour la plupart en bois. Or la maison de pierre offre une surface habitable par trois fois supérieure à celle de bois puisqu'elle compte règle générale plus d'étages. Ainsi Québec offre aux divers visiteurs l'image d'une ville construite avec un matériau résistant, la pierre.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner lorsque Pehr Kalm se dit impressionné par les maisons des marchands à la Basse-ville de trois et même quatre étages. De fait il s'agit d'un phénomène propre à la Basse-ville qui traduit l'entassement de ce quartier puisqu'on y compte seulement un cinquième des maisons qui ne comptent qu'un étage alors que les trois quarts des maisons de la Haute-ville n'en ont qu'un seul.

Le paysage de la Basse-ville a donc sensiblement évolué depuis sa destruction après l'incendie de 1682. De fait s'il fallait définir des normes d'évaluation des superficies habitables, il en ressortirait un phénomène intéressant:

celui de l'agrandissement de la surface. Vers 1690, des surfaces intermédiaires se situant entre 500 et 1000 pieds carrés, priment en Basse-ville et la Haute-ville se contente de petites surfaces de moins de 500 pieds; elles constituent dans les deux cas plus de 50% des superficies disponibles[48].

Vers 1744 le phénomène de la petite maison recule: dorénavant, elle ne compte plus que pour 15% des maisons intramuros. Elle devient un phénomène des faubourgs. La moyenne de toutes les catégories s'accroît, certaines peu, d'autres comme les petites maisons de la Basse-ville s'accroissent du quart. Toutefois ce sont les grandes maisons (celles de plus de 1000 pieds carrés) qui augmentent le plus leur surface et par conséquent leur volume. De fait, elles doublent ou presque et, phénomène tout aussi important, elles représentent 40% ou plus des maisons de chacun des quartiers. Donnée encore plus significative: à la Basse-ville deux grandes maisons sur trois font plus de 2500 pieds carrés alors que cette proportion passe à une sur quatre en Haute-ville et au quartier du Palais (graphique 8).

À la Basse-ville, les plus grandes maisons se situent rue Saint-Pierre (3769.5 pieds), là où on retrouve également les plus grands terrains. Les plus petites maisons se localisent rue Champlain et Demeule. Le quartier du Palais abrite ses plus grandes maisons rue Saint-Charles (bien qu'elles soient trois fois plus petites que celles de la rue Saint-Pierre) et ses plus petites, rue Saint-Nicolas (deux fois moins grandes). La Haute-ville offre un paysage de contraste alors que sur la rue Buade, le chevalier de Longueuil possède la plus grande maison de Québec avec ses 20,817 pieds carrés de planchers et que, à quelques centaines de mètres de là, Philippe Martineau dit Saint-Onge habite une modeste masure en bois de 216 pieds carrés rue Nouvelle. Si l'on retrouve les plus petites maisons rue des Grisons, la rue Buade présente en contrepartie les plus

D'après le plan d'acquisition des terrains requis pour l'aménagement du chantier de construction navale du Cul-de-Sac, la plupart des maisons de bois se situent sur la rue Champlain. Par ailleurs ce plan de 1744 nous permet à l'aide du dénombrement du curé de préciser que la rue Demeule se situe entre la rue Sous-le-Fort (qui conduit à la batterie Royale et identifiée incorrectement sur ce plan) et le terrain identifié par la cote M. En somme la rue Demeule correspondrait à la rue Petit Champlain actuelle. Au-delà, vers l'ouest, ce serait la rue Champlain. (Archives publiques du Canada, plan de 1744, Chaussegros de Léry.)

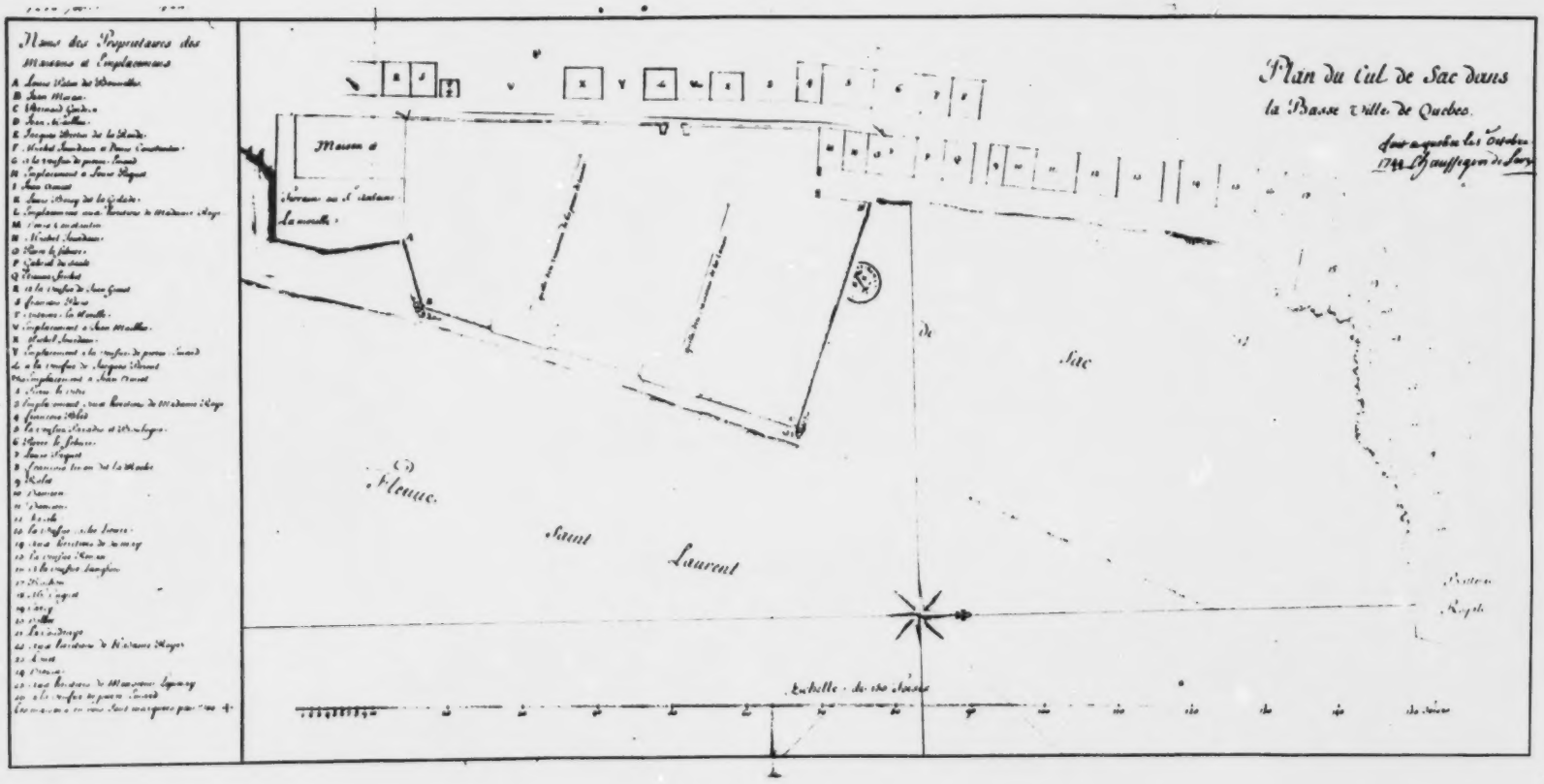
Noms des Proprietaires des
Maisons et Emplacemens
Plan du Cul de Sac dans
la Basse Ville de Quebec.
Fleuve
Saint
Laurent
Echelle

Sur cette carte de Québec apparaissent les surfaces moyennes habitables qui se rencontrent dans les divers quartiers et rues de la ville vers 1740. Fonds de plan dessiné par Chaussegros de Léry, 1742.

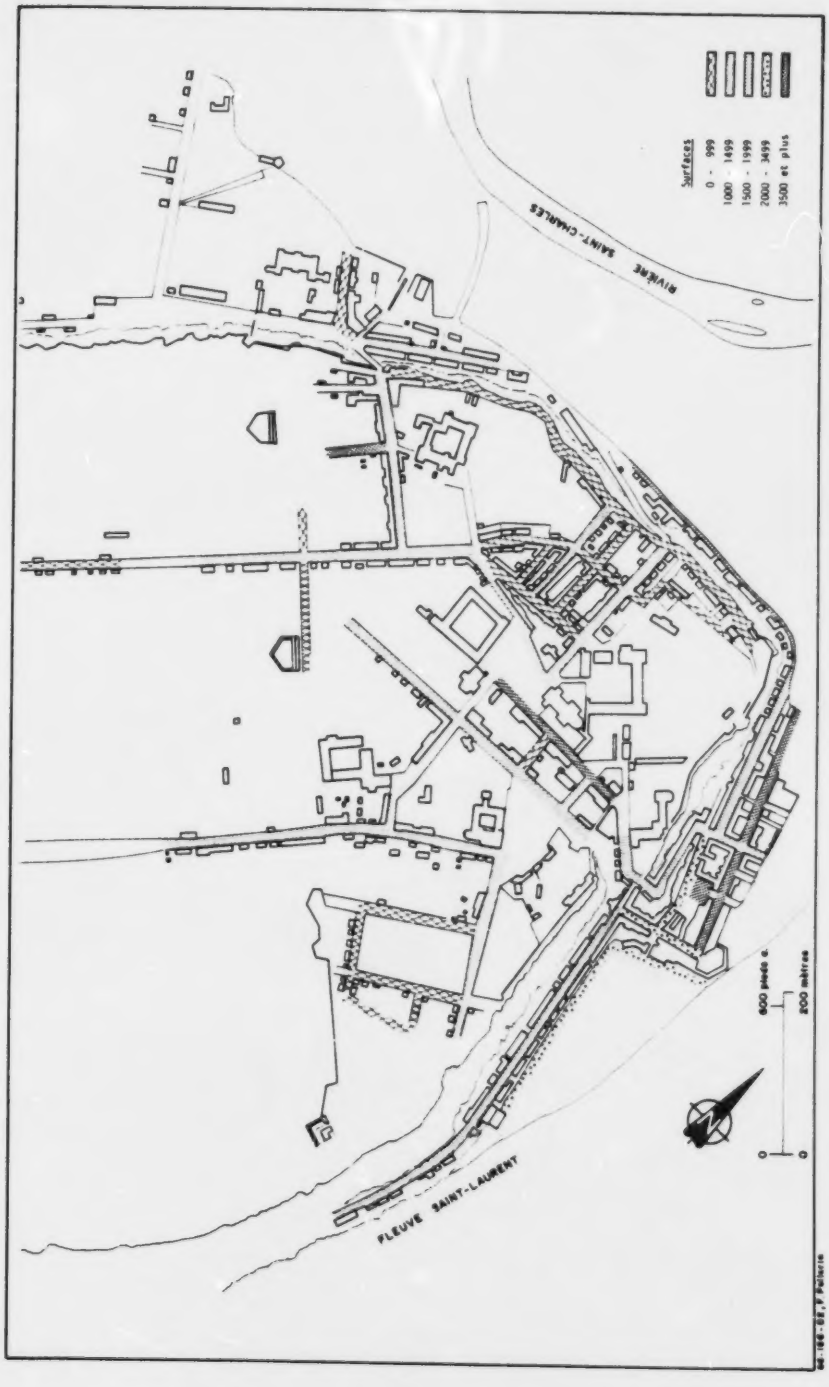
Surfaces
0 - 999
1000 - 1499
1500 - 1999
2000 - 3499
3500 et plus
RIVIÈRE SAINT-CHARLES
PLEUVE SAINT-LAURENT
600 pieds
200 mètres
0
0

Graphique 8

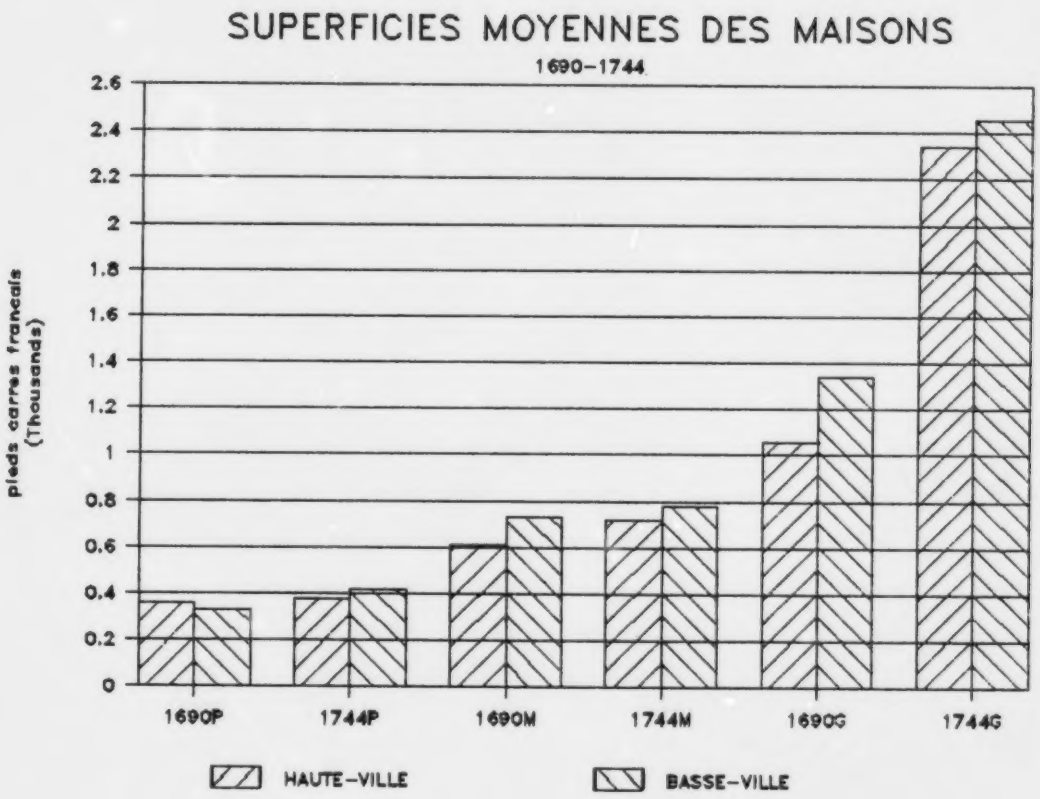
SUPERFICIES MOYENNES DES MAISONS
1690-1744
pieds carrés français
(Thousands)
2.6
2.4
2.2
2
1.8
1.6
1.4
1.2
1
0.8
0.6
0.4
0.2
0
1690P
1744P
1690M
1744M
1690G
1744G
HAUTE-VILLE
BASSE-VILLE

grandes maisons. À souligner toutefois, les superficies des maisons construites dans le fief du Sault-au-Matelot qui, bien que respectable, se situent néanmoins très en deça de la moyenne du quartier.

Ainsi le paysage urbain de Québec se transforme radicalement depuis le passage de Lahontan jusqu'à l'arrivée de Kalm. Presque toute concentrée dans la Basse-ville en 1690, la population croissante de la capitale s'établira peu à peu au quartier du Palais et à la Haute-ville. L'exiguïté du terrain et l'attraction du chantier de construction navale inciteront ce déplacement autant géographique qu'architectural.

Législation et équipement urbain

Québec dont la Basse-ville était construite en bois se relève péniblement de l'incendie catastrophique de 1682 au cours duquel une cinquantaine de maisons furent détruites. La crainte d'un incendie de cet ampleur restera gravé dans la mémoire des habitants; l'incendie de Montréal en 1721 le leur remémorera. Le traumatisme subi se transposera en une kyrielle de législations toutes destinées à combattre cette phobie. Cette législation anti-incendie constituera l'essentiel des ordonnances promulguées qui auront une répercussion directe sur le paysage urbain. D'autres pièces législatives portant par exemple sur les canalisations ou encore les immondices s'y grefferont en cours de route. Toutes façonnent d'une façon ou d'une autre à divers degrés le paysage de Québec, qu'il s'agisse du pavage ou du nettoyage des rues, de l'hygiène publique ou encore de l'identification des boutiques.

Certes l'ordonnance la plus connue ayant trait au paysage et à l'équipement urbains est-elle celle promulguée

par l'intendant Dupuy en 1727 au sujet des matériaux de construction. L'intendant y interdit de construire dorénavant en bois; il suggère fortement de construire en pierre sur deux étages ou au minimum à 12 pieds de hauteur. Les toits ne pourront plus être brisés à la mansarde mais bien "à deux égoûts" et couverts non plus de bardeaux mais de planches chevauchées. Le plancher du grenier ou du galetas doit se démarquer du corps du bâtiment par un hourdi de deux pouces. La cheminée doit mesurer trois à quatre pieds et son ou ses tuyaux de 10 à 15 pouces de largeur afin de permettre un ramonage facile. Enfin dans le cas des maisons avec murs mitoyens, ceux-ci devront dorénavant s'élever au-delà de la ligne de toit de façon à empêcher le feu de se communiquer de l'une à l'autre[49].

Bien que cette législation puisse paraître sévère de par les lourdes amendes qu'elle entraîne, elle ne peut toutefois être considérée comme le moteur premier de la transformation du paysage urbain de Québec. Il faut en premier lieu observer le préambule de cette législation dans lequel l'intendant précise que le phénomène de la construction en pierre représente une voie déjà amorcée. Par ailleurs, le texte lui-même laisse la porte ouverte à de trop nombreux échappatoires[50] pour devenir aussi astreignant que d'aucuns l'auraient souhaité. Il semble que l'incendie de Montréal très frais à la mémoire des Québécois et surtout des Montréalais ait constitué une incitation beaucoup plus forte. Enfin cette ordonnance apparaît dans un contexte où les maçons de Québec trop nombreux pour se partager un aussi frêle marché[51], se dirigent vers Montréal soit pour y ériger les fortifications ou encore pour reconstruire la ville incendiée. Par-delà cette critique, il n'en demeure pas moins qu'un incendie représente l'un des fléaux les plus craints des autorités et de la population.

Dans cette perspective, toute une série d'ordonnances

et d'arrêts furent promulgués à Québec depuis la fin du 17e siècle jusqu'au milieu du siècle suivant. Déjà les règlements de police de 1689 édictaient des normes similaires à celles de Dupuy pour les cheminées[52]. Quelques années auparavant, le Conseil, suite à l'incendie de 1682, réitérait l'obligation pour les propriétaires de fixer une échelle sur les toits à proximité des cheminées[53]. De fait, l'intendant Bigot édictera une ordonnance similaire (et presque mot à mot) 65 ans plus tard[54]. Entre temps, ce sujet fera l'objet de quelques appels à l'ordre. Périodiquement l'intendant ou le conseil jugeait bon de rappeler aux citoyens autant propriétaires que locataires de faire ramoner mensuellement, sous peine d'amende[55]. D'ailleurs les cheminées faisaient l'objet de vérifications sporadiques. Toujours au niveau de l'architecture, un texte assez tardif néanmoins exige des propriétaires qu'ils installent des "béliers machines mise en usage avec succès dans plusieurs villes de l'ancienne France"[56].

Le feu constitue une menace omniprésente tout au cours du 18e siècle, aussi ne faut-il pas se surprendre de constater que la prévention fasse l'objet de quelques textes. En novembre 1706, l'intendant interdit par le biais d'une ordonnance aux migrants des compagnes qui arrivent de nuit de camper sur les grèves de la Basse-ville et d'y allumer des feux afin d'attendre la levée du jour tout en se réchauffant[57]. Par ailleurs dès 1670, le Conseil Souverain promulguait un arrêt interdisant "de porter, la nuit, dans les rues de la ville du feu allumé sans être enfermé"[58]. Quarante ans plus tard, pendant la guerre de succession d'Espagne, l'intendant Raudot interdit aux prisonniers anglais de se rassembler après le coucher du soleil et les incite fermement à s'abstenir de fumer à l'extérieur[59]. L'intendant semblait d'avis que le feu plutôt que les ennemis constituait le danger le plus imminent!

Le tabagisme continue à hanter les administrateurs et entretient leurs craintes à l'égard du feu à un point tel que l'on interdit aux charpentiers et ouvriers du chantier naval de fumer en travaillant ou même de s'approcher du lieu de travail en tirant une bonne pipée[60]. Ce geste s'explique par la présence de copeaux de bois et de bran de scie; un tison aurait tôt fait d'embraser le chantier[61]. D'ailleurs ce texte ne représente pas une nouvelle crainte des administrateurs; au contraire car depuis trente ans déjà, menuisiers et tonneliers doivent quotidiennement enlever les copeaux de leurs boutique et les porter au fleuve, à peine de dix livres d'amende[62]. La prévention peut aussi à l'occasion présenter des aspects assez cocasses mais qui néanmoins reflètent une partie de cette réalité d'autrefois, à preuve cette ordonnance de 1721 qui interdit de tirer du fusil en ville parce que la décharge de la bourre a allumé un incendie[63]. Là encore il ne s'agit pas d'une première puisque qu'un règlement similaire avait fait l'objet d'une ordonnance du temps du gouverneur Labarre.

En dépit de tous ces textes, l'inévitable devait se produire. Limité toutefois à des foyers isolés, les incendies ne consumaient guère plus d'une ou deux maisons à la fois, ce qui devait néanmoins tenir sur le qui-vive administrateurs et résidents de Québec. De fait, au fil des ans, une organisation de "pompiers volontaires" avait vu le jour. À Montréal les charpentiers, maçons et couvreurs étant les plus nécessaires lors des incendies, ces artisans avaient été "conscrits" et répartis en deux escouades. Obligés sous peine d'amende de se rendre les premiers sur les lieux du brasier en y apportant les uns leur hache, les autres un seau, ces deux escouades d'artisans avaient à leur disposition des seaux, soit de bois ou de cuir, des haches, des pelles, des crochets de fer ou gaffes et des échelles de diverses grandeurs de même que des béliers à main. Tout cet

équipement était dispersé dans les quartiers de la ville et entreposé chez les communautés religieuses qui en assumaient la garde. Périodiquement, l'inventaire faisait l'objet d'une mise à jour. Bien que ces escouades pouvaient suffire à la tâche dans certains cas, compte tenu de la situation, les autres résidents et artisans devaient également se présenter sur le lieu du sinistre, munis d'une hache ou d'un seau[64].

Bien que cette organisation concerne Montréal, un tel scénario a également existé dans la capitale. Ainsi dès 1689 les règlements de police enjoignent aux charpentiers et menuisiers "d'aller au feu leur hache à la main pour s'en servir au besoin"[65]. Par la suite, le Conseil pourvoit à la confection de seaux de cuir dont le coût sera défrayé à même une taxe prélevée sur les résidents de Québec, au prorata du nombre de cheminées[66] et partagée de moitié entre locataires et propriétaires[67]. Comme à Montréal, l'équipement fait l'objet d'une répartition par quartiers et l'entreposage a lieu soit chez les communautés comme les Jésuites à la Haute-ville, soit dans les édifices publics tels le château Saint-Louis à la Haute-ville et le Palais de l'Intendant au quartier du Palais ou encore chez certains individus tels François Hazeur à la Basse-ville ou encore chez François Aubert[68]. À l'instar de Montréal, un individu doit veiller aux inventaires; s'étant d'abord appliqué à cette tâche bénévolement, le tonnelier Louis Paquet devient en 1736 le premier commis officiel d'un service des incendies naissant. Cette tâche en fait un petit fonctionnaire et de ce fait l'exemple de plusieurs petites taxes et corvées[69]. Il semble enfin que les équipements de Québec soient similaires à ceux de Montréal qu'il s'agisse de pompes[70], de crochets, de haches, de seaux, de pinces, pelles ou autres ustensiles de sorte que, somme toute, les résidents de la capitale

n'ont rien à envier à ceux de Montréal au sujet de la protection contre les incendies.

Si la crainte du feu entraîne les administrateurs à édicter quelques règlements qui amènent certaines modifications au niveau de l'architecture et même de l'équipement urbains, il faut ajouter que les seaux ne servent à rien sans eau! Certes est-il facile de prétendre que le fleuve ou la Saint-Charles en pourvoit à un débit assez astronomique, encore faut-il remarquer qu'au mieux ces deux immenses réservoirs ne servent qu'aux deux basses-villes. Or les textes officiels ayant trait aux incendies demeurent muets quant aux besoins en eau.

Et pourtant, il existe bel et bien des fontaines et des puits publics dans tous les quartiers de Québec au 18e siècle. À la Basse-ville, il faut reconnaître l'existence de la fontaine Champlain, située sur la rue du même nom. Par ailleurs au quartier Saint-Nicolas (ou du Palais) il existe la fontaine du Roi sur la rue Saint-Nicolas. Ces deux fontaines existent déjà à la fin du XVIIe siècle. Par contre, à la Haute-ville, il faut mentionner l'existence du puits que l'ingénieur Levasseur de Neré fait creuser sur la place d'Arme dans les dernières années du 17e siècle[71]. C'est sans compter la fontaine du bourreau située à l'extrémité ouest de la rue Saint-Jean sur les terres de l'Hôtel-Dieu[72]. Cette fontaine par le biais d'une canalisation alimente la salle des pauvres et tout le complexe de l'Hôtel-Dieu. Il faut également ajouter à ce réseau de fontaines publiques un ruisseau qui serpente en Haute-ville depuis la rue Saint-Louis jusqu'à l'arrière de l'Hôtel-Dieu suivant ainsi une trajectoire qui du sud au nord longe la rue Saint-Louis, bifurque sur le terrain des Ursulines, descend la rue Desjardins, emprunte la côte de la Fabrique pour se diriger jusqu'à l'Hôtel-Dieu.

À ce réseau public, il faut ajouter les fontaines,

Sur ce plan de Villeneuve daté de 1692, l'emplacement de la fontaine Champlain apparaît sur la rue du même nom à la hauteur de la fortification de la Haute-ville. L'observateur attentif note également deux puits sur la Place d'Armes, l'un dans l'enceinte du château Saint-Louis, l'autre sur la Place d'Armes elle-même. Par ailleurs la gravure de Richard Short illustrant la chapelle des Récollets dépeint un autre puits couvert sur la Place d'Armes (p. 129); il s'agirait du puits aménagé par Levasseur de Neré dans les dernières années du 17^{e} siècle. (Archives publiques du Canada, Robert de Villeneuve, 1692.)

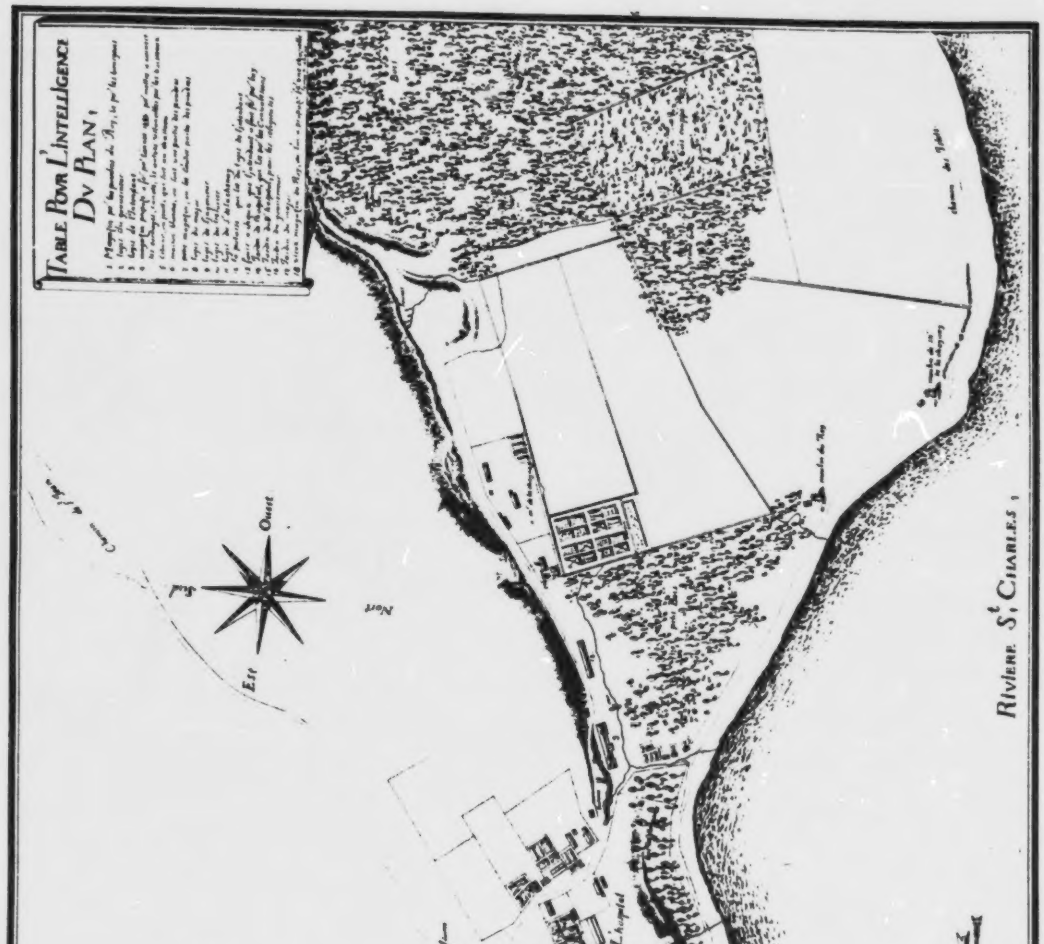
Table pour l'intelligence du plan,
Plan de la Ville, et Chasteau de Quebec,
Mezvrée Exactement
Rivière St. Charles,
Rivière St. Laurens,
Ouest
Est

Plan de la brasserie de Talon, futur Palais de l'Intendant sur lequel la fontaine du Roi apparaît. De nombreuses allusions à cette source d'eau potable au cours du 18e siècle confirment son existence. Anonyme, 1686. (Archives publiques du Canada.)

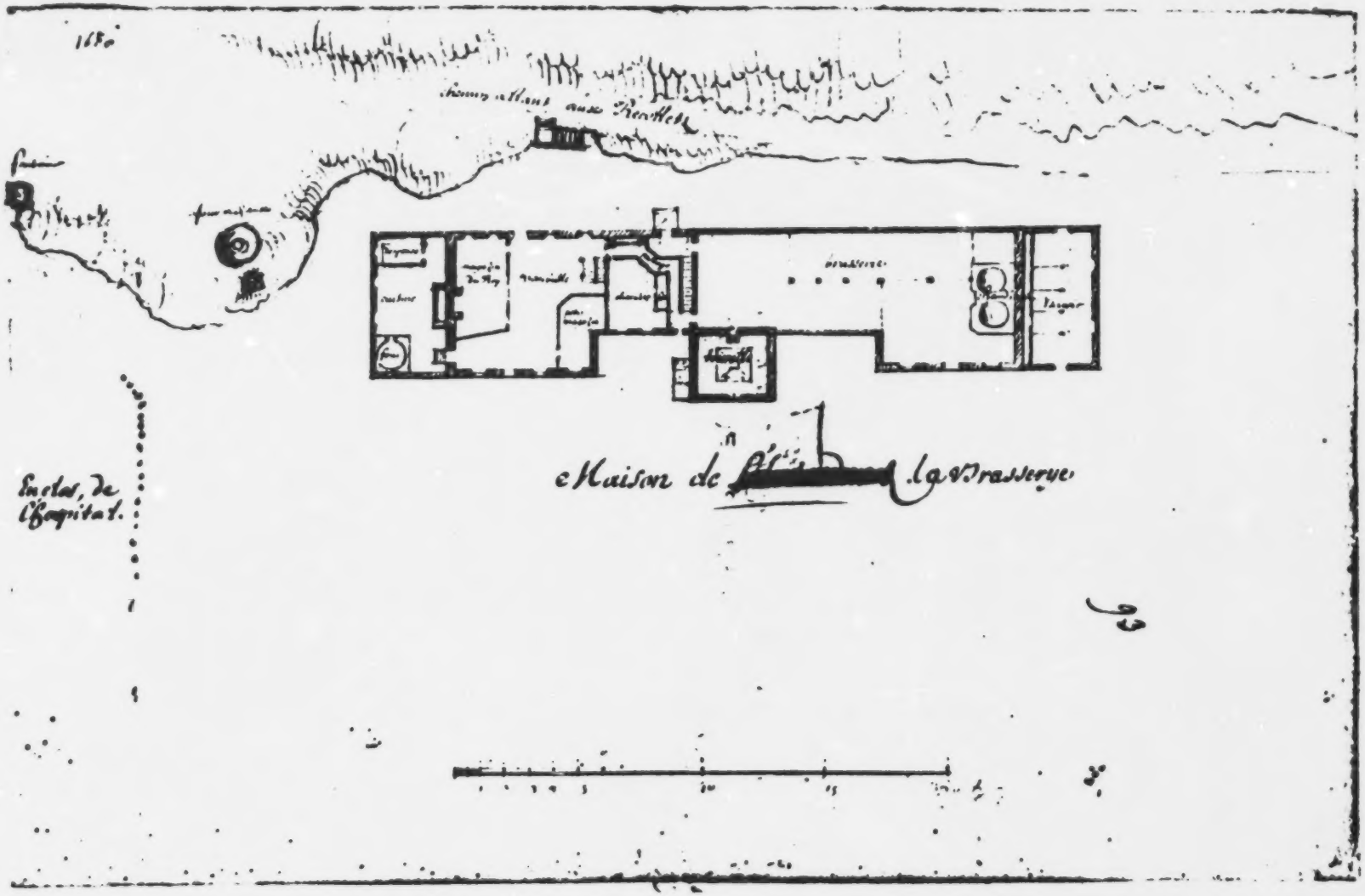
Maison de la Brasserie
Enclos de l'Hospital

Plan des canalisations d'eau desservant l'Hôtel-Dieu. La canalisation D conduit à la fontaine du Bourreau ainsi surnommée parce que la maître des Hautes oeuvres résidait à l'écart dans l'une des redoutes intégrées à la fortification du major Provost et du prévôt Saint-Simon en 1690. Anonyme, 1708. (Archives publiques du Canada.)

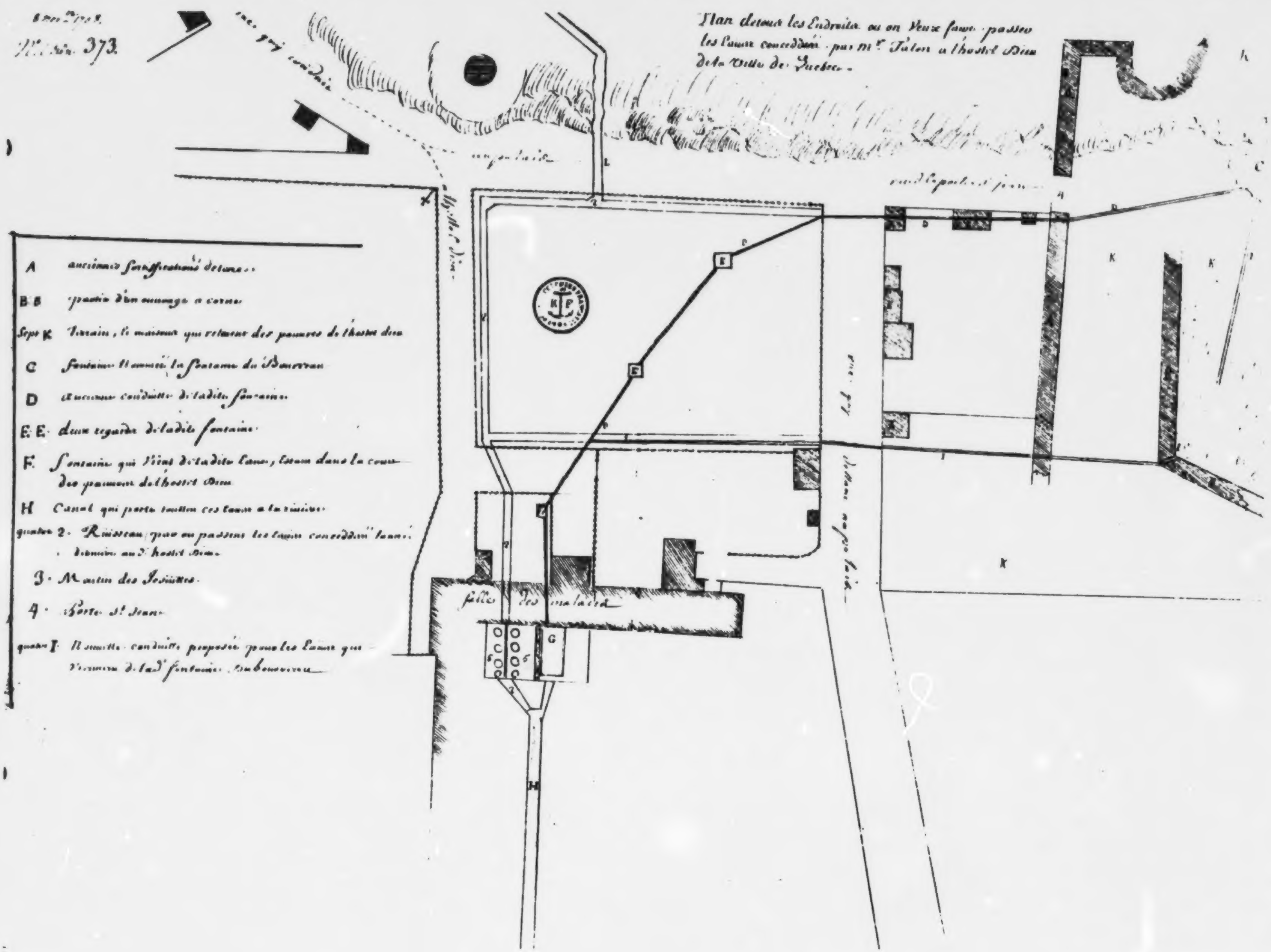

N.° 373.
Plan de tous les Endroits ou on Veux faire passer les Eaux concedées par M.r Talon a l'hostel Dieu de la Ville de Quebec.
rue Saint Jean
dellane au palais
salle des malades
A anciennes fortifications de terre.
B.B partie d'un ouvrage a corne
Sept K terrain, et maisons qui relevent des pauvres de l'hostel dieu
C fontaine nommée la fontaine du Boureau
D ancienne conduitte de ladite fontaine
E. E. deux regards de ladite fontaine
F. fontaine qui vient de ladite eau, estant dans la cour des pauvres de l'hostel Dieu
H Canal qui porte toutes ces eaux a la riviere.
quatre 2. Ruisseau par ou passent les eaux concedées l'année dernière aud. hostel Dieu.
3. Moulin des Jesuittes.
4. Porte St Jean.
quatre I. Nouvelle conduitte proposée pour les Eaux qui viennent de lad. fontaine du boureau

Ce plan de Villeneuve de 1685 identifie les fontaines des Jésuites et du Bourreau de même que celle du Roi rue Saint-Nicolas. Il indique également le ruisseau qui serpente depuis les hauteurs d'Abraham jusqu'à l'Anse de la Canoterie en passant par le terrain des Ursulines et la rue Desjardins. À la hauteur de la Canoterie, le ruisseau assure le fonctionnement sur les rives de la Saint-Charles du moulin de La Richardière. Robert de Villeneuve, 1685. (Archives publiques du Canada.)

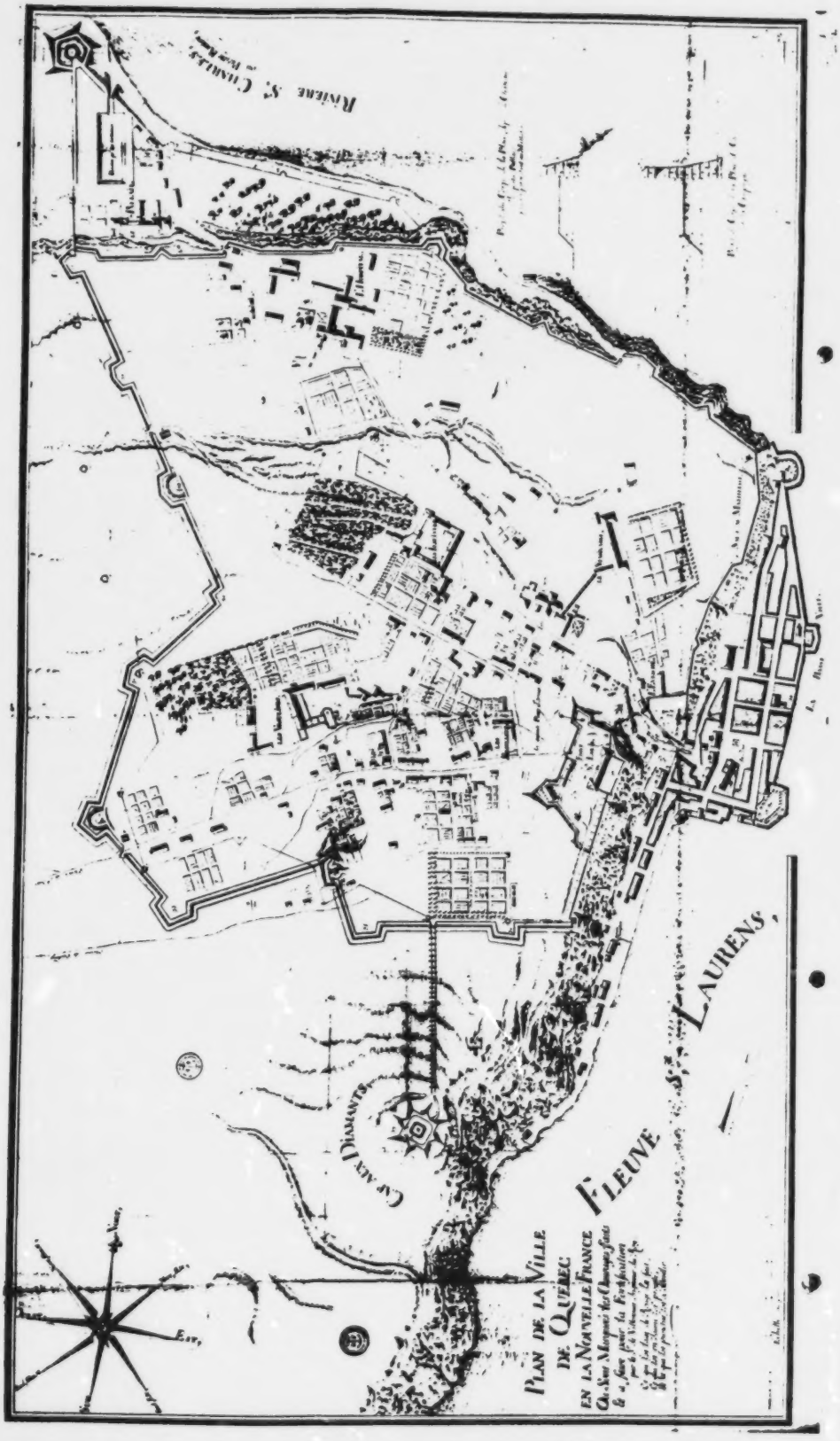
Riviere St. Charles
Cap aux Diamants
Fleuve St. Laurens
Plan de la Ville de Quebec
en la Nouvelle France

puits, mares et bassins des institutions qui peuvent, en situation d'urgence, pallier aux besoins en eau[73]. C'est sans compter les diverses maisons qui comptent un puits; à en juger par les mentions contenues dans les clauses des baux de location, ce phénomène s'avère non négligeable. Voilà donc que le feu, cet ennemi public par excellence suscite de substantielles modifications du paysage urbain, que ce soit au niveau de l'architecture ou des équipements urbains. La plupart du temps, ces transformations nous sont connues par le biais de textes législatifs. Or il n'y a pas que le feu qui suscite d'importantes législations; il faut mentionner un mot également de l'hygiène personnelle ou encore de l'hygiène publique.

Par hygiène personnelle, il faut sous-entendre la présence de latrines extérieures ou d'aisances intérieures. Si la coutume de Paris prescrit que tout propriétaire de maison doit avoir latrines et privés suffisants[74], il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'une convention et non d'une réalité. À Québec, bien que la majorité des maisons disposent d'un tel équipement sanitaire, quelques propriétaires n'ont pas jugé bon d'en faire construire, de sorte que ces ordures se retrouvent à la rue. Afin d'éviter la propagation des infections et surtout des odeurs, le Conseil souverain dans ses règlements de police de février 1706 enjoint les propriétaires fautifs à remédier à la situation en deça d'un an, à peine de 20 livres d'amende et de pareille amende aux entrepreneurs qui construiront dorénavant sans prévoir la construction de latrines. Afin de prévenir toute dérobade à cette incitation, il y aura visite de chacun des logis de la ville[75]. Une telle législation devait inévitablement susciter de l'opposition! De fait une vingtaine d'habitants prétendront qu'il leur est physiquement impossible de construire des latrines chez eux; la très grande majorité de ceux-ci habitent la Basse-ville, notamment le

notaire Louis Chambalon, le cordonnier Gabriel Daveine, le chirurgien Jourdain Lajus et le navigateur Jacques Guion Fresnay pour ne nommer que ceux-là. La décision du Conseil oblige cinq propriétaires à construire des latrines et en dispense 17 autres, à la condition qu'ils ne disposent pas de leurs excréments en les tirant à la rue[76]. Nul ne sait si l'amende prévue a fait cesser cette habitude!

Le Conseil ne statue pas seulement sur les latrines mais sur l'ensemble de l'hygiène publique car verser le contenu de son pot de chambre par la fenêtre sur la voie publique implique que le contenu, par le biais des canalisations, soit appelé à répandre ses parfums sur quelques centaines mètres! Mais les effluves embaumés qui chatouillent les narines des citoyens de Québec ne proviennent pas seulement des déchets humains. Il ne faut surtout pas négliger les sources odoriférantes que constituent les fumiers d'animaux ou encore les liquides et autres matières "grasses" s'échappant des étals de boucherie, ou enfin les détritus que les charretiers déchargent dans ce vaste dépotoir à ciel ouvert que représente le fleuve.

Dès 1689, les règlements de police énoncent que les rues de la Basse-ville seront pavées à leur pleine largeur en égout vers le milieu[77]. Voeux pieux qui ne portent guère puisque dix ans plus tard, le même règlement fait l'objet d'une nouvelle proclamation[78], sans pour autant qu'on y donne une suite concrète. Les rues de Québec demeureront sales et boueuses tout au cours de la période puisque la terre battue constituera le matériau de fond. Et pourtant çà et là des canaux et des égouts, quelques fois souterrains, le plus souvent à ciel ouvert, sillonneront les principales rues. Il n'y a qu'à rappeler le cas de veuve Dumont qui se voit condamné à rassembler les eaux qui sortent de son terrain pour les conduire par le biais d'un tuyau à un canal de bois souterrain qui passe sous la rue des Pauvres à

la Haute-ville[79]. Il en va de même pour un autre égout qui traverse les rues Saint-François, Saint-Flavien et Saint-Joachim[80]. À la Basse-ville, un différent entre les marchands Fornel et Lagorgendière révèle l'existence d'une canalisation qui traverse la Place royale et se rend à la grève. Quant à eux, ils greffent un canal d'évacuation sur ce réseau d'égout. Épargnons les détails!!!... Bref, peu importe le quartier, un réseau d'égout le sillonne. Comment en serait-il autrement étant donné la topographie particulière de la ville? Néanmoins il est fort probable que certaines rues aient constitué, suite à des pluies diluviennes, des bourbiers où s'amoncellent boues, eaux stagnantes et autres mélanges épicés provenant des animaux vivants ou morts.

L'intendant Bigot se voit d'ailleurs forcé par le manque de civisme de certains citoyens d'édicter un règlement sur le nettoyage des rues. Les "fumiers", boues et immondices" doivent être entassés le long des terrains et non étalés au milieu des rues de sorte que chaque samedi, les résidents de la Basse-ville les feront porter au fleuve et ceux de la Haute-ville dans des carrières hors de la ville[81]. Cette ordonnance vaut pour toutes les saisons sauf l'hiver. Puisque le service du boueur ne fonctionne pas l'hiver, cela laisse aux citoyens de Québec libre cours à leurs manies de disposer des immondices en les répandant sur la voie publique. Cette pratique occasionne toujours quelques inconvénients non seulement olfactifs mais aussi pratiques lorsqu'arrive le printemps. Les fumiers et autres détritus empêchent la glace de fondre ce qui fait le bonheur des enfants qui s'amusent à glisser et à patiner[82] mais qui en contrepartie cause de sérieux embêtements notamment à ceux qui se hasardent à gravir les côtes[83].

L'un des fléaux affligeant la société québécoise semble bien, à en juger par le nombre d'ordonnances promulguées,

avoir été l'errance des animaux et en particulier des porcs. Puisque la maison et surtout la cour n'était pas clôturé, il devient difficile pour les propriétaires de ces animaux de les retenir attachés sur leurs terrains. Aussi ne fallait-il pas se surprendre de croiser la vache de monsieur untel ou encore s'étonner de constater qu'un porc vautrait dans l'un des bourbiers non irrigué. Les conseillers interdiront même par ordonnance de nourrir des cochons en Basse-ville depuis le Sault-au-Matelot jusqu'au Cul-deSac alors qu'ailleurs les propriétaires devront les tenir enfermés puisque quiconque pourra les tuer s'ils sont laissés en liberté[84]. À en juger par la fréquence des rappels à l'ordre[85], il semble bien que les porcs aient fait partie du décor!

Les boucheries et leurs étals font également l'objet d'une législation particulière. En premier lieu, le Conseil souverain fixe le nombre et l'horaire des bouchers: les conseillers établissent à quatre le nombre d'étals "aux lieux jugés les plus commodes", étals qui offriront leurs produits les mardi et samedi; tous les produits devront y être suspendus sur des crochets. Aucun boucher ne peut par ailleurs tuer et dépecer avant que le procureur de la Prévôté n'inspecte la viande de sorte qu'en principe aucune viande non inspectée ne peut être vendue au public. Évidemment faire boucherie implique d'une part posséder des animaux vivants, donc présuppose des accumulations de fumier; d'autre part, cela cause aux voisins immédiats certains inconvénients tels que l'épandage de sang ou encore les odeurs s'échappant des déchets de coupe. Alors pour empêcher "l'infection" les bouchers sont tenus de faire enlever et porter à marée basse les fumiers et vidanges des bestiaux qu'ils tuent et "de laver et nettoyer le sang et immondices" afin d'enrayer dans le lieu de leurs tueries et aux abords immédiats toutes odeurs[86].

L'étal du boucher conduit inévitablement à traiter du marché. Il se tient également deux fois la semaine, les mardis et vendredis. Afin de permettre à tous d'exposer leurs denrées et aux consommateurs de braver les intempéries, l'assemblée des habitants suggère la construction d'une halle au marché de la Basse-ville[87]. Aucune documentation ne permet toutefois d'affirmer que cette structure fut érigée. Il allait de soi cependant qu'aucune marchandise ne devait être vendue sur le perron de l'église de la Basse-ville et encore moins pendant le service divin[88]! De tous ces vendeurs, les poissonniers représentent les plus étroitement surveillés. Non seulement ne peuvent-ils vendre sur la grève sauf pour l'anguille, encore doivent-ils s'éloigner "suffisamment" des maisons à peine d'amende sans pour autant que la distance ne soit clairement précisée![89] Ainsi le paysage urbain constitue non seulement une expérience visuelle mais aussi olfactive!

Et ces deux sens y trouvent leur compte lorsque vient le temps de se débarrasser des déchets et autres immondices de table ou autres! Le suédois Pehr Kalm avait noté que la Basse-ville s'élevait sur un promontoire d'immondices. Si cette situation avait étonné le visiteur, il en allait tout autrement pour les résidents de la Basse-ville qui depuis la fin du 17e siècle voyaient le tombereau du boueur passer une fois la semaine pour aller déposer les ordures sur la grève du printemps à l'automne[90]. C'était sans compter les nombreux autres charretiers qui, selon les humeurs des conseillers et des grands-voyers, venaient déposer déchets de construction ou autres tels que fumiers sur la grève de la Basse-ville. Si tantôt il fallait voiturer les "ordures, vidanges et démolitions" à l'emplacement d'Aubert de Lachenaie[91], quelques-uns ont tôt fait de passer outre et déversent leurs chargements sur la grève de sorte que l'intendant Raudot interdit cette pratique quelques mois plus tard, pro-

blement suite aux pressions du capitaine de port et marchand, Louis Prat[92]. Par la suite, les administrateurs entament la valse des hésitations; à un certain moment, les déchets de construction servent à remblayer les bourbiers des rues et côtes[93] alors qu'en d'autres temps, suite à une expansion considérable du commerce, le capitaine de port incite les charretiers à agrandir les installations portuaires de la Basse-ville[94]. Les contrevenants étant évidemment passibles d'amende[95]. Vers 1750, tous s'entendent; dorénavant le déversement s'effectuera à l'extrémité est de la rue Saint-Pierre, là où "les débarquements ne sont pas si fréquents"[96].

Si d'une part, il faut combler la Basse-ville, en contrepartie il ne faut pas dégarnir ce qui existe déjà! Dans cette perspective l'intendant interdit aux charretiers d'aller puiser le sable nécessaire à la confection du mortier sur la grève le long de la Saint-Charles. Il en coûte 20 livres au charretier Allard qui a osé défier l'ordonnance[97].

Bref, ce tour d'horizon de la législation urbaine conduit à une appréciation différente de celle du suédois Kalm lorsqu'il est question du paysage urbain de Québec au 18e siècle. Les nombreux abus des citoyens font que la plupart des secteurs d'activités sont policés; encore faut-il y rajouter quelques textes savoureux qui touchent autant les jeunes que les moins jeunes. Les premiers se voient interdire de jeter depuis le haut de la falaise des roches sur les maisons au-dessous[98]. Si ces considérations visent à coup sûr des gamins, nul ne peut préciser d'autre part si l'interdiction de voler des fruits dans les jardins s'adresse toujours à eux[99]. Les jardins semblent avoir constitué également pour certains adultes en mal de sensations un endroit de prédilection... Aussi à plusieurs reprises l'intendant doit-il y interdire toute chasse à la tourte ou à

d'autres oiseaux[100]. Les clôtures de pieux les délimitant ne suffisaient pas à éloigner les plus hardis.

Ce tour d'horizon du paysage urbain de la capitale a fait ressortir quelques-unes des caractéristiques des quartiers au niveau de l'utilisation de l'espace. Sur ce premier plan, les impressions et les descriptions du suédois Kalm se présentent de façon juste. Autant les administrateurs civils que religieux s'entourent de verdure; seule exception à cette règle, le Séminaire qui en proie à de sérieuses difficultés financières préfère lotir le fief du Sault-au-Matelot. À l'opposé, les particuliers notamment ceux des Basse-villes ne disposent pas d'un espace suffisant pour en faire autant. Seuls les résidents de la Haute-ville disposent de surfaces suffisamment grandes pour y aménager des potagers. Ainsi l'utilisation de l'espace par le particulier se résume plus souvent qu'autrement à la construction domiciliaire et à une cour; les terrains non clôturés n'accueillent que rarement des bâtiments secondaires tels que écuries, hangars ou glacières.

Si Kalm trouvait la Basse-ville encombrée et ses rues très étroites, il n'en tenait qu'à la hauteur des maisons car selon les critères de l'époque la largeur des rues s'y avère satisfaisante bien que plus étroites qu'à la Haute-ville. Quartier du port, la Basse-ville attire les nombreux marchands de sorte que les édifices en hauteur logent des concentrations de population aussi importantes que dans certaines villes françaises. Le quartier du Palais suit la même tendance; seule la Haute-ville fait exception, car la densité de son peuplement chute. Dans ce cas, il n'en tient qu'à l'accroissement de la surface habitable qu'entraîne la construction des fortifications.

Ces densités de population font évidemment craindre les conséquences désastreuses qu'entraînerait un incendie majeur

comme celui de 1682. Afin de contrer le plus possible les risques d'incendie, une impressionnante kyrielle de règlements municipaux sont promulgués par l'intendant et les conseilleurs du Conseil supérieur. L'administration de la capitale leur échoit. C'est ainsi que l'intendant Dupuy met de l'avant ses prescriptions quant à la construction domiciliaire. Néanmoins aucun observateur ne peut y voir le facteur primordial d'un changement majeur au niveau du paysage urbain. Certes vers 1744 70% des constructions sont-elles de pierre mais ce mouvement ainsi que le note l'intendant dans son préambule était déjà amorcé. Peut-être faut-il plutôt y voir un coup de pouce aux maçons de la capitale?... Peu importe, chaque quartier dispose des équipements nécessaires pour combattre les incendies.

Autant l'intendant et les conseillers se préoccupent-ils du feu, autant démontrent-ils une préoccupation constante envers la pollution car le paysage urbain de la capitale au 18^{e} siècle ne se veut pas exclusivement visuel mais aussi olfactif. Si l'air devient dans le discours des citadins européens une source de pollution, en revanche rien n'est mentionné au sujet de l'eau. Aussi compte-tenu que le boueur municipal déverse ses déchets dans l'immense dépotoir à ciel ouvert que représente le fleuve, il devient très surprenant de lire dans le journal du botaniste suédois que les résidents de Québec tirent leur eau, élément important de la diète, directement du Saint-Laurent. Cette affirmation est d'autant plus étonnante que le Saint-Laurent à la hauteur de la capitale offre une faible teneur salée d'une part et d'autre part que chaque quartier possède ses fontaines publiques. Au niveau de la pollution, le discours et l'action des administrateurs publics s'entrechoquent; néanmoins ils réussissent à nager entre deux eaux à la faveur de la marée...

Références et notes du chapitre 3

1 Lahontan, Louis Armand de Lom d'Arce, baron de, Nouveaux voyages en Amérique septentrionale, Montréal, Hexagone/Minerve, 1983, lettre 3, pp. 72-73.

2 Bardet, Jean-Pierre, Rouen aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, Les mutations d'un espace social, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1983, p. 25; Teisseyre-Sallman, Line, Urbanisme et société: l'exemple de Nîmes aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, Annales, E.S.C., 1980, n°4, p. 967.

3 J. Rousseau, G. Béthune, P. Morisset, Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749, Montréal, C.L.F., 1977, p. 317 (f.772).

4 Idem.

5 Ibid., p. 324 (f.777).

6 Ibid., pp. 320-321 (f.775).

7 Dimension obtenue en mesurant la superficie de la Basseville sur le plan de Chaussegros de Léry de 1742. APC, Collection nationale des cartes et plans, PH/430, Québec, 1742.

8 Ces appellations proviennent de R. Brisson, La charpenterie navale à Québec sous le régime français, Québec, I.Q.R.C., 1983, p. 57.

9 R. Chénier, L'urbanisation..., pp. 107-108.

10 A. Charbonneau, Y. Desloges, M. Lafrance, Québec, ville..., p. 342.

11 Il faut noter que de nos jours, ces largeurs sont tou-

jours à peu près identiques que ce soit pour les rues Sault-au-Matelot et Saint-Pierre ou encore pour la rue Petit Champlain qui fait 18.4 pieds (français) ou 6 mètres. Renseignements obtenus du service de la voirie de la ville de Québec.

12 R. Chénier, op. cit., pp. 107-108; A.N.Q.Q., NF-7, Aveux et dénombrements du fief du Sault-au-Matelot, f.598, 20 août 1737.

13 A. Charbonneau, Y. Desloges, M. Lafrance, op. cit., p. 339.

14 Il est très difficile de mesurer l'espace accaparé par les quais et les installations militaires. C'est pourquoi il n'en est pas fait mention. Aussi faut-il s'empresser de préciser qu'il s'agit de normes maximales.

15 Encore faudrait-il ajouter que la superficie habitable en 1716 est légèrement inférieure à celle disponible vers 1744.

16 La rue Saint-Nicolas mesure 42 pieds français de large, la rue Saint-Charles 22, les ruelles de la Digue et Lacroix, respectivement 18 et 15 pieds. A.N.Q.Q., NF-7, Aveux et dénombrements de l'Hôtel-Dieu de Québec, 3 juillet 1739. APC, Collection nationales des cartes et plans, PH/350, Québec 1739, Plan du Palais de l'intendant par Chaussegros de Léry.

17 J. Rousseau et al., op. cit., p. 324 (f.777).

18 C. Lacelle, La propriété militaire à Québec de 1760 à 1871, Ottawa, Parcs Canada, Collection Histoire et Archéologie, n°57, 1978, p. 186.

19 Le fief des Pauvres de l'Hôtel-Dieu compte pour 2.27 hectares en incluant le cimetière, celui de l'Hôtel-Dieu pour 3.42 hectares; les Jésuites occupent 2.05 hectares, les Ursulines, 2.74 hectares, le Séminaire, 2.71 hectares, la fabrique, 3.33 hectares, l'évêché, 1.56 hectares

et les Récollets, 1.48 hectares. À noter qu'il s'agit de l'espace occupé par l'emplacement des institutions en Haute-ville tels que décrits dans les aveux et dénombrements ou encore qui ont fait l'objet de mesure sur le plan de Chaussegros de Léry de 1742. Il ne s'agit pas de la surface totale dont disposent les communautés.

20 Ce sont les rues Saint-Louis, Saint-Jean, Saint-Stanislas, Sainte-Ursule, Desjardins, des Pauvres (côte du Palais), des Grisons, Saint-Denis, Mont-Carmel, Sainte-Hélène (Mac Mahon), Laporte, Sainte-Geneviève, Dauphine, Carrières, Sainte-Anne, Major ou du Château (du Fort), la ruelle Frontenac, Buade, de l'Évêché, du Trésor, côte de la Fabrique, Saint-Joseph (Garneau), Sainte-Famille, Saint-Vallier (Hébert), des Remparts, du Séminaire, Saint-Joachim, Saint-François, Saint-Flavien, Nouvelle (Christie) et Couillard. Il faut noter qu'il existe vers 1737 deux rues Saint-Vallier, l'autre celle qui subsiste toujours se situant au faubourg Saint-Roch.

21 Il faut préciser que Chaussegros de Léry en construisant son rempart plus à l'ouest en 1745 repousse d'autant les limites physiques de la Haute-ville et de ce fait augmente la superficie habitable du quartier de près de 45% (environ 16 hectares). Ce chiffre est calculé à partir du plan de 1752 dessiné par Chaussegros de Léry. APC, Collection nationale des cartes et plans, PH/340, Québec, 1752.

22 En réalité, cette surface de 35 hectares s'avère gonflée puisqu'il faut à nouveau en déduire la superficie des édifices religieux (19.6 hectares) et une partie du réseau (3.4 hectares environ) sans compter quelques édifices publics. Il ne reste plus que 12 hectares disponibles à la construction domiciliaire.

23 Les limites territoriales des villes et de leur banlieue se calquent généralement sur celles de la juridiction

ecclésiastique. Voir à ce sujet J.C. Perrot, Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIII^{e} siècle, Paris, Mouton, 1975, pp. 12-13, 51.

24 Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1921-1922 (ci-après RAPQ), L.-A. Proulx, Imprimeur du Roi, 1922, Procès-verbaux sur la commodité et incommodité dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France par Mathieu-Benoît Collet, procureur général du roi au Conseil Supérieur de Québec, p. 362.

25 A. Charbonneau et al., op. cit., p. 424.

26 A.N.Q.Q., greffe C. Barolet, Inventaire après décès de J.-B. Couillard de Lespinay, 16 mars 1735.

27 À titre d'exemple le fief du Sault-au-Matelot, propriété du Séminaire, représente environ 7% de la superficie totale de la ville à cette époque.

28 Les surfaces indiquées ne concernent que des lots destinés à l'habitation et non les terres en prairie et pacages ce qui fausserait considérablement les ordres de grandeur. En ce qui a trait à Joachim Girard, notons qu'il obtient sa parcelle de terre des Pauvres de l'Hôtel-Dieu et qu'à ce titre il ne devrait pas être considéré comme propriétaire du bien-fonds. Toutefois à des fins comparatives, il était préférable de l'identifier de façon particulière afin de faire ressortir la manoeuvre de spéculation foncière qui se profile derrière le geste. Ces chiffres proviennent de A.N.Q.Q., NF-7, Aveux et dénombrements, 1723-1758, passim.

29 Il ne faut pas s'en tenir à des explications exclusivement topographiques puisque la faible dimension des lots concédés par le Séminaire s'explique également par les difficultés financières qu'encourt cette institution. Il en serait de même pour l'Hôtel-Dieu qui ne semble pas disposer de fonds trop abondants pour prodiguer les soins aux nécessiteux. N. Baillargeon, Le

Séminaire de Québec de 1685 à 1760, Québec, P.U.L., 1977, pp. 270-278; F. Rousseau, L'oeuvre de chère..., pp. 79-108.

30 Comment ne pas voir dans le lotissement de Joachim Girard une manoeuvre de spéculation foncière alors que la superficie concédé par le cordonnier est inférieure de 22.5% à celle concédée presqu'au même endroit par les Pauvres de l'Hôtel-Dieu et ce nonobstant la topographie de ce secteur de la ville? D'ailleurs les rentes exigées de et par Girard confirment sans contredit cette hypothèse: si le cordonnier doit verser 5# par arpent de superficie annuellement aux Pauvres de l'Hôtel-Dieu, il retire en contrepartie de ces lotissements une rente de 325# (rachetables, il est vrai). A.N.Q.Q., NF-7, Aveux et dénombrements du fief de Québec des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, 12 déc. 1739.

31 Un facteur d'explication quant à la différence de superficie réside dans le fait que la construction de quais le long du fleuve rue Saint-Pierre a par le fait même contribué à l'augmentation de surface.

32 A.N.Q.Q., NF-7, Aveux et dénombrements, fief de Québec, Pauvres de l'Hôtel-Dieu, 12 déc. 1739.

33 Nous attribuons 2500 toises pour la partie du fief située à l'ouest de la rue des Pauvres et dont les autres 75% sont consumés par la construction des fortifications du chevalier de Beaucours. A.N.Q.Q., NF-7, Aveux et dénombrements, fief de Québec des religieuses de l'Hôtel-Dieu, 3 juillet 1739.

34 Ibid., fief de Québec des Jésuites, 20 fév. 1733.

35 J. Rousseau et al., op. cit., pp. 329 et 319 (f.717 et 773).

36 Ibid., p. 319 (f.774).

37 A.N.Q.Q., NF-7, Aveux et dénombrements, fief du Sault-au-Matelot, 20 août 1737.

38 Ibid., Aveux et dénombrements, fief du Cap-aux-Diamants, 17 mars 1740; fief Notre-Dame, 20 mai 1740.

39 J. Rousseau et al., op. cit., p. 318 (f.773).

40 Mesures prises sur le plan de Chaussegros de Léry de 1742.

41 Idem.

42 R. Etlin, L'air dans l'urbanisme des Lumières, in XVIII^{e} siècle, 1977, p. 123-129.

43 Les terrains vacants bien qu'assez nombreux vers 1744 ne doivent leur raison d'être qu'à un concours de circonstances, qu'il s'agisse d'incendies, de récentes concessions ou encore de retards administratifs (par exemple le grand voyer qui tarde à définir l'alignement). Il ne semble pas de mise au cours du 18^{e} siècle d'attendre très longtemps avant de construire. Aucune ordonnance ne fixe de délai aux nouveaux censitaires du roi pour clore leur terrain ou y faire bâtir depuis celle de l'intendant Raudot en mars 1707. Par ailleurs, la plupart des terrains vacants se retracent en Haute-ville. A.N.Q.Q., NF-2, vol. 1, f.28, Ordonnance de J. Raudot, 19 mars 1707.

44 Proportion obtenue en additionnant la surface couverte par le carré des maisons et celui des structures auxiliaires en rapport avec la totalité des surfaces concédés. A.N.Q.Q., NF-7, Aveux et dénombrements, passim.

45 A.N.Q.Q., NF-7, Aveux et dénombrements, fief de Québec des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, 12 décembre 1739, f.715.

46 D. Roche, Le peuple de Paris, p.100.

47 G.-P. Léonidoff, L'habitat de bois en Nouvelle-France: son importance et ses techniques de construction, Bulletin d'histoire de la culture matérielle, Printemps 1982, p. 24.

48 R. Chénier, op. cit., pp. 161-167.

49 Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du

Conseil d'État concernant le Canada, Québec, E.R. Fréchette, 1854-1856, vol. 2, pp. 314-321, 7 juin 1727.

50 Il faut noter par exemple que l'article 187 de la coutume de Paris précise que le propriétaire du sol peut construire aussi haut qu'il le veut de sorte que l'intendant Dupuy ne peut l'ignorer. C. de Ferrière, Commentaire sur la Coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris, Paris, Libraires associés, Nouvelle édition, 1788, vol. 1, pp. 433-434.

51 A. Charbonneau et al., op. cit., pp. 252-253. Nous reviendrons plus loin au chapitre 6 sur la conjoncture économique.

52 Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, Québec, A. Côté, 1888, vol. 3, p. 327, 18 avril 1689.

53 Ibid., Tome 2, p. 946, 10 avril 1684.

54 A.N.Q.Q., NF-20, Insinuations de la Prévôté de Québec, (M65/3), vol. 11, p. 238, Ordonnance du 5 sept. 1748.

55 Jugements et délibérations..., vol. 6, p. 39, 24 mars 1710; A.P.C., MG1, F3, vol. 10, f.313, 22 oct. 1726.

56 La description d'un bélier se lirait comme suit: "une pièce de bois rond de 12 à 14 pieds de long et de 5 pouces de diamètre au gros bout dans laquelle il sera percé trois trous pour y passer trois chevilles de deux pieds de long et d'un ½ à 2 pouces de diamètre chacune dont la première sera posée à un demi pied de distance du petit bout et les deux autres de 3 pieds en allant au gros. A.P.C., MG1, F3, vol. 13, f.241-241^{V}, Ordonnance du 11 août 1746.

57 Jugements et délibérations..., vol. 5, p. 446, Règlement du 22 novembre 1706.

58 APC, MG1, F3, vol. 3, f.399, Arrêt du 7 juillet 1670.

59 ANQQ, NF2, (M5/2), f.31^{V}-32, Ordonnance de J. Raudot, 30 mai 1711.

60 APC, MG1, F3, vol.12, f.375, Ordonnance du 20 sept. 1740. Six ans plus tard, une nouvelle ordonnance apportera des sentences plus sévères à l'égard des contrevenants; dorénavant ceux qui enfreindront le règlement se verront passibles d'une amende de 50 livres et même de trois mois de prison et du double en cas de récidive. P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances des intendants, Beauceville, L'Eclaireur, 1919, vol. 3, pp. 86-87, Ordonnance du 26 sept. 1746.

61 Edits et ordonnances royaux, vol. 2, p. 302, règlement du 5 oct. 1740.

62 Jugements et délibérations du Conseil supérieur de Québec, Québec, Dussault, 1891, vol. 6, pp. 39-40, Ordre du 24 mars 1710.

63 A.N.Q.Q., NF-20, Insinuations de la Prévôté de Québec, (M65/1), vol. 4, p. 185, Ordonnance du 23 mai 1721.

64 Edits et ordonnances royaux, vol. 2, pp. 368-369, Ordonnance du 12 juillet 1734.

65 Jugements... souverain, vol. 3, p. 327, règlements de police du 18 avril 1689.

66 Ibid., vol. 5, p. 281, Ordonnance du 22 mars 1706; ibid., vol. 5, p. 472, arrêt du 13 décembre 1706.

67 Ibid., vol. 5, p. 446, Ordonnance du 22 novembre 1706.

68 Idem.

69 P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances..., vol. 2, p. 208, Ordonnance du 1er août 1736.

70 Dès décembre 1691, le Conseil souverain permet aux habitants de la Basse-ville de s'équiper à leurs frais d'une "pompe façon de Hollande pour jetter l'eau sur les maisons incendiées", Jugements... souverain, vol. 3, p. 591, règlement de police du 4 décembre 1691.

71 AN, Colonies, DFC n°365, Mémoire de Levasseur de Neré, [1700]. Si Levasseur n'indique que la présence d'un seul puits, il est certain qu'à la fin du régime fran-

çais, il existe un deuxième puits à la Place d'Armes ainsi qu'en atteste une gravure de Richard Short.

72 Ibid., DFC n°374, Note relative aux eaux, 8 nov. 1708.

73 À ce sujet, il faut noter que les casernes des Jésuites dans lesquelles l'armée britannique se cantonne à la fin du 18e siècle offrent une autre possibilité d'approvisionnement public en eau. D'ailleurs le commandant des troupes, Sir Isaac Brock, aura maille à partir avec la population car il lui refusera ce droit acquis.

74 C. de Ferrière, op. cit., art. 193, vol. 1, p. 439.

75 Jugements... souverain, vol. 5, p.233, règlement de police du 1er février 1706.

76 Ibid., vol. 5, pp. 336 et 353, 28 juin et 2 août 1706.

77 Ibid., vol. 3, p. 327, règlement de police du 18 avril 1689.

78 Ibid., vol.. 4, p. 159, règlement de police du 22 février 1698.

79 P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances..., vol. 2, pp. 13-14, Ordonnance du 18 juin 1727.

80 Ibid., vol. 3, pp. 160-161, Ordonnance du 17 juillet 1751.

81 ANQQ, NF19, Prévôté de Québec, (M27/5), n°1446, Ordonnance du 5 avril 1745.

82 Edits et ordonnances royaux..., vol. 2, p. 398, Ordonnance du 24 décembre 1748.

83 P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances..., vol. 3, p. 38, Ordonnance du 8 avril 1743.

84 Jugements... souverain, vol. 5, p. 233, Règlements de police du 1er février 1706.

85 A. Charbonneau et al., op. cit., p. 262. Nous reviendrons sur cette question au cours du chapitre 5.

86 Jugements... souverain, vol. 5, p. 233, Règlements de police du 1er février 1706.

87 Ibid., vol. 4, p. 159, Règlements de police du 22 février 1698.

88 P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances..., vol. 1, p. 64, Ordonnance de Raudot, 22 août 1708; APC, MG1, F3, vol. 9, f.123, ordonnance du 22 août 1708. Il faut noter que le marché pour les produits maraîchers se tient le vendredi et celui pour les viandes le samedi. Cette situation découle du fait que les vendredi et samedi étaient jours maigres. Ainsi, faute de moyens de conservation (voir le chapitre 5) tels que glacière, il fallait reporter le marché pour les viandes au samedi.

89 Ibid., vol. 1, pp. 59 et 66, Ordonnance de Raudot, 8 juin 1708 et 23 octobre 1708. APC, MG1, F3, vol. 9, f.129, 23 septembre 1708. Cette situation perdure depuis 1694!

90 Jugements... souverain, vol. 3, p. 870, Règlements de police du 2 avril 1694.

91 ANQQ, NF-2 cahier 4, Ordonnance du 16 avril 1710.

92 APC, MG1, F3, vol. 9, f.184, Ordonnance du 18 septembre 1710. Du moins dans une zone précisément délimitée.

93 APC, MG1, F3, vol. 12, f.47, Ordonnance de Hocquart, 16 mai 1732.

94 P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances..., vol. 2, p. 165, Ordonnance de Hocquart, 8 mai 1734.

95 L'amende passe de 3 livres en 1734 à 6 livres en 1739. Ibid., vol. 2, p. 269, Ordonnance de Hocquart, 26 avril 1739.

96 Edits et ordonnances royaux..., vol. 3, p. 403, Ordonnance de Bigot, 17 mai 1750.

97 P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances..., vol. 1, p. 262, 25 juin 1724; APC, MG1, F3, vol. 11, f.66, Ordonnance du 10 mars 1727; ibid., f.67, 21 mai 1727.

98 P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances..., vol. 1, p. 219, Ordonnance du 22 avril 1722.

99 Edits et ordonnances royaux..., vol. 3, p. 420, Ordonnance du 4 août 1707; P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances, vol. 2, p. 147, Ordonnance du 23 juin 1733.

100 APC, MG1, F3, vol. 11, f.96, Ordonnance du 8 août 1727; Edits et ordonnances royaux..., vol. 3, p. 427, Ordonnance du 20 août 1709.

Une ville de locataires

La densité du peuplement en Basse-ville et au quartier du Palais, observée à la fin des années 1730, implique inévitablement une certaine promiscuité au niveau du logement. L'espace restreint dont y disposent les résidents pour la construction domiciliaire conduit nécessairement à une appréciation de la location comme façon de s'abriter. Cette question de l'habitat devient ainsi "nécessairement complémentaire à toute étude démographique d'une ville"[1].

Elle permet d'aborder, quelques fois d'effleurer, certaines facettes du geste quotidien ou encore d'identifier certaines attitudes non seulement des possédants mais encore des locataires dans leur quête d'un toit. Ainsi elle permet d'identifier qui possède les immeubles locatifs, de cartographier la répartition de ce genre de logement et d'analyser la nature des relations entre propriétaires et locataires.

En une période de soi-disante "prospérité" économique, assiste-t-on prématurément à la naissance de quartiers populaires, tels que mesurés par des paramètres d'espaces disponibles, de genres et de coût d'habitat loués? La promiscuité varie-t-elle au rythme des incidences locales ou de la conjoncture économique coloniale? L'État dispose-t-il des locaux nécessaires pour ses besoins d'entreposage? Ces questions conduisent directement à une évaluation de la propriété foncière.

Propriétaires et locataires

L'étude de l'habitat met donc en relation mobilité de la population et occupation de l'espace tels que filtrés par les conditions économiques et sociales qui elles-mêmes déterminent dans une large mesure la possession ou la location d'une maison.

Il importe dans un premier temps de savoir combien il y a de maisons à Québec au 18e siècle et d'identifier qui les possède. Le recensement de 1688 indique 1407 personnes se répartissant dans 207 maisons et cabanes. Selon un plan de 1740, il y aurait environ 600 maisons pour loger 4603 résidents[2]. Par ailleurs, selon les divers aveux et dénombrements rédigés entre 1733 et 1744, il y aurait 422 immeubles enregistrés auprès de l'intendant[3]. Ces immeubles se partagent entre 328 propriétaires distincts, incluant une quarantaine de successions. En rapprochant ce dernier nombre de celui des chefs de ménage recensés par le curé Jacrau (soit 1058), 31% des chefs de ménage seraient propriétaires à Québec vers 1744.

Il est vrai que les aveux et dénombrements sont incomplets; en contrepartie, le recensement du curé Jacrau l'est également. En reportant au prorata les propriétaires des immeubles manquants, il y aurait environ 139 propriétaires de plus, ce qui donnerait une proportion maximale de 44% de propriétaires. Québec compterait donc vers 1740 au minimum 31% de propriétaires et au maximum 44%[4]. La situation à Québec diffère donc sensiblement de celle de Montréal[5] mais se rapproche de celle de diverses villes françaises dont Rouen[6].

Toutefois tout comme à Montréal et à Rouen, l'indice de concentration de la propriété s'avère faible puisque quatre propriétaires sur cinq ne possèdent qu'une maison; 16% en possèdent deux, 3% trois, 1% quatre et un individu, l'architecte et entrepreneur Jean Maillou, revendique la propriété

Plan des terrains de Joachim Girard situés à l'extérieur de la fortification. Ce plan démontre bien les problèmes que le cordonnier a rencontrés suite à la construction de l'enceinte par Chaussegros de Léry. De fait l'enceinte et les glacis prévus accaparent la presque totalité des terrains de Girard. (Original, Parcs Canada.)

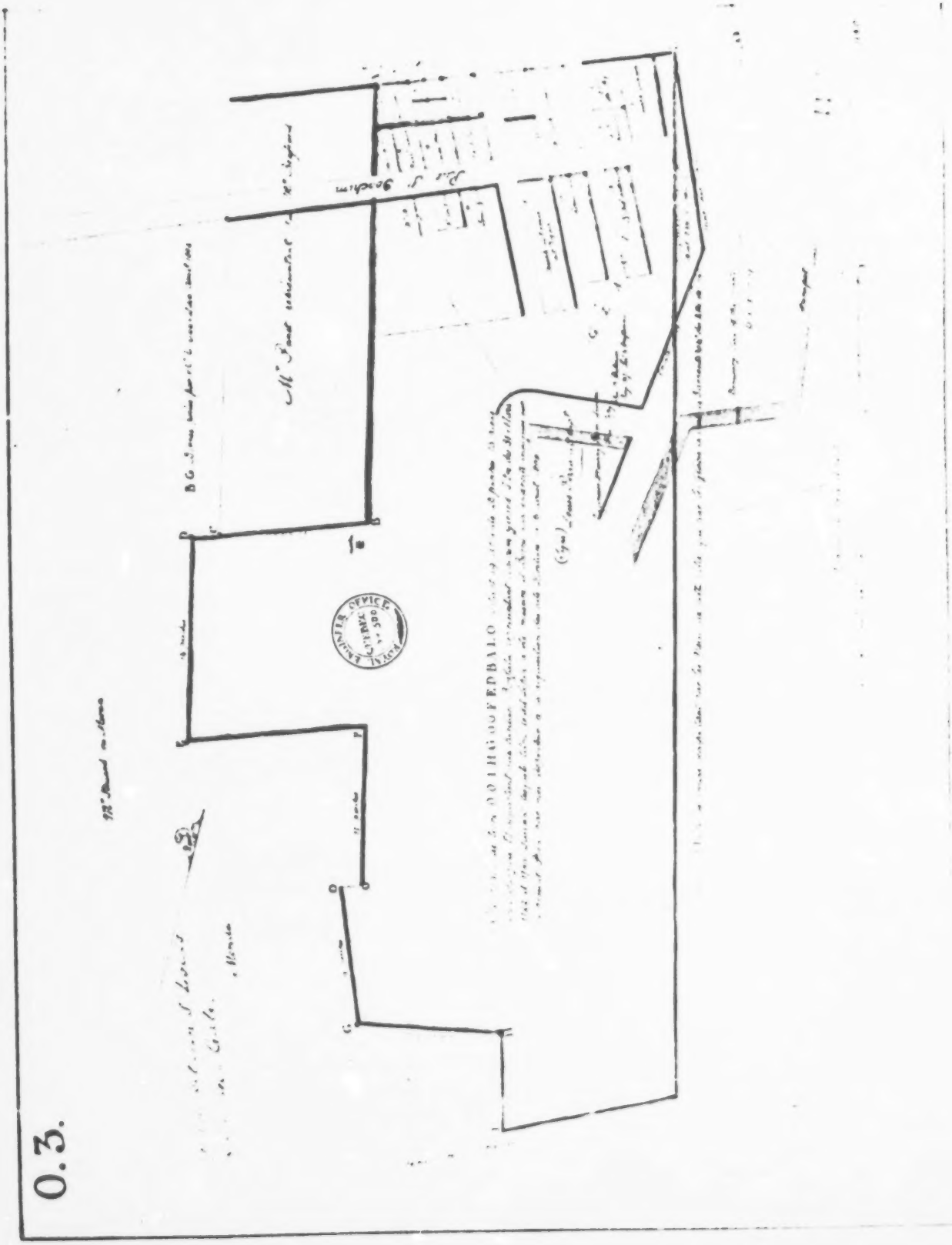

0.3.

de neuf emplacements et maisons dont les deux tiers se situent à la Basse-ville, notamment rue Sault-au-Matelot. Il ne faut pas faire du nombre de maisons et de terrains possédés un absolu puisqu'il faut pondérer ce facteur par la grandeur des surfaces déclarées. Or la plupart des censitaires disposent de surfaces moyennes. Il n'y a que deux noms qui retiennent l'attention: à nouveau Maillou pour son terrain de la rue Saint-Louis et le cordonnier Joachim Girard, également propriétaire de deux maisons mais aussi d'un immense terrain situé immédiatement à l'ouest de la porte Saint-Jean qu'il lotit mais dont les ardeurs spéculatives seront freinées par la construction de la fortification en 1745.

S'il est plus que plausible de retracer un architecte-entrepreneur comme propriétaire, le cordonnier ferait-il exception? Bref, qui est propriétaire? De 1690 à la fin du régime français, les représentants de plus de 60 métiers et professions possèdent une maison à Québec, depuis l'architecte jusqu'au voyageur en passant par le ferblantier et l'orfèvre. De fait, s'il fallait regrouper par secteurs d'activités les diverses catégories de propriétaires, il serait de mise d'isoler quatre groupes-témoin à savoir: ceux des services, du commerce, du secteur secondaire et enfin les journaliers et manoeuvres.

D'emblée, il faut rayer le dernier groupe des rangs des propriétaires puisqu'aucun journalier ou manoeuvre n'apparaît comme propriétaire[7] (tableau 21). Les artisans et petits entrepreneurs du secteur secondaire forment le tiers des propriétaires.

TABLEAU 21
PROPRIÉTAIRES[8] PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS, 1690-1759

Total	Services	Commerce	Transformation	Non spécialisé	
				veuves	autres
840)	183 (22%)	177 (21%)	277 (33%)	203 (24%)	0 (0%)

Les secteurs des services et du commerce fournissent un nombre presque équivalent de propriétaires, soit environ 21%. Mais puisqu'il s'agit de métiers et professions tirés de baux de location, il importe dans un premier temps de compléter le tableau et dans une deuxième démarche de pondérer ces proportions.

Il existe un quatrième groupe de propriétaires qui, considéré isolément, s'avère le plus important numériquement; il s'agit des veuves. Celles-ci forment 24% des rangs des propriétaires qui louent leur maison en tout ou en partie, de sorte qu'il faille y voir un phénomène social important dans la société québécoise du 18e siècle. La viduité conduit la veuve sans ressources à partager son habitat, celle-ci ne se réservant quelques fois qu'une pièce, telle cette Catherine Houart veuve de Pierre Nolan, ou encore Marie Marendeau, veuve de Guillaume Nicolas[9]. Ce facteur peut expliquer en partie la part importante que représente le remariage des veuves dans la capitale[10].

Quant aux professions des locataires (tableau 22), il faut constater que le secteur du commerce regroupe la plus grande part des locataires suivi de près par les représentants du secteur secondaire. Ces deux groupes rassemblent près de 75% des locataires. Les gens du secteur des services ont recours à la location à peine une fois sur cinq. Les journaliers pour leur part préfèrent la location mais en ont-ils le choix? Quant aux veuves, elles n'ont que rarement recours à la location.

TABLEAU 22
LOCATAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS, 1690-1759[11]

Total	Services	Commerce	Transformation	Non spécialisé	
				veuves	autres
962	167 (17%)	366 (38%)	348 (36%)	58 (6%)	23 (2%)

De ces deux tableaux découle une appréciation par

PARCS CANADA - RÉGION DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE
3, rue Buade
C.P. 6060
Haute-Ville, Québec
G1R 4V7

secteur d'activité: à l'intérieur du groupe des services, 52% possèdent une ou plusieurs maisons. Avec les veuves, il s'agit des deux seuls groupes où les propriétaires soient majoritaires. Chez les gens de commerce, la proportion baisse à 32% alors que les représentants du secteur de transformation sont propriétaires à 44%[12].

Quant aux métiers et professions regroupés dans chacun de ces secteurs d'activités, il ressort par rapport aux représentants du secteur des services que les conseillers sont propriétaires à 70% et les notaires à 60%. Par contre, les chirurgiens se rangent parmi les locataires à 53% en dépit de l'activité de Gervais Beaudouin qui passe 16 baux en tant que possédant. Les officiers de l'armée suivent la même voie puisqu'ils sont locataires à 51%.

Dans le secteur du commerce, les aubergistes louent des locaux dans une proportion de 88%[13]. Les charretiers, bouchers et boulangers font de même à 85, 75 et 75%. Les marchands et négociants regroupent 60% de locataires.

Dans le groupe du secteur secondaire, les métiers de la construction regroupent en majorité des propriétaires: les maçons à 59%, les charpentiers à 63%, les menuisiers à 53%. Les gens des métiers du fer (forgerons, serruriers, taillandiers) louent à 54% alors que les représentants des métiers du cuir (cordonnier, tanneur, sellier) en font de même à 74%. Les métiers du vêtement (chapelier, couturière, tailleur d'habit, teinturier et tisserand) sont locataires à 75% alors que les autres métiers du bois (ébéniste, sculpteur, tonnelier, tourneur) le sont à 69%.

En somme, Québec au cours du 18e siècle devient une ville de locataires, car la population s'accroît à un rythme plus rapide que celui de la construction domiciliaire. Le rapport résident/maison passe de 6.79 en 1688 à 7.67 en 1739-1740. Mais ce coefficient découle d'une prémisse qui veut que toutes les maisons connaissent la cohabitation,

ce qui en aucun temps ne saurait être le cas. Le report de la fraction de la population non soumise à la cohabitation accroît inévitablement l'entassement dans certains quartiers et certaines rues. Pour y répondre, une seule solution: l'accroissement des surfaces habitables des immeubles locatifs mais une réduction des surfaces louées, ce qui se constate dans chacun des quartiers. La location devient un modus vivendi...

La géographie de la location

Tout se loue à Québec au 18e siècle depuis le lopin de terre ou la maison jusqu'au poêle à chauffage en passant par le métier à tisser. Sans pérorer sur les goûts et les choix des Québécois de cette époque, il importe toutefois de déterminer outre ce qui fait l'objet d'une location, le quartier et même les rues sur lesquelles se situent les immeubles loués. Par la suite, une meilleure appréciation se dégagera des métiers des locataires compte-tenu de l'incidence locale que peut représenter le lieu de travail.

Il existe une étroite relation entre le chiffre de la population, tel qu'établi précédemment, et celui de la location, ce que confirme le graphique 9. Entre 1690 et 1706, le nombre des locations chute; il reprend à compter de 1707 et recommence à chuter à la fin de la guerre de succession d'Espagne. Au cours des années 1720, il connaît quelque vigueur notamment en 1724-1725 et entre 1729 et 1732, rappelant ainsi la "prospérité" qu'assure le renouveau du commerce maritime. Mais ce n'est qu'après 1745 que Québec bourdonne d'activité tant au niveau de la location que de celui des grands chantiers et du commerce. En somme, le phénomène de la location permet de rejoindre deux réalités: d'une part, celle de l'accroissement normal de la population

Graphique 9

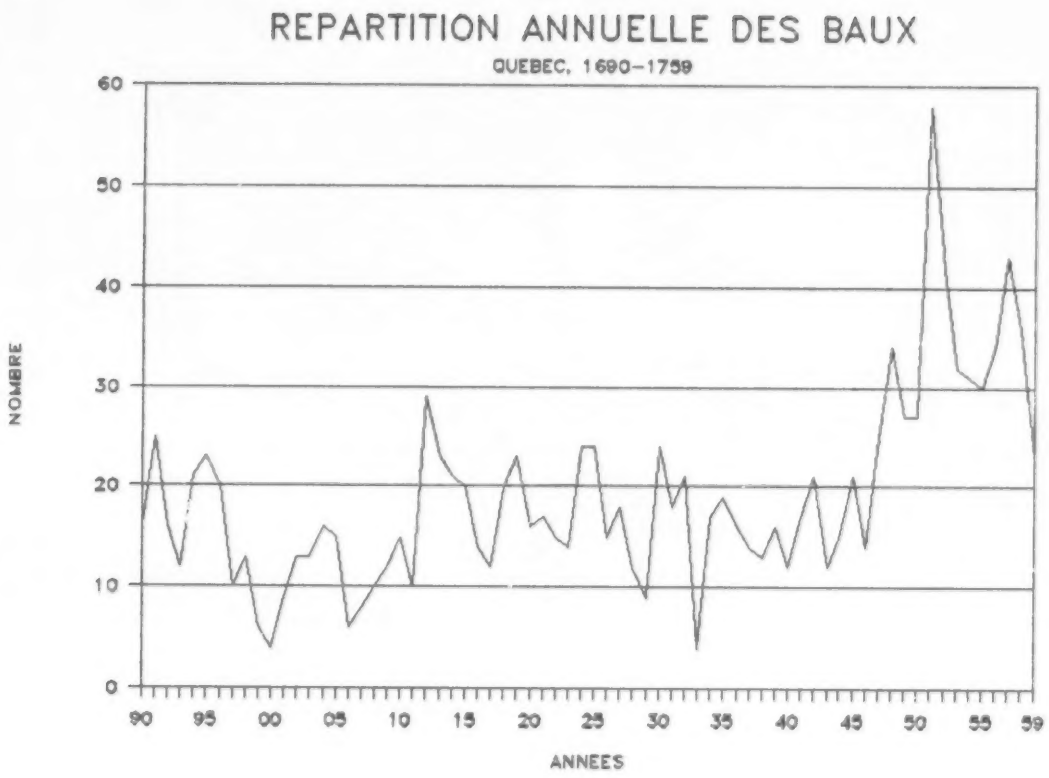
REPARTITION ANNUELLE DES BAUX
QUEBEC, 1690-1759
NOMBRE
60
50
40
30
20
10
0
90
95
00
05
10
15
20
25
30
35
40
45
50
55
59
ANNEES

urbaine; de l'autre, un flux de migrants attirés par l'essor économique momentané de la capitale[14].

Le locataire éventuel recherche la plupart du temps (95%) un toit; très rarement recherche-t-il exclusivement une boutique ou un entrepôt et encore plus rarement un terrain ou un jardin. Dans certains cas toutefois le logement se dédouble d'un lieu de travail (un peu moins d'une fois sur dix). La maison et le corps de logis font l'objet de la majorité des locations (63%), l'appartement représentant le tiers et les chambres, les derniers 4% (tableau 23).

TABLEAU 23

GENRES DE LOCATION PAR PÉRIODES

GENRE	1690-1706	1707-1716	1717-1726	1727-1736	1737-1744	1745-1754	1755-1759	Total	%
Maisons	142	104	84	81	70	155	70	706	52.88
Maisons et boutiques	14	6	4	5	9	14	9	61	4.56
Corps de logis	10	5	8	7	2	6		39	2.92
Boutiques	6	3	10	4	2	8	2	35	2.62
Entrepôts	2	3	0	0	0	0	0	5	0.37
Appartements	52	30	58	48	26	97	66	377	28.24
Appartements et boutiques	6	4	6	3	4	11	10	44	3.29
Chambres	5	3	7	9	5	15	7	51	3.82
Terrains	1	4	3	1	2	5	1	17	1.27
Total	238	162	180	158	120	311	166	1335	
%	17.82	12.13	13.48	11.83	9.27	23.29	12.43		

Ces proportions ne demeurent pas constantes tout au cours du régime français; la location de maisons connaît une chute appréciable à compter des années 1720 alors que parallèlement s'accroît celle des appartements et des chambres. Ce phénomène signifie que les citoyens de la capitale doivent s'accommoder d'une plus grande promiscuité ainsi que le suggérait précédemment le rapport résident/maison. La construction domiciliaire ne répond pas à l'accroissement de la population. Par ailleurs, faut-il noter que la chambre s'avère un expédient populaire pour les nouveaux arrivants en période d'essor économique puisque la moitié des chambres louées se retracent au cours des années 1727-1736 et 1745-1754. Quant à la sous-location, elle apparaît comme un phénomène marginal, c'est-à-dire à peine 8% des baux notariés.

Encore faut-il déterminer si ce phénomène de migration se veut surtout local. Pour l'ensemble de la période, la location concerne surtout des édifices ou partie d'immeubles situés en Basse-ville (54%), contre 38% en Haute-ville et 6% au quartier du Palais. Ce n'est qu'à compter des années 1740 que la proportion de location concerne en majorité la Haute-ville; au cours de la décennie précédente Haute et Basse villes revendiquaient une part égale du marché locatif. Un tel phénomène s'explique par l'espace disponible dans chacun des quartiers et par la dimension des maisons de la Basse-ville; seul le nombre de maisons peut permettre à la Haute-ville de rattraper sa part du marché, bien que la proportion entre maisons et appartements soit sensiblement la même entre les deux quartiers. Encore faut-il tenir compte de la stagnation de la construction en Basse-ville.

La relation entre dimensions des maisons et le nombre de baux se confirme à quelques exceptions près (cartes 1 et 2). Ainsi à la Basse-ville, les maisons de la rue Champlain bien que de surface modeste font l'objet de fréquentes loca-

La répartition géographique des locations telle que perçue par le biais des baux de location pour l'ensemble de la période et leur relation avec les dimensions des maisons. Fonds de plan de 1742, dessiné par Chaussegros de Léry.

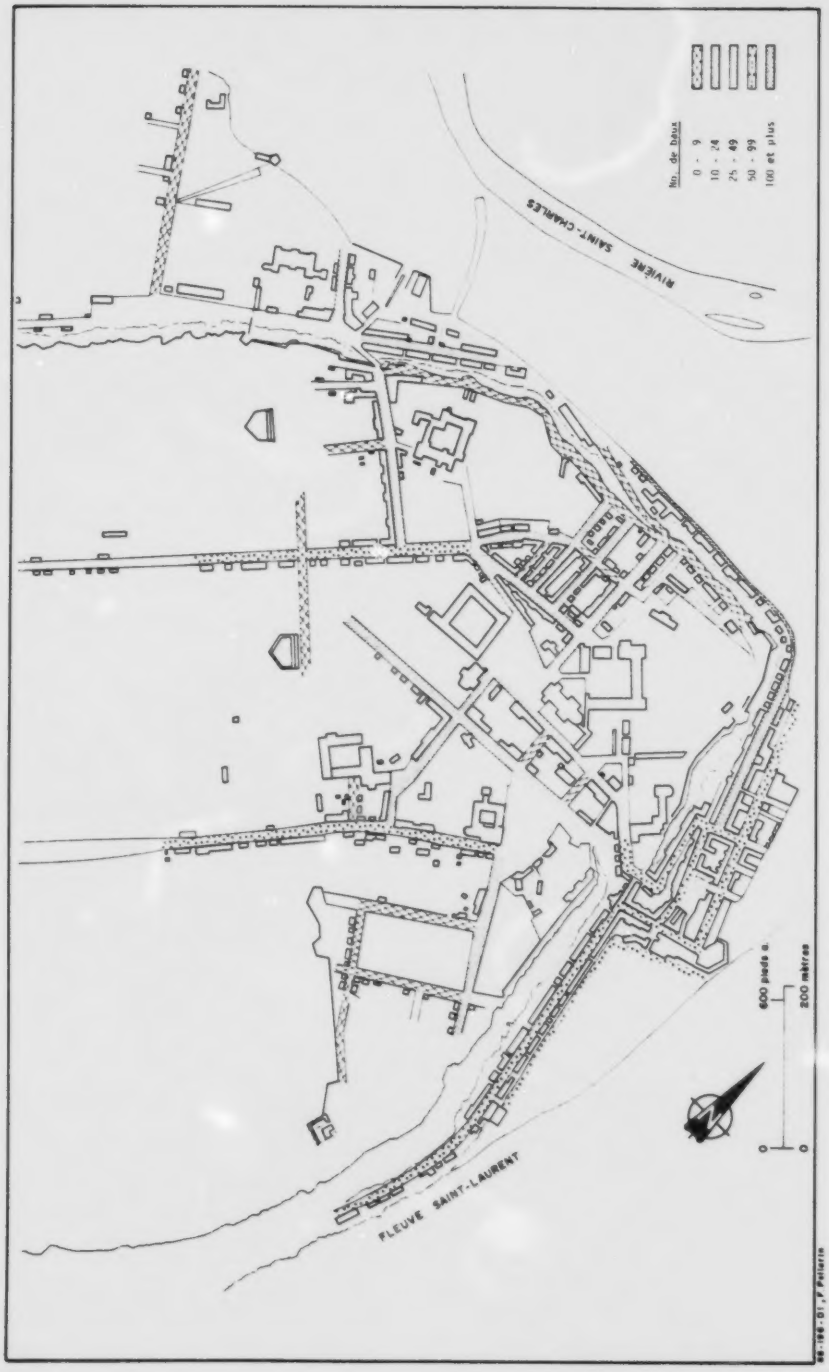
Nbre de bâtis
0 - 9
10 - 24
25 - 49
50 - 99
100 et plus
RIVIÈRE SAINT-CHARLES
FLEUVE SAINT-LAURENT
600 pieds ou
200 mètres
0
0

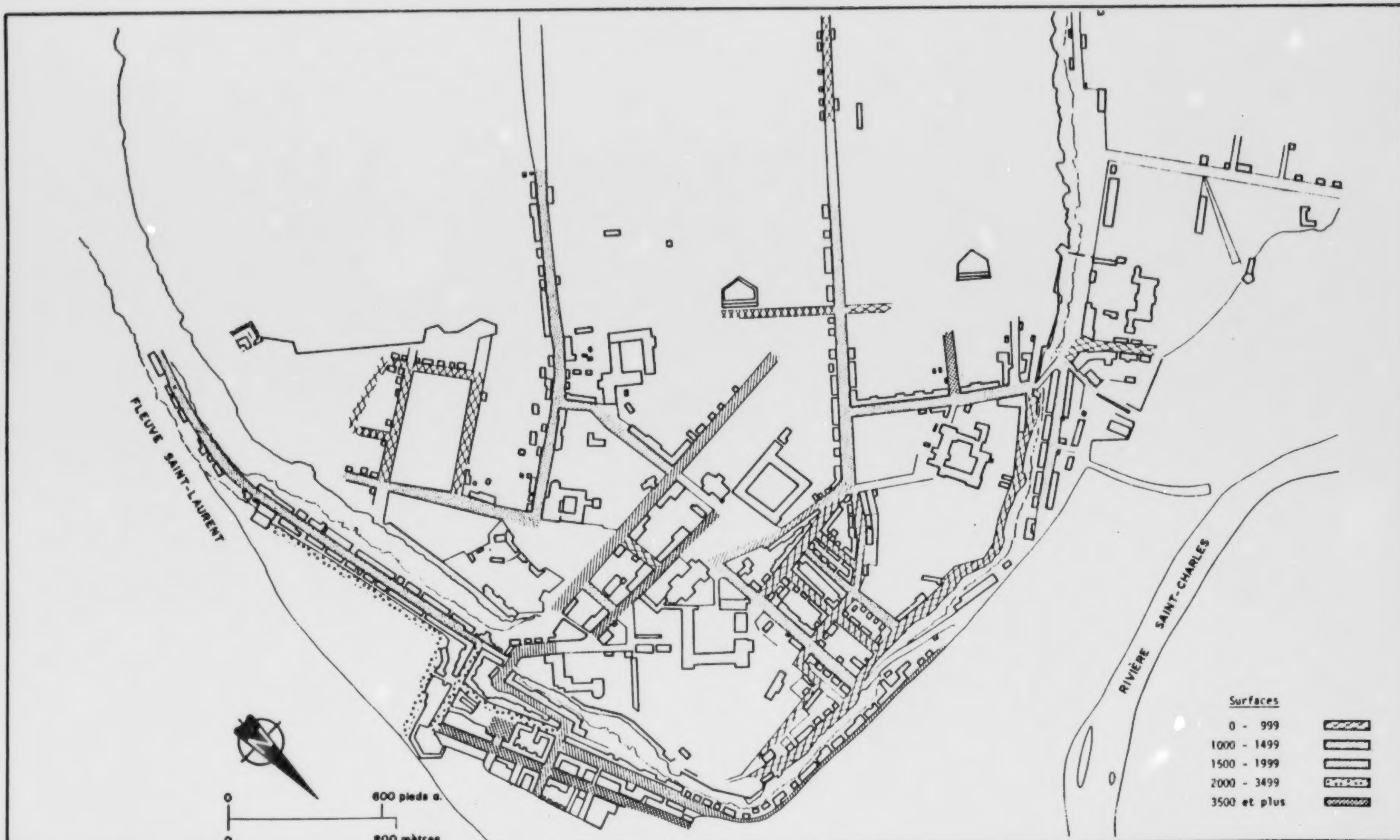

86-196-02, P Pellerin

tions. Il faut toutefois noter que le quart des baux signés pour des logements sur cette rue le sont après la construction du chantier naval en 1744-1746. Le même phénomène se répète en ce qui concerne la rue Saint-Charles au quartier du Palais.

Il existe une relation étroite entre le lieu de location et le lieu de travail. Ceci peut se vérifier par l'analyse des métiers et profession d'une part. Par ailleurs dans une économie de marché où celui-ci à prime abord est très "restreint", cette situation ne peut manquer d'exercer une certaine influence sur les prix exigés. Mais est-ce prétendre à un "subtil marchandage entre propriétaires et locataires" alors que "la conjoncture module la fidélité des locataires"[15]?

Un relevé des 20 principales rues locatives de la capitale au cours du 18e siècle permet de circonscrire trois rues de la Haute-ville où se rencontrent majoritairement les représentants du secteur des services, c'est-à-dire des militaires et des fonctionnaires principalement: il s'agit des rues Buade, des Pauvres et Saint-Louis. Si la rue Buade devient pendant un certain temps la rue de résidence de l'ingénieur en chef de la colonie (du moins jusqu'à ce que Chaussegros de Léry s'établisse en permanence rue Sainte-Famille), la rue des Pauvres se veut la rue de résidence de quelques fonctionnaires du Palais de l'intendant. Quant à la rue Saint-Louis, si les officiers, sergents et soldats mariés qui gravitent autour du château Saint-Louis et de sa garnison y trouvent souvent un logement, ce phénomène se dédouble puisque qui dit soldat sous-entend inévitablement cantine, auberge ou cabaret. De fait, sur la rue Saint-Louis, pas moins de 14 aubergistes et cabaretiers différents signent un bail entre 1693 et 1755.

À la Basse-ville, sept rues se signalent par leur clientèle locative à intérêts commerciaux contre seulement

deux à la Haute-ville. Ce sont les rues Cul-de-Sac, Demeule, Sous-le-Fort, Notre-Dame, Saint-Pierre, Place Royale et Sault-au-Matelot; à la Haute-ville, seules les rues de la Fabrique et Sainte-Famille présentent les mêmes caractéristiques. Si au quai du Cul-de-Sac les aubergistes côtoient les navigateurs (ou vice-versa!), la rue Demeule se veut une rue populaire et ce, à plusieurs niveaux. Aucun groupe particulier ne s'y approprie la plus grande part du marché locatif et pourtant cette rue à la fin du 17^{e} siècle a toute une réputation: selon le côté de la porte où il se situe, le promeneur s'y retrouve au pays du paradis ou de... l'enfer[16]!!! En est-il ainsi tout au cours de la période? La question paraît indiscrète! Si la rue Sous-le-Fort se veut le royaume des boutiques et échoppes des marchands et négociants autant coloniaux que forains, elle doit livrer une chaude lutte aux boutiquiers des rues Notre-Dame et Saint-Pierre et de la Place Royale. Rue Sault-au-Matelot, on retrouve davantage de fournisseurs portuaires sans oublier les inévitables marchands-négociants; ainsi outre quelques aubergistes, on y rencontre de nouveaux boulangers dont la fourniture en biscuits constitue nul doute l'un des plus importants débouchés. À la Haute-ville, quelques marchands et boulangers cherchent à s'installer côte de la Fabrique alors que rue Sainte-Famille plusieurs boulangers s'y concentrent.

Huit rues regroupent des majorités de salariés ou de petits "entrepreneurs" du secteur secondaire: il s'agit des rues Champlain, Escalier et de la Montagne à la Basse-ville, des Carrières, Saint-Jean, Saint-Joseph et Sainte-Anne à la Haute-ville et de la rue Saint-Nicolas au quartier du Palais. Rue Champlain, charpentiers et charpentiers de navire voisinent tonneliers et forgerons; ils côtoient ainsi quelques navigateurs. Fait à noter cependant l'apparition du chantier naval coïncide avec l'arrivée de quelques-uns de

ces ouvriers[17]. N'eut été de l'activité locative du chirurgien Beaudouin, le cas de la rue de l'Escalier serait passé inaperçu; toutefois de 1732 à 1758 il y loue sa boutique de forge neuf fois! D'ailleurs l'observateur attentif serait tenté d'ajouter que le chirurgien Beaudouin met en location encore plus souvent cette boutique de forge si celle qu'il loue rue de la Montagne est bel et bien la même! La côte de la Montagne rassemble outre quelques serruriers, taillandiers et orfèvres, de nombreux artisans et salariés du cuir et du vêtement. À la Haute-ville, si la plupart des rues n'attirent pas une clientèle bien définie, par contre la rue Saint-Jean retient, du moins dans un certain segment, plusieurs artisans et salariés de la construction. Au quartier du Palais, le Palais de l'intendant et le chantier naval attirent quelques fonctionnaires et salariés de la construction navale.

En somme, le lieu de travail peut déterminer pour une bonne part le lieu de résidence, par exemple pour les boulangers de la rue Sault-au-Matelot ou encore le poulieur de la rue Saint-Nicolas. Si ce critère vaut pour les artisans et fournisseurs, il peut également expliquer une aussi forte concentration de boutiques de marchands à la Place Royale. Elle constitue une réponse pragmatique à un problème crucial, celui du transbordement et du transport[18].

Le logement ou la boutique situé à la Basse-ville attire donc fortement les représentants du négoce ou les fournisseurs de l'activité maritime. Cette forte demande a sans doute influencé les propriétaires immobiliers à faire construire de plus grandes maisons en vue de satisfaire à la demande, en sachant fort bien que cette même demande exercerait une pression à la hausse sur les prix locatifs. Réflexe spéculatif ou simple calcul économique visant une certaine forme d'auto-financement? S'il est déjà établi que peu de propriétaires possèdent plus d'une maison, il est

TABLEAU 24

PRIX DES LOGEMENTS PAR QUARTIERS, 1690-1759
(en monnaie de France)

	MAISONS			APPARTEMENTS			CHAMBRES		
DÉCENNIE	B - V	H - V	P	B - V	H - V	P	B - V	H - V	P
1690-1699	211.64	87.77	57.08	126.99	57.75	45.0	40.5		37.5
1700-1709	171.16	161.25	37.5	93.82	96.87	—	37.5		
1710-1719	260.04	134.77	37.5	209.34	87.89	70.31	65.0		
1720-1729	380.42	136.8	85.0	175.04	84.73	59.0	96.83	51.2	33.0
1730-1739	333.67	131.56	160.83	170.25	83.84	69.5	93.33	58.0	
1740-1749	369.02	141.26	179.18	182.25	72.97	95.0	50.0	43.75	
1750-1759	762.78	302.52	332.39	302.61	166.38	231.6	107.5	85.0	89.33

fort probable que la deuxième solution s'avère la plus "profitable". De cette façon, le propriétaire peut espérer à tout le moins payer les frais d'entretien à défaut d'amortir une partie de son hypothèque.

La superficie louée devient évidemment le critère déterminant du coût de location. Il coûte beaucoup moins cher de louer une chambre qu'un appartement ou encore une maison. Les rapports de prix, peu importe le quartier ou la période ne varient guère: une chambre coûte deux fois moins qu'un appartement et la location de ce dernier représente la moitié de ce qu'il en coûterait pour louer une maison (tableau 24).

Outre ce facteur d'espace, il devient vite évident que le quartier s'avère un facteur non négligeable compte-tenu de l'intérêt qu'il soulève chez les futurs locataires. À cause des intérêts commerciaux qui y sont établis et évidemment du port, la Basse-ville demeure constamment, sous le régime français, le quartier de résidence le plus dispendieux, peu importe le genre de logement loué. Nul doute que la faible possibilité d'agrandissement de la surface habitable du quartier crée également une pression qui stabilise les prix élevés. Ce dernier facteur n'est certes pas étranger au fait que le logement coûte plus cher au quartier du Palais qu'à la Haute-ville à compter de la décennie 1730. À cette période, le chantier de construction navale ouvre ses portes.

Ainsi dans les deux quartiers où la densité de la population est élevée, les prix des logements le reflètent fidèlement. Il est par ailleurs intéressant de constater que la Haute-ville malgré ses grands terrains et ses nombreux potagers ne retienne que très peu l'attention des locataires non seulement en nombre mais aussi en valeur. L'éloignement constitue, à ne pas en douter, un facteur primordial. En somme, le citadin québécois ne recherche pas nécessairement

les grands espaces et les aires de verdure. Mais que recherche-t-il ou plutôt qu'obtient-il?

Les relations propriétaires-locataires

Un locataire sur le point de signer un bail entend le notaire lui lire une description des lieux qu'il habitera, suivie de plusieurs clauses concernant les modes de paiement, les interruptions de bail ou encore les réparations à effectuer.

Affirmer que le locataire dispose de moins d'espace qu'un propriétaire-occupant serait se contenter d'une lapalissade. Toutefois un propriétaire-occupant se réserve les deux tiers de l'espace habitable et cela peu importe le quartier (tableau 25)[19]. Par ailleurs, cet espace locatif se délimite en coupe verticale et non horizontale; cette façon de procéder diffère considérablement du phénomène français ou à tout le moins parisien[20], ce qui amène comme conséquence d'habiter sous les combles, ce que confirment non seulement les baux de location mais également les inventaires après décès. Voilà l'une des facettes que revêt l'économie sociale du bâtiment à Québec au 18e siècle.

TABLEAU 25
NOMBRE DE PIÈCES HABITÉES PAR QUARTIER, 1690-1759

QUALITÉ	BASSE-VILLE	HAUTE-VILLE	PALAIS
Propriétaire	4.19	3.26	2.65
Locataire	2.33	1.81	1.50
Rapport	0.556	0.552	0.566
% d'espace réservé	64.3%	64.3%	63.8%

Mais combien de temps le propriétaire-occupant ou encore le cédant consent-il à vivre en promiscuité ou à se défaire de sa propriété? Le scénario serait-il aussi sim-

Graphique 10

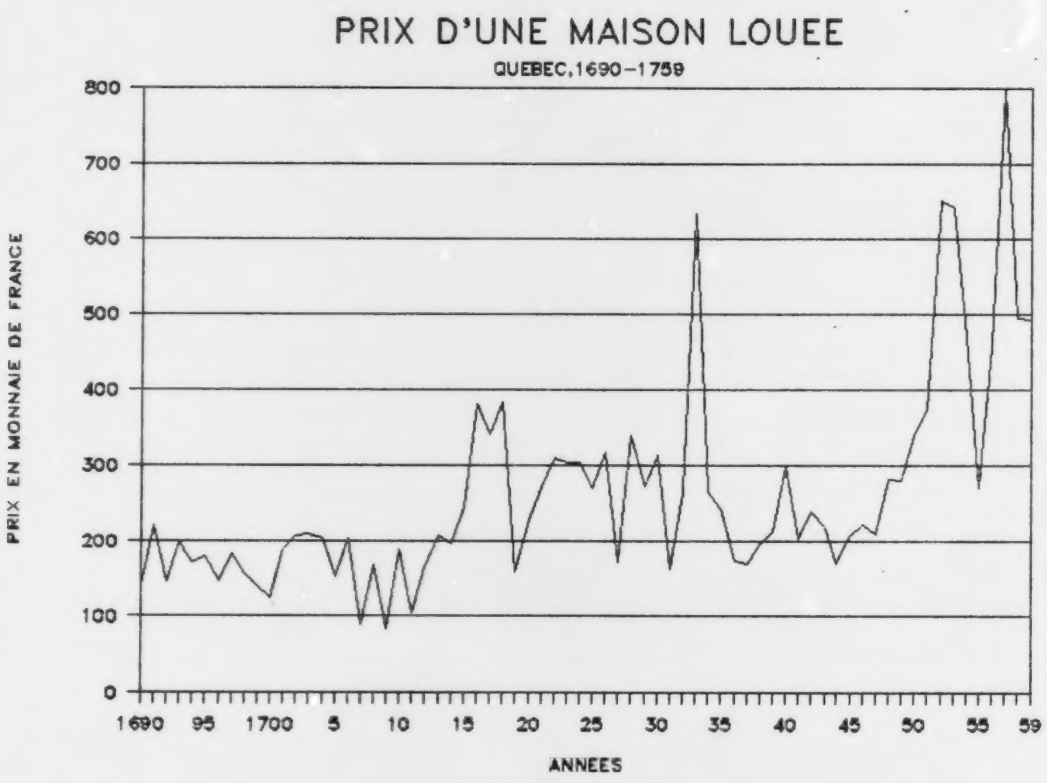

Graphique 11

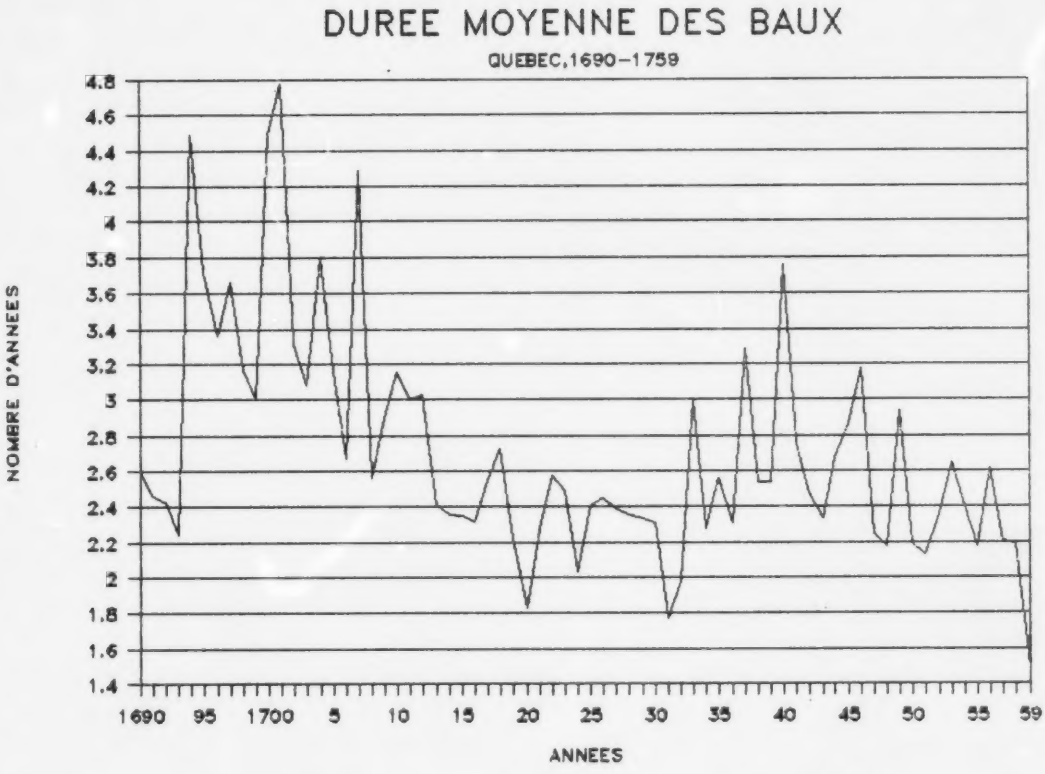

pliste que le suivant: en période de forte immigration (ou croissance) le propriétaire hésite à consentir des baux à long terme, espérant tirer profit d'une hausse inévitable des loyers dans une conjoncture où la demande excède l'offre. D'après les graphiques 10 et 11, la relation entre la courte durée des baux et la hausse des prix des loyers[21] se matérialise lorsque la période fait l'objet de découpage chronologique. De fait, si le locataire se voit consentir des baux à long terme pendant les périodes où les prix des loyers chutent, en contrepartie ce même locataire n'obtient qu'un bail de courte durée lorsque les prix montent, ce qui satisfait également le propriétaire. En somme à Québec, il existe un "subtil marchandage entre propriétaires et locataires".

Mais est-ce prétendre qu'en période de hausse de loyers, les locataires déménagent plus fréquemment? Seule une analyse de la durée d'installation permet de répondre adéquatement à cette hypothèse. D'ores et déjà il est établi que le petit commerçant ou le négociant cherchent à s'assurer d'une certaine stabilité afin de conserver sa clientèle. Voilà une partie des locataires qui devront assumer le prix de leur fidélité advenant une hausse de loyers. Les renouvellement de baux impliquent trois fois sur quatre des commerçants (45%) et des artisans (30%). L'image apparaît donc à première vue satisfaisante et pourtant... Seulement un négociant-commerçant sur cinq renouvelle son bail au même endroit, ce qui constitue un sérieux indice de mobilité. Cette proportion chute de quelques points en ce qui concerne les artisans et les gens de service. Par ailleurs, tout se nuance selon le quartier où se situe le domicile loué. Certes le boulanger, l'aubergiste ou le négociant est-il prêt à s'engager pour une période plus longue que le petit artisan/entrepreneur mais cet engagement manque quelque peu de fermeté lorsqu'il

TABLEAU 26

BAUX ET RENOUVELLEMENTS SELON LA PROFESSION ET LA RUE, 1690-1759

RUE	QUARTIER	N° BAUX	PROFESSIONS					PROFESSIONS						DURÉE MOYENNE RENOUVELLEMENT				
			SERVICES	COMMERCE	TRANSFORMATION	NON SPECIALISE VEUVES	NON SPECIALISE AUTRES	OCCUPATION ANTERIEURE	SERVICES	COMMERCE	TRANSFORMATION	NON SPECIALISE VEUVES	NON SPECIALISE AUTRES	SERVICES	COMMERCE	TRANSFORMATION	NON SPÉCIALISÉ VEUVES	NON SPÉCIALISÉ AUTRES
Buade	H-V	18	10	5	2	1	-	4	1	2	1	-	-	1.5	1.0	1.0	-	-
Carrières	H-V	16	5	2	8	-	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fabrique	H-V	19	2	9	7	1	-	2	1	1	-	-	-	3.0	1.0	-	-	-
Pauvres	H-V	29	15	5	7	1	1	1	1	-	-	-	-	3.0	-	-	-	-
Saint-Jean	H-V	62	9	18	29	3	3	3	-	2	1	-	-	-	1.5	1.0	-	-
Saint-Joseph	H-V	18	5	4	8	1	-	1	-	1	-	-	-	-	1.0	-	-	-
Saint-Louis	H-V	60	23	22	9	4	2	6	2	3	1	-	-	1.75	3.0	2.0	-	-
Sainte-Anne	H-V	17	4	4	8	1	-	3	1	1	1	-	-	5.0	3.0	2.0	-	-
Sainte-Famille	H-V	16	3	8	4	1	-	1	-	1	-	-	-	-	3.0	-	-	-
Champlain	B-V	44	4	11	21	6	2	5	1	2	1	1	-	3.0	2.0	1.0	1.0	-
Cul-de-Sac	B-V	74	17	34	14	8	1	20	8	6	3	3	-	3.5	3.66	2.8	1.8	-
Demeule	B-V	24	1	11	11	1	-	4	1	2	1	-	-	1.2	6.0	1.0	-	-
Escalier	B-V	21	1	3	17	-	-	6	-	-	6	-	-	-	-	3.0	-	-
Montagne	B-V	68	8	10	48	2	-	9	1	-	7	1	-	3.0	-	3.3	3.0	-
Notre-Dame	B-V	47	5	28	11	3	-	13	2	5	5	1	-	3.0	5.0	3.8	3.0	-
Place Royale	B-V	16	2	10	4	-	-	2	-	1	1	-	-	-	5.0	1.0	-	-
Saint-Pierre	B-V	75	12	44	11	7	1	12	-	10	1	1	-	-	3.66	3.0	1.0	
Sault-au-Matelot	B-V	94	9	44	28	9	4	17	-	11	3	2	1	-	3.9	3.66	3.0	1.0
Sous-le-Fort	B-V	59	3	32	21	3	-	9	-	6	3	-	-	-	4.0	2.0	-	-
Saint-Nicolas	P	19	2	4	13	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	2.0	-	-
Saint-Charles	P	14	7	1	5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		796	140	308	281	52	15	120	19	54	37	9	1					

H-V = Haute-ville
B-V = Basse-ville
P = Palais

s'agit de renouveler le bail d'un logement à la Haute-ville (tableau 26)[22]. En somme, la loyauté connaît certaines limites.

Si le perruquier Florent Michaud se satisfait de son logement rue Notre-Dame pendant 20 ans, il représente à vrai dire presque une exception. Certes est-il possible de retracer quelques autres exemples du même genre tels le huissier Joseph Prieur et par la suite sa veuve qui habitent leur logement de la rue Sault-au-Matelot pendant 18 ans ou encore le tailleur d'habit Guillaume Fabas qui les imite. Cependant ces exemples ne sont pas légion. Des sept cas retracés, tous sauf un concernent des logements situés en Basse-ville; tous tiennent boutique[23].

Toutefois la majorité des locataires ne signent qu'un ou, au plus, deux baux pour un même logement. Si la coutume de Paris fixe à un maximum de neuf ans la durée d'un bail, exception faite des baux emphythéotiques, la conjoncture se charge fixer les paramètres de sorte que la prescription légale ne s'applique que rarement. Louer une maison ou un corps de logis symbolise cependant une plus grande stabilité chez le locataire que le fait de louer un appartement ou encore une chambre (tableau 27). De fait, les locataires habitent le plus souvent entre trois et six ans au même endroit. La loyauté se subordonne à la mobilité...

TABLEAU 27
DURÉE MOYENNE D'UN BAIL, 1690-1759

Corps de logis	3,5 ans
Maison	2,86 ans
Maison et boutique	2,77 ans
Boutique	2,22 ans
Entrepôt	1,58 an
Appartement	2,1 ans
Appartement et boutique	2,38 ans
Chambre	1,57 an
Terrain	3,72 ans

Règle générale, propriétaires et locataires se présentent ensemble chez le notaire pour signer l'acte. Si un peu plus de 10% des propriétaires habitent à l'extérieur, seulement un sur quatre de ceux-ci a recours à un intermédiaire pour le remplacer. Quant aux propriétaires résidant à Québec, un peu plus de la moitié ont pignon sur rue à la Basse-ville[24]. Usuellement à cette étape, ils ont convenu des clauses de durée, de paiement et d'occupation. Si le prix fait l'objet d'intenses tractations compte tenu de l'espace à louer, de la conjoncture, du quartier et même de la rue, en contrepartie les propriétaires revendiquent d'être payés aux trois mois, trois fois sur quatre[25] (tableau 28).

TABLEAU 28
RÉPARTITION DES MODES DE PAIEMENT PAR DÉCENNIE

Modes de paiement	1690-1699	1700-1709	1710-1719	1720-1729	1730-1739	1740-1749	1750-1759	TOTAL
Inconnu	8	8	23	17	10	9	11	86
Annuel	12	8	9	12	12	12	15	80
Bimestriel	0	0	1	0	0	0	0	1
Comptant	0	0	0	1	.2	1	5	9
Mensuel	2	0	2	4	3	0	2	13
Quartier	110	68	134	109	120	158	302	1001
Semestriel	30	20	16	19	15	18	20	138
Trimestriel	0	2	2	2	0	0	1	7
TOTAL	154	98	164	147	152	189	345	1249

Par ailleurs, les Québécois du 18^{e} siècle affichent une préférence marquée pour emménager au printemps et principalement le 1er mai (graphique 12). La fin d'un long hiver pour certains, l'arrivée des premiers bateaux pour d'autres poussent à s'installer dans un nouveau décor. Règle générale, ce désir de changement se matérialise rapidement puisque il s'écoule en moyenne 15 jours entre la signature du bail et l'emménagement.

Graphique 12

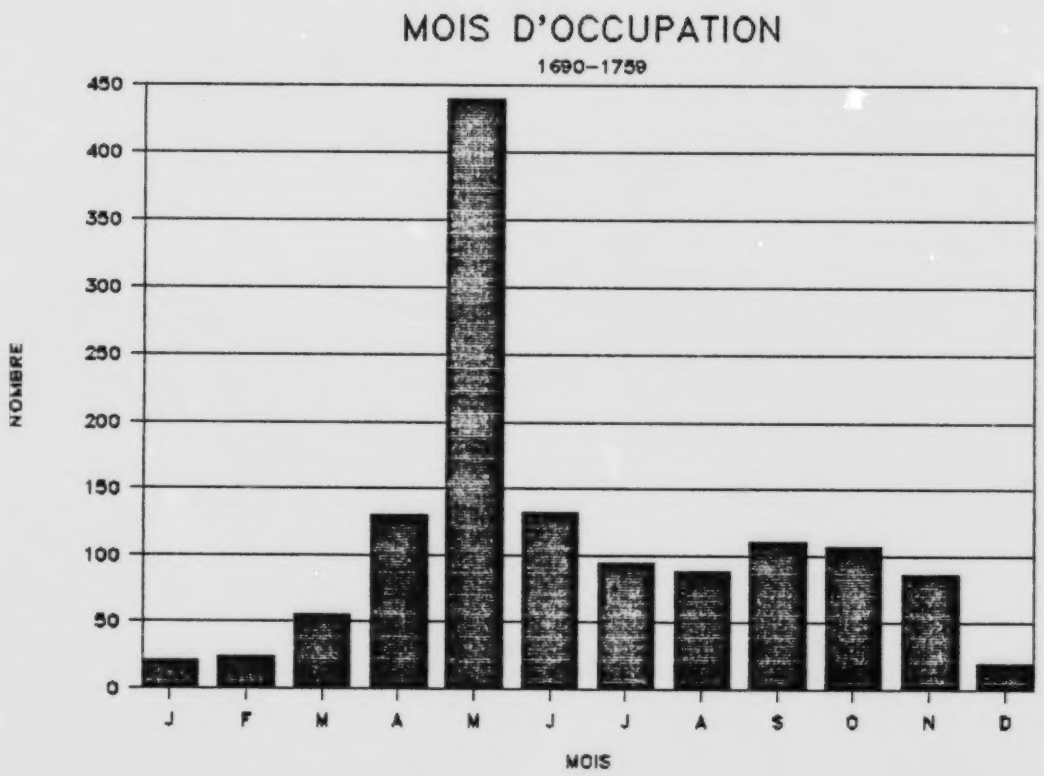

Quelques fois ce sont des clauses secondaires telles que la permission de cuire au four ou encore de puiser de l'eau au puits qui feront pencher la balance. Le tiers des propriétaires permettent à leurs locataires de cuire leur pain au four[26]; quant à l'approvisionnement en eau seulement un propriétaire sur 10 en fait mention dans son bail et la moitié de ces mentions surviennent après 1750. Si ces clauses comprennent quelques avantages supplémentaires susceptibles d'attirer le locataire, il n'en demeure pas moins qu'il existe également certaines contraintes.

Dans certains cas le propriétaire suspicieux peut sinon exiger le montant du loyer comptant ou à tout le moins celui d'un quartier[27]. Ce genre de situation ne se reproduit néanmoins pas trop souvent puisqu'elle ne concerne qu'une minorité de baux, à peine 13%. Par ailleurs les locataires semblent assez fidèles à leurs engagements puisque seulement 3% des baux font l'objet d'une résiliation officielle; quelques fois la sous-location en fait foi[28] quoique cette possibilité soit également marginale. D'ailleurs toute intention d'interrompre un bail doit se concrétiser habituellement trois mois à l'avance, c'est-à-dire selon les modes de paiement.

Les propriétaires assortissent les baux de diverses interdictions et charges que se doivent d'observer les locataires. Ce n'est qu'à compter des années 1730 que se précisent dans les baux les diverses charges "municipales" qui incombent au locataire; il s'agit, règle générale, de faire ramoner la cheminée mensuellement, de nettoyer sa portion de rue l'hiver ou encore d'acquitter les diverses taxes (pour les seaux à incendies ou autres).

Par contre le locataire doit, la plupart du temps, fournir une copie du bail au propriétaire, assurer la responsabilité des menues réparations telles que remplacer des carreaux de vitre aux fenêtres ou encore de faire des

cloisons, lesquelles le locataire aura le loisir de démanteler et récupérer ou encore de les céder au propriétaire. En de très rares occasions le locataire doit fournir "bonne et suffisante caution résidant en cette ville"[29]. Afin de garantir le paiement du loyer, il doit également meubler le logement de "meubles exploitables" qui pourront être saisis en priorité advenant le non-paiement du loyer[30].

Quant à ce dernier aspect des relations propriétaires/locataires, il ne semble pas à en juger par les quelques indications de causes de la Prévôté qu'il ait existé de trop nombreuses frictions entre les deux groupes[31]. Certes chaque société dispose-t-elle de quelques individus à problème; Québec au 18e siècle n'y fait pas exception. Les propriétaires semblent peu enclins à recourir à la saisie des biens du locataire. Toutefois des quelques mentions retracées à ce sujet un nom émerge: celui de Jacques Armand dit Maison de Bois, potier d'étain qui, par deux fois, en l'espace de trois ans, doit faire face à une saisie parce qu'il refuse de payer son loyer[32]. Le refus de payer son loyer pour quelque raison que ce soit semble constituer la friction la plus usuelle entre propriétaire et locataire et, advenant cette occasion, un propriétaire cherche davantage à expulser son locataire qu'à recouvrer les sommes dues.

L'avis d'expulsion peut découler, outre d'un refus de payer, d'un "bris de contrat", par exemple d'une clause spécifique ayant trait à l'aubergiste ou au cabaretier. Ces deux dernières occupations ne semblent d'ailleurs pas des plus populaires auprès des propriétaires. Dans quelques cas le proprio permet implicitement au locataire de vendre des boissons pour apporter c'est-à-dire plus précisément en lui interdisant de vendre des boissons pour consommation sur place[33]. Dans quelques autres cas, une clause expresse interdit formellement au locataire d'exercer le métier de cabaretier[34] ou même de sous-louer à des cabaretiers[35].

Toutefois dans certains cas il y a dérogation à ces prescriptions; ainsi Claude-Charles Dutisné, enseigne des troupes et par définition personnage mobile, sans doute appelé à défendre un poste, doit recourir à son droit de sous-location lequel interdit de sous-louer évidemment à des aubergistes. Et pourtant le même jour Dutismé sous-loue à l'aubergiste François Janny[36]! Dérogation acceptable à cause de la qualité du locataire qui demeure responsable néanmoins? De fait si cette possibilité demeure tout à fait plausible, il faut toutefois accorder une attention particulière à l'environnement immédiat. Le propriétaire Louis Normand Labrière est propriétaire de la maison adjacente laquelle est déjà louée à un autre aubergiste, Laurent Normandin dit Sauvage. Par cette clause, le taillandier Labrière aura sans doute tenté de protéger le marché de son premier locataire[37] et, du même coup, ses deux immeubles!

Une autre interdiction pèse sur les locataires; elle concerne les animaux, qu'il s'agisse de volailles ou de porcs et de vaches ou encore des fumiers de ceux-ci. Bien que certains propriétaires interdisent de garder des volailles dans les locaux loués[38], il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'exceptions ainsi qu'en attestent les cages à poules et les volailles retrouvées chez les locataires par le biais des inventaires après décès. Certains propriétaires interdiront formellement de garder des animaux dans la cour, la cave ou encore le... grenier[39]; d'autres fixeront un laps de temps (de 6 semaines à 3 mois) pendant lequel les locataires pourront garder des animaux en insistant particulièrement sur les porcs[40], ou quelques fois sur d'autres sources odoriférantes telles que les huiles de poisson[41]. Là encore les odorats sensibles chez les propriétaires ne sont pas légion.

Dernières interdictions qui celles-là gênent pendant toute une saison les locataires: elles concernent le bois et

la lessive. Il semble bien que le blanchissage ait lieu à l'extérieur; à en juger par les interdictions de faire la lessive à l'intérieur, cela ne laisse aucun doute; toutefois il faut s'interroger sur le comment de cette technique en hiver. Et puisque l'hiver il faut chauffer, la plupart des baux indiquent que le propriétaire accorde un espace dans la cour, la cave ou le grenier pour entreposer une partie du combustible. Toutefois il est formellement interdit aux locataires de bûcher ou de fendre le bois à l'intérieur. Quant au charbon aucune mention n'en est faite.

Quelques fois les propriétaires introduisent quelques clauses particulières qui dénotent quelques aspects d'un mode de vie particulier. Si le propriétaire de la rue Saint-Pierre qui permet à son locataire de placer des pots de fleurs sur la galerie s'inscrit parmi les marginaux, que dire de Noël Collet et de la veuve Morisseau qui interdisent expressément à leurs locataires de troubler leur quiétude en dansant dans l'appartement loué[42]. Quelques fois encore la location d'une partie de maison permet des rapprochements pour des personnes qui se sentent seules ou encore pour des personnes âgées trop faibles pour tenir maison. Ainsi Jacques Moran père permet aux journaliers Laurent Tareau et Philippe Beaudin d'occuper à tour de rôle pour un an chacun sa maison de la rue Sault-au-Matelot à la condition que les locataires le logent, le nourrissent, le blanchissent et raccommodent ses vêtements; et ce sera Moran qui défraiera le coût de la pension[43]. Quant à la veuve qui exige de son cordonnier-locataire qu'il lui fournisse non seulement le pain mais aussi divers petits services dont le déjeuner au lit, les deux parties résilient le bail avant que celui-ci n'entre en vigueur[44].

Bref le propriétaire qu'il occupe ou non son immeuble peut assortir de diverses clauses le contrat qui le lie à son ou ses locataires. Il faut toutefois reconnaître que le

contrat devient presque stéréotypé au cours du 18e siècle à Québec. La location d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble devient usuel autant pour le propriétaire que le locataire. Il faut dès lors s'interroger sur le pourquoi d'une telle situation.

L'acquisition d'une propriété

Si la veuve trouve profitable de louer une partie ou la totalité de sa maison afin d'en retirer quelques avantages financiers qui lui permettent de faire face à ses obligations, il va de soi qu'en contrepartie le locataire y trouve également avantage. Déjà le tableau 22 a permis d'identifier que les représentants du secteur du commerce de même que les petits entrepreneurs et artisans salariés composent les trois quarts des locataires. Par contre si le marché satisfait aux besoins des locataires tout au cours de la période, pourquoi dès lors s'aventurer dans l'achat ou la construction d'une résidence? Le problème de la propriété foncière demeure entier et les quelques paragraphes suivants ne prétendent pas à l'exhaustivité; à peine tentent-ils de soulever un coin du voile de cette énigme et de suggérer quelques hypothèses. Ce problème touche plusieurs aspects depuis la concession originelle du terrain jusqu'à la construction domiciliaire en passant par le financement du terrain et de la maison[45].

À en juger par les rentes constituées à l'occasion de l'achat d'un terrain, le coût dépasse rarement les 600 livres. Ce montant peut, à l'occasion, s'accroître mais cela peut découler en partie de la surface concédée ou vendue. Une meilleure mesure consiste donc à apprécier le terrain en fonction de son prix de vente au pied carré. Si au faubourg Saint-Roch, Henri Hiché vend ses terrains au

prix de 3^s4^d à 4^s le pied carré[46], il faut observer que les prix exigés par les diverses communautés fluctuent beaucoup. Si les Pauvres de l'Hôtel-Dieu concèdent leur terrain dans les faubourgs de la Haute-ville à raison de 3^d le pied carré, à la Haute-ville, ceux-ci se vendent un peu plus cher et dans certains cas beaucoup plus (par exemple les concessions de Noël Collet et Jean Guenet à raison de 10^s9^d le pied carré)[47]. En moyenne cependant, ces coûts s'établissent à un coût très inférieur à celui de Hichê, soit 6^d le pied carré.

Les terrains vendus par l'Hôtel-Dieu à la Haute-ville, bien que peu nombreux, se vendent néanmoins à bon prix mais c'est surtout au quartier du Palais que les Hospitalières concèdent des terrains. Sur la rue Saint-Charles, le prix de vente varie entre 2^s6^d et 5^s6^d[48]. Quant aux Jésuites, ils vendent leurs terrains en Haute-ville entre 2^s7^d et 5^s3^d le pied carré; au quartier du Palais les prix de vente demeurent sensiblement les mêmes[49].

Les Ursulines cèdent leurs lots à des prix inférieurs; ceux-ci varient de 2^d à 2^s10^d le pied carré[50]. Le Séminaire, le plus important concessionnaire vend ses terrains du fief Sault-au-Matelot à la Haute-ville entre 2^d et 11^d le pied carré; à la Basse-ville ces prix varient de 1^d à 10^d le pied carré[51]. La fabrique Notre-Dame vend ses terrains du fief du Cap aux Diamants entre 1^s3^d et 2^s9^d le pied carré alors que les terrains du fief Notre-Dame se vendent entre 1^d et 3^d le pied carré[52].

Il s'agit là de fluctuations de prix qui ne tiennent pas compte de la date à laquelle les terrains ont fait l'objet d'une concession. Ceci peut expliquer en partie la fluctuation du prix de vente dans un secteur donné compte tenu de l'accroissement ou du mouvement de la population.

Il faut par ailleurs indiquer qu'un prix de vente de 300 ou 400 livres fait l'objet d'un contrat notarié qui se

veut double; d'une part la vente elle-même et d'autre part la constitution d'une "hypothèque" qui, à l'époque, se nomme rente portant intérêt annuel à 5%. Usuellement le capital, par exemple 400 livres qui porte intérêt à 5%, c'est-à-dire 20 livres annuellement, n'est remboursable que par tranches prédéterminées de 100 ou 200 livres ou encore d'un seul versement du montant. C'est donc dire que l'acquéreur verse annuellement ses intérêts mais n'abaisse pas son capital s'il ne rembourse que la rente. Cette pratique est usuelle au 18e siècle[53].

Si au faubourg Saint-Roch dans les années 1750 les contrats de vente s'assortissent d'une double rente, cette pratique n'est pas nouvelle ni propre au lotisseur Hiché. Les communautés religieuses ont depuis longtemps recours à la "rente foncière". Cette dernière se veut une seconde "hypothèque" qui grève le terrain vendu et cette hypothèque n'est pas rachetable, c'est-à-dire que l'acquéreur n'en défraiera que les intérêts et que par conséquent les détenteurs originels du terrain en conservent les droits de propriété. En somme, cette pratique équivaudrait à louer plutôt qu'acheter de plein droit un terrain.

Prenons le cas concret de Joseph Gallais dit Lafleur, menuisier, qui le 1er juillet 1696 achète du Séminaire un terrain de 2,208 pieds carrés et une maison rue Saint-Joseph à la Haute-ville. Le coût d'achat s'élève à 1000 livres, donc 50 livres d'intérêt annuellement. Or au contrat il est spécifié que l'acquéreur pourra amortir 900 livres de capital, les 100 autres livres (5 livres de rentes) faisant l'objet d'une rente foncière et par conséquent non rachetable. Le 17 octobre 1705, Joseph Gallais se voit contraint de céder son terrain au Séminaire; neuf ans plus tard, il aura déboursé 495 livres d'intérêt et seulement 131 livres de capital c'est-à-dire 14.5%[54].

Il est vrai que cet exemple concerne un terrain sur

lequel il y a une construction; néanmoins l'exemple demeure valable. En ce qui concerne les seuls terrains, le cordonnier Joachim Girard en fournit de nombreux exemples: ainsi il vend un terrain de 680 pieds carrés à Joseph Bédard au coût de 160 livres. De ce montant 140 sont rachetables à raison de 7 livres d'intérêt annuellement payables à Girard et une livre d'intérêt doit être versée annuellement aux Pauvres de l'Hôtel-Dieu, propriétaires du bien-fonds. De fait, 16 des 19 terrains vendus par Joachim Girard sont assujettis à cette double rente.

Presque toutes les institutions religieuses ont recours à la double rente bien qu'il s'agisse d'une façon de procéder archaïque et même illégale depuis les ordonnances de 1441 et de 1553. Il existe toutefois une technicité qui permet au propriétaire de contourner les textes légaux: il y a "exception en faveur des rentes créées les premières après le cens qui n'excèdent pas le tiers de la valeur de l'immeuble"[55]. Les exemples précités se conforment à ces prescriptions. Mais est-ce prétendre que toutes les concessions comportent ces deux genres de rentes. Déjà l'exemple des terrains de Joachim Girard apporte une réponse partielle à cette interrogation. De fait à peine 15% des terrains concédés par les communautés sont-ils grevés d'une telle "imposition".

Mais double ou simple rente, il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agit là que d'un seul aspect de la propriété immobilière. Il reste à passer contrat avec un entrepreneur pour construire une maison. S'il est d'ores et déjà établi que la majorité des maisons de Québec sont de pierre et que leurs surfaces habitables s'accroissent au cours du 18e siècle, il existe de fortes présomptions pour affirmer que le coût des maisons grandit également au cours de la période et ce, en dépit d'une baisse du coût de la main-d'oeuvre[56]. En fait, il est difficile d'établir les coûts de la maçonne-

rie, de la charpenterie et de la menuiserie de même que de la serrurerie et de la vitrerie. Vaut mieux donc s'en référer au coût d'achat d'une maison déjà construite, coût qui comprend donc en principe celui du terrain.

Des quelques actes glanés au hasard du dépouillement mais qui concernent néanmoins tous les quartiers de la ville, il ressort qu'il en coûte plus cher en Basse-ville qu'à la Haute-ville. De fait, le mouvement de l'achat immobilier diffère peu de celui de la location, l'un étant tributaire de l'autre. Le prix d'une maison à la Basseville peut varier entre 1690 et 1749 de 900 livres[57] à 7000 livres[58] et même atteindre des sommets aussi élevés que 10,500 livres pendant la période de forte inflation en 1719[59]. À la Haute-ville, les montants des prix de vente peuvent atteindre des sommes aussi élevées[60].

Il devient vite évident que ces montants ne tiennent compte ni des dimensions ou des matériaux ou encore de la rue sur laquelle se situe la maison. Ces prix ne servent qu'à démontrer qu'un prix moyen de 4000 livres ne paraît pas exagéré[61]. Or ce montant doit être financé. Rares sont ceux qui autrefois comme maintenant peuvent acquitter comptant le montant de l'achat. Il faut donc à l'acheteur une source de financement. Que celle-ci soit un négociant, un parent ou autre, peu importe; ce qui demeure ce sont les modalités de l'"obligation". À l'instar de la rente pour le terrain, l'obligation faisant office d'hypothèque prend la même tournure: d'une part, une rente annuelle couvrant les intérêts fixés à 5% c'est-à-dire dans le cas d'une obligation de 4000 livres une somme de 200 livres annuellement qui ne diminue en rien le capital puisque celui-ci doit faire l'objet de versements égaux et pré-définis.

Les résidents de Québec à ce compte ont-ils les moyens de financer l'achat d'une maison existante ou la construction d'une neuve? Aussi est-ce pour cette raison que la

location en tout ou en partie d'une maison s'avère un expédient populaire auprès des nouveaux arrivants qui, incertains de leur avenir immédiat hésitent à se lancer dans l'aventure immobilière.

À l'opposé, devenir propriétaire d'un immeuble semble peu rapporter. L'exemple des héritiers Lavallière s'avère révélateur. Héritières d'une maison située rue Buade, les trois parties s'entendent pour la mettre en location. De 1724 à 1731, donc pour une période de sept ans, la location des deux logements que comporte l'immeuble rapporte 2361 livres. Il s'agit toutefois de revenus bruts desquels il faut soustraire les frais inhérents à l'entretien et aux réparations; ceux-ci grugent au cours de la même période 369 livres 16 sols ou 15.66% des revenus. C'est donc dire que chaque part rapporte 94 livres 16 sols par année.

Évidemment ce montant ne révèle que partiellement et de façon indirecte l'importance des revenus locatifs. Multiplié par trois, ce revenu, s'il échouait à un seul propriétaire, serait appréciable; mais il représenterait, compte tenu des normes identifiées, une maison de grande surface. Or ce chiffre ne saurait être représentatif qu'en fonction du coût d'achat ou de vente de la maison, seul critère qui permette d'évaluer le rendement. Les héritiers vendent cette propriété au prix de 7495 livres; la location représente dans ce contexte un rendement sur le capital de 4.5% annuellement. Et puisqu'il faut déduire les frais d'entretien, ce rendement baisse à 3.8%[62].

Bien qu'il s'agisse d'un seul exemple, il semble plausible de généraliser depuis ce cas. Il faut l'avouer, les documents de cette nature se font parcimonieux. Pourtant une enquête similaire conduite à plus vaste échelle sur le marché locatif rouennais conduit à des observations similaires: l'immeuble offre un rendement brut de 4.6% annuellement. Une fois les frais éliminés, il procure un bénéfice

de capital de 4% environ[63]. Dans un marché aussi restreint que celui de la capitale, ce rendement n'incite pas les éventuels propriétaires à spéculer; en conséquence, quatre propriétaires sur cinq ne possèdent qu'un immeuble. D'ailleurs ce taux de rendement est inférieur à celui qu'un créancier retire d'un prêt. Si à Rouen, port de mer, marchands et négociants préfèrent investir dans le commerce alors que les bénéfices y sont plus considérables, pourquoi en serait-il autrement à Québec?

Au cours du 18e siècle, Québec devient une ville de locataires. Seul le groupe des fonctionnaires et officiers rassemble en majorité des propriétaires; le secteur commercial, celui de la transformation ou encore les journaliers réunissent davantage de locataires. À l'image de la répartition socio-professionnelle, tous les quartiers offrent des immeubles locatifs bien que les deux Basse-villes constituent des quartiers de prédilection; la proximité du lieu de travail cautionne cette géographie de la location et la densité, les prix.

Les relations propriétaires/locataires apparaissent cordiales bien que la fidélité ne fasse pas partie des moeurs des locataires; le prix exigé et la conjoncture incite plutôt ces derniers à déménager. Cette mobilité intra-urbaine doit être mise en parallèle avec la construction domiciliaire et le genre de location rencontré: la population s'accroît à un rythme plus rapide que celui de l'habitation de sorte que le rapport résident/maison grandit au cours du 18e siècle. Parallèlement, la surface habitable des maisons s'accroît alors que le marché locatif s'oriente de plus en plus vers la location d'appartement.

La location d'un immeuble en tout ou en partie représente un engagement d'une durée limitée qui se traduit la plupart du temps par la signature d'un seul ou, au plus de

deux baux successifs ave le même propriétaire. Cette situation renforce l'impression de mobilité qui se dégageait de l'analyse démographique. Incertains de leur avenir, les nouveaux arrivants en milieu urbain hésitent à se lancer dans l'aventure immobilière; d'une part leur faut-il s'assurer d'un revenu ou d'une part de marché suffisant, de l'autre leur faut-il s'assurer d'une source de financement. Par ailleurs puisque la spéculation locative rapporte peu, marchands et négociants s'en abstiennent. Mais n'y seraient-ils pas contraints?... Les Québécois de la première moitié du 18^{e} siècle manifestent ainsi leur inquiétude quant à leur perspective d'avenir.

Références et notes du chapitre 4

1 M. Garden, Quelques remarques sur l'habitat urbain. L'exemple de Lyon au XVIII^{e} siècle, Annales de démographie historique, 1975, p. 32; J.-P. Bardet, L'habitat: une interrogation, Annales de démographie historique, 1975, p.19.

2 AN, Colonies, G1, Recensements de 1688 et 1739; M. Lafrance, Étude sur l'évolution physique de la ville de Québec, 1608-1763, manuscrit déposé, Inventaire canadien des bâtiments historiques, Parcs Canada, 1972, p. 101. L'auteur identifie 660 bâtiments; nous croyons toutefois raisonnable d'en déduire 10% pour tenir compte des hangars et autres bâtiments non voués au logement puisqu'il obtient ce chiffre en scrutant les plans d'époque. Il faut cependant rapprocher ce chiffre du nombre de maisons visitées par John Franks en août 1778, c'est-à-dire 628 maisons occupées. Compte tenu des effets dévastateurs de la guerre sur le patrimoine foncier et humain de la ville, il y a tout lieu de croire que cette évaluation concorde sensiblement au nombre avancé pour la fin du régime français. APC, RG4, A1, vol. 23, p. 7690, Visite des maisons et cheminées de cette ville, 11 septembre 1778. Je désire remercier madame Christine Chartré de m'avoir si gracieusement fourni cette référence.

3 C'est-à-dire les deux tiers environ des maisons existantes, tel que l'indique le plan de 1740.

4 Nous utiliserons dorénavant ce dernier taux.

5 L. Dechêne, La croissance de Montréal au XVIII^{e} siècle, RHAF, vol. 27, n°2 (sept. 1973), p. 169.

6 J.P Bardet, Rouen aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles..., p. 179.

7 Certes est-il étonnant de constater qu'aucun journalier ne soit propriétaire; il en tient d'abord à la source utilisée, c'est-à-dire les baux de location. L'un des facteurs d'explication les plus probants trouverait sa source dans les dimensions de maisons qu'habitent les journaliers; de dimensions très modestes, celles-ci se prêteraient mal à la subdivision. A titre d'exemple, François Cliche, journalier résidant au faubourg Saint-Roch, possède une maison de pièce-sur-pièce à un étage de 15 pieds sur 20. Inutile de prétendre que les journaliers n'ont jamais possédé de propriété; l'exemple de François Cliche nous l'interdit. Toutefois, compte tenu des coûts d'achat du terrain et de la maison, ainsi que nous le verrons plus loin, la part de journaliers/propriétaires ne peut être trop importante. Il faut par ailleurs ajouter que le dit Cliche achète son terrain de Hiché en juin 1753, donc en pleine période d'essor économique au cours de laquelle investissements publics et commerce maritime fleurissent. ANQQ, greffe S. Sanguinet, n°860, inventaire après décès de François Cliche, 3 janvier 1757.

8 Ces chiffres découlent de l'analyse de baux de location. Il s'agit d'un total cumulatif pour l'ensemble de la période et non pour une période donnée. Que représentent ces baux en fonction du marché locatif de la capitale? Voilà une question à laquelle il est impossible de répondre, puisque cela présuppose une connaissance du stock locatif de même que la reconstitution pour la période à l'étude de l'histoire locative de

chacun des immeubles, en fonction des divers propriétaires et des locations que ceux-ci effectuent. A titre d'exemple, précisons qu'on relève 23 baux de location en 1695. La même année le recensement indique 213 maisons et cabanes. Cela pourrait signifier que 10,8% des maisons sont mises en location mais tel n'est pas le cas puisque ce ne sont pas tous les propriétaires qui désirent louer en tout ou en partie leur immeuble. Cet ordre de grandeur ne peut satisfaire aux exigences d'une évaluation du stock locatif qui se trouvera beaucoup plus élevé compte tenu du fait qu'un nombre indéterminé de proprios ne mettent pas leur immeuble en location.

9 ANQQ, greffe C. Rageot, n°002, 29 janvier 1696. ANQQ, greffe J. Pinguet, n°2628, 8 mars 1741.

10 Les veuves représentent 18% des parties contractantes des mariages à Québec. Voir le chapitre 1.

11 Il convient de préciser ici que peu importe qu'il s'agisse de nombres de baux ou de nombres d'individus, les proportions ne varient guère que de l'ordre de 1%. Cette considération prévaut également pour le tableau 21.

12 Bien que les veuves fassent problème quant à l'identification de leur métier, il n'en demeure pas moins que la plupart ne possèdent pas de métier spécialisé sauf quelques exceptions, telle la veuve Fornel. Cependant il y a tout lieu de croire que ces proportions cernent de près la réalité puisque les quatre secteurs concernés représentent respectivement d'après les deux recensements nominatifs du 18^{e} siècle 19, 32, 37 et 11% de la population active. Les proportions obtenues dans les baux se chiffrent à 19, 30, 35 et 15%, abstraction faite des veuves, évidemment.

13 Et pourtant certains propriétaires craignent de louer à des cabaretiers; ils interdisent la vente de boisson ou

encore la sous-location à des cabaretiers. Une quinzaine de baux contiennent de telles clauses entre 1690 et 1759. Pour ne citer que quelques exemples: ANQQ, greffe C. Barolet, 20 mars 1753 et 7 avril 1752; greffe F. Lacetière, 5 décembre 1713, 6 mai 1716 ou encore 19 avril 1722. Nous y reviendrons un peu plus loin.

14 Cette activité se jumelle avec le mouvement de population (chapitre 1) et celui des prix (appendice 2).

15 J.-P. Bardet, op. cit., p. 175.

16 ANQQ, NF25, liasse 264, procès du 16 juillet 1697. Je remercie mon collègue G. Proulx de m'avoir fourni cette référence.

17 La juxtaposition du plan de 1744 sur lequel apparaissent les propriétés vouées à l'expropriation pour les besoins du chantier et du dénombrement du curé Jacrau illustre très bien cette présence nombreuse de locataires.

18 Cette question du transport fera l'objet d'une analyse au prochain chapitre.

19 Ces données proviennent des inventaires après décès de la période 1690-1749.

20 D. Roche, op. cit., pp. 113-114.

21 Il faut noter qu'il s'agit ici du loyer des maisons. Puisque celles-ci concernent la majorité des locations, il est apparu valable d'en rester à ce seul aspect du logement locatif.

22 À noter qu'il s'agit de renouvellements de baux et non de périodes de location antérieures, d'ailleurs rarement identifiées. Il faut préciser également que les 21 rues retenues représentent les rues où l'activité de location se fait la plus importante; elles regroupent 84% des baux enregistrés.

23 ANQQ, greffe C. Barolet, 7 novembre 1734, bail de M. Cureux dit St-Germain; greffe L. Chambalon, 27 avril 1708, 5 mai 1713 et 29 mai 1715, baux de Hélène Meschin,

Guillaume Fabas et Angélique Hédouin; greffe C.H. Dulaurent, 8 août 1754, bail de Florent Michaud; greffe P.A. F. Lanoullier des Granges, 15 mars 1750, bail de Geneviève Janson-Lapalme; greffe P. Rivet, 21 mai 1713, bail de Simon Soupiran.

24 Fait étonnant, seulement 3% des locataires proviendraient de l'extérieur de la ville. Cette situation soulève plusieurs interrogations: s'agit-il d'un phénomène de sous-enregistrement ou a contrario souligne-t-elle un modus vivendi selon lequel les étrangers viendraient d'abord à la recherche d'un emploi, puis, l'ayant trouvé, ils s'établiraient? Dans l'état actuel de la recherche, rien ne permet de répondre de façon définitive.

25 Les propriétaires peuvent aussi exiger d'être payés semestriellement, annuellement, mensuellement, trimestriellement, bimensuellement ou encore comptant. La coutume de Paris fixe la norme du quartier (trois mois).

26 Combien de maisons seraient ainsi équipées de fours à pain? Voilà une question à laquelle il est malaisé de répondre; toutefois, compte tenu des chiffres avancés au chapitre précédent, il serait plausible de situer cette proportion au tiers également des maisons.

27 C'est le cas de Paul Guillot qui reçoit de Jacques Gagnon le plein montant du loyer d'un appartement situé rue des Pauvres. ANQQ, greffe J.E. Dubreuil, bail du 10 mai 1733.

28 La sous-location n'implique pas seulement la location d'une maison complète ayant déjà fait l'objet d'un bail mais également la location d'une partie de cette même maison.

29 C'est le cas notamment du bail accordé par la succession Gaillard à Barthelemy Coton qui, de fait, n'agit que comme prête-nom pour Charles Gaillard. ANQQ, greffe H.

Hiché, 7 septembre 1730. La même situation survient lorsque l'ex-résident de Nouvelle-Angleterre, Barthelemy Collins loue la maison de Claude Morillonnet-Berry située rue Saint-Louis. ANQQ, greffe C.H. Dulaurent, bail du 25 septembre 1747.

30 Il s'agit de la gagerie telle que décrite par Claude de Ferrière, Commentaire..., vol. 1, articles 161-163, pp. 377-383.

31 Les exemples suivants sont tirés des ANQQ, NF20, Pièces détachées de la Prévôté de Québec. Dans une autre optique, l'historien J.A. Dickinson précise qu'entre 1685 et 1753 les causes entendues par la prévôté de Québec concerne la propriété dans une proportion croissante de 8 à 20% des cas. Il faut cependant signaler que le terme propriété s'applique ici dans un sens large et que les causes concernent autant Québec que le territoire régional. J.A. Dickinson, Justice et justiciables; la procédure civile à la prévôté de Québec, 1667-1759, Québec, P.U.L., 1982, pp. 121-125.

32 ANQQ, NF20, n°876, 12 juillet 1732 et n°1004 18 septembre 1734.

33 ANQQ, greffe C. Barolet, baux du 7 avril 1752 et 20 mars 1753; greffe L. Chambalon, 31 octobre 1692.

34 ANQQ, greffe N.-G. Boucault de Godefus, bail du 24 juillet 1751; greffe J. Pinguet-Vaucour, 15 mars 1734.

35 ANQQ, greffe F. Genaple, bail du 29 décembre 1691; greffe F. Lacetière, 19 avril 1722.

36 ANQQ, greffe F. Lacetière, bail du 5 décembre 1703.

37 L'interdiction de sous-louer à des aubergistes ou de pratiquer le métier se veut rare (à peine 1% des baux). Aussi l'hypothèse de la protection du marché à défaut de celle de l'immeuble semble non négligeable. Toutefois seule une reconstitution du réseau des cabarets permet-

trait d'apporter une réponse définitive à cette question.

38 ANQQ, greffe N.-G. Boucault de Godefus, baux du 4 juillet 1737 et 17 août 1745.

39 ANQQ, greffe M. Lafertè-Lepailleur, bail du 17 juillet 1702; greffe P. Rivet, bail du 20 janvier 1712.

40 ANQQ, greffe F. Lacetière, 26 avril 1703; greffe C.H. Dulaurent, 30 avril 1747.

41 ANQQ, greffe F. Lacetière, (M41), bail du 23 octobre 1711.

42 ANQQ, greffe F. Lacetière, (M41),bail du 28 mars 1716; greffe J.-C. Panet, baux du 1er mars 1745 et 15 avril 1757.

43 ANQQ, greffe C. Barolet, baux du 22 mai 1732 et du 7 septembre 1732.

44 ANQQ, greffe J.-C. Panet, bail du 4 mars 1752.

45 Sans entreprendre une démarche trop imposante, il importe dans un premier temps de s'arrêter à considérer le coût d'achat d'un terrain. À défaut d'une reconstitution rigoureuse d'un papier terrier qui puisse nous indiquer non seulement l'emplacement du terrain mais aussi la conjoncture temporelle dans laquelle se situe l'acte, il devient difficile de préciser un coût moyen pour l'achat d'un terrain.

46 L. Dechêne, La rente du faubourg Saint-Roch à Québec, 1750-1850, RHAF, vol. 34, n°4 (mars 1981), p. 579.

47 ANQQ, NF7, Aveu et dénombrement des Pauvres de l'HôtelDieu, 12 décembre 1739. Il faut souligner que Joachim Girard, concessionnaire à 3d le pied carré, revend ses lots subdivisés entre 1s3d et 8s le pied carré, soit une surenchère maximale de 400%, ce qui confirme la tentative spéculative du cordonnier-aubergiste.

48 Ibid., Aveu et dénombrement du fief de Québec de l'Hôtel-Dieu, 3 juillet 1739.

49 Ibid., Aveu et dénombrement des Jésuites dans la ville de Québec, 20 février 1733.

50 Ibid., Aveu et dénombrement du fief de la Haute-ville des Ursulines, 27 mai 1737.

51 Ibid., Aveu et dénombrement du fief du Sault-au-Matelot, 20 août 1737.

52 Ibid., Aveu et dénombrement des fiefs du Cap-aux-Diamants et Notre-Dame, 17 mars 1740 et 20 mai 1740.

53 L. Dechêne, La rente..., pp. 579-580; voir également Archives du Séminaire de Québec (par après ASQ), fonds Seigneuries 6, n°23, vente 17 juin 1726.

54 ASQ, fonds Seigneuries 6, n^{os} 54 et 54B, vente 1er juillet 1696; cession, 17 octobre 1705.

55 L. Dechêne, La rente..., p. 580.

56 A. Charbonneau et al., op. cit., pp. 251-252.

57 ANQQ, greffe G. Rageot, n°4032, vente du 28 mai 1690.

58 ANQQ, greffe F. Lacetière, n°1528, 29 janvier 1726.

59 ANQQ, greffe F. Lacetière (M41), n°2044, 8 novembre 1719. Tous les prix indiqués sont en monnaie de France.

60 Ibid., n°2208, 20 mars 1724.

61 Un relevé des lods et ventes que rapportent les transactions immobilières à Québec en 1758 confirme cet ordre de grandeur quant au prix de vente et cela en dépit de l'inflation galopante que connaît la capitale à cette époque. AN, Colonies, C^{11}A, 103, f528ss, Lods et ventes, Québec, 1758. Je remercie mon collègue M. Lafrance de m'avoir fourni cette référence.

62 ANQQ, greffe H. Hiché, n°508, 29 octobre 1735.

63 J.-P. Bardet, Rouen..., pp. 178-179.

Consommation et production

"Fortunes ou infortunes", aurions-nous pu intituler cette troisième partie selon la savoureuse expression de D. Roche qui cherche par le fait même à démontrer qu'une "fraction importante de la population citadine est d'abord engagée dans des rapports étroits de dépendance"[1]. Le jeu de mots concerne toutefois un contexte très différent de celui de Québec. Néanmoins la résultante, c'est-à-dire la dépendance à l'intérieur d'un rapport de production ne paraît pas aussi éloignée. Si Roche circonscrit son analyse au peuple de Paris, c'est-à-dire aux domestiques et petits salariés, il y a lieu de l'étendre à la plus grande part de la société urbaine québécoise au cours du 18^{e} siècle.

Traiter de production sous-entend inévitablement consommation . L'environnement domestique, qu'il s'agisse de l'intérieur ou de l'extérieur ou encore du garde-manger, traduit un certain langage de la consommation qui ne trouve sa source que dans la production. À défaut de recréer toute la chaîne, force nous est de replacer les acteurs québécois dans cette première perspective. Au 18^{e} siècle, les Québécois ne rêvent plus d'aller aux Indes, les Indes viennent à eux! Québec devient un carrefour international; elle bat au pouls des marées et du commerce. Journaliers, artisans et commerçants s'y soumettent, les officiers et fonctionnaires en profitent...

L'environnement domestique

Dans une ville comme Québec où les locataires se font les plus nombreux au 18e siècle, cette situation implique certaines réalités qui se répercutent tant au niveau matériel que culturel. Par définition mobiles, les locataires ne s'embarrassent pas d'un bagage excessif; ils ne négligent pour autant les goûts à la mode. De l'inventaire de biens se dégage un certain discours de la consommation[1], duquel en corollaire se détache quelques caractéristiques du mode de vie urbain.

L'extérieur: écuries et étables

L'étude du paysage urbain a déjà fait ressortir deux caractéristiques de l'habitation de la capitale au 18e siècle: d'une part , la configuration topographique particulière de la ville ne permet pas de cultiver un potager ailleurs qu'à la Haute-ville, de sorte que l'auto-suffisance au niveau des produits maraîchers n'apparaît que le fruit d'une minorité; d'autre part, les habitations ne comprennent qu'une fois sur dix des bâtiments tels que hangars, étables, écuries ou autre.

Cette situation trouve écho dans les biens que possèdent les Québécois du 18e siècle. Si, au début du 18e siècle, les autorités se "scandalisent" de constater l'adoption spontanée du cheval comme moyen de transport, jusque-là sym-

bole de prestige des officiers[2], elles ne peuvent que se féliciter de la sobriété des habitants de Québec à ce sujet. À tout seigneur... tout honneur, pourrait-on dire! Le cheval, cette noble conquête de l'homme, n'a pas gagné la faveur populaire du moins à Québec. Question de prix? Peut-être à la fin du 17e siècle alors qu'un cheval vaut un peu plus d'une centaine de livres[3], mais certes pas au milieu du siècle suivant alors qu'un cheval peut valoir de trois à quatre fois moins[4].

Or peu importe que l'on se situe à la fin du 17e siècle ou au milieu du siècle suivant, la proportion de propriétaires de chevaux ne varie guère: elle se situe en moyenne à moins de 10%. Cette situation ne se veut que le reflet de la situation prévalant au niveau de l'habitation: celle-ci n'offre que peu de possibilités pour loger les animaux et leur nourriture ou encore les véhicules de transport tels que calèche, carriole, charrette ou tombereau (tableau 29).

TABLEAU 29
MOYENS DE TRANSPORT TERRESTRES, 1690-1749

DÉCENNIE	N° IAD	CHEVAL	CALÈCHE	CARRIOLE	CHARRETTE	TOMBEREAU	TRAÎNE	RAQUETTE
1690-1699	43	3	0	0	1	1	0	0
1700-1709	95	12	4	3	4	5	4	9
1710-1719	122	9	2	4	6	2	3	12
1720-1729	125	10	4	7	8	1	1	3
1730-1739	132	9	7	7	4	0	3	3
1740-1749	181	18	7	15	11	3	3	8
TOTAL	698	61	24	36	34	12	14	35
%		8,74	3,43	5,16	4,87	1,72	2,00	5,01

En somme, les Québécois du 18e siècle se déplacent à pied hiver comme été lorsque la distance à parcourir n'est pas trop longue. Et si la course exigeait un effort pour transporter quelques buches de bois ou de l'eau, ils pouvaient

toujours se résoudre à atteler les chiens[5]. Aussi n'est-il pas étonnant de constater que l'intendant Bigot accorde la priorité aux piétons dans les rues de Québec; en cela, il ne fait que reprendre une législation déjà promulguée par son prédécesseur J. Raudot au début du siècle[6]. Et si la course doit conduire en banlieue ou encore si le temps presse, tout concourt à recourir aux services des charretiers, ces chauffeurs de taxi de l'époque.

En 1749, il en coûte 6 sols au voyageur pour une course à la Basse-ville et quatre de plus si le charretier conduit son passager depuis la Basse-ville jusque chez les Jésuites à la Haute-ville. S'il faut se rendre par-delà, par exemple dans le faubourg Saint-Jean, il en coûtera 14 sols. Depuis le Palais de l'intendant, il en coûte 6 sols pour se rendre au faubourg Saint-Roch, 9 pour aller chez les Jésuites et 12 pour parvenir aux faubourgs de la Haute-ville. En somme, le territoire fait l'objet d'un quadrillage. Quant au transport régional le tarif se fixe à la journée. Ces tarifs ne concernent que les déplacements des personnes, une série de prix étant établie pour le transport des marchandises[7].

Mais, outre les charretiers, qui possède un ou des chevaux? Près d'un résident sur deux des faubourgs en possède sans qu'il soit possible de leur accoler une profession outre le générique d'"habitant". Chez les urbains, conseillers, fonctionnaires, chirurgiens et officiers constituent la fraction la plus importante des propriétaires de moyens de transport terrestres; ces serviteurs de l'état et du public ont à se déplacer fréquemment. La deuxième catégorie de propriétaires de chevaux comprend les marchands, négociants de même que quelques commerçants-boulangers et bouchers - qui en tirent profit lors du transbordement de leurs marchandises. Un dernier groupe réunit notamment des constructeurs tels que charpentiers, menuisiers et architectes. Dans ce dernier cas, il s'agit de Hilaire Bernard

de Larivière qui doit se déplacer fréquemment en sa qualité d'arpenteur. En somme posséder un cheval et une calèche ou carriole peut découler de besoins pratiques et réels mais dans le contexte québécois du 18e siècle, la possession d'un cheval se veut également symbolique dans la mesure où elle désigne un statut. Car par la concentration qu'il implique, le milieu urbain dispense en quelque sorte les citadins de posséder des moyens de transport terrestres.

L'espace restreint dont ils disposent et les problèmes de pâturage et d'approvisionnement en fourrage forcent d'ailleurs les Québécois à recourir aux pâturages des communautés religieuses auxquelles ils paient un loyer[8]. Le problème subsiste toujours lorsqu'il s'agit de garder des animaux, sauf s'il s'agit de gallinacés; et pourtant les propriétaires de cochons et de vaches se font beaucoup plus nombreux que ceux de chevaux: le double pour les porcs et le triple en ce qui concerne les vaches (tableau 30). Aussi n'est-il pas surprenant de retracer diverses ordonnances au sujet des porcs errants dans les rues et sur les remparts de la ville.

TABLEAU 30
SORTES D'ANIMAUX POSSÉDÉS[9], 1690-1749

DÉCENNIE	N° IAD	COCHONS		VACHES		BOEUF		POULES		MOUTONS	
1690-1699	43	6	13,95%	8	18,6%	4	9,3%	4	9,3%	1	2,3%
1700-1709	95	23	24,21%	28	29,5%	14	14,7%	12	12,6%	2	2,1%
1710-1719	122	26	21,31%	34	27,9%	9	7,4%	7	5,7%	7	5,7%
1720-1729	125	20	16,0%	26	20,8%	5	4,0%	6	4,8%	4	3,2%
1730-1739	132	17	12,88%	14	10,6%	3	2,3%	2	1,5%	1	0,7%
1740-1749	181	35	19,34%	44	24,3%	3	1,6%	10	5,5%	2	1,1%
TOTAL	698	127		154		38		41		17	
%			18,19		22,06		5,44		5,87		2,43

A l'exception des habitants des faubourgs qui possèdent des animaux trois fois sur quatre, les propriétaires d'animaux se répartissent dans les divers quartiers: un

peu plus d'un ménage sur trois au quartier du Palais, un peu moins en Haute-ville et moins d'un sur quatre à la Basse-ville. Ce sont toutefois les vaches et non les porcs qui sont les plus populaires. Animal plus sédentaire que le porc, l'absence de clôture autour des maisons ne l'incite pas à prendre la poudre d'escampette pour aller glaner ça et là une marguerite ou une brindille de foin. Par ailleurs, la vache fournit les produits laitiers essentiels à une bonne alimentation et, qui sait, peut-être aboutit-elle dans une marmite en situation d'urgence.

Le boeuf semble moins populaire; de fait il y a tout lieu de croire qu'outre ceux qui aboutiront en pieds et jarrets sur l'étal du boucher, la plupart constituent des animaux de trait puisque plus de la moitié des boeufs inventoriés appartiennent à des ménages installés dans les faubourgs. Quant aux poules, poulets, dindes, oies, pigeons et autres animaux à plumes, il existe de fortes chances pour que leur espérance de vie soit courte: à peine une saison puisque la ponte ralentit pendant la saison hivernale. Quant au mouton, peu populaire, il ne se démarque pas de la tendance coloniale[10].

Ces animaux, compte tenu de l'espace disponible, sont rarement nombreux. On les retrouve dans les cours, quelques fois dans les pacages de la Haute-ville ou même dans les caves des maisons, ou encore s'il s'agit de poules dans une pièce du logement, parfois dans le grenier[11]. Le phénomène incite toutefois les autorités administratives à promulguer quelques règlements pour l'enlèvement des fumiers.

Outre les bouchers qui possèdent principalement des bovins destinés à l'abattoir et les tanneurs, la majorité des propriétaires d'animaux domestiques se retrouvent non plus chez les conseillers, fonctionnaires et marchands mais bien chez les artisans qu'ils soient de la construction, du fer, du vêtement et du bois. Posséder des animaux à Québec

au 18e siècle devient en quelque sorte une réponse à la conjoncture: on cherche à s'assurer d'une certaine forme d'auto-suffisance. La baisse notable du nombre de propriétaires d'animaux entre 1720 et 1740 découle non pas du coût d'achat élevé d'une bête mais plutôt de la situation générale prévalant dans la capitale pendant cette période, au cours de laquelle se rencontrent une forte immigration et par conséquent une mobilité exceptionnelle. Cette faible représentation des possesseurs d'animaux laisse donc croire à un plus large recours aux bouchers quant à l'approvisionnement en viandes.

De la cour au garde-manger

Mais l'espace alloué aux animaux ne doit pas, du moins en Haute-ville, empiéter sur le potager. De superficie moyenne, les Québécois y cultivent de nombreux produits maraîchers alors que plusieurs arbres fruitiers fournissent des petits fruits frais en saison. Par ce biais, il devient possible de pénétrer dans le garde-manger des Québécois du 18e siècle et ainsi de devenir plus familier, sans pour autant partager leur plat[12].

Dans leurs jardins, les citadins du 18e siècle cultivent outre des légumes, des légumes condimentaires, des épices et des fruits. En reprenant la distinction préétablie à savoir pour les légumes, légumineuses, légumes-racines, légumes foliacés, légumes foliacés et condimentaires et enfin légumes fruits, il apparaît que le garde-manger des Québécois se rapproche de très près de la carte offerte à l'Hôtel-Dieu de Québec.

En ce qui concerne les légumineuses, seules les lentilles sont absentes des résidences québécoises; d'ailleurs le climat et le sol n'en permettent pas la culture. Toutefois

aucun marchand n'en offre dans sa boutique[13]. Par contre pois verts, blancs ou secs côtoient fèves et haricots. Quant aux légumes-racine, ils se limitent aux betteraves, carottes et navets. Salsifis, panais et pommes de terre sont inconnus ou ignorés alors que les betteraves et carottes se font tout autant rares à l'Hôtel-Dieu[14].

Les légumes-foliacés rencontrés se résument à quatre espèces: le céleri, le chou, de loin le plus populaire, le chou pommé et l'asperge[15]. Aucune mention du chou-fleur ou de la laitue qui semble très populaire d'après le suédois Pehr Kalm, ni de la chicorée ou de la scarole qui se consomment fraîches. En conséquence, elles sont absentes des relevés.

Les légumes-condiments inventoriés recoupent ceux de la table de l'Hôtel-Dieu: échalotes, oignons (rouges ou en tresse) et poireaux. Histoire d'y ajouter un peu de piquant, il faut inclure les piments du marchand François Chasle en 1747[16]. Enfin parmi les légumes-fruits locaux, seuls les concombres ressortent; il faut toutefois leur adjoindre au cours du 18^{e} siècle deux importations, les olives et les artichauts. Si les olives peuvent paraître plus accessibles, en contrepartie les artichauts salés de Jean Crespin[17] apparaissent d'un goût plus exotique et plus raffiné et par conséquent moins partagé. À cette liste de légumes, il faut ajouter les champignons séchés du conseiller Jean François Martin Delino[18].

En somme, sauf quelques exceptions, les légumes qui se retrouvent inventoriés apparaissent le plus souvent sur la table de la plupart des familles après avoir poussé dans les jardins maraîchers de la ville ou des faubourgs. Les produits importés s'y font rares et n'apparaissent que tardivement au cours du 18^{e} siècle.

Les céréales inventoriées proviennent toutes, à l'exception du riz, de la production régionale. Comme il se

doit le blé et la farine de blé occupent la place d'honneur. La société laurentienne est celle du blé et les Québécois sont des mangeurs de pain. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que trois inventaires sur dix consignent la présence de blé ou de farine de froment. Cette situation progresse de pair avec celle du logement: faut-il le rappeler le tiers des propriétaires accordent à leurs locataires le droit de cuire le pain au four[19].

Il n'en demeure pas moins que tous les locataires ne peuvent cuire leur pain au four de la maison; plusieurs doivent recourir aux boulangers de la ville. Ceux-ci, régis par l'administration publique, offrent trois genres de pain aux citoyens de Québec: le pain blanc fait de fleur de farine, le pain bis blanc fait de grosse farine mais épuré de son et enfin le pain bis d'une apparence foncée et contenant du son. Cette troisième catégorie de pain disparaît cependant au cours du 18^{e} siècle puisque ancune ordonnance ne la mentionne.

L'activité des boulangers s'associe évidemment étroitement avec la conjoncture des récoltes de sorte que les mauvaises récoltes conduisent inévitablement le Conseil supérieur, les intendants et la Prévôté à intervenir dans les moments difficiles. Mais les moments les plus difficiles sont sans doute réservés aux plus démunis des citoyens qui, faute de four, doivent recourir aux services des boulangers. Autant les trois instances s'arrêtent-elles à promulguer règlements et ordonnances au sujet du prix du pain, autant les boulangers s'ingénient-ils à les contrer soit en trichant sur le poids, soit en employant des ingrédients de moindre qualité, soit encore en créant une pénurie artificielle de l'un ou l'autre des produits[20].

Lorsqu'en 1714 les femmes des journaliers de Québec se présentent à la réunion du Conseil pour porter plainte au sujet de la mauvaise qualité du pain vendu par les boulan-

gers, la frustration atteint son paroxysme. Appelé à émettre son opinion le conseiller et médecin Michel Sarrazin affirme que "l'usage d'un aussi mauvais pain produirait infailliblement des maladies pestilentielles à ce peuple et qui peu a peu infecteroit l'air et se communiquerait a ceux qui sont les plus aisez de la colonie".[21] Discours médical et humanitaire, qui ne cache pas néanmoins ses préjugés...

Occasion exceptionnelle, cette situation se camoufle le plus souvent derrière le défi de policer les boulangers de la ville selon l'expression du procureur général et des conseillers. L'un des moyens imposés et qui s'avère plus ou moins efficace constitue le pesage au moment de la vente[22]. La solution ne suffit pas puisque le procureur laisse même sous-entendre qu'il y aurait collusion entre les quatre boulangers de la ville, de sorte que permission est accordée en 1710 à un cinquième d'avoir pignon sur rue à Québec.[23] La concurrence mettra-t-elle un frein modérateur à ces pratiques? Depuis quelques années les marchands jouissent du droit de fabriquer et de commercer le biscuit[24] et il semble que ce secteur de la production ait joui d'une stabilité relative par la suite. Au cours du 18^{e} siècle, chaque mauvaise récolte suscitera une mise en garde envers les boulangers qui, tentés d'exporter des farines ou des biscuits, produits beaucoup plus lucratifs, se verront rappelés d'offrir en tout temps du pain aux citadins.

Conséquence sans doute de l'accroissement général de la production du blé, les prix du pain tendent à baisser au cours du 18^{e} siècle[25] (tableau 31). Il faut toutefois noter que l'écart de prix entre les produits se maintient tout au cours du 18^{e} siècle de sorte que le pain blanc bis coûte environ 20% de moins que le pain blanc; quant au pain bis, il coûterait environ 25% de moins que la deuxième catégorie et 40% de moins que le blanc. En somme, le pain apparaît comme l'une des denrées de base de l'alimentation et

l'administration publique entend veiller à ce que la population puisse s'en procurer à des prix abordables.

TABLEAU 31
PRIX RÉGLEMENTÉS DU PAIN À LA LIVRE[26]
(monnaie de France)

ANNÉE	PAIN BLANC	PAIN BIS BLANC	PAIN BIS
1692	24[d]	22.5	15
1700	30	22.5	18
1707	18	11.35	--
1710	25.75	13.75	--
1731	21.75	16	--
1737	22	16.125	--
1742	24	20	--

Peu utilisés à l'Hôtel-Dieu[27], le seigle et le sarrasin sont totalement absents des inventaires de même que l'orge, ce qui confirme la primauté du blé dans un milieu urbain comme celui de Québec. Toutefois à compter de la troisième décennie du 18[e] siècle, les marchands offrent en vente un nouveau produit tiré du froment: l'amidon[28]. Connu surtout pour son utilisation dans la blanchisserie, l'amidon peut également servir dans la fabrication de la bière.

Si l'orge et l'avoine peuvent se substituer au blé au cours d'une disette, les Québécois préfèrent assurément l'avoine; cependant cette céréale semble davantage destinée à nourrir les animaux, au même titre que le son. Quant au maïs, il aurait pénétré davantage dans la cuisine des ménages que dans celle de l'Hôtel-Dieu. Le riz, seul produit importé de cette carte, serait disponible de façon régulière surtout à la fin du 17[e] siècle. En somme, les céréales disponibles à la population se comparent avantageusement à celles offertes aux malades de l'Hôtel-Dieu.

Le régime piscivore repose, d'après les inventaires, essentiellement sur l'éternelle triade anguille, morue, saumon. L'anguille s'avère l'espèce la plus populaire, pré-

cédant de peu cependant la morue. Quant à celle-ci, les Québécois, à l'encontre des religieuses de l'Hôtel-Dieu, préfèrent la morue sèche à la morue verte[29]. En ce qui a trait au saumon, on le consomme autant salé que fumé mais surtout à la fin du 17e siècle et après 1730. Les poissons d'eau douce sont absents de même que les mollusques sauf pour une exception: les huîtres marinées de François Chasles. L'absence d'huîtres étonne compte tenu de leur importance non seulement dans l'alimentation mais aussi dans leur usage "industriel" plus tard au cours du siècle[30]. Il est vrai que ces mollusques se consomment frais de préférence; il en va de même pour les écrevisses que le suédois Kalm rapporte comme une espèce non pas en voie de disparition mais rare compte tenu de leur excessive commercialisation[31].

À cette nomenclature, il ne reste qu'à rajouter anchois et sardines de la Méditerranée, les premiers étant plus populaires que les secondes mais néanmoins probablement tout aussi marginaux quant à leur consommation puisqu'ils ne parviennent qu'à la table de riches marchands. Ces espèces de poisson, de crustacés et de mollusques ne représentent toutefois pas les seules espèces mangées à Québec. Certains Québécois adoraient la barbue et le turbot et raffolaient de l'esturgeon, au point d'en consommer davantage que la morue. C'est sans compter la tortue qui s'apprête bien en potage[32].

En ce qui concerne les laitages, les inventaires n'offrent que peu ou pas d'indication puisque le lait et les oeufs se consomment frais et sont usuellement laissés "pour subsistence". L'importance du cheptel laitier urbain et la presque totale absence de chèvres incite à conclure que les citadins nourrissent leurs enfants au lait de vache. Les oeufs de poule n'apparaissent qu'en 7 occasions et pourtant ils sont populaires[33]. Conséquence sans doute de la diffi-

culté de conservation, les fromages à la crème disparaissent des inventaires mais les gruyères et les fromages de Hollande et du pays demeurent. Alors que les deux premières sortes apparaissent dès la fin du siècle, il faut cependant attendre la deuxième décennie du 18e siècle pour constater la présence des fromages du pays.

Le beurre domine outrageusement les huiles et les graisses dans la cuisine des ménages québécois. Le suif et le saindoux le suivent à bonne distance mais précèdent l'huile d'olive. Quant à l'huile de noix, cette matière ne semble pas trop populaire étant donné son prix excessif. Il faut mentionner cependant que le suif ne sert pas qu'à la cuisine; on en fabrique également la chandelle. À nouveau, les produits offerts aux Québécois se rapprochent sensiblement de ceux présents sur la table de l'Hôtel-Dieu.

Histoire de relever quelque peu les plats, les ménages (devrions-nous dire les ménagères?!) québécois disposent de plusieurs épices et fines herbes dont les plus connues sont le sel, le poivre, la muscade, la girofle et la cannelle. Bien que le sel constitue d'abord et avant tout un agent de préservation, il n'en demeure pas moins qu'il peut constituer une épice utilisée lors de la cuisson[34]. Quant au poivre, bien que sa description reste vague la plupart du temps, les documents précisent, à l'occasion, qu'il s'agit de poivre blanc[35].

En ce qui a trait aux fines herbes, si Kalm traite du thym et de la marjolaine qui poussent en abondance autour de Québec[36], les huissiers boudent ou ignorent celles-ci et leur substitue fenouil[37] et feuilles de laurier[38]. C'est sans compter les épices intégrées à la pharmacopée de Jourdain Lajus: notamment la sauge, reconnue pour ses propriétés thérapeutiques, l'origan et le serpolet (variété de thym). Ces trois fines herbes peuvent rehausser la saveur de certains plats et peuvent également pousser à Québec.

Quant aux fines herbes et épices importées, le lieutenant des chirurgiens utilise du gingembre, du safran et du genièvre[39]. Il s'agit là des seules mentions de ces produits tirés par ailleurs d'un contexte particulier; ils ne sont pas d'usage courant dans la cuisine du 18e siècle. À cette nomenclature, il faut ajouter une dernière épice, assez populaire, utilisée surtout en confiserie: l'anis.

Parmi les condiments utilisés fréquemment sur les tables québécoises, il faut relever en premier lieu les herbes salées qui constituent un assaisonnement idéal pour les soupes, base des repas.[40] La moutarde importée ne semble pas populaire mais la moutarde relève quelques aliments puisque à l'occasion le huissier inclut quelques moutardiers parmi les services de vaisselle. D'ailleurs la moutarde sauvage abonde dans la région[41]. L'ail ne fait l'objet que d'une seule mention[42]; en contrepartie les câpres aboutissent plus souvent dans quelques plats mijotés dans les cuisines de marchands tels que Claude Pauperet ou encore François Chasle.

Les câpres comme quelques autres produits d'ailleurs ne parviennent à Québec que dans des solutions vinaigrées. Bien que ces denrées n'apparaissent pas sur toutes les tables, le vinaigre par contre risque fort de pénétrer dans la cuisine familiale, notamment à l'automne au temps des marinades. On le retrouve dans près de 7% des inventaires.

À en juger par le nombre d'observations, les Québécois ne sont pas friands de sucres, de sucreries ou encore de pâtisseries sucrées. La cassonade, brute ou blanche, constitue le sucre le plus populaire; on la retrouve dans un peu plus de 7% des inventaires. Suivent la mélasse et le chocolat et ensuite le sucre d'érable qui, selon Kalm, serait le seul sucre que consomme les ruraux[43]. Alors qu'à la fin du 17e siècle, les huissiers et notaires ne consignent que quelques mentions de sucre[44], vers le milieu du siècle

suivant quelques fortunés pourront se gaver de miel de Narbonne, sucre candi[45] ou encore de sucre royal[46]. C'est sans compter les sirops ou sirop de citrons[47].

Toutefois de ces préparations fruitées il faut retenir la prépondérance des confitures préparées à l'aide de fruits du pays. Quelques hôtes plus à l'aise pourront offrir à leurs invités des écorces de citrons confits. Cette pratique s'avère peu courante cependant, les hôtes offrant plutôt des amandes ou des noix de toutes sortes ou encore des fruits.

Les amandes semblent très populaires et d'une variété peu commune qu'il s'agisse d'amandes en coque, sèches, cassées ou encore de dragées. À l'occasion, l'amande aura été broyée en poudre pour être utilisée en pâtisserie[48]. Les noix de France paraissent toutefois beaucoup moins populaires que celles de Galles. Les avelines et les noisettes ferment le cortège.

Parmi les fruits importés, les raisins tiennent le haut de la tablée. Figues et citrons se partagent le second rang bien que leur taux d'apparition sur la table d'hôte paraisse faible et surtout instable: si on les retrouve à la fin du 17^{e} siècle, par contre il faut attendre les années 1730 avant de retracer à nouveau l'un des deux produits. Il faut enfin signaler l'exotisme de l'orfèvre Paul Lambert dit Saint-Paul qui se permet d'offrir à ses invités de la noix de coco[49].

Les prunes, encore plus populaires que les raisins font cependant problème; les huissiers ne précisent que rarement s'il s'agit du produit importé ou de la variété domestique. Parmi les fruits domestiques, les pommes font l'objet du plus grand nombre de mentions. Les poires se font rares; seul Aubert de Lachenaie peut, semble-t-il, s'en offrir; elles proviendraient de Montréal. Quant aux courges et melons de même que les baies, les notaires les passent sous

silence lors des inventaires et pourtant baies et petits fruits abondent[50]. Les plus astucieux et aussi les plus fortunés trouvent le moyen de les conserver non seulement en confitures mais aussi dans l'eau-de-vie.

Mais que boivent les Québécois du 18e siècle? Assurément de l'eau puisée à la fontaine publique du quartier ou encore dans le puits de la maison. Les enfants peuvent compter sur le lait de vache. Les alcools présents surtout chez les marchands et évidemment chez les cabaretiers se composent de vins rouge principalement[51]. L'eau-de-vie et la guildive complètent la carte des alcools. Aucune mention de bière en dépit du fait que la ville compte deux brasseries au 18e siècle. Le café semble devenir populaire dans les années 1730 alors que le thé n'apparaît que deux fois. Enfin il faut souligner l'apparition momentanée de la réglisse à la fin du 17e siècle[52].

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un aliment mais plutôt d'une habitude qui souligne la fin d'un repas, le tabac ne prend pas une place démesurée dans les pratiques du 18e siècle. Les notaires consignent néanmoins régulièrement la présence de ce "mal nécessaire" tout au cours du 18e siècle. Toutefois peu s'adonnent au tabagisme; seulement 8% des inventaires notent la présence de tabac, encore faut-il préciser qu'il s'agit de tabac du pays et non de tabacs importés du Brésil, de Saint-Vincent ou d'Espagne. Le danger ne vient pas de la fumée mais plutôt... de la poudre et frappe les femmes autant que les hommes puisque l'habitude de priser s'implante dans les milieux aisés de Québec au 18e siècle[53]. Par ailleurs, produit de consommation fort à la mode dans la France du 18e siècle[54], surtout à cause de ses propriétés "médicinales", le ginseng constitue une source de revenus d'exportation appréciable. Toutefois, suite à un marketing habile ou abusif, ce produit n'apparaît que deux fois dans la documentation.

De tous les éléments composant un repas, seules les viandes échappent à vrai dire aux inventaires. Certes y rencontre-t-on du lard salé et en très grande quantité devrait-on ajouter: un inventaire sur cinq en fait mention. C'est à croire que le régime carné se limite au porc. Le fait que plus de la moitié des inventaires soient rédigés entre le premier novembre et le 30 avril influe certainement sur cette situation. Par contre le boeuf ne se mange pas en salaison. Faut-il y voir un régime qui s'adapte aux saisons et aux modes de conservation?

Le lard salé se conservant bien pendant l'automne et l'hiver, le boeuf ferait les frais de la carte au printemps et à l'été. Puisque peu d'individus outre les bouchers et quelques marchands disposent de glacières, il faut donc croire que les Québécois(es) du 18^{e} siècle font, du moins pendant l'été, leurs provisions sinon au jour le jour à tout le moins au rythme des jours de marché, c'est-à-dire deux fois la semaine, le mardi et le samedi.[55] Mais en aucun temps la saison n'empêche d'acheter du boeuf; cette situation découle plutôt du calendrier liturgique.

D'ailleurs tout au cours du 18^{e} siècle, à l'instar des boulangers, les bouchers seront également régis par règlements[56], sauf en certaines occasions pendant lesquelles les administrateurs se fieront au libre marché, notamment au cours des années de forte instabilité que sont 1718 et 1719[57]. Il existe deux prix-plafond pour la livre de boeuf selon le temps de l'année, c'est-à-dire de Pâques à la fin de juin et du 1er juillet au carême. Règle générale, le prix du boeuf est inférieur à celui du lard[58], d'autant plus en temps de crise alors que le premier est assujetti au plafond fixé par l'administration (tableau 32).

De par son prix, le boeuf est tout aussi accessible l'hiver que le lard salé. Reste donc à déterminer si les quantités produites peuvent rencontrer les besoins, du moins

d'après l'estimation du lieutenant-général de la Prévôté qui fixe le nombre de carcasses mises en vente hebdomadairement. En 1717, pour une population civile totale de 2300 personnes, les bouchers Bellerose, Dolbec et Larchevêque

TABLEAU 32
PRIX DES VIANDES À LA LIVRE EN MONNAIE DE FRANCE

ANNÉE	BOEUF		LARD	VEAU		MOUTON
	Pâques-01/07	01/07-carême		Pâques-01/07	01/07-carême	
1692	3s 9d	3s 0d				
1694	3s 9d	3s 0d	6s 0d	3s 9d	4s 0d	
1706	3s 0d	3s 0d	3s 0d	2s 4d	3s 0d	
1710	3s 4d	2s 8d	4s 0d			
1718	6s 6d	6s 0d	14s 6d			
1719	9s 0d	7s 6d	7s 6d			
1730	4s 0d	3s 0d	4s 0d			
1731-44		3s 6d	4s 0d			
1745		4s 0d	4s 6d			
1748	4s 6d	4s 0d	12s 6d	5s 0d	5s 0d	4s 0d
1749	4s 6d	4s 0d	6s 0d			
1750	4s 0d	3s 6d		5s 0d	5s 0d	4s 0d

acceptent "de débiter chacun un boeuf par semaine au public"[59]. L'année suivante, Joseph Cadet s'engage seul à débiter autant de carcasses. En 1719, ce nombre passe à cinq[60]. L'engouement pour le boeuf est tel qu'en 1745, le lieutenant de la Prévôté enjoint les douze bouchers de la capitale de tuer collectivement 25 boeufs par semaine et cela en vue de suffire aux besoins d'une population d'environ 5400 personnes[61]. À l'automne 1757, le curé Récher note que les bouchers de Québec abattent de 80 à 90 boeufs par semaine pour nourrir 7300 personnes[62]. Quiconque enfreint le règlement se voit passible d'amende; c'est d'ailleurs le sort réservé à Jean-Baptiste Chapeau, Pierre Dorion et Pierre Renaud dit Canard, tous trois condamnés pour n'avoir pas tué la quantité de boeuf à laquelle ils étaient te-

nus[63]. La consommation de boeuf de boucherie augmente considérablement au cours du 18e siècle parmi les citoyens de Québec. En présupposant un poids debout de 1000 livres pour un jeune boeuf duquel il ne reste que 400 livres une fois sur l'étal[64], cela représenterait une mise en vente quotidienne per capita de 47.3 grammes en 1717, compte tenu d'une semaine de cinq jours. Cette proportion passerait à 422.5 grammes en moyenne en 1757. Alors que la population augmente de quelque 218% au cours de cette période, le boeuf offert à la consommation progresse à un rythme quadruplé (793%).

Dommage que les divers règlements ne précisent pas ces données pour chacune des viandes étalées chez les bouchers. Tout au plus, faut-il se borner à accepter la hiérarchisation telle que suggérée par l'analyse de l'alimentation à l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire primauté du boeuf, second rang au porc mais à très bonne distance, ensuite veau, volaille et enfin mouton[65]. Cette classification semble découler par ailleurs du marché. Le veau coûte plus cher que le boeuf: s'il en coûte jusqu'à 50% de plus à livre à la fin du XVIIe siècle[66], l'écart se stabilise autour de 15% au début du 18e siècle[67] et diminue à 10% en 1749[68].

Les ordonnances demeurent muettes au sujet des volailles sauf pour nous laisser sous-entendre que celles-ci dépendent du libre-marché, tout comme le porc, de sorte que les citoyens de Québec peuvent se les procurer autant des habitants que des bouchers[69]. Cette saine concurrence selon l'expression de l'intendant Raudot permet sans doute de maintenir les prix bas de sorte qu'au cours du 18e siècle, les volailles prennent plus d'importance sur la carte de l'Hôtel-Dieu[70]. L'agneau ne connaît qu'une vogue circonstancielle; de fait, il semble constituer un substitut au boeuf, "les habitans aimans, mieux elever des Moutons que des Boeufs" lorsque le prix des fourrages devient excessif[71].

Le gibier à poil ne s'avère pas l'une des viandes les plus recherchées sauf pour quelques marchands qui se délectent de rognons de castor[72] ou encore de rognons musqués[73]. Quant au gibier à plumes, bien que les inventaires et baux de location mentionnent de temps à autre la présence d'un pigeonnier[74] et que les ordonnances suggèrent sporadiquement que les habitants s'adonnent à la chasse même en ville, il n'y faut voir que des menus occasionnels. D'ailleurs la chasse n'apparaît pas comme le sport de la majorité en dépit du fait que, selon la loi de la milice, chaque habitant de 16 ans et plus doit, en principe, fournir son fusil et être prêt à toute éventualité. Or à peine un peu plus d'une personne sur cinq possède un fusil dans nos inventaires, ce qui rejoint une autre constatation déjà faite au sujet des miliciens[75]. D'autre part, dans le territoire immédiat de la capitale, la chasse est "épuisée" selon l'expression de l'intendant Hocquart[76].

L'analyse d'ossements corrobore par ailleurs ce phénomène de la diète: les trois quarts des produits consommés sont d'origine domestique alors que le quart des produits "sauvages" provient des pêcheries. Il ne reste donc qu'une faible part de gibiers dans la diète des Québécois du 18e siècle. Par ailleurs cette même analyse confirme la hiérarchisation des viandes telle que perçue à l'Hôtel-Dieu, à la seule différence que la part de la volaille dans le régime carné s'en trouve réduite à des proportions modestes[77]. De fait, les os d'oiseaux proviennent surtout de tourtes (77%) alors que le poulet ne représente que 14%. Dès lors, faut-il voir dans la volaille une viande plus appropriée au régime et à la diète des convalescents ou une question de goût?

Il ressort de ce bref survol du garde-manger des Québécois du 18e siècle trois phénomènes. D'une part, il confirme pour l'essentiel que les denrées de base disponibles

sur la carte des religieuses de l'Hôtel-Dieu, correspondent de très près à l'alimentation quotidienne de la majorité des citadins. D'autre part, l'intervention occasionnelle de l'état dans les deux secteurs névralgiques de la boulangerie et de la boucherie confirme le rôle prépondérant que jouent ces deux aliments dans le régime alimentaire des Québécois du 18e siècle. Elle souligne par ailleurs une évolution très différente compte tenu des lois du marché: alors que le prix du boeuf se maintient (en temps de crise) sensiblement au même niveau tout au cours du 18e siècle et même augmente légèrement, à l'opposé, celui du pain baisse en dépit des mauvaises récoltes. Faut-il voir une baisse de popularité de la panade ou encore une plus forte popularité du boeuf dans le régime carné? De fait, il faut considérer une explication double dans le cas du pain: d'une part, la production de blé s'accroît considérablement de sorte que les prix n'augmentent pas de façon aussi extravagante au cours du 18e siècle; d'autre part, les boulangers perdent une partie de leur clientèle en raison de l'auto-production. Ces deux facteurs expliquent la baisse du prix du pain de meilleure qualité au cours du 18e siècle. Le boeuf ne peut échapper au contrôle des bouchers sauf pour une faible partie de la population qui peut faire boucherie. Ainsi ces deux secteurs vitaux de l'alimentation, en dépit d'une réglementation suivie, évoluent de façon différente dans les moments de crise au 18e siècle. En dernier lieu, il faut observer un double phénomène qui émerge de l'analyse des inventaires après décès. D'une part, les aliments frais en sont absents. D'autre part, les huissiers consignent chez les mieux nantis les denrées importées telles que câpres, artichauts ou champignons, ouvrant ainsi la porte à une interrogation légitime quant à savoir si le document ne déforme pas la réalité populaire.

L'analyse des intérieurs domestiques permettra d'y répondre partiellement.

L'intérieur: un décor de luxe, à la mode du jour ou fonctionnel?

Il ne saurait être question d'analyser toutes les possessions matérielles des divers groupes socio-professionnels de Québec au 18e siècle. S'il est déjà établi par de nombreuses études archéologiques que la faïence commence à remplacer graduellement l'étain à compter des années 1740[78], l'analyse des inventaires confirme ce phénomène, du moins chez les mieux nantis. Par ailleurs, les meubles, sauf l'exception que constitue l'occasionnelle armoire d'acajou, se comparent avantageusement d'un ménage à l'autre; seule la part que représentent les armoires, commodes et tables varie de sorte que cette indication n'apporte pas nécessairement l'indication d'un décor "luxueux". Mais au fait que constitue ce genre de décor? Ce terme que plusieurs chercheurs mettent en doute peut-il s'appliquer à la réalité du 18e siècle à Québec. Afin d'apporter un regard neuf sur la question, nous avons choisi d'isoler trois composantes de la décoration intérieure dont deux d'utilité courante, l'éclairage et le chauffage et la décoration murale.

Quant aux groupes socio-professionnels, ils sont subdivisés selon la sempiternelle division des activités: services, commerces, transformation et les non-spécialisés. Bien que les services regroupent conseillers, officiers et sous-officiers des troupes et de l'administration publique, les professions libérales telles que notaires et chirurgiens de même que les huissiers et autres petits fonctionnaires, a priori une certaine hiérarchisation apparaît très évidente; il existe peu de probabilité qu'un conseiller et un

sergent de troupe possèdent les mêmes genres de décor. C'est pourquoi une sous-division permet de regrouper les notaires, chirurgiens, huissiers et sergents de troupes, laissant les conseillers, officiers et fonctionnaires dans une catégorie distincte. La même opération a prévalu quant au secteur du commerce alors que marchands et négociants forment un ensemble et que les représentants de l'alimentation (bouchers, boulangers, aubergistes) et ceux des transports constituent autant de subdivisions. Le secteur de la transformation inclut les constructeurs (maçons, charpentiers, menuisiers), les métiers du fer (forgerons, taillandiers, serruriers, arquebusiers), les métiers du cuir (tanneurs, cordonniers), les artisans du vêtement (tailleurs, perruquiers) et les métiers du bois (tonneliers, charpentiers de navire). La main-d'oeuvre non spécialisée comprend les journaliers et domestiques.

La décoration murale comprend outre les rideaux et les tapisseries, les cadres et les miroirs. Parmi les rideaux comptent autant ceux des fenêtres que des portes. Les tapisseries comprennent autant les pièces individuelles de Bergame, de loin les plus populaires, que les tentures. Ces étoffes et tissus bien que considérés comme éléments décoratifs n'en constituent pas moins des objets utilitaires dans un environnement où le froid séjourne cinq mois par année. Alors que les rideaux servent à couper le froid qui passe par les fenêtres, la tapisserie et davantage la tenture aident à combattre l'humidité qui se dégage des murs de pierre[79].

Selon le tableau 34, 172 ménages ou 25.4% des maisonnées possèdent des rideaux. La tapisserie s'avère aussi populaire puisqu'elle couvre les murs de 25.6% des logements (tableau 33). Parmi ceux qui possèdent des rideaux, les choix les plus populaires s'arrêtent sur les "toiles" (sans autres précisions) et sur les tissus laineux que

TABLEAU 33

DÉCORATION MURALE: RIDEAUX ET TAPISSERIES

DÉCENNIE	N° IAD	RIDEAUX							TAPISSERIES
		BERGAME	TRAITE	SERGE	INDIENNE	COTON	TOILE	AUTRE	
1690-1699	43	2	1	1	0	4	3	2	17
1700-1709	95	9	3	2	0	1	7	5	22
1710-1719	122	5	4	7	2	1	9	10	26
1720-1729	125	3	9	15	5	3	15	12	30
1730-1739	132	3	6	13	7	11	20	11	37
1740-1749	181	3	8	28	10	9	24	19	47
TOTAL	698	25	31	66	24	29	78	59	179
%		3,6	4,4	9,4	3,4	4,1	11,2	8,4	25,6

représente la serge. À noter cependant un changement dans les goûts et surtout dans les tissus à compter des années 1720. Si les tapisseries de Bergame demeurent populaires, par contre les rideaux de ce même genre le sont de moins en moins. La serge et la toile prennent le haut du pavé alors qu'apparaît timidement le coton et l'indienne, cette dernière étant un tissu de coton coloré par impression. C'est d'ailleurs durant cette décennie qu'apparaissent dans les stocks de marchands des coupons de tissus numérotés qui correspondent à des numéros de catalogues[80]. En somme, au cours du 18e siècle, les goûts commencent à changer au gré des innovations qu'apportent les fabricants de textiles. Si le secteur des tapisseries semble plafonner, en contrepartie les rideaux progressent. Il n'en demeure pas moins que ces deux sortes de décorations demeurent l'apanage d'une minorité.

Le tableau 34 démontre sans équivoque que les rideaux et tapisseries constituent un décor de prédilection pour les trois premiers groupes socio-professionnels[81]: conseillers, officiers et hauts fonctionnaires suivis par les marchands et négociants et par les représentants des sous-services, notaires, chirurgiens, huissiers et sergents de troupes. Les artisans viennent loin derrière quoiqu'il faille souligner l'importance qu'accordent les représentants des métiers du fer à ces ornementations.

Quant aux cadres, il faut distinguer entre objets profanes tels que portraits, cadres, images, cartes et horloges et objets religieux tels que les tableaux représentants des saints ou des personnages bibliques et les crucifix ou bénitiers. Les miroirs, selon les huissiers, sont petits, moyens ou grands. D'emblée, le tableau 35 suggère que quatre ménages sur cinq possèdent un miroir peu importe sa taille. Les cadres ornent beaucoup moins fréquemment les murs d'une maison de Québec quoiqu'il faille noter qu'à

TABLEAUX 34

PROPRIÉTAIRES DE RIDEAUX[81] ET TAPISSERIES

	GROUPES	N°	RIDEAUX		TAPISSERIES	
			N°	%	N°	%
I)	SERVICES					
	a) Officiers	94	53	56,4	59	62,8
	b) Sous-services	44	17	38,6	18	40,9
	SOUS-TOTAL	138	70	50,7	77	55,8
II)	COMMERCE					
	a) Marchands	75	40	53,3	42	56,0
	b) Alimentation	22	0	--	1	4,5
	c) Transport	31	6	19,3	2	6,4
	SOUS-TOTAL	128	46	35,9	45	35,1
III)	TRANSFORMATION					
	a) Constructeurs	62	7	11,3	8	12,9
	b) Fer	30	7	23,3	8	26,7
	c) Cuir	16	1	6,2	1	6,2
	d) Vêtement	19	4	21,1	2	10,5
	e) Bois	18	2	11,1	1	5,5
	SOUS-TOTAL	145	21	14,5	20	13,8
IV)	JOURNALIERS	8	--	--	--	--
	SOUS-TOTAL	8	--	--	--	--
V)	INCONNUS	258	35	13,6	28	10,8
	SOUS-TOTAL	258	35	13,6	28	10,8
	TOTAL	677	172	25,4	170	25,1

TABLEAU 35

DÉCORATION MURALE: CADRES ET MIROIRS

DÉCENNIE	CADRES					MIROIRS				
	PORTRAITS	CADRES	IMAGES	CARTES	HORLOGES	PETITS	MOYENS	GRANDS	INCONNUS	TAD
1690-1699	1	5	2	1	2	18	10	5	2	43
1700-1709	6	2	7	1	3	42	4	6	13	95
1710-1719	7	6	10	1	10	41	6	7	27	122
1720-1729	12	9	1	3	13	52	6	16	31	125
1730-1739	17	15	6	2	10	51	6	10	47	132
1740-1749	13	21	7	2	15	88	9	12	53	181
TOTAL	56	58	33	53	53	292	41	56	173	698
%	8,0	8,3	4,7	7,6	7,6	41,8	5,9	8,0	24,8	

compter des années 1720, les portraits, les cadres et les horloges[82] prennent un peu plus d'importance dans les décors urbains. Il en serait de même également pour les miroirs dont les grandeurs s'accroissent au cours du 18e siècle, nonobstant les qualificatifs des huissiers (tableau 36). Ainsi on retrouve 84% des miroirs d'une surface supérieure à 100 pouces carrés après 1720. Ceci s'explique par le fait que les ateliers de Saint-Gobain augmentent leur production et surtout améliorent leur procédé de fabrication, réalité à laquelle les huissiers doivent s'adapter. Or le miroir capte, réfracte et amplifie la lumière...[83]

TABLEAU 36
DIMENSIONS DES MIROIRS ENTRE 1690 ET 1749
(en pouces carrés)

Dimensions	1690-1699	1700-1709	1710-1719	1720-1729	1730-1739	1740-1749	Total
Inconnues	32	69	107	110	68	106	492
0-49	8	12	5	0	17	17	59
50-99	0	5	3	2	9	8	27
100-249	1	4	5	4	7	21	42
250-499	2	4	1	7	21	23	58
500-999	0	1	1	2	9	5	18
1000 et +	0	0	0	0	1	1	2
	11	26	15	15	64	75	206

Quant à ceux qui possèdent de tels objets, tout comme pour les rideaux et tapisseries, ce sont les trois mêmes groupes socio-professionnels qui les étalent aux murs de leur logement. Cependant les marchands semblent plus friands de miroirs que les conseillers et officiers. Faudrait-il y entrevoir une plus grande vanité chez ce groupe socio-professionnel?... surtout quand on constate que les marchands se regardent le plus souvent dans des glaces de plus de 100 pouces carrés. En cela ils cèdent le pas à plus orgueilleux puisque sept fois sur dix, conseillers, fonctionnaires et officiers ou leurs compagnes se

TABLEAUX 37

PROPRIÉTAIRES DE CADRES, MIROIRS ET OBJETS RELIGIEUX

	GROUPES	N°	CADRES		MIROIRS		OBJETS RELIGIEUX	
			N°	%	N°	%	N°	%
I)	SERVICES							
	a) Officiers	94	41	43,6	68	72,3	33	35,1
	b) Sous-services	44	17	38,6	31	70,4	10	22,7
	SOUS-TOTAL	**138**	**58**	**42,0**	**99**	**71,7**	**43**	**31,1**
II)	COMMERCE							
	a) Marchands	75	40	53,3	57	76,0	29	38,7
	b) Alimentation	22	5	22,7	14	63,6	2	9,1
	c) Transport	31	4	12,9	19	61,3	1	3,2
	SOUS-TOTAL	**128**	**49**	**38,3**	**90**	**70,3**	**32**	**25,0**
III)	TRANSFORMATION							
	a) Constructeurs	62	10	16,1	37	59,7	5	8,1
	b) Fer	30	8	26,7	22	73,3	6	20,0
	c) Cuir	16	5	31,2	10	62,5	2	12,5
	d) Vêtement	19	4	21,1	16	84,2	3	15,8
	e) Bois	18	3	16,7	13	72,2	1	5,5
	SOUS-TOTAL	**145**	**30**	**20,7**	**98**	**67,6**	**17**	**11,7**
IV)	JOURNALIERS	8	--	--	--	--	--	--
V)	INCONNUS	258	51	19,8	126	48,8	35	13,6
	TOTAL	**677**	**188**	**27,8**	**413**	**61,0**	**127**	**18,7**

coiffent devant des glaces de plus de 250 pouces carrés. Il y a toutefois un groupe qui ressort du tableau: les représentants du secteur du vêtement possèdent le plus souvent des miroirs; il n'en tient qu'à leur métier (tableau 37).

Parmi les cadres ont été inclus les tableaux religieux, les crucifix et les bénitiers. S'il fallait les isoler, il en découlerait le portrait suivant. Ces deux genres de manifestations dévotes sont l'apanage d'une minorité[84] quoique la pratique d'épingler une image sainte ou encore un tableau représentant une scène biblique quelconque gagne en popularité au cours du 18e siècle (tableau 38). Encore une fois, marchands, officiers et petits fonctionnaires dominent la liste des plus dévots quoique les forgerons le soient également (tableau 37). Il faut toutefois apporter une précision supplémentaire quant à ces manifestations pieuses: trois fois sur cinq les propriétaires de ces objets ont plus de 50 ans. Ainsi, plus les personnes vieillissent, plus elles professent leur foi, ce qui dénote une attitude ou plutôt une philosophie face à la vie (faudrait-il dire à la mort?) plutôt qu'une question de goût ou d'argent. À l'opposé toutefois, les plus jeunes ne consacrent que peu ou pas d'argent à l'achat de tels objets non pas parce qu'ils sont impies mais plutôt parce qu'ils ont à assurer le pain quotidien à la maisonnée et à subvenir aux besoins essentiels. Dans ce contexte, acheter un crucifix devient un superflu pour le maçon, le tonnelier ou le boulanger.

TABLEAU 38
DÉCORATION RELIGIEUSE

DÉCENNIE	TABLEAUX RELIGIEUX N°	%	CRUCIFIX N°	%	IAD
1690-1699	2	4,6	5	11,6	43
1700-1709	6	6,3	18	18,9	95
1710-1719	6	4,9	15	12,3	122
1720-1729	9	7,2	12	9,6	125
1730-1739	20	15,1	24	18,2	132
1740-1749	17	9,4	24	13,2	181
TOTAL	60	8,6	98	14,0	698

Il en va également de même pour les autres décorations murales alors que l'âge au décès s'avère un facteur non négligeable et cela en dépit du fait que les prix de quelques-uns de ces objets baissent au cours du 18e siècle. Par exemple un miroir vaut près de 20 deniers au pouce carré au début du 18e siècle; ce prix chute de moitié au milieu du siècle[85]. Si les prix des rideaux se stabilisent, par contre le choix se fait plus vaste non seulement en fonction des tissus mais surtout en regard des motifs et des coloris. Quant aux tapisseries, léguées la plupart du temps, il devient difficile d'apprécier leur coût d'achat. Cependant près d'un possesseur sur deux aurait 50 ans et plus, et cela non seulement pour les tapisseries mais également pour les rideaux et les cadres[86].

Mais puisqu'il s'agit là d'objets de décoration et par conséquent non seulement tributaires de coût mais de goût tels que pondérés par l'âge, peut-être vaut-il mieux explorer des besoins essentiels de tout ménage, à savoir l'éclairage et le chauffage. Puisque la saison froide dure six mois et que l'hiver les journées raccourcissent, l'éclairage devient important dans la vie quotidienne des Québécois.

Le tableau 39 démontre que tout au cours du 18e siècle le chandelier cuivré constitue le luminaire par excellence suivi de la lampe, de la lanterne, du martinet et du flambeau. Le chandelier d'étain contrairement à la vaisselle ne paraît pas populaire ni à ce compte le fanal. La catégorie autre concerne des chandeliers de cristal ou de faïence et diverses sources de lumières aussi variées qu'éphémères. En somme, la chandelle apparaît comme la source lumineuse première à Québec.

Toutefois le chandelier de cuivre perd de son importance relative tout au cours de la période et la lanterne connaît une subite dépréciation aux yeux du public à compter des années 1730. La population québécoise prend goût à de

TABLEAU 39

ÉCLAIRAGE, 1690-1749

DÉCENNIE	IAD	LAMPE	FANAL	CH. CUIVRE	CH. ÉTAIN	MARTINET	FLAMBEAU	LANTERNE	AUTRES
1690-1699	43	12	0	34	6	4	5	9	0
1700-1709	95	31	4	63	14	18	8	22	7
1710-1719	122	70	2	76	7	16	11	25	11
1720-1729	125	63	6	82	12	30	16	36	14
1730-1739	132	61	10	64	7	17	21	13	14
1740-1749	181	79	20	94	9	31	28	16	14
TOTAL	698	316	42	413	55	116	89	121	60

nouvelles formes de luminaires, le flambeau et le martinet à compter de la décennie 1720. Quant à la lampe, son usage semble emprunter le même cours que celui de la pêche au marsouin: connue à la fin du 17e siècle, elle devient très populaire au cours des années 1710-1720 puis retombe peu à peu bien que son utilisation soit assez répandue au milieu du siècle[87]. D'ailleurs l'huile à brûler jouit de moins de popularité, compte tenu des mentions des huissiers; peut-être est-ce en raison des odeurs ou de la suie qu'elle dégage[88]?

Selon les tableaux 39 et 40, il ressort que plusieurs ménages dans toutes les catégories socio-professionnelles possèdent deux sources d'éclairage. En ne tenant compte que des deux principaux luminaires, le chandelier cuivré et lampe, il appert que dans les secteurs de la transformation et du commerce, les chandeliers côtoient les lampes un peu plus d'une fois sur trois alors que chez les officiers et conseillers cette proportion passe à un sur cinq; par contre, ces derniers préfèrent le flambeau, forme de luminaire le plus souvent présent dans l'argenterie familiale (25.5%). Chez les marchands, le chandelier s'associe non seulement à la lampe (40%) mais aussi aux martinets (32%) (tableau 41).

La lampe intéresse donc davantage les artisans; ils s'accommodent mieux, semble-t-il, des odeurs, et encore mieux du prix. Ainsi il ressort plusieurs constatations d'une analyse de l'éclairage en milieu urbain: d'abord primauté de la chandelle mais non pas pour tous les groupes socioprofessionnels puisque chez les artisans la lampe s'avère aussi importante. Toutefois, il faut remarquer qu'il s'agit en grande partie d'un éclairage d'intérieur; les fanals et lanternes, sources d'éclairage destinées à être utilisées à l'extérieur surtout[89] sont presque absentes. Il faut y voir une relation directe avec l'envi-

TABLEAU 40

PROPRIÉTAIRES DE LUMINAIRES

GROUPES	N°	LAMPE		FANAL		CH. CUIVRE		CH. ÉTAIN		MARTINET		FLAMBEAU		LANTERNE		AUTRES	
		N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%
I) SERVICES																	
a) Officiers	94	24	25,5	9	9,6	63	67,0	9	9,6	23	24,5	35	37,2	26	27,7	19	20,2
b) Sous-services	44	19	43,2	5	11,4	33	75,0	6	13,6	14	31,8	9	20,4	13	29,5	4	9,1
SOUS-TOTAL	**138**	**43**	**31,1**	**14**	**10,1**	**96**	**69,6**	**15**	**10,9**	**37**	**26,8**	**44**	**31,9**	**39**	**28,3**	**23**	**16,7**
II) COMMERCE																	
a) Marchands	75	34	45,3	4	5,3	64	85,3	9	12,0	24	32,0	13	17,3	23	30,7	8	10,7
b) Alimentation	22	9	40,9	0	--	16	72,7	4	18,2	3	13,6	1	4,5	2	9,1	1	4,5
c) Transport	31	15	48,4	1	3,2	15	48,4	3	9,7	2	6,4	1	3,2	4	12,9	1	3,2
SOUS-TOTAL	**128**	**58**	**45,3**	**5**	**3,9**	**95**	**74,2**	**16**	**12,5**	**29**	**22,6**	**15**	**11,7**	**29**	**22,6**	**10**	**7,8**
III) TRANSFORMATION																	
a) Constructeurs	62	38	61,3	2	3,2	35	56,4	4	6,4	2	3,2	5	8,1	7	11,3	1	1,6
b) Fer	30	19	63,3	1	3,3	22	73,3	1	3,3	6	20,0	2	6,7	7	23,3	4	13,3
c) Cuir	16	7	43,7	2	12,5	8	50,0	0	--	3	18,7	0	--	2	12,5	0	--
d) Vêtement	19	10	52,6	2	10,5	16	84,2	1	5,3	5	26,3	2	10,5	1	5,3	0	--
e) Bois	18	10	55,5	0	--	11	61,1	0	--	5	27,8	0	--	2	11,1	1	5,5
SOUS-TOTAL	**145**	**84**	**57,9**	**7**	**4,8**	**92**	**63,4**	**6**	**4,1**	**21**	**14,5**	**9**	**6,2**	**19**	**13,1**	**6**	**4,1**
IV) JOURNALIERS	8	1	12,5	0	--	1	12,5	0	--	1	12,5	0	--	1	12,5	0	--
V) INCONNUS	258	123	47,7	14	5,4	121	46,9	17	6,6	25	9,7	20	7,7	32	12,4	19	7,4
TOTAL	**677**	**309**	**45,6**	**40**	**5,9**	**405**	**59,8**	**54**	**8,0**	**113**	**16,7**	**88**	**13,0**	**120**	**17,7**	**58**	**8,6**

TABLEAU 41

PROPRIÉTAIRES DE CHANDELIERS ET DE LAMPES

GROUPE	Chandelier cuivré N°	Chandelier cuivré Total	Lampe %
I) SERVICES			
a) Officiers	20	94	21,3
b) Sous-services	17	44	38,6
SOUS-TOTAL	37	138	26,8
II) COMMERCE			
a) Marchands	30	75	40,0
b) Alimentation	7	22	31,8
c) Transport	7	31	22,5
SOUS-TOTAL	44	128	34,4
III) TRANSFORMATION			
a) Constructeurs	20	62	32,2
b) Fer	14	30	46,7
c) Cuir	2	16	12,5
d) Vêtement	7	19	36,8
e) Bois	8	18	44,4
SOUS-TOTAL	51	145	35,1
IV) JOURNALIERS	0	8	--

ronnement architectural alors que l'absence de bâtiments auxiliaires n'implique pas de déplacements extérieurs nocturnes fréquents. Est-ce à dire que les Québécois ne se déplacent pas à l'extérieur une fois le soleil couché? Certes pas, cependant les soirées risquent d'être calmes. D'ailleurs le suédois Kalm n'indique-t-il pas que les Québécois se lèvent tôt?...[90]

Mais avant de souffler la bougie, ils auront certes pris soin de mettre quelques bûches dans le poêle. Le chauffage représente l'une des dépenses importantes des ménages québécois du 18e siècle puisque l'appareil (à l'exception du combustible) représente au minimum 4% (chez les marchands) et au maximum 11% (chez les artisans du vêtement) de l'ensemble des biens mobiliers d'un ménage (à l'exclusion des stocks contenus dans la boutique). Un tel écart laisse entrevoir deux phénomènes: d'une part, le coût d'achat de l'appareil semble élevé ce qui, en corollaire, implique que les ménages ne possèdent pas tous un appareil de chauffage et qu'ils comptent soit sur une autre source de chaleur, le foyer par exemple, ou encore qu'ils aient recours à la location.

Plus le 18e siècle progresse toutefois, moins la location risque de s'avérer usuelle; il en va également ainsi pour l'utilisation calorifique du foyer. En effet si au cours de la dernière décennie du 17e siècle, seulement un ménage sur deux possède un appareil, par contre au milieu du siècle suivant, cette proportion passe à quatre sur cinq (tableau 42). Bien que l'appareil en fer (fonte) soit le plus populaire, il serait erroné de prétendre que son usage soit répandu dans l'ensemble du territoire. De fait le tableau illustre bien que les poêles de fer ne se répandent pas aussi bien que certains voyageurs l'auraient signalé; de fait, ils plafonnent, ce qui traduit une autre réalité: le mécanisme compensatoire. C'est au cours des premières

TABLEAU 42

DISTRIBUTION DES GENRES D'APPAREILS DE CHAUFFAGE, 1690-1749

Genre	1690-1699	1700-1709	1710-1719	1720-1729	1730-1739	1740-1749	TOTAL
Inconnu	22	34	38	25	30	38	187
Fer	15	32	31	37	38	41	194
Plaque de foyer	3	2	0	1	0	0	6
Brique	2	11	19	10	7	19	68
Tôle	0	2	2	9	14	25	52
Plaque de poêle	0	12	22	27	31	27	119
Poêle à trépied	0	1	0	0	0	0	1
Marmite	0	0	5	0	0	0	5
Fer et plaque de foyer	1	1	1	1	0	0	4
Fer et brique	0	0	2	3	3	6	14
Fer et plaque de poêle	0	0	1	5	4	6	16
Fer et tôle	0	0	1	3	4	11	19
Plaque de poêle, tôle et fer	0	0	0	2	0	1	3
Plaque de poêle et tôle	0	0	0	1	0	1	2
Tôle et brique	0	0	0	1	0	1	2
Fer, tôle et brique	0	0	0	0	1	1	2
Tôle et plaque de poêle	0	0	0	0	0	4	4
TOTAL	21	61	84	100	102	143	511
N° IAD	43	95	122	125	132	181	698

décennies du 18e siècle que l'usage du poêle de brique[91] se répand: moins coûteux, il répond davantage aux soucis d'une clientèle aux prises avec de sérieuses difficultés économiques. C'est d'ailleurs en réponse à ce contexte qu'apparaissent les marmites à chauffer.

Très tôt cependant la part du poêle de brique stagne. Un nouvel appareil fait son apparition sur le marché au cours du premier tiers du 18e siècle: le poêle de tôle. Plus léger que la plaque de fonte utilisée pour le poêle à brique, sa popularité ne cesse de s'accroître. Outre son faible poids, il offre l'avantage d'utiliser un nouveau combustible, le charbon[92], sans que l'on puisse préciser s'il s'agit de charbon de bois ou de charbon de terre bien que le premier soit devenu très populaire dans la région après la Conquête. Ces trois genres d'appareils de chauffage représentent les plus importants ustensiles alors que la plaque de foyer ne se retrouve que dans 1% des logements.

Mais il faut par ailleurs noter que chacune des trois sortes d'appareil répond à l'une des exigences fondamentales de la réalité québécoise du 18e siècle: la mobilité. Qu'il s'agisse de poêles de fonte, de poêle de brique ou encore de tôle, chacun se démonte et se déplace facilement lors des déménagements. C'est du moins la réalité que suggèrent la description du poêle de fer avec ses "avisses"[93], la nature même de la plaque du poêle de brique ou encore la légèreté du poêle de tôle. En somme, si cet appareil essentiel du décor domestique coûte cher, n'est-il pas de mise de le transporter avec soi et ses autres effets mobiliers lorsque s'annonce le printemps? D'ailleurs Kalm ne précise-t-il pas qu'on "enlève ordinairement le poêle durant l'été"[94]?

Mais poêle de fer, poêle de brique ou poêle de tôle s'adressent-ils à la même clientèle? Selon le tableau 43[95], le poêle de fer se veut l'appareil de prédilection dans le

TABLEAU 43

PROPRIÉTAIRES D'APPAREILS DE CHAUFFAGE

GROUPES	N°	FER		BRIQUE		TOLE		PLAQUE FOYER		MARMITE		AUTRES	
		N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%
I) SERVICES													
a) Officiers	94	56	59,6	17	18,1	15	15,9	1	1,1	1	1,1	0	--
b) Sous-services	44	22	50,0	11	25,0	8	18,2	2	4,5	0	--	0	--
SOUS-TOTAL	138	78	56,5	28	20,3	23	16,7	3	2,2	1	0,7	0	--
II) COMMERCE													
a) Marchands	75	46	61,3	16	21,3	8	10,7	1	1,3	0	--	0	--
b) Alimentation	22	8	36,4	7	31,8	5	22,7	1	4,5	0	--	0	--
c) Transport	31	7	22,6	15	48,4	3	9,7	0	--	0	--	0	--
SOUS-TOTAL	128	61	47,6	38	29,7	16	12,5	2	1,6	0	--	0	--
III) TRANSFORMATION													
a) Constructeurs	62	20	32,2	24	38,7	4	6,4	0	--	2	3,2	0	--
b) Fer	30	14	46,7	11	36,7	2	6,7	0	--	0	--	0	--
c) Cuir	16	5	31,2	2	12,5	5	31,2	1	6,2	0	--	0	--
d) Vêtement	19	5	26,3	4	21,0	6	31,6	0	--	0	--	0	--
e) Bois	18	6	33,3	8	44,4	1	5,5	0	--	0	--	0	--
SOUS-TOTAL	145	50	34,5	49	33,8	18	12,4	1	0,7	2	1,4	0	--
IV) JOURNALIERS	8	0	--	2	25,0	0	--	0	--	1	12,5	0	--
V) INCONNUS	258	58	22,5	108	41,9	4	10,1	4	1,5	0	--	1	0,4
TOTAL	677	247	36,5	225	33,2	61	12,2	10	1,5	4	0,6	1	0,1

secteur des services; il perd quelque peu de sa popularité dans le secteur du commerce (sauf évidemment chez les marchands) et encore plus dans le monde de la transformation (exception faite des artisans du fer). A l'opposé, le poêle de brique se rencontre de plus en plus fréquemment chez les artisans et beaucoup moins dans le groupe des services. Quant aux poêles de tôle, sa présence se constate le plus souvent dans le secteur des services.

Cette situation découle sans doute du prix de tels appareils. Si un poêle de fer importé de Scandinavie ou d'Allemagne via la France coûte quelque 90 livres en moyenne[96] à la fin du 17e siècle, il en coûte environ 50 au milieu du siècle suivant[97]. Par contre un poêle de brique coûte environ 17 et 9 livres aux mêmes moments alors qu'un poêle de tôle représente un coût approximatif de 15 livres vers 1743[98]. Ainsi n'est-il pas étonnant de constater que les plaques des poêles de fonte soient "cassées" en plusieurs morceaux et "cramponnées"; d'une part, cette description dénote que l'investissement était assez important; d'autre part, elle souligne le problème de l'alliage de carbone déficient dans les produits importés. Or en dépit de l'affirmation de l'intendant Hocquart qui écrivait sans détour que les habitants préféraient les poêles coulés aux Forges du Saint-Maurice parce qu'ils étaient plus résistants[99], cette production trouve peu de débouchés sur le marché québécois. Le coût d'un poêle des Forges double celui des importations. Dans ce contexte, nul ne s'étonne de constater que seulement 7.5% des poêles de fer recensés entre 1740 et 1749 proviennent des Trois-Rivières[100].

Le prix se veut un facteur non négligeable d'appréciation. Toutefois, comment expliquer la popularité d'un poêle de tôle qui coûte un peu plus cher qu'un poêle de brique? Déjà le tableau 42 faisait poindre un phénomène: celui du chauffage d'appoint. Cette réalité apparaît dans le décor

des citadins au cours de la décennie 1710-1719 quoique le phénomène demeure limité dans son ampleur: à peine 13% des ménages possèdent deux genres ou plus d'appareils de chauffage.

Ce chauffage d'appoint se retrouve surtout chez les officiers, fonctionnaires et marchands (trois fois sur cinq). Bien que le poêle de tôle soit apparu le plus populaire dans le groupe des services, il faut noter que deux fois sur trois il s'agit d'un appareil de chauffage complémentaire (tableau 44). Par contre, dans le secteur du commerce, plus de trois fois sur cinq le poêle de tôle s'avère l'unique genre d'appareil de chauffage. Dans ce dernier groupe, il faut toutefois dissocier les marchands dont le mode de chauffage se calque sur celui du groupe des services. Dans le monde de la transformation toutefois, trois fois sur quatre le pôle de tôle constitue l'unique genre d'appareil.

Quant au poêle de brique, on le retrouve une fois sur deux comme unique genre d'appareil chez les officiers et fonctionnaires, sept fois sur dix dans le monde du commerce (encore une fois les marchands se dissociant de cette tendance et imitant le premier groupe) et huit fois sur dix chez les artisans.

Mais le genre d'appareil ne fait pas foi du nombre de ceux-ci. Les tableaux 42 et 44 soulignent qu'un ménage peut posséder deux ou trois sources de chauffage différentes; c'est donc dire qu'ils possèdent deux ou trois poêles ou davantage. Qu'en est-il de ceux qui ne possèdent qu'un genre d'appareil? La norme s'établit d'ailleurs à un appareil par famille puisque seulement 6.7% des communautés en possèdent plus d'un. Là encore marchands et officiers se démarquent puisque ce sont dans leurs rangs qu'on retrace deux fois sur trois ceux qui possèdent plus de deux appareils. Si le conseiller Charles Guillemin possède trois

TABLEAU 44

DISTRIBUTION DES GENRES D'APPAREILS DE CHAUFFAGE PAR MÉTIERS

GENRE	Officiers	Sous-services	Marchands	Alimentation	Transport	Constructeurs	Fer	Cuir	Vêtement	Bois	Journaliers	Inconnus	Total
Fer	37	15	38	6	6	15	11	3	5	4	0	50	190
Plaque de foyer	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4	6
Brique	1	4	3	2	5	11	3	0	3	1	1	32	66
Tôle	4	4	3	4	3	3	1	3	6	0	0	20	51
Plaque de poêle	4	5	5	3	9	9	5	1	1	6	1	68	117
Poêle à trépied	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Marmite	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	4
Fer et plaque de foyer	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	4
Fer et brique	6	1	2	1	0	1	0	0	0	1	0	1	13
Fer et plaque de poêle	3	1	2	0	0	3	2	0	0	0	0	4	16
Fer et tôle	8	4	1	0	0	1	0	1	0	1	0	3	19
Plaque de poêle, tôle et fer	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3
Plaque de poêle et tôle	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
Tôle et brique	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Fer, tôle et brique	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Tôle et plaque de poêle	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	4
TOTAL	68	36	59	18	23	45	23	10	15	13	3	186	500
N° IAD	94	44	75	22	31	62	30	16	19	18	8	258	677

poêles de fer, par contre Charles-Aubert de Lachenaie lui en compte quatre. Ce sont là toutefois des exceptions puisque dans ce groupe mieux nanti le barème se veut de deux appareils par communauté.

Ce très rapide survol du décor des ménages québécois du 18e siècle permet de dégager pour l'ensemble de la population un décor sobre mais néanmoins au goût du jour et surtout utilitaire. Certes marchands et officiers tranchent-ils de la masse par l'utilisation qu'ils font de certains objets mais cette démarcation est-elle aussi criante que ne le laisse entrevoir la décoration intérieure du logement: si marchands et officiers se démarquent aussi facilement lorsque replacés dans un contexte de consommation, qu'en est-il dans celui de la production?

L'environnement domestique replace les acteurs sociaux dans un courant "consumériste" qui se situe à trois niveaux différents: le local, le régional et l'international. En harmonie avec le paysage urbain, le résident de Québec dispose de bien peu de moyens de transport, outre ses jambes: le cheval ou les autres bêtes de somme apparaissent comme du superflu; peut-être le chien suffit-il? C'est là le signe d'un mode de vie urbain où la concentration réduit l'éloignement. L'absence de hangars ou de remises, ce qui concorde avec l'analyse du paysage urbain (chapitre 3), cautionne également la relative disparition des animaux ou plutôt faudraitil préciser des porcs et des vaches. Éléments symboliques d'une forme d'auto-suffisance recherchée ou imposée, la présence de ces quadrupèdes marque la transition entre ville et campagne.

La présence d'un marché et le phénomène de l'approvisionnement marque la rupture entre les deux territoires; elle démontre par ailleurs la dépendance des citadins à l'égard des ruraux, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en

viandes ou en blé, les deux éléments de base de la diète.

Mais le langage de la consommation ne se limite pas à ces seuls cercles. L'épicentre du phénomène se retrace en Europe. Québec, tête de pont nord-américaine d'une colonie française, reçoit des plaques de poêles allemandes, des textiles indiens, des miroirs français. Les objets vendus dans les boutiques de la capitale font de Québec un véritable carrefour international où les hommes et les idées, les goûts et les gestes s'entrecroisent.

Derrière ce chassé-croisé de produits, il faut en arriver à envisager outre la diffusion des objets, la progression des matériaux et des techniques. C'est ce que nous rappelle les nouveaux textiles qui apparaissent dans le décor québécois, sans oublier le miroir ou encore le poêle de tôle. Car derrière l'objet se cache évidemment son propriétaire et de façon plus voilée son producteur. De la consommation il faut passer à l'envers de la médaille, il faut passer à la production et y camper les acteurs sociaux québécois.

Référence de l'introduction de la troisième partie

1 D. Roche, Le peuple de Paris, p. 69.

Références et notes du chapitre 5

1 Bien que la source concerne en premier lieu des propriétaires (ainsi que le démontre l'appendice 1), il y a tout lieu de croire que le statut de locataire ne prive pas la personne de consommer, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de biens meubles facilement transportables. Il faut préciser cependant que le propriétaire possède, dans tous les groupes de métier analysés (à l'exception de deux groupes, les constructeurs et les journaliers), plus de valeurs mobilières que le locataire. Il faut donc s'attendre à retrouver les mêmes objets chez les deux groupes mais en plus grand nombre chez les propriétaires.

2 L. Dechêne, Habitants et marchands..., p. 319.

3 ANQQ, greffe de L. Chambalon, 10 janvier 1701, inventaire après décès de Jean Lepicart. Il devient difficile d'apprécier l'évolution des prix à la consommation puisque les descriptions des objets sont rarement complètes. Dans le cas du cheval, par exemple, il faudrait tenir compte de la race, de l'âge et évidemment de l'utilité à laquelle on le destine.

4 ANQQ, greffe J.-C, Panet, 12 décembre 1749, inventaire après décès de Marie Dupéré.

5 J. Rousseau et al., Voyage de Pehr Kalm, p. 300.

6 P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances..., vol. 3, p. 117, ordonnance du 28 décembre 1748; Édits et ordonnan-

ces royaux..., vol. 3, pp. 415-416, Ordonnance du 10 novembre 1706.

7 ANQQ, NF2, cahier 36 (M5/8), ff. 70-77, Ordonnance du 21 avril 1749. Cette ordonnance naît dans un contexte particulier: alors que n'importe quel nouveau venu des campagnes avoisinantes pouvait, du fait qu'il possédait un cheval, s'improviser charretier au cours du 18e siècle, le boom économique des années 1744-1754 aura attisé la concupiscence de trop nombreux propriétaires de chevaux. D'où l'origine de ce règlement qui limite le nombre de charretiers et leur impose un syndic, Martial Vallet, huissier au Conseil supérieur. Ce dernier doit dresser un rôle et veiller à ce que les charretiers identifient leurs chevaux d'un numéro. Lors d'un voyage à l'extérieur de la ville d'une durée supérieure à trois jours, les charretiers se doivent d'en informer le lieutenant-général de la prévôté. Par contre tout abandon du métier doit donner lieu à préavis de deux mois et seuls les citadins sont dorénavant éligibles à combler la vacance occasionnée.

8 ANQQ, greffe J.E. Dubreuil, 11 mars 1715, inventaire après décès de Anne Guay. Il en existe de nombreux autres exemples.

9 De fait les propriétaires de gallinacés seraient un peu plus nombreux puisque nous avons omis d'inclure les propriétaires de coqs d'inde (dindons) ou de poules d'inde (dindes) de même que ceux de pigeons et d'oies mais la proportion ne varie guère.

10 F. Rousseau, L'oeuvre de chère..., p. 155.

11 ANQQ, greffe F. Lacetière, baux des 26 avril 1703 et 23 octobre 1711; greffe C.H. Dulaurent, bail du 30 avril 1747; greffe P. Rivet, bail du 20 mars 1717.

12 L'analyse des aliments ayant été savoureusement menée par F. Rousseau, il nous apparaît inutile de la repren-

dre; nous nous bornerons à faire ressortir les éléments nouveaux ou différents.

13 Dans cette compilation des produits mentionnés, les inventaires de boutiques et les inventaires personnels ont été combinés. Évidemment, puisqu'il s'agit de produits frais dont la durée de conservation varie de quelques heures à quelques jours, l'inventaire après décès se prête davantage à connaître les produits qui se conservent aisément notamment pendant la saison morte d'autant plus que la moitié des inventaires sont rédigés l'hiver. C'est ce qui explique que fèves, choux, oignons et pois soient les légumes les plus fréquemment mentionnés.

14 F. Rousseau, op. cit., pp. 167-168.

15 ANQQ, greffe C.H. Dulaurent, bail du 25 septembre 1747.

16 ANQQ, greffe C. Barolet, 21 novembre 1747, inventaire après décès de François Chasle.

17 ANQQ, greffe N. Boisseau, 13 janvier 1734, inventaire après décès de Jean Crespin.

18 ANQQ, greffe J.C. Louet père, 13 août 1722, inventaire après décès de Jean-François Martin Delino.

19 Il aurait existé au quartier du Palais des fours publics. Est-ce à dire que ce phénomène aurait également eu cours dans les autres quartiers. Il est impossible pour le moment d'y répondre. Ces fours auraient servi aux employés du chantier naval.

20 Il paraît difficile de croire que les boulangers de la ville aient la possibilité de stocker les récoltes de céréales. Il s'agirait plutôt dans ce contexte de sous-production.

21 Jugements... souverain..., vol. 6, pp. 794-796, arrêt du 16 juillet 1714.

22 Ibid., vol. 5, p. 1011, arrêt du 5 août 1709.

23 Ibid., vol. 6, pp. 53 et 113, arrêts des 5 mai et 5 septembre 1710.

24 Ibid., vol. 5, p. 514, 7 février 1707.

25 Ces prix concernent des moments de crise. C'est donc dire que les prix en temps ordinaire sont plus bas. D'autre part, bien que ces prix ne soient pas déflatés, ils révèlent néanmoins l'ampleur de la "crise". Tous les prix sont exprimés en deniers. Au sujet de l'accroissement de la production de blé, il faut consulter A.J.E. Lunn, Economic Development in New France, 1713-1760, thèse de PhD, McGill, 1942, p. 407.

26 Ces chiffres proviennent des divers règlements et ordonnances. Ils ne constituent pas une liste exhaustive mais servent d'indicatifs. Jugements... souverain..., vol. 3, p. 591, règlement de police, 4 décembre 1691; ibid., vol. 4, p. 394, 15 février 1700; ibid., vol. 5, p. 505, requête des boulangers, 31 janvier 1707; ibid., vol. 6, p. 53, arrêt du 5 mai 1710; P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances; vol. 2, p. 90, ordonnance du 23 janvier 1731; P-G. Roy, Inventaire des Jugements... supérieur..., vol. 3, p. 162, 23 janvier 1737; ibid., vol. 3, pp. 171-172, arrêt du 9 avril 1737; ibid., vol. 4, p. 99, arrêt du 25 octobre 1742. Il faut noter qu'en 1737 le prix du pain est augmenté deux mois et demi après la première règlementation de sorte que le prix indiqué dans le tableau représente le prix moyen fixé par les deux arrêts.

27 F. Rousseau, op. cit., p.149.

28 ANQQ, greffe J. Barbel, 7 décembre 1719, inventaire de François Chasles. Par la suite, on en retrouve régulièrement dans les inventaires.

29 "La morue en France représente au 18^{e} siècle, un aliment cher et recherché et sa consommation apparaît forte surtout parmi les citoyens nantis". L. Turgeon, Consom-

mation de morue et sensibilité alimentaire en France au XVIII^{e} siècle, CHAAR, 1984, pp. 21-41. Québec ne saurait faire exception puisque 76% des personnes ayant de la morue sont des marchands. Les autres sont conseillers ou fonctionnaires sauf pour un maître de barque.

30 Les coquilles d'huîtres servent à la fabrication de la chaux mais aussi à teindre et colorer tissus et cuirs. À ce sujet, H. Deslauriers et C. Rioux, Les conditions de vie dans la Dauphine de 1760 à 1800, Québec, Parcs Canada, 1982, manuscrit déposé, pp. 141-147.

31 J. Rousseau et al., op. cit., p. 314.

32 H.N. Nicol, The Domestic Economy of Two Quebec City Houses (1740-1830), Ottawa, Parcs Canada, 1982, manuscrit déposé, p. 95. Cette étude basée sur l'analyse zootechnique des ossements retrouvés en fouilles archéologiques sur un site de la rue des Carrières s'avère partielle; nous en convenons. Néanmoins elle ouvre la porte à de nombreuses avenues de recherche.

33 F. Rousseau, op. cit., pp. 162-163.

34 Le sel ne constitue pas une denrée aussi rare et dispendieuse que certains l'auraient anticipé. Voir à ce sujet l'appendice 2.

35 ANQQ, greffe F. Genaple, 8 janvier 1704, inventaire des biens de Claude de Xainte.

36 J. Rousseau et al., op. cit., p. 225.

37 ANQQ, greffe F. Genaple, 31 août 1703, inventaire des biens de Marie-Anne Milot.

38 ANQQ, greffe J.C. Panet, 21 novembre 1746, inventaire de Marie-Hélène Lemieux.

39 ANQQ, greffe de J. Pinguet, 28 mars 1742, inventaire de Jourdain Lajus.

40 F. Rousseau, op. cit., p. 217. À noter que ce produit

de nos jours se compose autant de légumes que d'herbes, notamment poireaux, carottes, céleri, oignons.

41 Ibid., p. 191.

42 ANQQ, greffe C.H. Dulaurent, 28 novembre 1749, inventaire de Paul Lambert dit Saint-Paul.

43 F. Rousseau, op. cit., p. 183.

44 Ce produit serait-il tiré de la betterave par opposition aux autres genres de sucres?

45 ANQQ, greffe J. Pinguet, 28 mars 1742, inventaire de Jourdain Lajus.

46 ANQQ, greffe H. Hiché, 9 novembre 1733, inventaire de Françoise Foucault.

47 ANQQ, greffe J. Pinguet, 2 novembre 1739, inventaire de Étienne Marchand; greffe E. Barolet, 12 novembre 1747, inventaire de François Chasle.

48 ANQQ, greffe J. Barbel, 17 décembre 1732, inventaire de Louise-Elizabeth Duguay. Selon Barbara Ketcham Wheaton, L'office et la bouche; Histoire des moeurs de la table en France, 1300-1789, Paris, Calmann-Lévy, 1984, pp. 34 et 228-229, la poudre d'amande "enrichie" d'un fumet de poisson sert depuis le Moyen Age à remplacer les bouillons de viande. Cela symbolise l'art de l'imitation dans la cuisine des jours maigres. Au 18^{e} siècle, la cuisine ayant considérablement évolué, la poudre d'amande sert principalement en confiserie et s'accommode parfaitement des fruits confits.

49 ANQQ, greffe C.H. Dulaurent, 28 novembre 1749, inventaire de Paul Lambert dit Saint-Paul.

50 ANQQ, greffe L. Chambalon, baux des 11 mars 1712 et 7 avril 1712; greffe J.E. Dubreuil, bail du 11 mai 1725; greffe C.H. Dulaurent, bail du 25 septembre 1747. Il ne faut pas en outre oublier les nombreuses références de Kalm à ce sujet.

51 Seulement 10% des personnes décédées auraient des

alcools chez elles entre 1690 et 1759. Communication de mon confrère G. Proulx qui prépare une étude sur les aubergistes et cabaretiers de Québec sous le régime français.

52 ANQQ, greffe F. Genaple, 26 avril 1694, inventaire de Marie-Anne Pinguet.

53 Cette affirmation découle non pas du nombre de mentions de tabac en poudre mais plutôt de celui des tabatières de toutes sortes retrouvées dans les inventaires.

54 J. Rousseau et al., op. cit., pp. 224 et 240.

55 Jugements et... souverain..., vol. 3, p. 621.

56 Le Conseil souverain exige d'ailleurs un permis de boucher coûtant 50 livres par année. Ibid., vol. 5, p. 256, ler mars 1706.

57 Ces deux prix ne varient guère au cours du 18e siècle sauf lors des périodes de forte inflation.

58 Les prix du lard proviennent du tableau 69 de l'appendice 2. Le prix des autres viandes proviennent de: Jugements... souverain..., vol. 3, p. 621, règlement du 24 mars 1692; ibid., vol. 3, p. 872, règlement du 4 avril 1694; ibid., vol. 5, p. 256, ordre du ler mars 1706; ibid., vol. 6, p. 44, règlement du 7 avril 1710; P.-G. Roy, Inventaire des Jugements... supérieur..., vol. 1, p. 44, 25 avril 1718; ibid., vol. 1, pp. 62-63, 6 mars 1719; ibid., vol. 2, p. 99, arrêt du 24 mars 1730; ibid., vol. 4, p. 224, arrêt du 18 janvier 1745; ibid., vol. 4, p. 227, règlement du 25 janvier 1745; P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances..., vol. 3, p. 101, ordonnance du 3 février 1748; ibid., vol. 3, p. 113, ordonnance du 25 novembre 1748; ibid., vol. 3, p. 123, ordonnance du 31 mars 1749; ibid., vol. 3, p. 129, ordonnance du ler juin 1749; ibid., vol. 3, p. 137, ordonnance du 20 décembre 1749. Comparer une viande salée et une viande fraîche pose un problème. A combien

peut-on évaluer le prix de revient de la saumure requise pour une livre de viande? Certes pas aux 6 deniers/la livre (12.5%) observé entre 1731 et 1744. D'autre part, selon J.-L. Flandrin, le gras valait toujours plus cher que le maigre dans le boeuf comme dans le porc dans la France des 16e et 17e siècles. Cette situation découlait strictement d'un rapport entre l'offre (faible) et la demande (forte). En somme, la graisse était plus rare. Cette situation ne trouvait-elle pas son pendant dans la colonie? Il semble que oui. J.-L. Flandrin, Le goût et la nécessité: sur l'usage des graisses dans les cuisines d'Europe occidentale (XIVe-XVIIIe siècles), Annales, E.S.C., vol. 38, n°2 (mars-avril 1983), p. 369-401.

59 P.-G. Roy, Inventaire des Jugements... supérieur..., vol. 1, pp. 20-21, 14 mai 1717.

60 Ibid., vol. 1, p. 44, 25 avril 1718; ibid., vol. 1, p. 67, 2 mai 1719.

61 ANQQ, NF20, Prévôté de Québec, (M27/5), n°1417, 4-5 février 1745.

62 A.S.Q., fonds Séminaire, n°7, liasse 72A, Journal de Récher, novembre 1757 à mars 1758.

63 ANQQ, NF20, Prévôté de Québec, (M27/5), n°1454, 3 mai 1745.

64 Cette proportion découle de l'usage actuel du boeuf de boucherie. De nos jours, un jeune boeuf pèse en moyenne de 1200 livres. Or d'après Kalm, les boeufs canadiens sont petits; c'est pourquoi nous avons présupposé un poids inférieur qui ne sert en dernier ressort qu'à tirer un ordre de grandeur. Il nous faut remercier M. Bernard Godbout de l'Institut national des viandes à ce sujet.

65 F. Rousseau, op. cit., p. 272.

66 Jugements... souverain..., vol. 3, p. 872, règlement du 4 avril 1694.

67 Ibid., vol. 5, p. 256, 1er mars 1706.

68 P.-G. Roy, Inventaire des ordonnances..., vol. 3, pp. 113, 123 et 129, 25 novembre 1748, 31 mars 1749 et 1er juin 1749.

69 Jugements... souverain..., vol. 3, p. 621, règlement du 24 mars 1692.

70 F. Rousseau, op. cit., p. 157.

71 Jugements... souverain..., vol. 6, p. 44, 7 avril 1710.

72 ANQQ, greffe F. Lacetière, 15 février 1703, inventaire de Nicolas Vollant.

73 ANQQ, greffe P. Rivet, 8 juin 1717, inventaire de Martin Chéron.

74 ANQQ, greffe de P. Rivet, 20 mars 1717, bail de Michelle Mars à Gabriel Greysac.

75 Il y aurait eu en moyenne 20.5% moins d'armes que de miliciables à Québec entre 1714 et 1739, le pourcentage s'accroissant au cours du 18^{e} siècle. Y. Desloges, La corvée militaire à Québec au XVIII^{e} siècle, Histoire sociale / Social History, vol. XV, n°30 (novembre 1982), p. 354 note 120.

76 AN, Colonies, C^{11}A, vol. 79, f.251^{v}, Hocquart à Bigot et Duquesnel, 1743.

77 H. N. Nicol, op. cit., pp. 93-97. Il faut remarquer que les ossements analysés accordent le deuxième rang au tandem mouton/chèvre. Cette situation s'explique par le fait que les os sont issus d'une stratigraphie couvrant la période 1740-1780. Il s'agit donc d'une période difficile tant au niveau politique qu'économique de sorte que l'énoncé de 1710 au sujet du mouton se justifierait toujours. Les proportions quant aux viandes se liraient ainsi: boeuf, 58%; mouton, 21%; porc, 15%; chien, 3%.

78 Ce que d'ailleurs confirme Kalm. J. Rousseau et al., op. cit., p. 298.

79 D. Roche, op. cit., pp. 140 et 154.

80 ANQQ, greffe J. Barbel, 16 février 1724, inventaire après décès de Françoise Lemaître-Lamorille. Cette apparition de tissus aux coloris variés correspond par ailleurs à l'extension du commerce du Levant de l'Angleterre. La France ne veut pas être en reste de la Grande-Bretagne ainsi que le manifeste le ministre responsable des colonies, Maurepas, qui s'enquiert de l'industrie textile britannique. R. Lamontagne, Textiles et documents Maurepas, Montréal, Léméac, 1970, pp. 37 ss. À consulter également A. Lespagnol, Cargaisons et profits du commerce indien au début du XVIII^{e} siècle; les opérations commerciales des Compagnies Malouines 1707-1720, Annales de Bretagne, 1982, pp.313-350.

81 Le nombre d'inventaires a été réduit à 677 à la suite du recoupement par métiers. Puisque nous avions décidé de n'utiliser que les métiers précisés dans l'inventaire, il en résulte que les habitants, seigneurs, marchands forains et quelques autres ont été exclus, d'où la réduction de 21 par rapport au tableau précédent.

82 Les horloges incluent les sabliers. Cette proportion d'objets indiquant l'heure serait d'ailleurs plus importante si on y ajoutait les bijoux tels que montres en boîtier qui deviennent de plus en plus populaires au cours du 18^{e} siècle. À cet égard, les Québécois - les plus aisés, faut-il préciser - sont de leur époque car l'une des principales obsessions du 18^{e} siècle est celle du temps. À ce sujet, D.J. Boorstin, The Discoverers, New York, Random House, 1983, pp. 26-78. Cette préoccu-

pation doit être mise en parallèle avec le phénomène des horloges publiques (chapitre 3).

83 D. Roche, op. cit., p. 155.

84 S'il fallait inclure les bijoux à connotation religieuse, par exemple, les chapelets ou les croix, le phénomène serait identique et même moins important; or les bijoux des dames font, la plupart du temps, partie des propres ainsi que leur accorde le plus souvent leur contrat de mariage. C'est peut-être ce qui explique la faible proportion de 3% de bijoux religieux.

85 Ces chiffres concernent des miroirs de moins de 100 pouces carrés et dont la décoration se veut sobre et élémentaire par opposition aux plus grands ornés de chapiteaux et dorés. Par ailleurs, il faut noter que parmi les petits miroirs, les miroirs de traite se répandent rapidement parmi la population. ANQQ, greffe L. Chambalon, 10 janvier 1701, inventaire après décès de Jean Lepicard; greffe C. Barolet, 20 septembre 1745, inventaire après décès de Marguerite Prevost.

86 L'analyse des âges au décès découle du recoupement avec les registres d'état civil. Il faut consulter l'appendice 1 à ce sujet.

87 La pêche au marsouin quant à elle connaît un sort moins enviable puisqu'elle devient "casuelle" au cours des années 1730 et 1740. A. Laberge, Etat, entrepreneurs, habitants et monopole: le "privilège" de la pêche au marsouin dans le bas Saint-Laurent, 1700-1730, RHAF, vol. 37, n°4 (mars 1984), pp. 553.

88 Ceci en considérant que nous obtenons le prix de la chandelle deux fois plus souvent que celui de l'huile sans compter les mentions de suif. Voir à ce sujet le tableau 65 de l'appendice 2. Consulter également E.I.

Woodhead, C. Sullivan et G. Gusset, Appareils d'éclairage, Ottawa, Parcs Canada, Collection Histoire et archéologie, 1984, p.35.

89 L. Décarie-Audet, N. Genêt et L. Vermette, Les objets familiers de nos ancêtres, Montréal, Editions de l'Homme, 1974, pp. 119 et 148-149. Les chandeliers d'étain ou cuivré, la lampe, le martinet et le flambeau représentent des appareils d'éclairage d'intérieur par opposition à lanterne et fanal. Parmi les appareils d'éclairage d'intérieur tous, sauf la lampe, ont recours à la chandelle comme source incandescente. Ce qui les distingue, ce sont les formes; par conséquent, le choix de l'un ou de l'autre devient non seulement une question de goût mais aussi d'usage puisque le martinet peut s'accrocher facilement.

90 J. Rousseau et al., op. cit., p. 297.

91 Bien que le tableu identifie le poêle de brique et la plaque de poêle séparément (afin de respecter la nomenclature de l'inventaire), nous croyons que les deux catégories doivent être jumelées. Ainsi on retrouve près de 230 poêles de brique recensés en comparaison avec 252 poêles de fer. Par ailleurs, il faut ajouter que parmi les 187 inventaires ne précisant aucune source de chauffage, les huissiers y précisent cependant pour le tiers des instruments reliés à l'âtre tels chenets, pelles à feu ou autres. Il faut enfin noter qu'il s'agit de mentions de genres d'appareils et non du nombre de ceux-ci.

92 ANQQ, NF25, liasse 1090, Grief de Pierre Léger, 10 décembre 1735. Je remercie mon collègue G. Proulx de m'avoir fourni cette référence.

93 ANQQ, greffe L. Chambalon, 13 juin 1702, inventaire après décès de François Provost; ibid., 29 mars 1703, inventaire après décès de François Allaire.

94 J. Rousseau et al., op. cit., p. 292.

95 A noter que les genres d'appareil tels que répertoriés au tableau 42 ont été regroupés.

96 Il devient très difficile d'établir un coût moyen puisque nous n'avons aucune idée de la grosseur de l'appareil ni de sa décoration; les prix indiqués concernent donc un poêle de faibles dimensions compte tenu des prix de l'époque. ANQQ, greffe F. Genaple, 5 mars 1691, inventaire après décès de Hughes Cochran dit Floridor.

97 ANQQ, greffe C.H. Dulaurent, 11 septembre 1748, inventaire après décès de Marie Renée Roussel.

98 La plaque seule représente un coût inférieur par environ 25 à 33.3%. ANQQ, greffe L. Chambalon, 10 décembre 1698 inventaire après décès de François Poisset; greffe C. Rageot, inventaire après décès de Guillaume Guillot dit Larose, 3 mars 1701; greffe C.H. Dulaurent, 18 août 1749 inventaire de Anne Bernier; greffe J. Pinguet, 9 février 1745, inventaire de François Paris; greffe C. Barolet, 2 juin 1748, inventaire de Marie Anne Lemieux; greffe G. Boucault de Godefus, 8 janvier 1743, inventaire de Marie-Anne Labadie.

99 Cité dans M. Moussette, Le chauffage domestique en Nouvelle-France, Ottawa, Parcs Canada, Collection Travai inédit, n°75, 1971, p. 89.

100 La pénétration des poêles des Forges sur le marché urbain de Québec peut paraître trop faible à certains; il faut signaler qu'il s'agit là de la première décennie de production.

L'insécurité dans la prospérité

Québec au 18e siècle représente donc un marché perméable aux nouveaux produits, importés ou non. Cette tendance débute durant la troisième décennie, une fois les guerres et la crise monétaire terminée. Néanmoins l'analyse de divers biens de consommation conduit à apprécier des environnements différents d'un groupe social à un autre. Il faut y voir outre les variantes socio-professionnelles, un clivage socio-économique non seulement d'un groupe à l'autre mais aussi à l'intérieur d'un même groupe. Une analyse des avoirs financiers met en relief ce phénomène; celui-ci s'accentue lorsque mis en parallèle avec la croissance de la population et partant, avec le monde du travail. Dans ce contexte, un mot fait surface et il est omniprésent dans le vocabulaire et la rhétorique des administrateurs coloniaux: la concurrence. Elle se situe à tous les niveaux: urbain, régional, colonial et métropolitain. Les plus forts et les plus astucieux survivent et émergent. Les autres végètent et se partagent les miettes du gâteau.

Actifs, fortunes, bilans et inflation

Les inventaires après décès n'offrent peut-être pas le tout dernier état des biens destinés au partage entre les enfants et le survivant de la communauté[1]. Néanmoins ils présentent un bon éventail des biens matériels et surtout, immobiliers,

possédés par le défunt à l'exclusion évidemment des biens légués par contrat de mariage. Compte tenu du fait que Québec compte au 18e siècle une majorité de locataires, il devient encore plus intéressant d'observer comment les propriétaires subdivisent leur portefeuille non seulement par rapport à ce statut mais aussi en fonction de leur appartenance socio-professionnelle.

Afin de distinguer les deux statuts, une évaluation des actifs, de la fortune et du bilan de la succession s'impose. Les actifs représentent la valeur des biens mobiliers, celle des stocks ou des outils inventoriés dans la boutique ou l'échoppe, le numéraire retrouvé, qu'il s'agisse de lettres de change, de cartes ou encore d'espèces sonnantes et enfin les créances. Ce premier plateau permet de comparer propriétaires et locataires en fonction de leur appartenance socio-professionnelle. Toutefois puisque le titre immeuble peut représenter une part importante de l'assiette, il faut en tenir compte. Ainsi un deuxième plateau, dénommé pour les besoins "fortune", s'établit: la valeur de l'immeuble s'ajoute aux actifs. Mais puisque l'hypothèque contractée par obligation peut grever lourdement le budget familial, il importe de dresser le bilan de la succession, c'est-à-dire le montant de la fortune dont sont soustraites les dettes.

Actifs, fortunes et bilans représentent des opérations comptables basés sur des espèces ayant cours dans la colonie. Sans réécrire les Documents relatifs à la monnaie[2] ni reprendre les commentaires de J. Hamelin[3] ou de L. Dechêne[4], il convient de rappeler que le cours officiel tient à la livre tournois, unité monétaire subdivisée en sols et deniers. Mais puisque les espèces sonnantes se font rares dans la colonie, les administrateurs ont recours à une procédure particulière: l'émission de cartes à jouer auxquelles sont assignées des valeurs monétaires et qui doivent être

rachetées lorsque le roi fait parvenir les fonds du budget annuel. En somme une opération de substitution en ce qui concerne le crédit public qui, à cause des infortunes causées par la guerre, en devient une "institution". La monnaie du Canada ou du pays circule à 133 1/3% de son cours officiel en France, c'est-à-dire qu'une livre monnaie du pays ne vaut que 15 sols monnaie de France. Sur le plan commercial, cette pratique monétaire ne peut, en théorie, que favoriser les exportations et freiner les importations de la métropole qui coûtent plus cher.

La dévaluation de la monnaie du Canada connaît cependant un terme à la fin de la saison de navigation 1719 puisque l'année suivante la cotation des deux monnaies se fait au pair. Depuis plusieurs années déjà les autorités françaises cherchaient à abolir cette dévaluation comptable. Quant aux administrateurs coloniaux aux prises avec une dette publique sans cesse croissante, ils cherchent à racheter les cartes en circulation puisque la confiance de la population et surtout des marchands s'effrite. Ces problèmes locaux ne font que se "greffer aux désordres financiers de la métropole"[5]. Aussitôt la fin de la guerre de succession d'Espagne annoncée et le traité d'Utrecht signé, le Conseil de la Marine, de qui relève les budgets coloniaux, accepte de racheter la carte à la moitié de sa valeur nominale. Aussitôt connue, cette intention entraîne inévitablement une hausse des prix à la consommation. Québec connaît un taux d'inflation de 139% en 1714[6], "notre monnaie de cartes n'ayant point de cours certain pour le commerce de France"[7]. La confusion la plus totale règne dans la capitale: alors que la déclaration officielle ne parvient à l'intendant qu'au cours de l'été 1717 et que celle-ci n'entre officiellement en vigueur qu'à la fin de 1719[8], déjà en août 1717, le marchand Pierre Lefebvre précisait dans un bail que le cours était dévalué non pas de 50% mais bien de

62.5% tel que le stipule la déclaration royale[9]. Or en janvier 1718, le notaire Lacetière estimait ses inventaires après décès en "monnaie de France pour satisfaire à l'édit du Roi"[10], alors que de leur côté, les notaires Dubreuil et Rivet continuent à préciser que l'usage du cours du Canada se poursuit; ils précisent néanmoins qu'advenant une diminution de la valeur de la monnaie de cartes, les prix fixés "diminueront aussi du jour de leur diminution qui sera public (sic) en ce pays sur le pied ou elles seront reduite"[11]. Si le 16 avril 1718, Lacetière précise que ses estimations se font toujours en monnaie de France "au quart déduit selon le règlement", six jours plus tard, il précise une dévaluation de 62.5% de la monnaie de carte[12]. La méconnaissance publique au sujet du taux de change subsiste même en 1719 alors que certaines transactions ont toujours lieu en monnaie de cartes simple et non-réduite, d'autres en cartes réduites de 62.5%. Toutefois la formulation la plus usuelle demeure "en monnaie qui aura cours".

De ces quelques exemples, il ressort deux constatations: d'une part, il faut souligner que le tandem Lefebvre-Lacetière jouit d'une information privilégiée; peut-être en tient-il au fait de leur appartenance à la clientèle gravitant autour de l'intendant Bégon. Lacetière, commis greffier au Conseil supérieur, aura eu accès à cette information[13]. Plus spectaculaire toutefois apparaît l'ajustement du marché à la conjoncture. Si entre 1714 et 1717, l'inflation causée par la crise monétaire et les mauvaises récoltes se chiffre à 177 points, dès 1718 elle commence à chuter de sorte qu'en 1720 elle aura diminué de 113 points. Compte tenu de la dévaluation, l'inflation réelle pendant ces années se limite à 2%. Il faut toutefois s'empresser de souligner que la fraction de la dévaluation ne sera pas absorbée et qu'il faudra près d'une décennie avant de constater une certaine stabilisation des prix. Ainsi entre

1727 et 1744 l'inflation est jugulée puisque la moyenne annuelle du taux d'inflation se situe à 2% par année, ce qui signifie que le coût de la vie double en 36 ans environ. Ce taux se rapproche à quelques dixièmes près de celui observé entre 1690 et 1726.

Cette crise monétaire aura stigmatisé les principaux bailleurs de fonds québécois; leur confiance ébranlée, ils jetteront leur dévolu sur du solide et du concret: l'argenterie. Seuls les transporteurs (encore faut-il préciser terrestres) les constructeurs et les travailleurs du cuir investissent peu ou pas dans l'argent. Les Québécois thésaurisent de sorte qu'ils consacrent plus de 10% de leurs biens mobiliers à cette "assurance". En conséquence, le prix de l'argent augmente de plus de 50% à compter des années 1720 (graphique 13).

La crise monétaire a donc fortement ébranlé les Québécois. Conjuguée aux guerres précédentes, cette période qui prend fin durant les années 1720 marque donc 30 ans d'instabilité tant sur le plan politique, qu'au niveau économique ou même démographique. La juxtaposition de ces diverses données permet de circonscrire diverses étapes de la croissance de Québec depuis 1690: la dernière décennie du 17e siècle se déroule avec comme arrière-plan un premier conflit armé nord-américain opposant Anglais et Français. La guerre de succession d'Espagne (1702-1713) draine les efforts humains mais surtout financiers autant en Europe qu'en Amérique. Louis XIV ébloui par les fabuleuses richesses espagnoles aura sous-évalué non seulement ses adversaires mais surtout ses ressources. Le contrecoup s'avère brutal; il faut attendre les années 1725-1727 pour que les prix se stabilisent et que l'économie reprenne son essor. La "prospérité" demeure, malgré les mauvaises récoltes de 1737-1744, jusqu'à ce qu'une nouvelle guerre plonge les Québécois dans l'incertitude. Entre temps, bien que la population civile de Québec croisse de 1800 en 1690 à 2200

Graphique 13

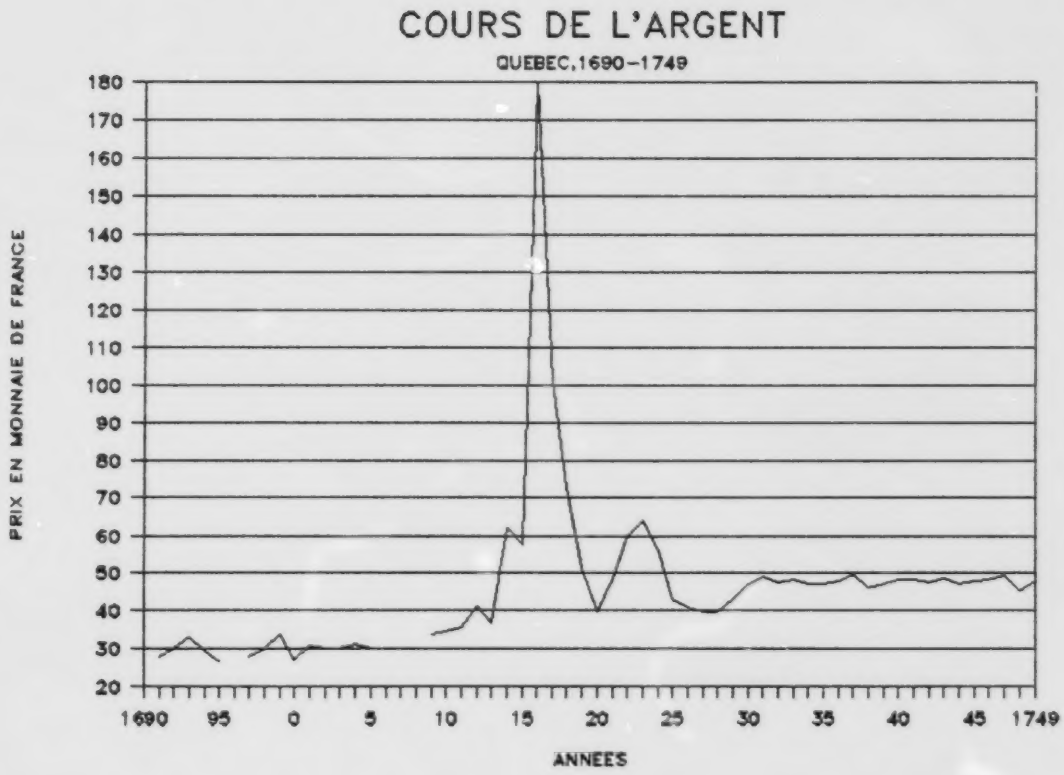

en 1716, à 5400 en 1744 et à 7300 en 1755, l'évolution ne se perçoit pas de façon aussi linéaire qu'il y paraît, ainsi que le rappelait le tableau 3 du chapitre 1. La population de la capitale croît par saccades alternant entre le rythme accéléré et le temps faible. A ce phénomène, il faut juxtaposer le pouls économique marqué par l'alternance de périodes inflationnistes et déflationnistes (appendice 2). En somme, la capitale connaît six phases de croissance qui en définitive pourraient se résumer à une date charnière: avant et après 1727. Ce faisant, la première période se caractérise par une étape déflationniste 1692-1706 et deux périodes inflationnistes subséquentes attisées par la guerre et ses séquelles. Entre 1727 et 1749, Québec connaît deux poussées inflationnistes et une période de déflation[14]. Ainsi Québec, après 1727, connaîtrait une phase plus favorable à son expansion, étant donné l'entrave limitée que joue la guerre dans la croissance économique.

TABLEAU 45
RÉPARTITION DES ACTIFS
1690-1749

Valeur	1690-1726	1727-1749	TOTAL	%
Moins de 250#	41	91	132	19.73
250-499#	54	59	113	16.89
500-999#	56	40	96	14.34
1000-2499#	62	44	106	15.84
2500-4999#	44	39	83	12.40
5000-9999#	32	25	57	8.52
10000-20000#	20	20	40	5.97
20000-30000#	10	5	15	2.24
30000-60000#	15	6	21	3.13
60000-100000#	1	3	4	0.59
Plus de 100000#	2	0	2	0.29
TOTAL	337	332	669	

Il devient donc intéressant de considérer comment se comporte la société québécoise face à ces situations. Selon le tableau 45, les Québécois possèdent une moins grande

valeur d'actifs après 1727. Alors qu'avant cette date, 28% des inventaires concernent des actifs de 500 livres ou moins, cette proportion double ou presque (45% en fait) dans la période subséquente. Tous les autres groupes, soit les 500 à 1000 livres, les 1000 à 5000, les 5 à 10,000 et les 10 à 60,000, se font moins nombreux, à l'exception des 60,000 et plus, chez lesquels la situation se maintient. Même en déduisant l'inflation qui, certaines années, peut atteindre des taux très élevés[15], ces proportions demeurent sensiblement les mêmes (tableau 46).

TABLEAU 46
RÉPARTITION DES ACTIFS DÉFLATÉS
1690-1749

Valeur	1690-1726	1727-1749	TOTAL	%
Moins de 250#	58	107	165	24.66
250-499#	57	58	115	17.18
500-999#	61	35	96	14.34
1000-2499#	63	44	107	15.99
2500-4999#	34	36	70	10.46
5000-9999#	27	23	50	7.47
10000-20000#	13	16	29	4.33
20000-30000#	10	5	15	2.24
30000-60000#	11	7	18	2.69
60000-100000#	1	1	2	0.29
Plus de 100000#	2	0	2	0.29
TOTAL	337	332	669	

Ainsi il ressort de ces tableaux une démarcation, un seuil (peut-être psychologique) mais sûrement monétaire en deçà duquel l'accession à la propriété paraît difficile: la barrière des 500 livres ainsi qu'en atteste le tableau 47 portant sur la répartition de la fortune. Selon ces chiffres qui, faut-il le rappeler, incluent la valeur rajoutée de l'immeuble, un ménage sur deux possède après 1727 une fortune évaluée à 1000 livres ou moins alors qu'auparavant cette proportion ne dépassait pas un sur trois, reflétant ainsi sensiblement la même situation que dans le cas des

actifs[16]. Certes aurait-on pu entrevoir à l'examen des actifs une moins grande attention apportée au confort et à l'environnement matériel afin de pouvoir consacrer une plus grande partie du portefeuille à l'acquisition foncière. Tel n'est toutefois pas le cas; la période de paix tant recherchée n'apporte pas nécessairement la prospérité à tous.

TABLEAU 47
RÉPARTITION DE LA FORTUNE
1690-1749

Valeur	1690-1726	1727-1749	TOTAL	%
Moins de 250#	28	69	97	14.49
250-499#	37	48	85	12.70
500-999#	45	51	96	14.34
1000-2499#	71	46	117	17.48
2500-4999#	44	35	79	11.80
5000-9999#	49	38	87	13.00
10000-20000#	21	25	46	6.87
20000-30000#	12	7	19	2.84
30000-60000#	22	6	28	4.18
60000-100000#	4	5	9	1.34
Plus de 100000#	4	2	6	0.89
TOTAL	337	332	669	

D'ailleurs les bilans des successions ne laissent planer aucun doute (tableau 48). La proportion des ménages présentant un bilan négatif double et ceci ne tient pas compte des engagements matrimoniaux[17]. Ceux qui possèdent moins de 1000 livres de biens comptent pour 42%, une augmentation de 11% par rapport à la période antérieure. Toutefois l'endettement touche également les mieux nantis puisque la couche moyenne (de 1000 à 5000 livres) et la strate supérieure (plus de 5000 livres) accusent un recul respectif de 11% et 8% de leur clientèle. Seuls les très riches maintiennent leur rang.

TABLEAU 48
BILAN DES AVOIRS
1690-1749

Valeur	1690-1726	1727-1749	TOTAL	%
Plus grand -10000#	1	3	4	0.59
Plus grand -5000#	1	2	3	0.44
Plus grand -2500#	3	5	8	1.19
Plus grand -1000#	6	7	13	1.94
Plus grand -500#	4	7	11	1.64
Plus grand -250#	6	6	12	1.79
Entre 0 et -250#	9	24	33	4.93
0-250#	35	65	100	14.94
250-499#	30	40	70	10.46
500-999#	41	38	79	11.80
1000-2499#	61	36	97	14.49
2500-4999#	42	28	70	10.46
5000-9999#	44	32	76	11.36
10000-20000#	18	22	40	5.97
20000-30000#	16	4	20	2.98
30000-60000#	14	6	20	2.98
60000-100000#	3	5	8	1.19
Plus de 100000#	3	2	5	0.74
TOTAL:	337	332	669	

Mais est-ce prétendre que les Québécois honorent moins les clauses de leurs contrats de mariage? Non pas puisque les douaires se prennent sur les propres du mari[18] et que le préciput se prend hors part avant le partage des biens de la succession. De fait pendant les 60 ans à l'étude, les actifs de seulement une succession sur cinq ne permettent pas d'honorer les engagements pris quant aux douaires[19] et cette proportion est inférieure lorsqu'il s'agit du préciput (13%). Il faut toutefois préciser que, quatre fois sur cinq, cette dernière situation survient après 1727. En somme, la société québécoise dans son ensemble s'adapte à une nouvelle réalité économique; la pyramide socio-économique s'élargit vers le bas. La société connaît des signes d'appauvrissement. Il reste donc à déterminer comment chacun des groupes socio-professionnels réagit.

Appauvrissement, crédit et biens matériels

Qu'il y ait appauvrissement de la société, voilà un fait indiscutable, mais est-ce à dire que chacun des groupes socio-professionnels réagit de la même façon? Afin de le mesurer, il convient de replacer les acteurs dans un décor qui tienne compte des actifs, du niveau de fortune et des bilans de succession, quitte à le nuancer en considérant l'acquisition de biens meubles (et partant en précisant une certaine notion de confort) et le niveau d'endettement.

Si les actifs de la succession ne permettent pas de respecter les obligations financières précisées au contrat de mariage, cette situation prend d'autant plus de relief lorsque plus d'une fois sur deux elle met en cause des représentants du secteur de la transformation. Or selon le tableau 49, les actifs de tous les groupes socio-professionnels à l'exception des communautés des officiers, conseillers et hauts fonctionnaires, décroissent après 1727. De fait, en regroupant les ménages possédant moins de 1000 livres, les communautés possédant de 1000 à 5000 livres de biens, celles de 5 à 20,000 et enfin le groupe des 20,000 livres et plus, l'élargissement de la base de la pyramide se confirme à quelques exceptions près. Certes Jean Boucher dit Belleville chez les constructeurs représente-t-il une exception; entrepreneurs des fortifications de Montréal, il aura profité de la manne gouvernementale. D'ailleurs ses seules créances atteignent plus de 34,000 livres[20], somme colossale dans le contexte du 18^{e} siècle. Par contre, faut-il le souligner, tous les secteurs démontrent des signes d'appauvrissement et notamment celui du vêtement.

Dans le monde du commerce, les communautés de marchands disparaissent presque du cercle des 20,000 livres et plus alors que celles des représentants de l'alimentation et des transports voient leur couche moyenne se regrouper soit au-delà mais surtout en deçà de la barrière des 1000

TABLEAU 49

ACTIFS DES MÉNAGES PAR GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS

	0 - 499#		500 - 999#		1000 - 4999#		5000 - 19999#		20000 - 59999#		60000# et +		NOMBRE	
	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727
I) SERVICES														
a) Officiers	7.1	12.7	9.5	--	42.9	42.5	28.6	31.9	9.5	10.6	2.4	2.1	42	47
b) Sous-services	10.7	38.9	25	11.1	53.6	33.3	10.7	16.6	--	--	--	--	28	18
II) COMMERCE														
a) Marchands	--	3.4	--	--	15.9	37.9	34.1	44.8	45.4	6.9	4.5	6.9	44	29
b) Alimentation	25	40	--	10	58.3	30	16.7	20	--	--	--	--	12	10
c) Transport	33.3	53.8	22.2	7.7	33.3	23.1	11.1	15.4	--	--	--	--	18	13
III) TRANSFORMATION														
a) Construction	45.7	53.6	22.8	21.4	28.6	21.4	2.8	--	--	3.6	--	--	35	28
b) Fer	28.6	44.4	9.5	--	38.1	55.5	23.8	--	--	--	--	--	21	9
c) Cuir	40	33.3	20	33.3	30	33.3	10	--	--	--	--	--	10	6
d) Vêtement	30	55.5	--	33.3	50	11.1	20	--	--	--	--	--	10	9
e) Bois	27.3	50	27.3	12.5	18.2	37.5	18.2	--	9.1	--	--	--	11	8
IV) JOURNALIERS	100	66.6	--	33.3									2	6
V) INCONNUS	44.2	61.1	25	14.8	24	15.4	6.7	6.7	--	2.0	--	--	104	149

livres. Ce phénomène s'apparente à celui que connaissent les communautés de petits fonctionnaires. Seuls les ménages des officiers, hauts fonctionnaires et conseillers voient leurs actifs s'accroître.

Certes il ne s'agit que d'actifs qui ne tiennent pas compte de l'immobilier. L'évaluation des biens de la communauté peut donc s'en trouver faussée. L'acquisition d'un patrimoine foncier ne modifie cependant pas le portrait qui se dégageait des actifs des diverses communautés (tableau 50). Plus d'un survivant sur deux chez les administrateurs et les officiers supérieurs disposent d'une somme supérieure à 5,000 livres au décès de son conjoint. Chez les marchands, les communautés disposant de plus de 5,000 livres de fortune connaissent une chute appréciable de quelque 30%. En somme, la tendance se maintient et il faut en déduire que l'achat d'une propriété représente un "luxe" que de moins en moins de communautés pourront s'offrir.

L'analyse de l'endettement conduit d'ailleurs dans la même voie. Disposant de moins fortes rentrées de capital, les ménages de Québec se voient-ils forcés de recourir à la créance hypothécaire? Les niveaux d'endettement de chacun des groupes (tableau 51) précisent de façon éloquente la relation étroite qui existe entre actifs et endettement: peu de ménages empruntent au-delà de la valeur de ce qu'ils peuvent produire en caution. Dans le secteur de la transformation et chez les petits fonctionnaires, le seuil du recours au crédit se situe règle générale à 1000 livres ou moins. Ce seuil ne concerne cependant pas marchands et officiers.

Toutefois, il faut souligner une certaine contraction de l'endettement, phénomène qui se juxtapose à celui du resserrement de la politique de crédit chez les marchands et négociants. Ces derniers supportent de moins en moins le crédit de sorte que ceux dont les créances comptent pour 30%

TABLEAU 50

FORTUNES DES MÉNAGES PAR GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS

	0 - 499#		500 - 999#		1000 - 4999#		5000 - 19999#		20000 - 59999#		60000# et +		NOMBRE	
	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727
I) SERVICES														
a) Officiers	4.8	8.5	2.4	4.2	33.3	25.5	35.7	44.7	19.0	10.6	4.8	6.4	42	47
b) Sous-services	10.7	27.8	10.7	16.7	57.1	22.2	21.4	27.8	--	5.5	--	--	28	18
II) COMMERCE														
a) Marchands	--	3.4	--	--	11.4	37.9	34.1	41.4	43.2	6.9	11.4	10.3	44	29
b) Alimentation	25	40	--	10	33.3	20	41.7	30	--	--	--	--	12	10
c) Transport	33.3	46.1	16.7	15.4	38.9	15.4	11.1	23.1					18	13
III) TRANSFORMATION														
a) Construction	8.6	21.4	20	14.3	48.6	42.8	22.8	17.8	--	3.6	--	--	35	28
b) Fer	14.3	22.2	4.8	11.1	42.8	44.4	14.3	22.2	23.8	--	--	--	21	9
c) Cuir	30	33.3	30	16.7	30	33.3	--	16.7	10	--	--	--	10	6
d) Vêtement	30	55.5	--	33.3	50	11.1	20	--	--	--	--	--	10	9
e) Bois	18.2	37.5	27.3	12.5	27.3	50	9.1	--	18.2	--	--	--	11	8
IV) JOURNALIERS	100.0	66.6	--	33.3									2	6
V) INCONNUS	33.6	50.3	23.1	20.8	30.8	18.1	12.5	--	--	2.7	--	--	104	149

TABLEAU 51

NIVEAUX D'ENDETTEMENT PAR GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS

	AUCUNE		0 - 499#		500 - 999#		1000 - 4999#		5000 - 19999#		20000 - 59999#		60000# et +		NOMBRE	
	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727
I) SERVICES																
a) Officiers	40.5	31.9	14.3	14.8	11.9	8.5	23.8	19.2	4.8	21.2	4.8	4.2	--	--	42	47
b) Sous-services	35.7	38.9	35.6	33.3	14.3	16.7	14.3	11.1	--	--	--	--	--	--	28	18
II) COMMERCE																
a) Marchands	31.8	34.5	13.6	13.7	2.3	17.2	20.4	20.6	20.4	10.3	9.1	3.4	2.3	--	44	29
b) Alimentation	25	10	16.7	30	8.3	30	41.7	30	8.3	--	--	--	--	--	12	10
c) Transport	33.3	23.1	50	38.5	5.5	7.7	5.5	23.1	5.5	7.7	--	--	--	--	18	13
III) TRANSFORMATION																
a) Construction	11.4	25	48.6	40	14.3	21.4	25.8	14.3	--	--	--	--	--	--	35	28
b) Fer	23.8	33.3	52.4	44.4	23.8	11.1	--	--	--	11.1	--	--	--	--	21	9
c) Cuir	30	16.7	60	16.7	--	16.7	--	33.3	--	16.7	10	--	--	--	10	6
d) Vêtement	40	44.4	40	44.4	--	11.1	20	--	--	--	--	--	--	--	10	9
e) Bois	36.4	25	36.4	50	18.2	12.5	9.1	12.5	--	--	--	--	--	--	11	8
IV) JOURNALIERS	100	33.3	--	66.6											2	6
V) INCONNUS	--	--	4.8	--	2.9	--	29.8	--	52.9	100	9.6	--	--		104	149

et plus se font moins nombreux après 1727 (tableau 52). Aussi n'est-ce pas surprenant de constater que la veuve Foucault et la veuve Legris déclarent ne faire aucun crédit[21]. En somme, la période de "commotion inflationniste" des années 1713-1719 aura causé un traumatisme sévère qui se concrétise par une crise de confiance et inévitablement une perte monétaire.

Au cours du 18e siècle, les marchands de Québec vendent des produits de moins en moins coûteux qui pénètrent le marché local et même régional ou encore colonial; les guerres ayant cessé, les coûts de transport, de fret et d'assurances baissent. Parallèlement, les bénéfices des marchands fondent. Si les biens du magasin sont estimés "suivant l'usage de ce pays, au prix d'achapt qu'elles coûtent en L'ancienne France, pour celles en provenant auxquelles est joint un bénéfice eu egard à la qualité, pièces, coupons et débit bon ou mauvais que peuvent avoir les dits effets"[22], il n'en demeure pas moins que ce prix français auquel s'ajoute la marge de profit ne correspond qu'à un prix de gros[23]; en aucun temps ce "bénéfice" ne correspond-il à un profit net[24]. Néanmoins si cette marge bénéficiaire se réduit, il existe de bonnes chances pour que les profits nets des marchands et négociants diminuent.

Si le huissier accorde 50% de bénéfice de gros en ce qui concerne les marchandises entreposées chez Raymond Dubosc à la fin du 17e siècle, en contrepartie ce montant ne correspond qu'à 20% en 1740 sur des biens achetés de Dugard de Rouen et de Bourgine de La Rochelle[25] après avoir atteint quelque 200% en 1717[26]. De fait, entre 1722 et 1740, la marge bénéficiaire de gros des marchands se situe à 21%, les tissus rapportant moins, quelques fois la moitié moins[22].

Les profits décroissants, les marchands québécois cherchent-ils à se lancer à l'assaut de nouveaux marchés pour compenser le manque à gagner? S'ils se laissent at-

TABLEAU 52

PROPORTION DE LA FORTUNE DÉCOULANT DES CRÉANCES

	0 - 9%		10 - 29%		30 - 49%		50 - 69%		70 - 89%		90 - 100%		NOMBRE	
	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727
I) SERVICES														
a) Officiers	20.0	19.4	44.0	25.0	32.0	30.5	4.0	25.0					25	36
b) Sous-services	26.3	30.0	47.4	70.0	5.3	--	10.5	--	10.5	--			19	10
II) COMMERCE														
a) Marchands	2.5	20.0	32.5	28.0	27.5	20.0	25.0	20.0	2.5	8.0	10.0	4.0	40	25
b) Alimentation	--	22.2	50.0	33.3	10.0	44.4	30.0	--	10.0	--			10	9
c) Transport	37.5	50.0	25.0	12.5	25.0	12.5	12.5	25.0					8	8
III) TRANSFORMATION														
a) Construction	55.5	33.3	40.7	55.5	3.7	5.5	--	5.5					27	18
b) Fer	50.0	75.0	50.0	--	--	25.0							14	4
c) Cuir	40.0	25.0	20.0	50.0	--	--	--	25.0	40.0	--			5	4
d) Vêtement	42.8	--	42.8	100.0	14.3	--							7	5
e) Bois	50.0	33.3	37.5	33.3	12.5	--	--	16.7	--	16.7			8	6
IV) JOURNALIERS					--	50.0		50.0	--	50.0			0	2
V) INCONNUS	14.0	26.0	38.6	33.3	24.5	19.5	14.0	6.3	3.5	6.3	5.3	2.6	57	123

tirer par la traite des fourrures à Montréal à la fin du 17e siècle[28], cette indication ne transparaît pas des origines géographiques des débiteurs. De fait, marchands et négociants concentrent leur sphère d'activité dans un rayon de 50 kilomètres de Québec (tableau 53)[29]. Ils se retirent progressivement du gouvernement des Trois-Rivières mais accentuent quelque peu leur présence dans la région de Montréal, de même que dans la région du bas du fleuve. Ainsi les marchands de Québec ne se retirent pas complètement des régions de l'ouest ni de la traite des fourrures ainsi qu'en témoigne l'activité du marchand Étienne Véron de Grandmesnil[30] ou encore de Charles Guillemin qui épouse la veuve du marchand montréalais Jacques Leber[31]. Par ailleurs, la pénétration en aval, bien qu'elle s'accroisse au cours du 18e siècle, n'en demeure pas moins plus faible que sur le marché montréalais; elle faiblit en même temps que la pêche au marsouin cesse d'être un monopole. Aussitôt une reprise amorcée, cette région attire à nouveau les marchands québécois. Toutefois, les origines géographiques des créances démontre que le marché des Québécois se situe davantage à l'ouest qu'à l'est, lorsqu'ils s'aventurent à l'extérieur de Québec[32]. En corollaire toutefois, il faut ajouter que marchands et négociants osent peu se lancer à l'assaut de nouveaux marchés, si ce n'est pendant les difficiles années de 1714-1726. Enfin il faut souligner qu'après 1727, les marchands hésitent de plus en plus à faire crédit à l'extérieur de la ville, compte tenu que seulement le quart des créances "non urbaines" se retracent après cette date. Bref, les marchands et négociants de Québec se replient davantage sur le marché urbain et régional lorsque vient le temps de faire crédit.

Marchands et négociants partagent le marché du crédit commercial ou hypothécaire avec les officiers et hauts fonctionnaires. Il serait cependant illusoire de croire que

TABLEAU 53

RÉGIONS D'ACTIVITÉS DES MARCHANDS DE QUÉBEC

PÉRIODE	TOTAL	INC.	QUÉBEC	TROIS-RIVIÈRES	MONTRÉAL	BAS FLEUVE	FRANCE	ANTILLES	LOUISBOURG
1691-1711	455	25	244	84	53	39	9	1	0
1719-1726	291	5	136	36	92	16	4	1	1
1732-1749	251	10	141	13	47	30	5	0	5
TOTAL	997	40	521	133	192	85	18	2	6
%		4%	52.2%	13.3%	19.2%	8 .5%	1.8%	0.2%	0.6%

tous ces derniers tiennent boutique; certes un ménage sur cinq vit l'aventure du commerce au détail mais ce fond de commerce semble représenter a priori une occasion par laquelle, officiers et fonctionnaires, cherchent à arrondir des honoraires fixes grugés par l'inflation. D'ailleurs, faut-il préciser que la plupart y investissent avant 1727, période pendant laquelle l'inflation connaît de brusques soubresauts. Quant aux conseillers, il s'agit le plus souvent de marchands qui ont conservé leur lieu de commerce; ainsi en est-il de Charles Guillemin, de Jean Crespin, de Jean-François Martin De Lino ou encore de Martin Chéron[33]. Mais là encore cette situation survient le plus souvent avant 1727. Bref, officiers, hauts fonctionnaires et conseillers tenant boutique se font moins nombreux après 1727 et pourtant, le nombre de ces "coreligionnaires", dont la fortune découle à plus de 30% de créances, augmente sensiblement au cours du 18e siècle, passant de un sur trois à un sur deux.

Ces données conduisent à apprécier non seulement un resserrement de la politique du crédit mais également un fractionnement de ce marché. Les marchands, faut-il le répéter, préfèrent le rendement de sorte qu'ils investissent davantage dans leurs stocks de marchandises. Alors qu'avant 1727, seulement un marchand sur trois consacrait 30% ou plus de sa fortune à son fonds de commerce, cette proportion passe à près d'un sur deux au cours du 18e siècle. Quant à ceux, moins nombreux, des officiers et fonctionnaires qui continuent la vente au détail, ils diminuent la valeur de leur inventaire. Malgré ces plus lourds inventaires, les marchands recourent moins au financement puisque leurs passifs dépassent rarement les 5,000 livres (tableau 51).

Les fournisseurs des marchands québécois sont d'abord Rochelois; on en dénombre plus d'une trentaine dont les plus importants sont certes Guillaume Chanjon, les Bourgine (père

et fils), Veysière, Pascaud. Au second rang, ils sont Bordelais; ils se nomment Depoix au début du 18e siècle et Rouleau dans les années 1720 et 1730. Suivent dans l'ordre les Parisiens avec Gendron comme chef de file, puis les Rouennais avec Robert Dugard et Pierre Lemoine dans les années 1730 et 1740. Après 1720, ils sont aussi installés aux Antilles, tels les Etienne Leblanc et Lajanière à la Martinique ou encore Lemorandais à la Guadeloupe. D'autre coins de France fournissent également à l'occasion des marchandises. C'est le cas de Jahan d'Orléans, de Delisle-Collin de Tours ou encore de la compagnie Paris et Gautier de Marseille[34].

Il y a bien quelques petits fonctionnaires qui tiennent boutique tels les notaires Florent Lacetière et Louis Chambalon ou encore le chirurgien Gervais Beaudouin, père. Toutefois peu possèdent un commerce après 1727, les boutiquiers comme Chambalon ou Beaudouin père exerçant à la fin du 17e siècle et au début du suivant. Chez ceux-ci également se perçoit une chute importante des créances après 1727. En somme, il y a resserrement du crédit à la consommation chez les marchands et boutiquiers de Québec au 18e siècle.

Faut-il y voir une plus grande circulation de la monnaie pour expliquer ce phénomène? Certes la presque totalité des groupes socio-professionnels disposent-ils de bonnes réserves de liquidités, par ailleurs plus importantes après 1727. Ce phénomène se présente chez tous les groupes à l'exception des communautés de deux groupes du secteur de la transformation, ceux de la construction navale et ceux reliés au vêtement (tableau 54).

Ces chiffres témoignent-ils vraiment d'une plus grande circulation de la monnaie ou, a contrario, d'une plus grande thésaurisation en réaction à une période de très forte inflation et d'incertitude face au cours de la monnaie?

TABLEAU 54

POSSESSION DE NUMÉRAIRE SELON LES GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS

	Nombre total		Nombre avec numéraire		Moyenne du numéraire	
	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727
I) SERVICES						
a) Officiers	42	47	22	23	723.93	1309.85
b) Sous-services	28	18	12	7	563.83	752.55
II) COMMERCE						
a) Marchands	44	29	32	19	2618.43	4860.53
b) Alimentation	12	10	6	5	548.00	831.36
c) Transport	18	13	1	5	20.00	289.14
III) TRANSFORMATION						
a) Construction	35	28	6	8	579.25	1542.60
b) Fer	21	9	11	2	463.25	971.41
c) Cuir	10	6	3	0	554.38	—
d) Vêtement	10	9	5	1	1680.52	692.35
e) Bois	11	8	4	2	3272.18	404.31
IV) JOURNALIERS	2	6	0	2	—	142.91
V) INCONNUS	104	149	28	45	405.16	814.70

L'analyse des biens durables et notamment de l'argenterie (tableau 55), dont la valeur augmente au 18e siècle[35], étaye plutôt l'hypothèse de la thésaurisation. Certes ce ne sont ni tous les groupes ni toutes les communautés qui se procurent des couverts d'argenterie; plusieurs n'en ont pas les moyens, compte tenu du dépérissement des avoirs. Pour certains groupes, toutefois comme les officiers ou les petits fonctionnaires, posséder de l'argenterie peut se comparer à une certaine "assurance" contre toute future dépréciation, ce qui expliquerait pourquoi ils consacrent, en moyenne, respectivement 20 et 17% de leurs biens meubles à ces achats.

Certains y verraient la marque d'une recherche de confort bien que cette notion soit très difficile à préciser. Cette hypothèse pourrait se vérifier pour certains groupes socio-professionnels. Toutefois l'analyse de l'importance des biens durables nous conduit à une toute autre appréciation que celle du confort (tableau 56) pour la plupart des groupes.

Certes, peut-on entrevoir chez les officiers une plus grande acquisition de biens meubles. Avant 1727 quatre ménages sur cinq disposeraient d'une fortune composée pour moins de la moitié de biens de consommation alors qu'après cette date, chez près d'un ménage sur deux, les biens meublants comptent pour la moitié et même davantage de leur fortune. Cette situation ne se manifeste cependant pas de façon aussi éclatante dans le cas des marchands puisque ceux-ci gardent de plus gros inventaires. L'acquisition de biens mobiliers, chez ces derniers se subordonnent à des besoins plus impérieux: ceux du marché.

Chez les petits fonctionnaires se constate un changement de comportement notable: après 1727, les deux tiers des ménages possèdent des biens meubles représentant 70% et plus de leur fortune. Cette situation trouve écho chez les

TABLEAU 55

POSSESSION D'ARGENTERIE SELON LES GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS

	Nombre total		Nombre avec argenterie		Moyenne argenterie	
	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727
I) SERVICES						
a) Officiers	42	47	35	38	579.5	685.9
b) Sous-services	28	18	14	9	220.5	244.5
II) COMMERCE						
a) Marchands	44	29	32	20	464.2	460.72
b) Alimentation	12	10	5	5	92.5	219.18
c) Transport	18	13	3	6	399.07	110.94
III) TRANSFORMATION						
a) Construction	35	28	9	4	92.45	112.22
b) Fer	21	9	12	4	197.42	151.16
c) Cuir	10	6	1	3	7.5	121.22
d) Vêtement	10	9	5	5	124.44	52.3
e) Bois	11	8	5	3	113.41	22.92
IV) JOURNALIERS	2	6	—	—	—	—
V) INCONNUS	104	149	26	49	108.5	247.5

TABLEAU 56

PROPORTION DE LA FORTUNE DÉCOULANT DES BIENS MEUBLES

	0 - 9%		10 - 29%		30 - 49%		50 - 69%		70 - 89%		90 - 100%		NOMBRE	
	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727
I) SERVICES														
a) Officiers	16.7	12.8	35.7	23.4	26.2	14.9	21.4	48.9	--	--	--	--	42	47
b) Sous-services	7.1	--	25	22.2	35.7	5.5	32.1	5.5	--	16.7	--	50.0	28	18
II) COMMERCE														
a) Marchands	50	44.8	38.6	31	4.5	10.3	6.8	--	--	--	--	13.8	44	29
b) Alimentation	16.7	--	41.7	30	33.3	10	8.3	10	--	10	--	40	12	10
c) Transport	--	--	22.2	23.1	33.3	--	16.7	--	--	15.4	27.8	61.5	18	13
III) TRANSFORMATION														
a) Construction	14.3	14.3	82.8	42.9	2.8	3.6	--	10.7	--	10.7	--	17.8	35	28
b) Fer	28.6	--	71.4	22.2	--	44.4	--	--	--	--	--	33.3	21	9
c) Cuir	10	33.3	20	16.7	20	--	50	33.3	--	--	--	16.7	10	6
d) Vêtement	--	11.1	30	--	10	--	20	11.1	10	44.4	30	33.3	10	9
e) Bois	9.1	12.5	27.3	25	--	12.5	45.5	25	--	--	18.2	25.0	11	8
IV) JOURNALIERS			--	40.0			--	40.0			100	20.0	2	6
V) INCONNUS	10.6	4.7	10.6	14.1	16.3	19.5	31.7	32.9	7.7	4.7	23.1	20.1	104	149

métiers de l'alimentation et chez les transporteurs. Chez ces derniers, trois ménages sur quatre consacrent plus de 70% aux biens durables après 1727 alors que cette proportion s'établissait à un sur quatre antérieurement. Chez les bouchers et boulangers, le phénomène est similaire passant d'aucun à un sur deux.

Tous les métiers du secteur de la transformation connaissent un tel changement de comportement, compte-tenu de cette norme des 70%. Seuls les journaliers et ceux dont les métiers sont inconnus présentent un profil différent, encore faut-il préciser qu'il n'y ait que huit inventaires concernant des journaliers ou des domestiques[36]. Chez les inconnus, un ménage sur quatre accorde néanmoins autant d'importance (70% ou plus) à ses biens meublants.

Devant de tels revirements, il devient d'autant plus malaisé de croire à une quête d'un meilleur confort. Cette situation se juxtapose par ailleurs à une autre et illustre la précarité de la situation financière des ménages québécois du 18^{e} siècle. En effet dans la très grande majorité des groupes socio-professionnels, la proportion des ménages présentant des bilans de succession négatifs double après 1727. Mieux, à l'exception de quelques métiers et professions, le bilan de la succession se chiffre, une fois sur trois, à moins de 250 livres (tableau 57).

Au cours du 18^{e} siècle, la société québécoise apprend à vivre avec de nouvelles règles du jeu: la société s'appauvrit. La situation n'est pas propre à Québec; elle se constate autant à Paris[37] qu'à Bayeux[38]. Mais ce n'est là qu'une conséquence, au même titre que le resserrement de la politique de crédit, d'une cause plus profonde: l'exiguïté du marché du travail et l'inévitable concurrence que cette situation entraîne.

TABLEAU 57

BILAN DES SUCCESSIONS PAR GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS

	NÉGATIF		0 - 249#		250 - 999#		1000 - 4999#		5000 - 19999#		20000 - 59999#		60000# et +	
	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727
I) SERVICES														
a) Officiers	7.1	15	2.4	2.1	4.8	8.5	31	19.1	33	40.4	19.0	8.5	2.4	6.4
b) Sous-services	10.7	11.1	7.1	22.2	17.9	16.7	50	22.2	14.3	22.2	--	5.5	--	--
II) COMMERCE														
a) Marchands	2.3	13.8	--	3.4	--	6.9	20.4	27.6	31.8	31.0	34.1	6.9	11.4	10.3
b) Alimentation	8.3	30	16.7	20	25	10	16.7	20	33.3	20	--	--	--	--
c) Transport	11.1	23.1	11.1	30.8	38.9	23.1	27.8	15.4	11.1	7.7	--	--	--	--
III) TRANSFORMATION														
a) Construction	5.7	7.1	5.7	25	28.6	17.8	42.8	28.6	17.1	17.8	--	3.6	--	--
b) Fer	--	--	14.3	22.2	14.3	11.1	33.3	44.1	14.3	11.1	23.8	--	--	--
c) Cuir	10	50	20	--	30	33.3	40	--	--	16.7	--	--	--	--
d) Vêtement	10	44.4	30	44.4	40	11.1	20	--	--	--	--	--	--	--
e) Bois	--	37.5	9.1	12.5	36.4	--	18.2	50	--	--	--	--	--	--
IV) JOURNALIERS	--	--	100	66.6	--	33.3								
V) INCONNUS	16.3	18.1	16.3	23.5	28.8	34.2	26.9	14.1	11.5	8.0	--	2.0	--	--

Vers un changement de société: concurrence et rapports de production

Tous les secteurs de l'activité économique sont touchés par les effets de la concurrence, depuis les marchands jusqu'aux tonneliers. Un seul groupe y échappe, encore faut-il préciser, partiellement, soit celui des services; car selon qu'il s'agisse d'un haut fonctionnaire ou d'un notaire, la réalité diffère: le premier reste presque immunisé en dépit de l'inflation. Par contre la rémunération du second dépend directement des revenus de la population. La vive concurrence que connaît le monde du travail à Québec au 18e siècle conduit à une réévaluation des rapports de production; les mirages qu'offrait le Nouveau Monde au 17e siècle cèdent le pas à la désillusion. S'il était difficile de gravir les échelons sociaux dans la métropole, la situation prévaut également dans la colonie. Le monétaire ne fait cependant pas foi de tout...

Contraints d'absorber une dévaluation de la monnaie à même une marge bénéficiaire qui s'amenuise, les marchands de Québec doivent également faire face à une concurrence accrue de la part des marchands forains. Alors qu'avant 1717 la réglementation limitait la pénétration sur le marché intérieur des marchands forains, celle-ci disparaît à cette date. Dorénavant le marché sera libre. Face à cette situation, marchands et négociants se doivent de garder de plus larges inventaires afin de plaire à la clientèle. Toutefois puisque la concurrence se fait de plus en plus forte, la part du marché de chacun s'affaiblit. En conséquence, les fournisseurs hésitent à faire crédit et a fortiori les marchands de Québec également.

Mais les forains ne constituent pas les seuls concurrents des marchands et négociants de Québec, car durant les années 1720, réapparaissent les maisons françaises et leurs représentants qui s'établissent à Québec; les plus connus

seront certes les sieurs Havy et Lefebvre représentant Robert Dugard de Rouen. Ils ne seront pas seuls. Il suffit de nommer les Goguet, Mousnier et Veyssière. La concurrence s'avère trop forte pour les Québécois de sorte que dans cette "profession sur-peuplée", les métropolitains s'accaparent du commerce de l'importation et de l'exportation et par conséquent de la plus grande part des profits[39].

L'intendant Hocquart déplore d'ailleurs en 1741 que Québec compte près de 100 marchands alors qu'une cinquantaine suffirait amplement à répondre aux besoins[40]. Dans cette situation, le resserrement de la politique de crédit s'impose pour les marchands québécois laissant ainsi une porte entrouverte aux officiers et hauts fonctionnaires dans le marché du prêt. Mais alors que de plus gros inventaires associés à une politique de crédit attirent la clientèle, les marchands de Québec ne peuvent satisfaire qu'à la première des deux conditions. En conséquence, la clientèle les boude et préfère les boutiques des Français. Ainsi de 1730 à 1738, Havy et Lefebvre augmentent leurs créances de 3600%[41]. Seule riposte possible dans les circonstances, les marchands de Québec s'associent à des maisons rocheloises ou bordelaises; par exemple, Charles Guillemin devient commissionnaire de la veuve Pascaud de La Rochelle[42]. C'est ainsi que les plus fortunés maintiennent leur représentativité; plus astucieux, ils auront compris que rien ne servait d'espérer concurrencer les métropolitains, mieux valait joindre leurs rangs.

La situation qui prévaut chez les marchands et négociants et les commentaires qu'elle inspire chez les administrateurs de la colonie, notamment l'intendant Hocquart, au cours du 18e siècle contraste fortement avec les récriminations de l'un de ses prédécesseurs, l'intendant Raudot. Ce dernier en accordant une licence de brasseur à Denis Constantin ne peut s'empêcher de faire l'apologie de la libre

concurrence[43]. Il aura suffi de 30 ans pour que le discours d'économie politique des intendants change radicalement, Hocquart écrivant même à Maurepas dès 1732 que seules des dépenses publiques pouvaient régénérer l'économie du pays[44].

Cette affirmation de l'intendant Hocquart laisse sous-entendre que la situation s'est détériorée non seulement au niveau du commerce de détail mais dans la plupart des secteurs de l'économie. L'analyse des fortunes confirme sans discussion que la majorité des ménages s'appauvrissent et notamment ceux reliés à la transformation. Dans tous ces secteurs, la concurrence se livre au grand jour.

Dans le cadre de la construction, les maçons ne doivent compter que sur la construction domiciliaire, sauf pour la construction du Palais de l'intendant. La période des grands chantiers conventuels ou publics est terminée et le ministre Maurepas refuse de sanctionner la construction des fortifications. Or depuis le début du 18e siècle, les maçons préfèrent passer contrat avec le client plutôt que de travailler à salaire pour des entrepreneurs. Devenant de plus en plus nombreux et leur part du marché s'amenuisant, les maçons qui recrutent des apprentis comme main-d'oeuvre n'ont d'autre choix que d'ajuster les salaires consentis aux apprentis à cette nouvelle conjoncture. Si depuis la fin du 17e siècle, administrateurs et clients se plaignent de la cherté de la main-d'oeuvre, force est de constater qu'il n'y a plus aucune récrimination après 1720[45]. Coïncidence, Montréal brûle et des fortifications y sont érigées de sorte qu'une partie de l'excédent de main-d'oeuvre y trouve de l'emploi. Quant aux maçons qui restent à Québec, ils ont à compter sur un marché dépressif, secoué aussi temporairement que subitement par une courte période d'emballement de l'économie entre 1728 et 1731. Ces années correspondent à l'essor du commerce maritime et au renouveau de la construction navale, ce qui assure momentanément une certaine pros-

périté dans la ville. Ce climat a tôt fait cependant d'attirer dans la capitale nombre de journaliers et de main-d'oeuvre spécialisée provenant soit de la campagne environnante, soit de la métropole[46]. La concurrence se manifeste... Si la construction ne va pas... qu'advient-il du reste?

Dans le secteur de l'alimentation, les boulangers ont à subir la concurrence des individus qui peuvent cuire leur propre pain sans compter que les marchands engagent des boulangers pour cuire le biscuit destiné aux matelots. La concurrence dans ce secteur s'avère féroce, d'autant plus que l'État légifère lorsque la récolte de blé fait défaut. Élément de base de la diète, le prix du pain chute néanmoins légèrement au cours du 18^{e} siècle. Quant aux bouchers, une demande plus que soutenue du côté du régime carné fait tripler leur nombre entre 1717 et 1744 alors que concurremment l'État maintient une politique de contrôle des prix. Ce paradoxe par rapport à la doctrine de l'économie politique officielle de laisser-faire ne s'explique que par la "conscience sociale" de l'État qui cherche à maintenir des conditions de santé publique acceptable; par ailleurs, il se fonde et se cautionne par le faible taux d'inflation que connaît Québec de 1727 à 1744[47].

Dans les transports terrestres, les charretiers ne peuvent que déplorer la concurrence que leur livrent les marchands qui voient à décharger les cargaisons de navire avec leurs propres équipements de transport. D'autre part, il ne faut surtout pas négliger la concurrence qu'offrent les habitants des campagnes qui viennent "charroyer" en ville pendant l'été parce qu'ils possèdent des animaux et des équipements. Dans les transports maritimes, la situation apparaît aussi similaire alors que maîtres de barque et navigateurs possèdent des barques; mais ils ne sont pas seuls: marchands et officiers en possèdent également.

Les métiers du fer subissent également une forte concurrence de la part des produits importés par les marchands: plaques de poêle et limes importées d'Allemagne ou de Scandinavie, clous présents à la barrique, presque tous les produits de consommation courante y passent sans oublier évidemment les armes ou les batte-feux. Ainsi le forgeron devient un réparateur d'outils ou d'objets et non un fabricant à l'exception de son poêle de tôle qu'il réalise pour concurrencer les importations, néanmoins à l'aide de tôle importée! Aussi n'est-il pas rare de constater que le forgeron devient tantôt taillandier tantôt serrurier. Il s'adapte à la conjoncture, la serrurerie n'étant presque jamais présente dans les inventaires de marchand. Du côté des armuriers, tous peuvent aspirer à la charge d'arquebusier du roi mais un seul d'entre eux peut espérer y accéder. En contrepartie, être orfèvre à Québec peut sembler lucratif à première vue lorsque l'exotisme apparaît sur la table de Paul Lambert dit Saint-Paul mais ce sort est-il dévolu à tous? Pagé dit Carcy, Michel Coton ou encore JeanBaptiste Maisonbasse ne disposent pas d'autant de biens. En somme, les métiers du fer subissent également la concurrence non seulement au niveau de la main-d'oeuvre mais encore au niveau des produits. N'eut été des deux secteurs d'activité auxquels ils participent, les artisans du fer auraient connu un sort comparable aux artisans du cuir.

Chez ces derniers, les chiffres parlent d'eux-mêmes: de 14 artisans oeuvrant simultanément en 1700, on en recense 43 dans les années 1740[48]. Trop nombreux, ils ont à se diviser un marché très sensible aux nouveautés européennes. Coincés entre la surproduction et la concurrence des produits étrangers, les gens du cuir ne peuvent que s'appauvrir. Cette situation présente un certain parallèle à celle des artisans du vêtement: chapeliers, tailleurs d'habit et perruquiers. Alors que les premiers disparaissent au profit des Pari-

siens, les autres voient leur nombre se gonfler et le prix de la matière première baisser. En conséquence, le prix de la façon doit tomber. C'est sans compter la concurrence que peuvent représenter les veuves qui se recyclent comme couturière.

Enfin dans le secteur du bois, tonneliers et charpentiers de navire, s'ils ont à concurrencer les Français à la fin du 17e siècle, ne font face à aucune rivalité professionnelle locale lorsque la deuxième génération entre en scène[49]. Bien que l'État décide de mettre sur pied une industrie navale de guerre, les artisans du bois ne profitent pas de la surenchère, ils ne font que changer d'employeurs, car les armateurs canadiens continuaient d'acheter des navires de la Nouvelle-Angleterre[50]. Dans ces circonstances malgré l'accroissement de la demande, les achats de navires à l'extérieur de la colonie ne servaient qu'à freiner les hausses de salaires envisagées.

La concurrence se manifeste donc dans tous les secteurs d'activité. Elle affecte même certains secteurs qui paraissaient jusque-là privilégiés: chirurgiens et notaires, bien que leur charge dépendent de l'administration ont néanmoins peine à joindre les deux bouts par le biais des revenus tirés de leur charge; leur clientèle s'appauvrit. Qu'à cela ne tienne; dès 1712, les chirurgiens de Québec tentent de restreindre la pratique du métier à l'intérieur des limites de la ville aux chirurgiens établis. Le Conseil supérieur rejette la requête de sorte que la capitale devient une zone franche dans laquelle seuls les chirurgiens de vaisseaux représentent des "persona non grata"[51]. Quant aux notaires, la plupart sinon la majorité exercent en outre des fonctions administratives mineures sans compter ceux qui comme Chambalon ou Lacetière tiennent boutique mais déjà en 1700, les résidents de Québec disposent des services de six notai-

res... Les administrateurs coloniaux ne prônent-ils pas le libre marché?...

En somme, tous les secteurs à commencer depuis celui du commerce subissent les effets de la concurrence au cours du 18e siècle. Tous sauf un, celui des services. Être haut fonctionnaire ou officier à une époque où le taux d'inflation est faible représente un refuge de premier ordre; à la rigueur un petit fonctionnaire, en dépit d'un salaire moins élevé réussit à surmonter les périodes difficiles (avant 1727) du fait qu'il cumule les emplois. Néanmoins ces employés de l'État jouissent de revenus fixes et garantis; ils n'ont pas à négocier leur rémunération à la baisse en tenant compte du marché. Aussi n'est-il pas surprenant dans un contexte comme celui du 18e siècle, de constater une certaine mobilité au sein de la population.

Cette mobilité se veut à la fois géographique, professionnelle et sociale. Par la mobilité géographique, il faut constater les déplacements d'un village à la ville ou encore d'une ville à une autre. Par exemple les maçons de Québec se déplacent vers Montréal, Trois-Rivières ou Saint-Frédéric[52]; ou encore Jean Maillou qui soumissionne pour la construction de Louisbourg[53]. À l'inverse, la prospérité des années 1727-1730 les fera réapparaître dans le paysage urbain de la capitale. D'ailleurs au cours de ces brèves années de prospérité nombre d'artisans de la plupart des secteurs d'activité reviendront à Québec en quête de cette manne providentielle. Dans ce contexte, rien ne convient mieux que le logement à location; d'ailleurs dispose-t-on des moyens nécessaires pour se construire une maison?

Toutefois la concurrence qu'engendre un tel va-et-vient de main-d'oeuvre et l'inévitable effet que ce mouvement entraîne porte à s'interroger sur la nature des rapports de production. Le contexte du 18e siècle tend à faire de certains artisans non plus de petits entrepreneurs mais bien de

simples salariés. C'est du moins ce que suggère l'analyse de l'importance des biens meubles par rapport aux fortunes des ménages (tableau 56). Certes le cercle des officiers et hauts fonctionnaires regroupe-t-il de plus grands consommateurs, démarche qui s'apparentait à une quête d'un certain confort. Toutefois faut-il remarquer que ceux-ci sont salariés de l'État. À l'opposé, la situation des petits commerçants, transporteurs et artisans dénote une tout autre réalité: la concurrence à l'intérieur des divers métiers peut expliquer que les artisans des divers secteurs d'activité gagnent moins mais elle ne résout pas le fait que près du tiers de ces ménages ne disposent d'autres biens que les biens durables que leur force de travail leur a permis de se procurer. Or le nombre de boutiques dans ces mêmes métiers reste relativement stable chutant à peine de 5% entre les deux périodes[54]. En conséquence un plus grand nombre d'artisans se doivent de s'engager auprès de boutiquiers; cette situation découle tout normalement de l'un des principes fondamentaux d'un capitalisme de libre-échange à l'intérieur duquel la dépendance des "travailleurs" s'accentue puisque le système les aura dépossédés de leurs moyens de production[55].

Certes peut-on facilement croire que les Canadiens "rejettent" le salariat et préfèrent être leurs propres patrons; avancer que cette "mentalité" soit propre aux artisans canadiens sous prétexte que les artisans en France étaient résignés à demeurer des salariés est inacceptable. Ce sophisme basé sur la prémisse que le nouveau monde offre une plus grande mobilité sociale et professionnelle découle en réalité d'une méprise de la conjoncture. Ici l'effet devient cause. Or une mentalité se forge au gré d'une conjoncture et cette dernière fait que "if one craft were not satisfactory, one could embrace another skill or, as was often done, exercise more than one trade"[56]. Dans ce con-

texte, le salariat peut paraître "dégradant" mais cette condition fait que l'artisan ne remet pas en question le statu quo; d'ailleurs peut-il se le permettre alors que le nombre d'artisans augmente de 180% entre 1716 et 1744[57]?

Que l'artisan et même le petit fonctionnaire exerce concurremment plusieurs métiers, cela ne fait aucun doute. Les exemples, nombreux, indiquent l'exiguïté du marché du travail et dénotent les effets du libre-marché. N'allons pas croire qu'au cours du 18e siècle, tous les artisans deviennent salariés; ce serait fausser la réalité. Dans ce contexte, l'exemple des maçons devient révélateur et témoigne de la mutation de l'ordre social. Alors qu'à la fin du 17e siècle quelques entrepreneurs contrôlent la plus grande part du marché et recrutent apprentis et engagés comme main-d'oeuvre, celle-ci revendique au tournant du siècle sa part de marché, de sorte que celui-ci se fractionne. Les maçons de la capitale cherchent des chantiers hors de la ville. Disposant des compétences requises, les uns se retrouvent à Montréal ou ailleurs. Ceux qui restent derrière éprouvent de la difficulté à financer leurs entreprises et lorsque les bonnes années se manifestent, les entrepreneurs "exilés" reviennent à Québec, refoulant ainsi les petits maçons qui vivotent. Ne pouvant concurrencer les entrepreneurs ceux-ci voient deux choix s'offrir à eux: le sous-contrat ou le salariat. Dans ce contexte, les petits maçons ont-ils le choix? Ils doivent plutôt se soumettre aux volontés des entrepreneurs. Encore faut-il rappeler que ce sera le syndic des marchands, Pierre Trottier Desauniers, qui obtient le contrat des fortifications de la capitale en 1745 car les entrepreneurs ne disposent pas des mises de fond appropriées.

La soumission envers le capital se manifeste encore plus clairement en ce qui concerne les transporteurs qui ne disposent pas tous des ressources nécessaires pour se porter

acquéreur d'une barque. Ainsi de toutes les barques recensées dans les inventaires, marchands-négociants et conseillers en possèdent autant que les maîtres de barque et les navigateurs, laissant ainsi la porte ouverte à diverses formes d'association, notamment la société en commandite[58] et le salariat. C'est ce que nous suggère la répartition des fortunes des transporteurs, premiers "artisans" de la relance économique du 18e siècle. Cette transformation des rapports de production et par conséquent sociaux touche tous les secteurs de la société mais à des degrés divers. La société québécoise mue... Elle s'urbanise. Encore faut-il s'abstenir d'y voir exclusivement une société en voie de se prolétariser. Les exemples des corvées militaires[59] ou encore de l'imposition pour les casernes[60] démontrent que les privilégiés de la société d'ordre font toujours partie du paysage social.

L'analyse des évaluations monétaires des Québécois décédés entre 1690 et 1749 conduit à l'observation de l'appauvrissement général de la population au cours du 18e siècle. Alors que 1727 marque le retour à la normale des prix, que d'autre part s'amorce une période de croissance de la population résidente et que par ailleurs renaît la prospérité avec le commerce maritime, tout concourt à laisser croire que l'entreprise privée pourra sortir la capitale du marasme; c'était sans compter les mécanismes du marché.

La prospérité fait accourir en ville de nombreux artisans et journaliers de sorte qu'il y a surpopulation dans la plupart des métiers. Cette situation combinée à celle de l'absence de jurandes et de maîtrise favorise une libre concurrence au niveau du marché du travail. Dans le secteur commercial, la situation ne varie guère alors que marchands et négociants québécois ont à rivaliser non seulement avec la noblesse ou tout autre officier mais aussi à compter de

1717 avec les marchands forains et à compter de la fin des années 1720 avec les commis des grandes maisons rocheloises ou bordelaises qui s'établissent dans la capitale.

Un seul secteur d'activité échappe à cette concurrence directe: celui des services. Encore faut-il préciser que seuls les officiers et hauts fonctionnaires qui reçoivent leur rémunération directement de l'État y échappe. Notaires et chirurgiens bien que la création de leur poste relève de l'État subissent néanmoins les effets de cette concurrence puisque leur clientèle s'appauvrit. Certes la rémunération fixe des officiers et hauts fonctionnaires s'avère-t-elle un handicap lorsque l'inflation sévit mais ce n'est guère le cas après 1727 alors qu'antérieurement certains cumulaient les postes ou commerçaient afin de pallier à ce manque à gagner.

Néanmoins ce groupe de privilégiés se situent quant à ses possessions financières bien au-delà de la barrière des 500 livres en-deça de laquelle les individus ne peuvent que rarement accéder à la propriété. Si avant 1727 un ménage sur trois s'y cantonnait, après cette date la proportion passe à un sur deux. Dans ce contexte, l'on conçoit aisément que Québec devienne une ville de locataires dans la première moitié du 18^{e} siècle.

Le langage des objets inventoriés dans les logements des Québécois de la première moitié du 18^{e} siècle s'harmonise à celui plus terre-à-terre des possessions financières. Non seulement s'harmonise-t-il, mais bien plus il le complète. Non seulement artisans et marchands ont-ils à se concurrencer les uns les autres mais aussi doivent-ils rivaliser avec la production étrangère. L'infrastructure établie dans la capitale ou encore dans la colonie ne permet pas de rivaliser malgré certaines ripostes telles que la conception des poêles de tôle.

Mais par-delà cette concurrence, cette situation permet

de mieux départager le superflu de l'ordinaire. Ainsi en est-il des moyens de transport ou encore de la décoration religieuse. Alors que dans le premier cas, la capitale se veut une ville piétonnière, il ne faut pas entrevoir par l'absence de décor dévot une société en voíe de se "déchristianiser". Dans ce cas, il faut plutôt y percevoir le superflu doublé d'une problématique de "valeurs", étant donné l'âge des possédants.

Ce furetage dans les coins et recoins du logement des Québécois a également permis de s'arrêter à leur table. Là encore il faut observer la frugalité du garde-manger. La diète des Québécois de la première moitié du 18^{e} siècle repose sur deux aliments de base: le pain et le boeuf. Alors que de nombreux Québécois peuvent cuire leur propre pain, créant de ce fait une nouvelle forme de concurrence pour les boulangers, en contrepartie ils se voient offrir au cours des 50 premières années du 18^{e} siècle, quatre fois plus de viande de boeuf, viande disponible non seulement l'été mais à l'année longue, viande moins dispendieuse que le... lard. Nos bisaïeuls nous le confirment!!

Québec, capitale et ville, diffère donc du monde rural qui l'entoure. Elle offre à ses nouveaux résidents un mode de vie différent, beaucoup plus trépidant que celui du village. Ce qui les distingue n'est pas l'oisiveté bien au contraire. Autant le village bourdonne-t-il d'activités, autant ce rythme s'accentue-t-il en ville. L'intensification des activités et des rapports urbains découlerait en bonne partie de la concurrence que s'y livrent journaliers, artisans et marchands, phénomène beaucoup plus modeste en milieu rural. En fait ville et village se distingueraient par l'oisiveté forcée que subit une partie de la force de travail urbaine à certaines périodes. Et puisque la ville rayonne sur son terroir...

Références et notes du chapitre 6

1 Pour une analyse critique de la source, il faut consulter l'appendice un.

2 A. Shortt, Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français, Ottawa, 2 vol., 1925.

3 J. Hamelin, op. cit., pp. 60-66.

4 L. Dechêne, Habitants..., pp. 131-140.

5 Ibid., p. 138; A. Charbonneau et al., op. cit., pp. 47-49.

6 À ce sujet, consulter l'appendice 2.

7 ANQQ, greffe F. Lacetière, n°1145, inventaire après décès de Pierre Métayer dit Saint-Onge, 8 juin 1716.

8 A. Shortt, op. cit., pp. 398-402 et 410 ss.

9 ANQQ, greffe F. Lacetière (M41), n°1897 fol. 208, bail de P. Lefebvre à Marie-Madeleine et Thérèse Robitaille, 30 août 1717. À noter que les clauses financières se lisent comme suit: "1000 livres par année en égard au cours ou 500 livres sonnantes équivalant à 375 livres de France". Il s'agit de la seule mention rencontrée précisant un cours différent pour les espèces sonnantes. De fait, la déclaration royale du 5 juillet 1717 laisse entendre que la réduction de 50% s'applique aux espèces sonnantes et les 12.5% supplémentaires aux cartes.

10 ANQQ, greffe F. Lacetière, inventaires après décès de

Jacques Bernier et de Pierre Dasilva, n^{os} 1207 et 1209, 17 et 22 janvier 1718.

11 ANQQ, greffe J.E. Dubreuil, n°979, Bail de L. Normand Labrière à Jean Baptiste Hallé, 14 mars 1718.

12 ANQQ, greffe F. Lacetière, n°1219, inventaire de Marie Maillou, 16 avril 1718; ibid., (M41) n°1970, 22 avril 1718, bail de Elisabeth Marchand à Pierre Frontigny.

13 A. Vachon, Lacetière, Florent de, in Dictionnaire biographique du Canada (ci-après DBC), vol. 2, Québec, P.U.L., 1969, p.339.

14 Certains avanceront que le découpage chronologique handicape quelque peu la démarche puisque la source, c'est-à-dire l'inventaire après décès, concerne l'aboutissement du cumulatif des années précédentes de sorte que ceux qui chevauchent la période charnière et même quelques années au-delà indiquent ce qui aurait eu cours lors de la période précédente. Ce choix s'imposait compte tenu des indications retracées quant aux mouvements démographique et économique. Par ailleurs, il faut remarquer que si cette date était déplacée de quelques années, les résultantes demeureraient les mêmes puisqu'il s'agit d'un mouvement qui s'amorce au cours de la décennie précédente.

15 Il faut préciser que, de 1691 à 1726, le coût de la vie augmente au rythme de 2.6% annuellement (en incluant les 62.5% de dévaluation de la monnaie) et que de 1727 à 1749, il subit une hausse de 2.1% annuellement. Or qu'il s'agisse d'actifs, de fortunes ou de bilans, la situation reste sensiblement la même quant aux effets de l'inflation. Consulter à ce sujet l'appendice 2.

16 Si la proportion du groupe des moins de 1000 livres chute entre les tableaux 45 et 47, ces écarts peuvent s'expliquer par le fait qu'on compte entre 1690 et 1749, 22% de propriétaires, la plupart retracés entre 1727 et

1749 (70%), dont la fortune se chiffre à 750 livres ou moins. Composés en majorité de veuves, petits artisans ou journaliers rattachés aux activités maritimes, ces propriétaires se concentrent à la Basse-ville sur les rues de l'Escalier, Champlain ou Demeulle et au quartier du Palais, rue Saint-Nicholas. Ils occupent donc pour la plupart de petites maisons de bois ainsi que l'a démontré le chapitre trois.

17 C'est-à-dire douaire, préciput dans le cas des "passifs" mais en contrepartie aucune des sommes mentionnées n'incluent le lit ou la chambre garnis.

18 Le douaire appartient aux enfants et la femme n'en a que l'usufruit dont elle doit rendre compte. Ainsi les enfants ont à choisir entre leur part d'héritage ou le douaire selon l'option la plus avantageuse, de sorte que le plus souvent le douaire ne s'applique pas. C. de Ferrière, op. cit., vol. 2, titre XI, articles 249 et 253, pp. 120-125.

19 Nous avons, dans le cas de rentes viagères, considéré que le capital correspondait au 20^{e} de la rente allouée. Par contre, la rente, favorisée surtout par les marchands et officiers, ne représente que 7% des douaires. Il faut aussi préciser que cette proportion découle de l'évaluation totale de la fortune de la communauté; puisque la moitié des biens échoit à l'une des deux parties, il faut donc présupposer que l'époux dispose de l'autre moitié. Si nous n'accordions que la moitié de cette fortune comme propres, il en ressort que deux époux sur cinq ne peuvent couvrir leurs engagements, cette proportion étant de 27% pour les personnes décédées avant 1727 et de près de 52% pour celles décédées après cette date.

20 ANQQ, greffe C. Barolet, inventaire après décès de Jean Boucher dit Belleville, 3 mai 1745. À titre de compa-

raison, soulignons que Jean Maillou décédé en 1753 a des créances évaluées à près de 29,000 livres. ANQQ, greffe C. Barolet, inventaire après décès de Jean Maillou, 21 septembre 1753.

21 ANQQ, greffe C. Barolet, n^{os} 372 et 654, inventaires après décès de François Foucault et de Pierre Denis dit Legris, 22 juillet 1734 et 22 mai 1737.

22 Ibid., n°654, inventaire après décès de Pierre Denis dit Legris, 22 mai 1737.

23 ANQQ, greffe L. Chambalon, n°1290, inventaire de Raymond Dubosc, 29 mars 1697.

24 Pour cela, il faut établir le prix de vente au détail et en déduire toutes les dépenses afférentes.

25 ANQQ, greffe J. Pinguet, n°2505, inventaire après décès de Louis Beaudouin, 27 juillet 1740.

26 ANQQ, greffe F. Lacetière, n°1171, inventaire après décès de Robert Drouard, 4 mars 1717.

27 Ce chiffre basé sur les données de 11 inventaires confirme l'énoncé de Miquelon au sujet des marges de profit mais nos données indiquent hors de tout doute que cette marge n'est pas uniforme autant entre les marchands qu'à l'intérieur des stocks inventoriés. D. Miquelon, Dugard of Rouen, French Trade to Canada and the West Indies, 1729-1770, Montréal, McGill-Queen's, 1978, pp. 74-75. Les inventaires après décès consultés sont les suivants: ANQQ, greffe J. Barbel, n°648, 24 mars 1722, Ambroise Renoyer; n°735, 11 janvier 1724, Jacques Richard; n°745, 16 février 1724, Françoise Lemaître-Lamorille; n°763, 30 mai 1724, Nicolas Pinault; n°811, 17 avril 1725, Jean Petit; n°1185, 17 décembre 1732, Charlotte Elisabeth Duguay; greffe H. Hiché, 12 août 1733, Jean-Baptiste Demeule; greffe J. Barbel, n°1243, 16 juin 1734, Jacques Guion-Fresnay; greffe C. Barolet, n°332, 22 juillet 1734, François Foucault; n°654, 22 mai 1737, Pierre

Denis Legris; greffe J. Pinguet, n°2505, 22 juillet 1740, Louis Beaudouin.

28 L. Dechêne, Habitants..., p. 215.

29 Ce tableau découle des mentions d'origines géographiques des débiteurs; puisque les autres ne sont pas mentionnés, nous croyons qu'il s'agit de citadins ou de banlieusards; ils ne font pas partie du tableau. La catégorie inconnus regroupe des mentions comme Cap à l'Arbre alors que Québec ne comprend que les villages situés à l'intérieur d'un rayon de 50 kilomètres, soit de Cap Santé à Saint-Joachim sur la rive nord et de Sainte-Croix à Saint-Pierre de Montmagny sur la rive sud. L'aval de ces villages devient le bas du fleuve tandis que Lotbinière en amont a été inclus dans le gouvernement des Trois-Rivières (ce qui ne représente au plus qu'une dizaine de cas). Montréal comprend également les postes de l'ouest (là encore il s'agit d'exceptions). Dans les catégories France et Antilles, il s'agit le plus souvent de fournisseurs qui détiennent un solde de compte.

30 ANQQ, greffe J.-C. Louet, père, n°58, 27 janvier 1721, inventaire après décès de Marie-Catherine Lepicard. Il faut préciser que Véron de Grandmesnil a habité Montréal entre 1713 et 1715. Roland-J. Auger, Véron de Grandmesnil, Étienne, in DBC, vol. 3, p. 695.

31 ANQQ, greffe J. Barbel, n°745, 16 février 1724, inventaire après décès de Françoise Lemaître-Lamorille. Il faudrait par ailleurs vérifier si Guillemin touchera éventuellement à une part de ces créances. Il faut noter toutefois que Guillemin habite Montréal de temps à autre selon son biographe Donald J. Horton, Guillemin, Charles, in DBC, vol.2, pp. 278-279.

32 Cette tendance va à l'encontre de celle retracée par J. Dickinson, Justice et justiciables..., p. 154. Certes

la capitale est-elle tournée du côté de la mer avec l'essor du commerce maritime; il ne s'agit pas là d'un nouveau mouvement mais plutôt d'une accélération de celui-ci car Québec dépend de la mer depuis sa fondation.

33 Certes la classification socio-professionnelle de ces personnages prête-t-elle à critique. A ce sujet consulter l'appendice 1.

34 Ce portrait des fournisseurs français est évidemment très incomplet; il ne résulte que des seules mentions contenues dans les inventaires après décès. Il ne déroge cependant pas tellement du tableau qu'en a peint J. Pritchard, Ships, Men and Commerce: a study of Maritime activity in New France, thèse de PhD, Univ. of Toronto, 1971, pp. 304-343.

35 Consulter à ce sujet l'appendice 2.

36 Il en coûte trop cher pour la rédaction de l'inventaire de sorte que le journalier ou sa conjointe auront soins de ménager leurs sous. Par contre, les domestiques étant jeunes, peu décèdent, ce qui explique leur absence des inventaires après décès. Voir à ce sujet, J.P. Hardy et T. Ruddell, Les apprentis artisans à Québec, 1660-1815, Montréal, P.U.Q., 1977, pp. 56-58; F. Barry, La domesticité féminine..., p. 231.

37 D. Roche, op. cit., pp. 78-79 et 84.

38 J.A. Garraty, Unemployment in History, Economic Thought and Public Policy, New York, Harper and Row, 1978, p. 55.

39 D. Miquelon, op. cit., pp. 70-71 et 233, note 9. D'ailleurs, il n'y a qu'à considérer les inventaires de boutiques pour constater ce phénomène; tous les marchands offrent des tissus à leur clientèle, certains s'y spécialisant.

40 AN, Colonies, $C^{11}A$, 75, fol. 9^{V}, Mémoire de Desauniers à Beauharnois, 1741.

41 D. Miquelon, op. cit., p. 79, tableau 9. En 1754, l'intendant Bigot déclare que les 14 maisons protestantes de Québec contrôlent les trois quarts du commerce de détail. J.F. Bosher, French Protestant Families in Canadian Trade, 1740-1760, Histoire sociale / Social History, vol. 7, n°14 (novembre 1974), pp. 179-201.

42 D.J. Horton, Guillemin, Charles, in DBC, vol. 2, pp. 278-279.

43 ANQQ, NF2, cahier 4, (M5/1), ff. 55^{V}-56, Ordonnance de J. Raudot, 6 mai 1710. Le préambule se lit ainsi: "Estant nécessaire qu'il y ait dans une ville pour le bien de tout le monde plus d'une personne qui se mêle de la même profession tant pour émulation que cela donnera aux entrepreneurs et ouvriers de faire leurs marchandises meilleurs afin d'en avoir le débit que parce que à l'avenir des uns et des autres, ils leur donnent un prix plus raisonnable, ce qui n'arrive point quand elles sont dans une même main...".

44 A. Charbonneau et al., op. cit., p. 50.

45 Ibid., pp. 246-253.

46 Ainsi que l'a démontré l'analyse des origines géographiques des époux de même que celle des taux de croissance.

47 En ce qui concerne boulangers et bouchers, consulter le chapitre précédent et l'appendice 2.

48 M. Thivierge, Les artisans du cuir au temps de la Nouvelle-France, Québec, 1660-1760, in J.-C. Dupont et J. Mathieu (eds.), Les métiers du cuir, Québec, P.U.L., 1981, p. 34.

49 R. Brisson, La charpenterie navale à Québec sous le régime français, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983, p. 62.

50 J. Mathieu, La construction navale royale à Québec, 1739-1759, Québec, Société historique de Québec, 1971, pp. 76-77.

51 P.N. Moogk, Lajus, Jourdain, in DBC, vol. 3, pp. 371-372.

52 A. Charbonneau et al., op. cit., p. 247.

53 ANQQ, greffe F. Lacetière, engagement de Jean Marie Dasilva dit Portugais à Jean Maillou, 7 mai 1724.

54 C'est-à-dire la présence d'une boutique consignée par le notaire; les proportions s'établissent à 42 sur 117 avant 1726 et à 25 sur 83 après cette date.

55 J.A. Garraty, op. cit., p. 5.

56 P.N. Moogk, In the Darkness of a Basement: Craftmen's Associations in Early French Canada, in CHR, vol. 57, n°4 (decembre 1976), pp. 418-419.

57 Ibid., pp. 436-437 et 422.

58 P.N. Moogk, op. cit., p. 435. La société en commandite se veut une association par laquelle l'un des associés fournit le capital et les autres argent et travail ou argent seulement. Ibid., p. 425.

59 A. Charbonneau et al., op. cit., pp. 255-262.

60 Y. Desloges, L'habitat militaire à Québec au XVIII^{e} siècle, Ottawa, Parcs Canada, Collection Travail inédit n°431, 1980, pp. 135-161.

Épilogue

En mettant en rapport démographie et économie, habitat et urbanisation, consommation et production, il en ressort un portrait remarquablement homogène. Québec, capitale française de l'Amérique du Nord ne représente pas cette porte vers l'Asie que les découvreurs recherchaient. Malgré de nombreuses velléités des administrateurs pour mettre sur pied une infrastructure économique vigoureuse ou à tout le moins viable, il faut constater l'échec partiel. Dans le cadre de la capitale, ces tentatives s'orientent particulièrement vers l'échange commercial et la construction navale.

La croissance de la population de Québec au 18^{e} siècle s'observe de pair avec ce phénomène: les années 1706 à 1713, 1727 à 1736 et 1744 à 1755 permettent de jumeler les deux phénomènes. Entre-temps la ville aura connu des périodes de ralentissement qui se constatent non seulement au niveau démographique mais aussi au niveau micro-économique puisque le ralentissement de croissance se combine à une chute des prix à la consommation.

Ces alternances de temps forts et faibles dans les taux de croissance et au niveau des prix se relient directement au comportement démographique des Québécois. Tout au long de ces années, la ville n'absorbe pas la totalité de l'excédant de ses naissances; de fait, elle n'en retient que trois sur quatre.

Par ailleurs, deux enfants sur trois meurent avant d'atteindre le plateau des 15 ans; cette situation handicape

très sérieusement le renouvellement des générations. Il faut donc un important apport d'étrangers pour combler les rangs, qu'ils proviennent des paroisses limitrophes ou encore de la métropole. En conséquence, trois fois sur cinq la québécoise unit sa destinée à un étranger. Mieux, le mouvement des mariages et des conceptions traduit jusqu'à quel point les résidents de Québec sont tournés vers la saison de navigation.

Mais lorsque le commerce ou l'activité maritime ralentit, il arrive fréquemment qu'une partie des "étrangers" retournent à leurs paroisses d'origine car ils y auront conservé leurs terres. En somme, l'activité trépidante du port les aura incité à s'établir non pas à demeure mais pour une durée limitée; c'est du moins ce que dénote le phénomène de la location.

Cette arrivée massive d'étrangers dans le paysage urbain de la capitale ne se fait toutefois pas sans heurts. Placés dans un système d'échange capitaliste, ils auront à se mériter du travail; le jeu de la libre-concurrence que réclament à grands cris les administrateurs du début du siècle entre en scène; il modèle les rapports de production. Il s'ensuit un appauvrissement général de la population sauf pour un groupe de privilégiés: les plus riches des marchands/négociants de même que les principaux officiers et fonctionnaires.

Dans ce contexte, l'accession à la propriété s'en trouve réduite; or Québec ne compte pas de grands spéculateurs immobiliers. Au contraire, quatre propriétaires sur cinq ne possèdent qu'un immeuble et lorsque la conjoncture les incite à chercher des cieux plus cléments, ils n'hésitent pas à le mettre en location. Les Québécois de la première moitié du 18^{e} siècle sont donc mobiles, oserions-nous dire "volatiles"; déjà l'arrivée massive d'étrangers guidait vers cette observation.

La mobilité des Québécois prend deux sens: la mobilité géographique et la mobilité professionnelle. Quant à la mobilité géographique, elle se dédouble également: non seulement les Québécois se déplacent-ils de la campagne vers la ville ou vice-versa mais encore leur loyauté envers le locateur s'érode rapidement. La brièveté du séjour, guère plus de deux baux, accentue davantage cette impression de mobilité. Et que dire de la sobriété du décor dont les éléments vitaux comme le poêle sont conçus pour être démantelés et transportés.

Cette sobriété du décor ne répond pas qu'à des besoins pratiques; il découle en partie de l'appauvrissement de la population, lequel est tributaire de la libre-concurrence. Aussi dans cette perspective n'est-il pas étonnant de constater qu'un artisan devienne tour à tour, menuisier, charpentier ou sculpteur, forgeron, taillandier ou serrurier, carreyeur, tailleur de pierre, maçon ou entrepreneur. Chacun répond à sa façon à la concurrence et à la conjoncture.

Or il faut se méfier de cette conjoncture; elle n'est pas toujours aussi favorable que certains prétendent. C'est ainsi qu'il faut replacer les pressions sur le lotissement des communautés religieuses dans une perspective de marché car dans la ville du 18^{e} siècle, tous ont appris à jouer le jeu. Le Séminaire concède à prix compétitifs ses parcelles du Sault-au-Matelot; néanmoins celles-ci sont plus petites et les rues moins larges que dans certains autres "fiefs". Cette répartition de l'assiette foncière permet cependant aux prêtres du Séminaire d'assumer une partie de la dette qui les confronte. Par ailleurs si les intendants Dupuy et Hocquart font pression sur les communautés pour qu'elles lotissent, il n'y faut voir qu'un geste momentané suscite par une brève explosion économique. Par la suite, les récriminations se feront rares, les communautés ayant à

faire face à un marché dépressif.

Cette notion de marché foncier se perçoit dans les divers quartiers de la ville alors que diverses implantations industrielles et notamment le chantier de construction naval au quartier du Palais y attire de nombreux artisans et journaliers. Possédant peu de moyens de transport, ceux-ci préfèrent habiter à proximité de leur lieu de travail. Il s'ensuit un surpeuplement du quartier alors que la densité à l'hectare atteint des normes similaires à celles de certaines villes françaises; en conséquence le prix du logement augmente sensiblement. Le même phénomène survient à la Basse-ville.

Il n'y a qu'à la Haute-ville où cette situation ne se présente pas. Il en tient à deux facteurs: l'éloignement du lieu de travail et l'architecture. Le paysage de ce quartier se découpe de petites maisons qui se prêtent moins bien à la subdivision que celles de la Basse-ville. Malgré les espaces verts qu'on y retrouve, cette préoccupation écologiste ne fait pas partie du discours du citadin.

Au cours des 50 premières années du 18^{e} siècle, la capitale s'urbanise: la législation et l'équipement urbains prennent forme. Il faut constater l'apparition hebdomadaire du boueur chargé de faire disparaître dans le fleuve fumiers et copeaux; là encore, le "langage vert" y trouve son compte. Et pourtant l'administration et les institutions s'entourent de verdure et de fleurs... Traduit du code du 18^{e} siècle, cela signifie qu'il faut purifier l'air.

Mais l'air ne représente pas le seul élément auquel l'administration s'intéresse: il lui faut légiférer quant à l'ordonnance du bâti. Une architecture trop serrée empêche l'air de circuler mais aussi augmente le risque de propagation des incendies. Il faut donc construire en pierre et élever des murs coupe-feu là où le besoin s'en fait sentir. Du même coup, les maçons de la capitale, aux prises avec un

marché chancelant, en tirent profit.

Mais, il faut l'avouer, l'administration craint davantage les effets dévastateurs d'un incendie comme celui de Montréal ou encore celui de la Basse-ville en 1682. À cet effet, chaque quartier dispose d'une escouade de pompiers "volontaires" et de fontaines publiques. Évidemment ces sources d'approvisionnement en eau potable entachent quelque peu la crédibilité de la thèse de l'approvisionnement à partir du fleuve, d'autant plus que l'eau se veut la boisson qui accompagne le plus souvent les repas.

Les repas populaires de la première moitié du 18e siècle malgré le raffinement que connaît la gastronomie française pendant cette période se veulent simples: ils se constituent de pain et de boeuf fort probablement cinq jours par semaine. D'ailleurs ce sont les deux seuls aliments que l'administration réglemente. Si certains résidents de la Haute-ville peuvent compter sur un potager, la plupart des citoyens s'approvisionnent cependant en produits maraîchers au marché.

Quelques-uns, principalement des artisans, s'assureront d'une certaine auto-suffisance quant aux laitages. Cette recherche de l'auto-suffisance par la possession de vaches, porcs, poules ou autres animaux démontre la précarité de la situation financière de certains. Celle-ci le devient davantage lorsque les administrateurs écrivent à la Cour que le blé se vend à prix excessif par suite de mauvaises récoltes ou de surexportation. Il devient très facile de décoder les signaux de détresse.

La nourriture symbolise le nécessaire; alors faut-il se surprendre que les rideaux et tapisseries ou encore les décorations murales, religieuses ou non, soient absentes des logements québécois du 18e siècle? Les priorités se déplacent au même rythme que la population!...

C'est l'histoire qu'aurait pu nous raconter Yves

Arguin. Et du fait qu'il fasse partie des négociants, Arguin compte parmi les privilégiés. Ainsi il y a lieu de s'interroger sur le biais qu'aurait contenu son discours. Certes aurait-il manifesté une certaine compassion face aux plus démunis mais il aurait probablement fait passer ses intérêts en premier. Commerce oblige!...

Appendice 1: La représentativité de l'inventaire après décès à Québec entre 1690 et 1749

L'utilisation des inventaires après décès a fait l'objet de nombreuses critiques ou louanges depuis quelques décennies. Tantôt décrites comme "exceptionnelles" tantôt considérées comme "des cas individuels", ces sources font l'objet depuis quelques années d'une attention particulière dans l'historiographie canadienne francophone[1]. Les inventaires après décès sont à la mode faudrait-il dire! Cette étude ne saurait faire exception et négliger une source aussi intéressante, compte tenu de la problématique d'ensemble que représente l'habitat urbain et sa répercussion sur le niveau de "fortune". Dans cette optique, les greffes des notaires ayant exercé à Québec sous le régime français ont fait l'objet d'un dépouillement systématique, acte par acte.

Un individu ne peut se permettre d'entreprendre seul une telle démarche. Dépouiller 60,000 actes notariés et, par surcroît, rechercher des inventaires après décès afin de les transposer sur grilles en six mois peut difficilement accommoder les attentes d'un chercheur. Seule une équipe[2] pouvait remplir cette tâche et les autres, car les inventaires ne furent pas les seuls documents inventoriés et fichés; ce fut également le cas des contrats de mariage et des baux de location. Chaque document transcrit a également fait l'objet d'une vérification afin de corriger les inévitables erreurs.

Le cadre géographique

Puisque l'étude porte sur Québec de 1690 à 1749, les notaires ayant exercé dans la capitale ou dans sa banlieue immédiate ont fait l'objet d'un dépouillement. Cela représente néanmoins une trentaine de greffes. Les paramètres de sélection pour la transcription sur grilles des inventaires se limitent à des critères fort simples: dans un premier temps, habiter Québec constituait une donnée vitale; bien que cela ne constitue pas une preuve irréfutable de résidence "permanente", il n'en demeure pas moins que si la personne y avait quelques possessions mobilières ou mieux, immobilières, ce critère s'avérait le plus probant et cela malgré la mobilité des personnes.

Dans un deuxième temps, il fallait éliminer les inventaires de personnages venus "s'échouer" à Québec au cours d'un voyage. De tels cas semblent évidents à la seule lecture de la présentation de l'inventaire puisqu'aucun parent n'est mentionné et que l'inventaire se fait habituellement à la requête du procureur du roi. Dans un dernier temps, il fallait éliminer les doubles ou encore les recollements d'inventaires. Les doubles n'en sont pas; il s'agit plutôt d'inventaires interrompus en cours de rédaction et complétés ultérieurement. Le cas des recollements apparaît plus intéressant; il s'agit d'un inventaire qui cherche à retracer les objets manquants mais énumérés dans un premier document. Ce genre de document rédigé dans quelques cas plusieurs années après le premier a donc été ignoré.

Environ 1750 inventaires après décès ont été retracés au total autant pour des personnes résidant dans la capitale qu'à l'extérieur de la ville. De ce nombre, après élimination, 703 inventaires après décès sont restés et concernent des résidents de Québec et de ses faubourgs[3]. Ces 703 inventaires impliquent à 81.1% des communautés différentes. Les autres se répartissent entre inventaires de noyaux

éclatés, c'est-à-dire survivant remarié (11.8%) ou encore les deux membres d'une même communauté (7.1%). Le remariage signifie un nouveau départ et par conséquent une nouvelle communauté; c'est pourquoi ces documents se doivent d'être considérés de façon distincte. Il peut par ailleurs paraître paradoxal d'avoir conservé les deux inventaires d'une même communauté. Ce geste s'explique de deux façons: d'une part, par le délai écoulé entre les deux décès, 13 ans en moyenne, et d'autre part, par l'absence d'appréciation du métier du défunt, situation qui survient dans 40% des cas. Mais que représentent-ils en fonction du nombre de décès enregistrés dans la paroisse Notre-Dame de Québec? Il faut en premier lieu souligner que cette question de la représentativité de la source ne doit pas s'arrêter à cette seule considération mais aussi se confronter à quelques autres caractéristiques telles que les métiers représentés versus les métiers présents en ville[4], la question de la propriété surtout dans un milieu de locataires comme Québec ou encore la ventilation par groupes d'âges.

Le profil général de l'inventaire après décès

Ces questions conduisent donc à s'interroger sur l'acte lui-même et ses principales caractéristiques. Le document se prépare habituellement de la façon suivante: suite au décès d'une personne, le ou la survivante (d'un couple) ou encore les héritiers légaux s'adressent à un notaire pour dresser un inventaire des biens mobiliers et immobiliers de la personne décédée. Le notaire se rend au domicile du défunt en compagnie d'un huissier-priseur qui fixe le prix des marchandises. À noter que celles-ci sont rarement identifiées comme étant neuves. Afin d'authentifier le document, le notaire fait signer outres les membres de la

communauté et les héritiers deux ou trois témoins[5], habituellement voisins du domicile inventorié. Histoire sans doute de ne pas trop mortifier ceux (puisque les témoins sont toujours mâles) dont la présence est "réquisitionnée", il n'est pas rare de constater qu'ils s'accommodent de certains pots... de vin. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les chiffres de certains inventaires vacillent quelque peu!

Le document se divise règle générale en trois sections: en premier, la présentation du défunt; en second l'énumération des objets le plus souvent replacés dans un contexte précis; ensuite vient la présentation des papiers qui incluent outre les dettes passives et actives, les actes relatifs à l'achat ou à la possession de biens immobiliers. Quelques fois ces deux dernières rubriques sont distinctes. L'inventaire après décès compte au minimum 4 pages et au maximum 393 pages[6]. Si tous les documents se doivent d'identifier et de présenter la personne décédée, par contre tous ne sont pas chiffrés; pour une raison ou une autre seulement 98% des inventaires incluent une évaluation des biens. Quant aux dettes, elles sont précisées trois fois sur cinq en ce qui concerne les actifs mais deux fois sur trois lorsqu'il existe un passif. Quant au statut de propriétaire ou de locataire, l'inventaire permet de le préciser près de neuf fois sur dix.

Dans son identification du défunt, le notaire indique la date, le nom du requérant, son lien de parenté avec le défunt ce qui, dans un premier temps, permet d'identifier s'il s'agit de communautés de biens ou d'individus célibataires. Précisons-le tout de go les inventaires après décès concernent les biens de gens mariés à 95%. Le notaire poursuit en indiquant deux fois sur trois le métier de l'homme (et à une seule occasion de la femme) et le nom ou à tout le moins le nombre d'enfants mineurs. Puisque usuellement le

conjoint survivant devient tuteur des mineurs, le régime légal requiert qu'un subrogé-tuteur soit élu. À défaut du nom ou du nombre, la présence de ces deux acteurs légaux confirme que le couple ait eu des enfants d'âge mineur. Or comme la majorité ne s'atteint qu'à 25 ans, il existe de fortes probabilités quant à la présence de mineurs. Seuls les cas de mariages précoces ou d'inventaires de personnes âgées permettent d'éviter ce genre de situation sans oublier les couples non féconds. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que sept inventaires sur dix (de membres d'une communauté) indiquent la présence de mineurs.

Le notaire néglige rarement d'indiquer le lieu du domicile (à peine 8%). Par ailleurs, le notaire indique par de très nombreuses formules presque énigmatiques que l'estimation a été faite "sans crue"[7], "les objets ne pouvant être vendus à cause de [l'errance] du temps, notre monnaie de cartes n'ayant point de cours certain pour le commerce de France"[8]. La formule peut encore se lire comme suit: "sans qu'on puisse ensuite y ajouter de crue"[9] ou encore "sans crue icelle étant comprise dans l'estimation"[10]. Les auteurs Paquet et Wallot avaient mentionné l'existence de la crue et même rapporté fort à propos que la crue équivaut à 25% de la prisée donc au cinquième du total. La charge est importante mais ne semble s'appliquer que lorsque les meubles prisés seront vendus subséquemment aux enchères[11]. De fait, le relevé de quelques procès-verbaux de vente indique que la vente peut rapporter substantiellement plus que la simple prisée[12]. Puisque la crue doit, en principe, compenser pour toute sous-évaluation du huissier, alors faut-il considérer qu'avec ou sans la crue, le montant final représente la valeur des biens à leur "juste valeur"[13]. Trois fois sur dix, le notaire précise que la crue est comprise.

Un dernier élément que permet de retracer l'identifica-

tion du personnage, outre son état civil, concerne la date de son contrat de mariage, document identifié habituellement avec les titres et papiers. Puisque l'inventaire met fin usuellement à une union et que le contrat de mariage en indique le début, il devient donc très intéressant de mettre ces deux documents en parallèle. Le contrat de mariage bien que très populaire sous le régime français[14], n'a toutefois été relevé dans notre enquête que deux fois sur trois, quelques mentions nous échappant surtout pour les premières années à l'étude alors que plusieurs unions sont célébrées en France ou même à l'extérieur de la région. Néanmoins cette situation fait écho en partie à la mobilité observée parmi les résidents de la capitale (chapitre 1).

Si la date du contrat de mariage peut compenser comme date de début de l'union[15], à l'opposé, la date de l'inventaire ne correspond pas toujours à la date du décès et très peu dans certains cas. Le notaire aura soustrait deux renseignements vitaux à sa présentation de la personne décédée, la date de sa mort et son âge au décès. Si quelques fois le notaire mentionne le premier élément, le deuxième fait cependant toujours défaut. Il a donc fallu se résoudre à repérer dans le Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture, chacune des dates de décès de même que l'âge lorsque cette donnée existait. Ainsi la date du décès nous est connue dans 73% des cas et l'âge dans 63% des cas.

Ces données établies, il devient possible de vérifier si les diverses prescriptions légales sont respectées, à savoir les délais de rédaction de l'acte ou encore de jumeler la distribution des âges et le critère de propriété ou même la durée moyenne d'une union[16] (à défaut d'une reconstitution de fiches de famille). Mieux elles permettent de valider ou d'infirmer les dispositions monétaires contenues au contrat de mariage tout en les pondérant par le biais de certains catalyseurs telles que la durée de l'union.

Il reste donc un dernier point au sujet duquel il faut apporter certaines précisions: les données chiffrées et les évaluations immobilières. Les inventaires comme la plupart des documents notariés indiquent la valeur des biens selon le cours en vigueur, qu'il s'agisse de monnaie du Canada ou autre. Toutes les données utilisées ont donc été converties en monnaie de France. Par ailleurs, il faut noter que les évaluations immobilières se font rares. Populaire au début de la période à l'étude, cette habitude qui coûte cher aux héritiers tombe progressivement en désuétude. C'est ainsi que seulement 11.1% des inventaires dans lesquels sont mentionnés des immeubles situés en ville contiennent une évaluation chiffrée de la valeur de ceux-ci. Malgré ce faible taux de corrélation, il apparaît possible d'en dégager un ordre de grandeur susceptible de s'appliquer à tous les immeubles peu importe la période.

Le respect des prescriptions légales

Claude de Ferrière dans son Commentaire sur la Coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris indiquait que seul l'inventaire après décès "fait, parfait et clos" pouvait dissoudre la communauté de biens[17]. Pour être "parfait", l'inventaire doit porter la signature de deux notaires alors que la clôture d'inventaire se fait par enregistrement auprès de la Prévôté. Par ailleurs, l'inventaire doit être rédigé ("fait") en présence de "personnes capables et d'un légitime contradicteur" de sorte que si le couple a des enfants mineurs et que le parent survivant devient tuteur, il doit y avoir un subrogé tuteur qui représente le légitime contradicteur.

La loi n'exige pas la rédaction d'un inventaire après décès[18]; celui-ci découle plutôt de la réquisition d'une

partie. Si aucun inventaire n'est compilé, alors la communauté continue d'exister et les enfants peuvent demander à la prolonger ou à la partager. Ce droit s'applique également aux enfants d'un deuxième lit[19]. Tout inventaire doit être fait parfait et clos dans un délai de 90 jours après le décès à défaut de quoi le survivant accepte tacitement la communauté. Lorsque le survivant se remarie sans avoir dressé d'inventaire, la communauté se partage en trois parts; si les deux parties ont des enfants, la communauté au décès de l'un des deux nouveaux époux se partagera en quatre parts. Voilà donc le but ultime de cet exercice légal: préciser les possessions matérielles, immobilières ou encore les dettes de l'un des parents, compte tenu des dispositions établies lors du contrat de mariage, laissant ainsi la possibilité à la veuve en particulier d'accepter ou de renoncer à la communauté si le bilan s'en avère positif ou négatif[20]. Elle dispose de 40 jours après la confection de l'inventaire pour délibérer sur son choix[21]. En somme, la prescription légale ne s'applique qu'après qu'une des parties a requis la rédaction de l'inventaire. Reste donc à constater combien de fois, la population de Québec a eu recours à la rédaction de l'inventaire après décès.

Entre 1690 et 1749, les curés de Québec de même que les religieuses de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Général enregistrent 1937 décès d'hommes et de femmes âgés de plus de 15 ans[22]. Ce nombre se répartit presque également entre les deux sexes; il ne comprend pas toutefois le nombre de décès où l'âge de la personne décédée fait défaut, c'est-à-dire 653 cas. Quoique ces derniers décès concernent très souvent des nouveaux-nés (peut-être même sept fois sur dix) il convient de ne pas les négliger et c'est pourquoi le tableau 58 en tient compte. Afin de faciliter la lecture de ce tableau, précisons que le "brut" réfère à tous les décès en <u>incluant</u> les inconnus et que le "net" les <u>exclut</u>. En défi-

TABLEAU 58

DÉCÈS ET INVENTAIRES, 1690 - 1749

DÉCENNIE	N° HOMMES décédés		N° FEMMES décédés		ÂGE inconnu	TOTAL		INV.	INV.	TOTAL	PROPORTION					
	âge connu	âge inconnu	âge connu	âge inconnu	total	brut*	net**	hommes	femmes		total brut	total net	brut hommes	net hommes	brut femmes	net femmes
1690-1699	74+	33	52+	19	52	178	126	29	16	45	25.3%	35.7%	27.1%	39.2%	22.5%	30.8%
1700-1709	153+	26	156+	32	58	367	309	49	46	95	25.9%	30.7%	27.4%	32.0%	24.5%	29.5%
1710-1719	137+	91	127+	66	157	421	264	66	56	122	29.0%	46.2%	28.9%	48.2%	29.0%	44.1%
1720-1729	148+	63	133+	54	117	398	281	73	53	126	31.6%	44.8%	34.6%	49.3%	28.3%	39.8%
1730-1739	190+	57	180+	45	102	472	370	81	51	132	28.0%	35.7%	32.8%	42.6%	22.7%	28.3%
1740-1749	275+	97	312+	70	167	754	587	90	93	183	24.3%	31.2%	24.2%	32.7%	24.3%	29.8%
TOTAL	977+	367	960+	286	653	2590	1937	388	315	703	27.1%	36.3%	28.9%	39.7%	25.3%	32.8%

* inclus les inconnus

** exclu les inconnus

nitive, il ressort du tableau que la proportion brute se chiffre à 27.1% et la nette à 36.3%. Ces taux sont exceptionnels compte tenu que le même exercice pour la même ville au début du 19e siècle ne donne qu'un résultat de 11.3% qui lui se compare même avantageusement aux proportions retrouvées par les historiens français ayant travaillé sur la même période[23].

Au surplus, il faut noter que la répartition décennale présente une stabilité non équivoque tout au cours de la période, l'écart par rapport à la moyenne d'ensemble ne variant que légèrement. Par rapport à la répartition des sexes, les hommes affichent une légère sur-représentation puisque 55% des inventaires les concernent; cette situation se compare néanmoins à l'évolution générale de la population de la capitale alors que l'élément masculin en compose la majorité absolue au cours du 18e siècle[24]. Une ventilation annuelle de la répartition ne s'impose pas puisque l'écart entre le moment du décès et la rédaction de l'acte cause certaines anomalies de sorte qu'une année peut compter jusqu'à 233% d'inventaires par rapport aux décès. C'est le cas notamment de l'année 1704 alors que l'épidémie de petite vérole a causé, au cours des deux années précédentes, une forte crise de mortalité.

Le fait d'avoir retracé la date de décès permet d'apprécier l'écart temporel entre le moment du décès et la rédaction de l'acte. Le tableau 59 précise que plus d'une fois sur deux, il s'écoule davantage que les 90 jours prescrits.

TABLEAU 59
INTERVALLE ENTRE DÉCÈS ET INVENTAIRE

DURÉE	NOMBRE	%
3 mois ou moins	234	45.7
3 à 6 mois	53	10.3
6 à 12 mois	55	10.7
1 à 2 ans	64	12.5
Plus de 2 ans	105	20.5
TOTAL	511	99.7

Le même tableau dénote également que ceux qui franchissent la limite de 90 jours, ont recours à l'inventaire de façon très tardive puisque 60% attendent plus d'un an[25]. Cet important intervalle peut expliquer pourquoi 15% des conjoints sont remariés au moment de la rédaction de l'inventaire.

Par ailleurs l'âge au décès donne une bonne idée de la répartition des composantes de la société québécoise du 18e siècle. Le tableau 60 précise l'importance de chacun des groupes d'âge qui ont suscité la rédaction d'un inventaire.

TABLEAU 60
GROUPES D'ÂGE, 1690-1749
SEXES RÉUNIS

Groupes d'âge	Nombre	%	Charbonneau
Moins de 20 ans	3	0.67	4.76
20 à 29 ans	57	12.84	12.67
30 à 39 ans	110	24.77	13.69
40 à 49 ans	72	16.22	13.51
50 à 59 ans	65	14.64	14.82
60 à 69 ans	62	13.96	16.9
70 à 79 ans	50	11.26	15.65
80 à 89 ans	22	4.95	7.5
Plus de 90 ans	3	0.67	0.48
TOTAL	444	99.98	

Bien que notre compilation des décès de Québec ait été effectuée en fonction de groupes d'âge spécifiques[26], il ne fait pas de doute que la répartition des groupes d'âge dans les inventaires respecte néanmoins la distribution générale de la population à quelques groupes près. Ainsi en se reportant aux observations du démographe H. Charbonneau, il appert que la population de la colonie décède selon les mêmes proportions que celles de nos groupes d'âge, à l'exception des 30-39 ans qui seraient de 10% plus nombreux dans les inventaires[27]. On fait donc appel au notaire pour la rédaction d'un inventaire lorsqu'intervient un événement malheureux qui interrompt brusquement une vie.

Puisqu'à 60 ans, une personne vivant à Québec au 18e siècle se fait déjà un vieillard, faut-il y voir une relation entre l'âge au décès et le laps de temps écoulé entre cet événement et le moment de la rédaction de l'inventaire? Selon le tableau 61, les héritiers ou les créanciers auraient intérêt à connaître rapidement l'état financier de la communauté puisque 64% des inventaires concernant les personnes âgées de plus de 60 ans sont rédigés en deçà des 90 jours prescrits. À l'opposé, les possessions des moins de 40 ans font l'objet d'un inventaire dans les délais requis seulement une fois sur quatre. Cette situation s'explique en partie par le fait que plus le défunt est âgé, moins il y a de chances de retracer un conjoint qui lui survive et la situation est inversée chez les 30-49 ans. Elle se vérifie d'ailleurs statistiquement puisqu'une fois sur deux (54.7%) le défunt de plus de 60 ans laisse un conjoint alors que cette proportion passe à quatre sur cinq (84.6%) chez les 30-49 ans. L'âge au décès ne peut cependant faire foi de toute explication; il faut également tenir compte de divers autres facteurs tels que le métier, la durée de l'union ou encore le statut de propriétaire afin d'apprécier l'empressement des héritiers[28].

TABLEAU 61

DÉLAI ÉCOULÉE ENTRE LE DÉCÈS ET LA RÉDACTION DE L'INVENTAIRE SELON LES GROUPES D'ÂGE

Intervalle	90-99 ans	80-89 ans	70-79 ans	60-69 ans	50-59 ans	40-49 ans	30-39 ans	20-29 ans	15-19 ans	TOTAL
Même jour	0	0	1	1	1	1	0	0	0	4
Moins de 3 mois	3	14	31	35	45	33	28	13	2	204
3-6 mois	0	3	5	3	2	6	16	9	0	44
6-12 mois	0	0	6	4	8	6	13	9	0	46
1-2 ans	0	3	1	9	2	6	20	9	0	50
2-3 ans	0	0	1	1	1	4	17	5	0	29
Plus de 3 ans	0	2	5	5	6	16	16	12	0	62
TOTAL	3	22	50	58	65	72	110	57	2	439

Il devient beaucoup plus difficile d'apprécier la répartition socio-professionnelle des personnes dont l'inventaire a été retracé puisque si le notaire indique le métier du défunt ou de son conjoint trois fois sur cinq, en contrepartie le curé ne consigne que très rarement cette donnée dans ses registres sauf s'il s'agit d'une personne de "bonne qualité" selon l'expression de l'époque. La seule possibilité d'en arriver à une telle appréciation découle de l'analyse des professions indiquées dans les deux recensements du 18^{e} siècle. Afin de faciliter la comparaison, tous les métiers ont fait l'objet d'un regroupement en quatre secteurs: services, commerce, transformation, non spécialisé[29].

Certes serait-il de mise d'évaluer si cette représentativité socio-professionnelle ne regroupe que la tranche supérieure de chacun des secteurs. Toutefois en aucun temps, l'inventaire permet-il de distinguer entre marchand ou commis ou entre entrepreneur ou simple maçon. Pour ce faire, il faudrait établir un profil de carrière pour chacun des individus. Ainsi, Jean Boucher dit Belleville, présenté comme maçon, a pourtant construit les fortifications de Montréal, ce qui implique qu'il était entrepreneur et qu'il embauchait des salariés.

Il faut également soulever une autre ambiguïté quant à l'identification socio-professionnelle: celle du double emploi. S'il est établi qu'un charpentier puisse aussi se recycler comme menuisier ou encore combiner les deux emplois, seule l'étude des outils pourrait permettre de distinguer lequel des métiers le défunt pratiquait-il vraiment. Mais il ne s'agit pas là du noeud du problème puisque ce métier en demeure un de transformation. Seule la question de la hiérarchisation (i.e. employeur ou employé) demeure sans réponse.

La situation se corse lorsqu'il s'agit d'un marchand

nommé au Conseil supérieur ou souverain, ce qui en fait un candidat potentiel à deux secteurs: celui des services et celui du commerce. Puisque le notaire l'identifie comme conseiller, il fait partie du groupe des services, nonobstant la présence de sa boutique et de ses stocks. Cette identification découle de la consignation même du notaire qui accorde tous les privilèges de son statut au défunt. Elle s'intègre parfaitement au contexte du 18^{e} siècle dans la capitale, contexte dans lequel les privilégiés de la société d'ordre apprennent à connaître les nouvelles règles d'une société de classe en voie d'établissement. Les exemples de cette situation se manifestent régulièrement à Québec non seulement au niveau d'occasions spécifiques telles les corvées militaires ou encore l'imposition pour les casernes mais aussi quotidiennement, au fil des contrats de mariage[30].

Le tableau 62 donne l'occasion d'apprécier l'importance relative de chacun des secteurs d'activité en comparant les données recueillies dans les deux recensements et celles tirées des inventaires. Il en ressort une presque totale absence de main-d'oeuvre non spécialisée au profit d'une représentation supérieure du secteur des services (près du double en fait).

TABLEAU 62
REPRÉSENTATIVITÉ SOCIO-PROFESSIONNELLE

Source	Services	Commerce	Transformation	Non spécialisé
1716	23.2%	30.6%	36.0%	10.2%
1744	15.0%	33.5%	39.1%	12.4%
1690-1749	32.3%	30.7%	35.1%	1.8%

Quant au secteur du commerce et de la transformation, ils occupent sensiblement le même rang. Somme toute, il appert que, malgré une sur-représentation du secteur des services au détriment du non spécialisé, la société québécoise se reflète au travers de l'inventaire après décès. Il s'agit là d'une coupe horizontale; il faudrait la compléter par une

analyse en profondeur, tâche que l'inventaire ne permet pas de réaliser.

Le tableau 63 précise par ailleurs l'intervalle entre le décès et la rédaction de l'inventaire tel qu'observé dans les différents secteurs d'activités.

TABLEAU 63
INTERVALLE ENTRE DÉCÈS ET INVENTAIRE
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Intervalle	Services	Commerce	Trans-formation	Non Spécialisé	TOTAL
Même jour	2	1	0	1	4
Moins 3 mois	63	48	31	3	145
3-6 mois	8	8	16	1	33
6-12 mois	9	9	18	0	36
1-2 ans	9	12	19	0	40
2-3 ans	4	5	9	0	18
Plus 3 ans	14	9	20	0	43
TOTAL	109	95	110	5	319

Si les conjoints des représentants du secteur des services font appel au notaire dans les délais prescrits trois fois sur cinq et ceux du secteur du commerce un peu plus d'une fois sur deux, en contrepartie artisans ou femmes d'artisans ne manifestent sans aucun doute pas le même empressement; seulement 28% des inventaires sont compilés en deçà de 90 jours quant il s'agit d'un métier de la transformation.

Certes serait-on tenté d'avancé l'hypothèse que plus de personnes du secteur de la transformation meurent à âge moins avancé, ce qui laisse la plupart du temps un survivant pour veilleur au patrimoine de la succession. Cette explication peut paraître valable quand les personnages du secteur des services meurent à plus de 50% à un âge respectable de 60 ans et plus. Elle s'accommode mal toutefois du fait que, autant chez les gens de commerce que dans le secteur de la transformation, le groupe des 30-49 ans représente une personne sur deux. Bien que l'âge et la situation familiale représentent deux facteurs importants qui caution-

nent la rédaction d'un inventaire après décès, n'existerait-il pas une variable plus importante dans un contexte comme celui de la capitale au 18e siècle?

La propriété foncière

Si les héritiers recourent à l'inventaire, ils le font dans le but de consigner non seulement les biens matériels mais bien plus les biens immobiliers. D'une ville composée en majorité de propriétaires au 17e siècle, Québec, vers 1740, n'aurait compté guère moins de 30% de propriétaires et au mieux 44%. Or d'après les inventaires, il y aurait eu à Québec beaucoup plus de propriétaires que de locataires. De fait, selon le tableau 64, propriétaires et locataires auraient inversé les proportions. En incluant les inconnus, présumément locataires, les inventaires après décès concernent des propriétaires à 61%; en les excluant, ce taux grimpe à 69.5%[31]. En somme, les requérants désirent une consignation notariée des immeubles relevant d'une communauté. Cette préoccupation ne saurait être négligée lorsque l'on considère que 22% des propriétaires ont une fortune évaluée à 1000 livres ou moins, cette somme étant considérée comme le seuil psychologique en deçà duquel peu d'individus peuvent accéder à la propriété.

TABLEAU 64
NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES
Selon les inventaires après décès

Propriétaires	369	52.5%
Locataires mais propriétaires à Québec	23	3.3%
Locataires mais propriétaires à l'extérieur	33	4.7%
Inconnus (Québec) mais propriétaires à l'extérieur	3	0.4%
Locataires	188	26.7%
Inconnus	87	12.4%
TOTAL:	703	

D'ailleurs réparties par groupes d'âge, les personnes décédées pour les biens desquelles un inventaire est rédigé sont propriétaires à plus de 62.5% à l'exception des 15-29 ans (tableau 65). Cette situation se conçoit aisément compte tenu du fait que la durée moyenne de l'union est de 14.5 ans. Par contre s'il fallait répartir les propriétaires identifiés selon leur secteur d'activités, il y aurait lieu de modifier quelque peu la ventilation de chacune des sphères d'activités ainsi qu'en atteste le tableau 66.

TABLEAU 65
RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES EN FONCTION DES GROUPES D'ÂGES

Groupes d'âge	Propriétaires	Total	%
15-19 ans	0	3	--
20-29 ans	26	57	45,6
30-39 ans	70	110	63,6
40-49 ans	45	72	62,5
50-59 ans	42	65	64,6
60-69 ans	44	62	71,0
70-79 ans	34	50	68,0
80-89 ans	15	22	68,2
90-99 ans	3	3	100,0
TOTAL	279	444	

TABLEAU 66
RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES
EN FONCTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Services	Commerce	Transformation	Non spécialisée
32.7%	24.7%	41.4%	1.1%

Il ressort de ce tableau que la main-d'oeuvre non spécialisée (est-ce vraiment une découverte!?) ne possède pas les moyens d'acquérir une maison. D'autre part ceux qui possèdent, en principe, suffisamment de ressources, les gens du commerce, investissent peu dans l'immobilier. La situa-

tion des marchands et du monde du commerce n'est pas propre à Québec; elle se constate également dans d'autres villes portuaires au 18e siècle, notamment à Rouen. Marchands et négociants accordent moins d'importance à leur environnement, préférant se préoccuper davantage du rendement de leurs investissements commerciaux que de celui du secteur immobilier[32].

La présence de l'immeuble comme l'un des critères importants engendrant la rédaction d'un inventaire après décès ne peut être écartée de façon cavalière. S'il est déjà établi que Québec représente une ville de locataires au milieu du 18e siècle, alors faut-il reporter ce phénomène un demi-siècle plus tard; malgré qu'ils soient majoritairement locataires d'après le recensement de 1818, les charpentiers, menuisiers et forgerons de Québec, représentés dans les inventaires après décès du début du 19e siècle, possèdent à l'inverse plus souvent un immeuble. Par ailleurs, la situation serait similaire à Montréal au début du 19e siècle alors qu'entre 1792 et 1796, les inventaires concernent 79% de propriétaires urbains et que cette proportion passe à 91% entre 1807 et 1812[33].

L'immobilier invoqueraient certains, ne fait même pas l'objet d'une évaluation; pourquoi dès lors lui attribuer une attention particulière? Cette question de l'évaluation des immeubles trouve son explication dans l'évolution de la situation de la capitale. Faut-il le répéter la population de la capitale s'appauvrit au cours du 18e siècle; or faire évaluer un immeuble implique des déboursés importants pour défrayer l'expertise du maçon, du charpentier, du menuisier et du forgeron. Et puisque les locataires en viennent à former la majorité, la nécessité de faire évaluer l'immeuble s'estompe; seule sa consignation importe, l'immeuble représentant une part importante du patrimoine successoral.

Par ailleurs, deux autres indices pointent également en

cette direction. Comment s'expliquer que pour une population deux fois plus nombreuse après 1727, il y ait sensiblement le même nombre d'inventaires? Certes faut-il y entrevoir un effet du phénomène général de l'appauvrissement mais encore... Bien que la proportion d'inventaires par rapport au nombre de décès se maintienne sensiblement au même niveau, il faut plutôt entrevoir sinon une meilleure longévité à tout le moins une plus grande mobilité de la population. Qui dit mobilité dit locataire; donc retour à la case de départ!...

Enfin il faut signaler le phénomène des communautés éclatées. Si la rédaction des inventaires concerne quatre fois sur cinq des communautés différentes, il n'en demeure pas moins que dans 12% des cas, il s'agit d'un noyau éclaté, c'est-à-dire issu du remariage ou du veuvage de l'un ou l'autre des survivants. Or dans 85% de ces cas, un immeuble est en jeu.

Il faut donc considérer la possession d'un bien immobilier comme l'un des critères déterminant de la rédaction d'un inventaire après décès à Québec au 18^{e} siècle. Et cela en dépit du fait que l'immeuble ne peut être dérobé ou déplacé, ce qui expliquerait également que le notaire, à l'occasion, arrondisse les chiffres. Il ne s'agit pas du seul scénario possible mais peut-être du plus probant.

Une source valable?

Poser la question, c'est y répondre mais avant de le faire il faut préciser les buts visés. Dès lors que ceux-ci visent toujours à connaître et à préciser l'habitat urbain de même que ses répercussions sur la "fortune" des citadins, cette source s'avère l'une des plus significatives quant à la connaissance de l'habitat urbain du 18^{e} siècle.

Bien qu'elle concerne une majorité de propriétaires dans une ville composée en majorité de locataires, cette source permet de ce fait de mieux cerner la réalité d'être propriétaire à Québec au 18e siècle et d'expliquer, en corollaire, comment il se fait que les locataires soient majoritaires. Cette appréciation du statut de propriétaire (faudrait-il dire bourgeois?) ne peut évidemment naître de la connaissance des seuls avoirs mobiliers. Il faut également tenir compte des avoirs immobiliers afin d'en arriver à dresser un bilan de la succession.

Les évaluations chiffrées quant aux immeubles manquent; de fait pour les 392 propriétaires urbains que dénombrent les inventaires, seulement 41 offrent de tels renseignements, ce qui néanmoins représente un peu plus de 10%. Cet échantillon semble toutefois significatif en vue d'établir une proportion générale de la valeur immobilière. Celle-ci a été établie en identifiant les valeurs composant les actifs, c'est-à-dire la valeur des biens mobiliers additionnée à celle des contenus de la boutique de même qu'au numéraire et aux dettes actives et établissant la proportion des valeurs immobilières connues compte tenu des actifs: pour la période 1690-1749, la valeur des immeubles compose 38.9% de la "fortune" d'un propriétaire urbain[34]. Cette proportion de la part dévolue à l'immeuble ne se chiffre par ailleurs qu'à 31.5% chez les marchands et négociants propriétaires. Cet écart relatif se comble cependant lorsque les absolus sont pris en considération. Afin d'obtenir le bilan provisoire d'une succession au moment du décès, il suffit par la suite de déduire le montant des dettes passives.

En somme, il existe trois niveaux de comparaison de la "richesse" d'une communauté, selon que seuls les biens meubles soient considérés, ce qui procure l'avantage de confronter toutes les personnes décédées à leurs goûts, compte tenu qu'aucune propriété n'entre en considération. Toute-

fois, cette façon de procéder néglige l'aspect primordial que représente le secteur immobilier.

En comparant les divers niveaux de fortune, c'est-à-dire en tenant compte de la valeur de l'immeuble, les écarts entre divers groupes socio-professionnels peuvent s'aplanir; il devient alors possible de replacer les gens du commerce dans une perspective différente puisqu'ils ne sont pas enclins à l'investissement immobilier.

Enfin le troisième niveau de comparaison découle du précédent. Rares sont les propriétaires qui paient comptant leur propriété; règle générale, ils ont recours à une forme ou une autre de crédit pour payer leur immeuble. Qu'il s'agisse d'un investissement, soit; il faut toutefois débourser régulièrement pour s'en acquitter. Le bilan provisoire débite donc la succession des diverses dettes de la communauté.

Ces trois niveaux de comparaison permettent de comparer divers groupes socio-professionnels au niveau des goûts personnels, qu'il s'agisse de l'importance accordée aux biens personnels, au logement ou même à l'effet de l'endettement. La méthode soulève toutefois un hic: attribuer une proportion qui tienne lieu de valeur immobilière s'avère un handicap lorsque les propriétaires dont les immeubles ne sont pas prisés jouissent d'actifs très élevés ou très faibles. Cela risque de sur ou sous-évaluer les fortunes.

Une analyse des biens des propriétaires les moins fortunés a permis de dégager que, sauf exception, la personne qui possède peu de biens mobiliers n'habite pas un palais mais plutôt une petite maison de pièces sur pièces. La valeur de la maison peut représenter beaucoup plus que les actifs (jusqu'au triple à l'occasion). Toutefois à en juger par ses dettes, très souvent cette même personne a contracté une obligation qui équivaut à la valeur créée de la fortune, de sorte que celle-ci puisse équivaloir à l'hypothèque. En

somme, en dépit d'actifs très peu élevés l'attribution relative tenant lieu d'évaluation immobilière s'avère justifiée et justifiable, sauf quelques exceptions.

Il n'y a que dans les cas d'actifs élevés que les évaluations relatives risquent d'induire en erreur. Mais puisque les actifs élevés se rencontrent surtout chez les commerçants et que ceux-ci investissent moins dans l'immobilier, la sur-évaluation risque de s'avérer un phénomène moins important qu'anticipé. Là encore l'étude attentive des bilans provisoires permet d'atténuer certaines inflations indues des fortunes.

Une dernière remarque s'impose quant à la notion de bilan; en aucun temps, ce bilan ne saurait être définitif puisque les immeubles possédés à l'extérieur de la ville (le plus souvent il s'agit de terres et surtout de parts dans une terre) ne sont pas prisés, sauf exception. Ils n'ont donc pas été évalués. A ces situations, il faut ajouter un autre scénario auquel l'inventaire n'apporte aucune réponse: il s'agit des cas où la veuve a commencé à se défaire ou à répartir les outils ou les équipements de son défunt mari au profit de ses enfants. Combien peut-il exister d'inventaires de ce genre? Il est impossible d'y répondre. Par ailleurs, il se peut que les tuteur et subrogé tuteur décident d'un commun accord de procéder en totalité ou en partie à la vente aux enchères des biens meubles. Advenant cette situation, le montant de la vente s'ajoute à la cagnotte. Ainsi seul le compte rendu de partage de succession peut indiquer le bilan réel des actifs d'une succession.

Certes aurait-il été tentant de ne recourir qu'aux comptes de succession pour établir les niveaux de richesse mais cette méthode aurait présenté l'inconvénient de ne reposer que sur le jumelage de 75 inventaires et partages[35], ces derniers étant rédigés, en moyenne, huit ans après le décès[36].

À titre d'exemple comparons les données contenues dans l'inventaire et le compte de partage de la succession du négociant Yves Arguin (tableau 67). Les deux documents sont colligés à intervalle de 18 mois seulement. Selon l'inventaire rédigé par le notaire Gilbert Boucault de Godefus, le négociant aurait laissé des actifs de 47,852 livres sans inclure l'immeuble mentionné mais non estimé[37].

TABLEAU 67
ACTIFS ET FORTUNE DE YVES ARGUIN

BIENS	I.A.D.	COMPTE	DIFF.
Numéraire	1042	1042	--
Biens meubles	4761		
Marchandises	16275	35305	+14269
Dettes actives	25773	17461	- 8312
Immeuble	--	12520	+12520
Total	47852	66330	+18478

D'après le compte qu'en rend François Lemaître Lamorille, la succession s'élève plutôt à 66330 livres[38]. Cette différence découle en grande partie de la valeur de l'immeuble. Les données des deux documents diffèrent toutefois sensiblement. Cela s'explique par les profits qu'engendrent la vente aux enchères des biens meubles et des marchandises et aussi par l'élimination de certaines dettes jugées douteuses ou irrécupérables. Il faut cependant préciser qu'en appliquant le coefficient de valeur immobilière (différent pour les marchands de la moyenne générale) aux données de l'inventaire, le montant de la "fortune" de Arguin atteint sensiblement le même niveau; de fait, il le surpasse de 3%.

Le compte rendu de la succession Arguin a lieu cependant tôt après le décès du marchand. Tel n'est pas toujours le cas; quelques fois il faut attendre que les mineurs atteignent leur majorité. Dans le cas du négociant-boucher Pierre Duroy, décédé en 1723, le compte de partage n'a lieu

que 20 ans plus tard, suite au décès de sa veuve, Marguerite Levasseur[39]; puisque celle-ci n'a pas fait clore l'inventaire de son époux, la communauté a continué et Marguerite Levasseur a joui de l'usufruit des biens sans en rendre compte à ses enfants.

Lors de l'inventaire des biens de Levasseur, les actifs se chiffraient à 14455 livres[40], soit quelque 340 livres en moins par rapport au compte de partage. Toutefois puisque les immeubles ne font l'objet d'aucune évaluation lors de l'inventaire, l'estimation de la fortune s'avère déficitaire en dépit de l'attribution d'un coefficient foncier. Le déficit s'établit à quelque 20,000 livres. Le cas Duroy ne doit pas cependant être généralisé puisque rares sont ceux qui possèdent plus de trois maisons dans les villes de Québec[41].

Il ressort donc de ces différents chiffres que les évaluations de fortune découlant des inventaires sont le plus souvent sous-évaluées. Par ailleurs, il faut préciser que ni les actifs des comptes ni la fortune des inventaires ne représentent les bilans à partager[42]. S'il faut déduire les dettes passives des fortunes tirées des inventaires, en contrepartie ce bilan diffère de celui du compte du partage puisque non seulement doit-on éliminer les passifs, mais encore faut-il soustraire les différents frais encourus depuis le décès de la personne. Et plus les requérants tardent, plus les frais augmentent. Bref, en dépit d'une sous-évaluation des fortunes, l'inventaire après décès se présente comme une source valable pour identifier les niveaux de richesse.

Il faut néanmoins se méfier de ce que représente le montant de la fortune au moment du décès. De fait, d'après les commentaires formulés par les notaires au cours des difficiles années 1716-1718, le huissier évalue les biens selon le principe de la "valeur à neuf" de laquelle il

soustrait la dépréciation due à l'usure. En conséquence, il faut tenir compte de l'i flation annuelle.

Il ressort de cette critique de source que l'inventaire après décès constitue une source de première main pour quiconque cherche à connaître le passé matériel de ses ancêtres. Il faut toutefois y référer en toute connaissance de cause et éviter de lui prêter toutes les vertus. La plupart des requérants visent un but précis: faire consigner la présence d'un ou de plusieurs immeubles; dans une ville de locataires, ce geste apparaît non négligeable. Il explique peut-être en partie pourquoi les additions du notaire manquent quelque peu de rigueur. Il justifie également la forte proportion de propriétaires observés dans tous les groupes d'âge depuis les 20-29 ans jusqu'aux 90-99 ans. Il cautionne en partie le retard de l'enregistrement de l'inventaire.

Références et notes de l'appendice 1

1 Depuis le désormais célèbre article de G. Paquet et J.-P. Wallot, Les inventaires après décès à Montréal au tournant du XIX^{e} siècle: préliminaires à une analyse, RHAF, vol. 30, n°2 (septembre 1976), pp. 163-221, les articles et présentations de cette seule source se sont faites de plus en plus nombreuses. À preuve cet article de Y. Morin, La représentativité de l'inventaire après décès; l'étude d'un cas, Québec au début du XIX^{e} siècle, RHAF, vol. 34, n°4 (mars 1981), pp. 515-533 ou encore cet atelier du congrès annuel de l'IHAF qui se tenait à Compton, Québec en 1983. Du côté français, il ne faut pas manquer de souligner l'excellente étude de D. Roche, Le peuple de Paris.

2 Cette merveilleuse équipe qui dût travaillé dans des conditions difficiles (faibles salaires, exigences des patrons!) mérite d'être applaudie et félicitée car ces personnes ont travaillé diligemment et surtout très fort. Ce sont Louise Déry, Adrienne Labbé, Johanne Lacasse, Rénald Lessard et Gérald Sirois. Il faut ajouter à cette liste le nom de Janis Richmond qui a dû abandonner le projet à cause de maladie. Mon confrère G. Proulx complétait l'équipe. Je me dois de les remercier vivement; sans leur contribution, cette étude n'aurait pas été possible.

3 Mon collègue G. Proulx qui travaille parallèlement sur les mêmes sources mais en fonction de sujets différents

a choisi d'isoler la période 1690-1759, ce qui leur permet d'identifier près de 1000 inventaires, donc près de 300 de plus pour la seule dernière décennie.

4 À défaut d'une analyse des métiers des personnes décédées, donnée absente la plupart du temps des registres d'état civil.

5 S'il s'agit de l'inventaire d'un artisan possédant une boutique, le huissier en confie l'évaluation à un artisan du même métier. Il en va de même pour les marchands.

6 ANQQ, greffe N. Boisseau, n°93, inventaire après décès de Jean Crespin, 13 janvier 1734.

7 ANQQ, greffe F. Lacetière, n°1118, inventaire de Étienne Landron, 29 octobre 1715.

8 Ibid., n°1145, inventaire de Pierre Métayer dit Saint-Onge, 8 juin 1716.

9 Ibid., n°1219, inventaire de Marie Maillou, 16 avril 1718.

10 Ibid., n°1364, inventaire de Marie Jacquette Damour, 16 janvier 1722.

11 M. Guyot, Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale, Paris, Pankoube, 1775-1784, vol. 16, pp. 493-494. À l'égard de la crue, l'exemple de Louise Roussel, veuve de l'horloger et orfèvre Jacques Pagé peut éclairer cette nébuleuse question légale. Pagé meurt sans avoir d'enfants; lui survivent outre sa femme, ses neveux et nièces habilités à se prétendre héritiers. Un litige éclôt entre la veuve et les neveux: il porte sur l'évaluation et la crue. Pagé et Roussel se sont unis en 1715, donc en période d'inflation; ils ont fixé un préciput de 800 livres de même qu'une clause de donation mutuelle. Lorsque vient le temps de procéder à l'inventaire en 1742, la veuve s'oppose à ce qui celui-ci se

fasse "à la juste valleur des choses et sans crue". Elle prétend que le don mutuel ne doit pas préjudicier son préciput. En fait, elle cherche à maximiser le montant que lui garantit son contrat de mariage. Suite à une contestation judiciaire, un compromis s'élabore: la veuve consent à ce que les meubles meublant et les ustensiles de ménage soient prisés et estimés à leur juste valeur et sans crue et que par ailleurs les outils d'horloger et d'orfèvre soient "prisés au dessous de leur juste valleur" attendu qu'il a été convenu en même temps que les outils "seront vendu à l'ancant en la manière accoutumée et adjugés au plus offrant et dernier encharrisseur". ANQQ, greffe J. Pinguet, 19 juillet 1742, inventaire après décès de Jacques Pagé.

12 C'est le cas notamment d'un procès-verbal de vente des biens du notaire Jacques Pinguet de Vaucour à l'occasion de laquelle on note une amélioration de 60%. Autre exemple similaire, les biens vendus du journalier Jean Bessière rapportent 111% de plus. Il ne s'agit là que d'exemples. Il faudrait analyser tous les procès-verbaux afin de matérialiser ce que représente les excédents afin de considérer si la crue compense; mieux, il faudrait vérifier objet par objet afin de se rendre compte si ce sont tous les objets inventoriés qui sont soumis à la criée publique. Or notre équipe a relevé près de 160 de ces documents ce qui représenterait près de 75% compte tenu du fait que 30% des 703 inventaires sont assujettis à la crue. La tâche s'annonce longue et ardue pour qui voudra l'entreprendre... ANQQ, greffe G. Boucault de Godefus, n°762, 5 mai 1749; ibid., n°856, 4 décembre 1749.

13 M. Guyot, op.cit., vol. 16, pp. 490 et 493. Certaines denrées telles que les espèces monnayées, les matières précieuses (or et argent) et les denrées de consommation

n'y sont pas assujetties.

14 L. Lavallée, Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France, RHAF, vol. 28, n°3 (décembre 1974), p. 389. Le contrat de mariage fait l'objet d'une entente notariée pour près de 80% des unions.

15 H. Charbonneau, Vie et mort de nos ancêtres; étude démographique, Montréal, P.U.M., 1975, p.153.

16 L'âge moyen au décès et la durée du mariage ne représentent que deux des variables susceptibles d'influencer les comparaisons entre les communautés. Toutefois, ainsi que le soulignent les données suivantes, il devient difficile d'en faire des critères absolus. Par exemple, les inventaires d'officiers concerneraient au premier chef des veufs et des veuves remariés ainsi qu'en témoignent les âges moyens par rapport à la durée du mariage. A ce compte, ils constitueraient des exceptions à la règle tout comme les inventaires des représentants mâles des métiers du fer.

	Age moyen				Durée moyenne du mariage			
	Hom.	No.	Fem.	No.	Hom.	No.	Fem.	No.
I) Services								
a) officiers	58,5	36	48,9	25	6,75	38	6,7	22
b) sous-services	57,9	13	42,9	17	19,05	17	15,16	16
II) Commerce								
a) marchands	48,5	32	42,5	16	17,37	36	15,71	13
b) alimentation	43,3	7	39,3	9	17,33	10	12,56	8
c) transport	47,75	8	35,5	6	15,16	11	10,53	7
III) Transformation								
a) constructeurs	55,43	14	37,15	26	23,23	12	11,65	20
b) fer	44,3	13	39,36	14	8,86	14	18,62	12
c) cuir	51,4	5	63,5	2	18,29	6	23,5	2
d) vêtement	48,8	5	37,8	8	12,05	6	10,62	6
e) bois	57,8	5	30,0	11	20,75	4	14,95	9
IV) Journaliers	41,5	2	38	3	28,64	1	27,94	1

Cette situation explique en partie pourquoi les inventaires de hauts fonctionnaires et officiers sont nombreux mais elle ne vaut que pour ce groupe socio-professionnel.

17 C. de Ferrière, op. cit., vol. 2, article 241, pp. 98-101.

18 G. Paquet et J.-P. Wallot, op. cit, pp. 176-177.

19 C. de Ferrière, op. cit., vol. 2, article 240, pp. 83-98.

20 Cette question de la renonciation s'avère toutefois très théorique puisque si la communauté a contracté un emprunt ou une obligation, plus souvent qu'autrement l'énoncé notarié précisera que l'homme a "autorisé" sa femme à s'engager conjointement. Une fois cette obligation acceptée, la femme ne peut plus se soustraire à ses obligations légales. C'est pourquoi les greffes contiennent peu de renonciations aux communautés.

21 C. de Ferrière, op. cit., vol. 2, article 168, pp. 390-391.

22 À noter que l'âge retenu est de 15 ans, c'est-à-dire celui de porter les armes pour un garçon et non de 25 ans qui est l'âge légal pour atteindre la majorité. D'ailleurs toutes les études démographiques dénotent un âge moyen de 20 ans pour le mariage des femmes; or comme celles-ci courent le risque de mourir en couches, l'âge de 15 ans bien que légèrement inférieur à la réalité s'avère néanmoins compatible avec celle-ci et ne contribue qu'à abaisser légèrement le quotient de représentativité relatif. Les chiffres proviennent du Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien. Les religieux, soldats et matelots ont été rejetés autant dans la compilation des décès que parmi les inventaires.

23 Y. Morin, op. cit., p. 518.

24 Voir le chapitre un.

25 Cette pratique n'est pas propre au 18e siècle ainsi que le signale l'article de Y. Morin, op. cit., p. 521.

26 Nous avions plutôt choisi d'isoler les mortalités chez les enfants de moins d'un an, de moins de 15 ans et chez les adultes de moins de 50 ans et de plus de 50 ans.

27 H. Charbonneau, Vie et mort..., p. 233. Les centiles du tableau sont tirés du total "Ensemble" après soustraction des moins de 15 ans.

28 Il est très rare de constater qu'un inventaire est dressé à la requête d'un créancier bien que celui-ci ait pu faire pression sur le survivant afin que celui-ci ait recours aux services du notaire.

29 Ces groupes découlent de l'appréciation de Louise Dechêne, Habitants et marchands..., p. 375. Bien qu'on puisse y apporter de nombreux éléments de critique, ce regroupement par grands secteurs d'activités permet d'apporter rapidement une vue d'ensemble des composantes de la société. Les groupes composants chacun des secteurs ont fait l'objet d'une présentation au chapitre 2.

30 Cette analyse des contrats de mariage réalisée conjointement avec Marc Lafrance a fait l'objet d'une présentation à l'occasion du Congrès de la French Colonial Historical Society tenu à l'Université Laval en mai 85. Elle fera l'objet d'une publication dans un avenir rapproché.

31 Voir à ce sujet le chapitre 4. Au sujet des inconnus, il faut préciser qu'il faudrait peut-être les répartir entre propriétaires et locataires, mais dans quelle proportion? C'est du moins ce que suggère l'analyse des biens mobiliers de divers groupes socio-professionnels, notamment les commerçants, les petits fonctionnaires et les transporteurs, alors que la valeur mobilière

chez certains inconnus se rapproche davantage de celle des propriétaires.

32 D'ailleurs, la proportion de propriétaires découlant des inventaires se rapproche de celle qui se dégage des baux de location (chapitre 4). J.-P. Bardet, Rouen..., p. 178-179.

33 L. Déry et R. Lessard, Esquisse de la situation socio-matérielle des forgerons, menuisiers et charpentiers de Québec, 1792-1835, Ottawa, Musée de l'Homme, Division d'histoire, manuscrit déposé, 1984, pp.20-21. G. Paquet et J.-P. Wallot, Les inventaires..., pp. 216 et 219.

34 À titre indicatif, il faut ajouter que la valeur des biens immobiliers au cours de la dernière décennie du régime français représente 35.8% des avoirs des propriétaires. En somme, la proportion diffère peu et surtout, s'avère constante. Je me dois de remercier mes confrères G. Proulx et M. Lafrance de m'avoir communiqué ce renseignement.

35 Pour la période 1690-1759, notre équipe a cependant relevé près de 200 références à des comptes de partage.

36 Certains partages n'auront lieu qu'une vingtaine d'années plus tard comme par exemple dans le cas des successions de Marie Gignard ou Louise Guillot (26 ans) ou encore de Blaise Lepage ou de Pierre Vallière (21 ans).

37 ANQQ, greffe G. Boucault de Godefus, n°339, 3 février 1745, inventaire après décès de Yves Arguin.

38 ANQQ, greffe G. Boucault de Godefus, n°488, 23 septembre 1746, compte rendu de la succession du feu S^{r} Arguin.

39 ANQQ, greffe C.H. Dulaurent, n°466, 13 avril 1743, compte rendu de la succession de feue Levasseur Marguerite épouse de feu Duroy Pierre, bourgeois. Une copie se retrouve également dans AN, Colonies, Série E, carton 209.

40 ANQQ, greffe C. Louet fils, n°8, 15 décembre 1739, inventaire après décès de Marguerite Levasseur.

41 Voir à ce sujet le chapitre 3.

42 Le compte de succession présente une caractéristique; il désigne une troisième rubrique identifiée comme "la reprise" qui se veut le total des sommes inscrites à la recette comme dettes actives et comme valeur immobilière et dont les héritiers n'ont pas encore profité pleinement au moment du compte rendu. En somme, le document porte principalement sur le comptant à partager, de sorte que les héritiers de Arguin ne se partagent que 15521 livres et les héritiers Duroy, 14798 livres.

Appendice 2. Mouvements de prix et coût de la vie

Travailler en fonction d'une période de 60 ans afin d'établir certaines comparaisons entre le début, le milieu ou la fin de cet intervalle temporel présente de nombreux inconvénients, ne serait-ce que celui de l'inflation. La création d'un indice composé de prix permettrait d'obvier à cet obstacle. Bien qu'au 18e siècle, les termes inflation et déflation ne fassent pas partie du vocabulaire économique de l'époque, ces réalités se manifestent néanmoins tangiblement à Québec.

Voici déjà quelque 25 ans, Jean Hamelin avait éloquemment démontré le mouvement inflationniste des années 1714-1719[1]. Toutes les données de prix subséquentes ont confirmé cet état de fait[2]. Il n'en demeure pas moins que l'étude de Hamelin ne portait pas spécialement sur ce phénomène; elle ne faisait que le souligner. Dès lors, le problème demeurait entier. Plus récemment, J.-P. Wallot et G. Paquet ont travaillé à la reconstitution d'indices de prix à la consommation et cela autant pour Montréal que Québec. Toutefois leurs données concernent le tournant du XIXe siècle. Leurs nombreux articles permettent néanmoins d'apprécier l'utilité mais aussi la complexité d'une telle démarche[3].

Ces séries de données ne répondant pas à toutes ses questions et attentes, l'historien F. Ouellet reprenait la plume et, en collaboration avec J. Hamelin et R. Chabot, nous faisait part de plusieurs séries chiffrées concernant divers produits de consommation d'origine rurale[4]. À la

différence de Paquet et Wallot toutefois, Ouellet distingue entre prix de vente urbains et ruraux. Bien que certains tableaux de ce dernier article concernent le régime français, la colonne se rapportant à Québec n'indique aucun chiffre. À cela, Ouellet et Hamelin répondent que "les données ayant servi à préparer la courbe du prix du blé n'ont pu être retracées". Ainsi pour le régime français, les prix à la consommation connus se résument aux deux courbes du prix du blé de Montréal et Québec telles que les ont définies L. Dechêne et J. Hamelin[5].

La source

Alors que Paquet et Wallot et Hamelin et Ouellet offrent au lecteur des séries de prix couvrant 54 ou 70 produits différents, doit-on s'en remettre exclusivement au prix du blé pour apprécier le coût de la vie à Québec sous le régime français? D'autre part, faut-il s'en remettre à des sources exclusivement ecclésiastiques pour apprécier ces mêmes prix? La question mérite d'emblée d'être débattue non pas qu'il faille s'inscrire en faux contre l'interprétation que tire Hamelin de la conjoncture mais bien plutôt la nuancer et la préciser compte tenu non seulement de prix locaux comme celui du blé mais aussi de prix de produits importés telles que les épices (muscade, poivre, sel).

Hamelin admettait que les archives du Séminaire présentaient certaines lacunes quant aux autres céréales et que les produits tels que les pois ne se rencontraient qu'à quelques occasions seulement[6]. Certes compléter ces séries de prix par le biais des archives des autres communautés présente-t-il une alternative[7]; encore faut-il en premier lieu y avoir accès et en second lieu établir le niveau d'activité des seigneuries de ces institutions. Enfin, et

c'est le cas particulier du Séminaire, cette institution a eu à diverses périodes des besoins pressants de rentrées monétaires. Ce dernier phénomène a peut-être influencé le prix auquel le blé a été vendu. Bref, il faut confronter cette source à d'autres.

Puisque les mercuriales ont tôt disparu de notre patrimoine archivistique[8], il faut donc chercher une autre source susceptible de contenir des indications chiffrées concernant les prix en vigueur à Québec sous le régime français. Les inventaires après décès contiennent de tels renseignements, bien que les données ne concernent que rarement les denrées périssables qui, règle générale, ne font pas partie des biens prisés puisqu'ils sont laissés aux survivants "pour subsistance". Ainsi oignons, carottes, poireaux, oeufs ou chocolat se retrouvent plus souvent mentionnés qu'estimés. Par contre, lard salé, farine, bois de chauffage ou sel se conservent plus longtemps; en conséquence, ces produits font l'objet d'une prisée.

L'utilisation d'une telle source suscite a priori de nombreuses objections. Les chercheurs Paquet et Wallot la discréditent et la rejettent en précisant:

> Le notaire ignore une bonne partie des denrées périssables. Plusieurs inventaires précisent que l'estimation a été faite "la crue comprise". Les stocks de céréales peuvent fluctuer énormément selon la saison où le notaire rédige l'inventaire. De plus, tantôt les stocks incluent la quantité de provisions et de céréales requises et mises de côté pour la subsistance de la famille jusqu'à la prochaine récolte, pour la dîme et la rente seigneuriale, et les évalue; tantôt l'inventaire ne mentionne que les quantités ou les valeurs brutes; tantôt il comptabilise le résidu et indique simple-

ment qu'une quantité inconnue et non prisée est destinée à ces fins[9].

Cette critique quant à la source apparaît quelque peu rapide et même prématurée puisque tout dépend du but visé et surtout de la méthode utilisée[10]. Paquet et Wallot travaillent en fonction d'un échantillon découpé d'après des critères d'appartenance socio-professionnelle circonscrits à un territoire donné et vu par tranches quinquennales. Le fait de découper ainsi la documentation affecte inévitablement la séquence chronologique; il limite par ailleurs le nombre d'inventaires retenus puisqu'il faut respecter un critère socio-professionnel.

Ces deux chercheurs mettent par contre tout collègue en garde contre la fluctuation saisonnière du prix des denrées. Cette observation paraît la plus pertinente puisque le prix des produits de récolte s'ajustera en fonction de la qualité et de la quantité de stocks. Quant au territoire recensé, il ne fait aucun doute que les inventaires doivent concerner dans ce cas des personnes habitant la ville de Québec ou sa banlieue immédiate[11].

La cueillette des données de base a donné lieu à des critères de sélection qui ont été identifiés à l'appendice 1. Dans leurs grandes lignes ces critères se résument ainsi: cueillette systématique des inventaires après décès de personnes résidant à Québec telles qu'identifiées par le lieu de résidence établi par le notaire et ceci en fonction des greffes de quelque 30 notaires ayant exercé à Québec ou dans sa banlieue immédiate entre 1690 et 1749. Dès lors la limitation intrinsèque qu'impose la méthode de sélection de Paquet et Wallot s'estompe; il suffit d'identifier clairement le lieu de résidence.

Le dépouillement systématique offre l'avantage en outre de ne repérer que les résidents urbains dont les biens sont prisés par des huissiers et notaires ayant également pignon

sur rue en milieu urbain. De ce fait, ces personnages ont donc une bonne connaissance du coût de la vie à Québec puisqu'ils le subissent. Mieux, lorsqu'il s'agit de stocks de marchands, ils font appel à des gens du même métier, ce qui confère une certaine unité aux prix estimés. Il en va de même lorsqu'il s'agit d'une boutique d'artisan.

Toutefois, ceci ne règle pas la question des prix saisonniers. D'emblée, il faut préciser que 55% des inventaires consultés couvrent la saison hivernale (depuis le 1er novembre jusqu'au 30 avril). En principe donc, les prix qui sont exprimés doivent refléter la conjoncture qu'entraînent les récoltes (lorsqu'il s'agit de récoltes de produits locaux ou régionaux). Par contre, il faut préciser que les inventaires rédigés au printemps ou à l'été ne consignent que rarement l'existence de denrées telles que le blé ou farine, alors que les prix auraient tendance à monter compte tenu de la rareté du produit à cette époque de l'année. Puisqu'il était impossible de "désaisonnaliser" les prix, la moyenne annuelle des prix observés en tient lieu. Il faut toutefois constater une étonnante stabilité dans les évaluations des divers huissiers[12].

La question de la crue ne fait pas obstacle à l'estimation des prix puisque "comme les espèces monnayées [...] la vaisselle [...] les billets, obligations [...] les gros fruits, le sel, le bois et le charbon" sont soustraits à la prescription de la crue[13]. En somme, les denrées de consommation estimées selon le cours du marché en sont exemptes. Or la crue ne s'applique qu'à 30% de tous les inventaires consultés; qui plus est, elle ne s'applique qu'à 29% des inventaires rédigés entre novembre et avril alors que seulement 12.7% de ces derniers contiennent des denrées prisées. Au demeurant, si cette formalité s'applique à un inventaire sous-évalué, l'ajout de cette "proportion" doit en principe équivaloir au prix du marché. En somme, peu importe que la

crue s'applique ou non, le prix prisé s'articule en fonction du "cours du temps présent" ou encore à sa "juste valeur".

Un barème: le prix du blé et son mouvement

Il existe une façon sommaire de comparer les prix tirés des inventaires après décès; il suffit de les rapprocher du prix du minot de blé obtenus par Hamelin. Cette opération demeure cependant incomplète car, pour la période 1690-1749, ces observations se limitent à huit seulement[14]. Il faut donc recourir à une comparaison des courbes afin d'y déceler les mêmes fluctuations.

TABLEAU 68
COMPARAISON DES PRIX DU BLÉ[15]

ANNÉE	PRIX DES IAD	PRIX DU SÉMINAIRE	DIFFÉRENCE
1690	60	86.25	30%
1692	--	93.75	--
1694	39.93	43.50	8.2%
1700	90.00	93.75	4.0%
1710	47.47	51.75	8.2%
1712	39.3	37.5	-4.8%
1715	127.5	120.0	-6.25%
1718	150.0	180.0	16.67%

Le tableau 68 permet d'observer deux phénomènes: d'une part, les prix fournis par les inventaires après décès se révèlent la plupart du temps inférieurs à ceux tirés des cahiers de compte du Séminaire; d'autre part, il semble bien que les prix suivent les mêmes tendances à la hausse ou à la baisse. Enfin il faut préciser que l'écart entre les deux prix pour ces années se chiffre à 9.55%.

Quant à la courbe (graphique 14), elle suit les tendances de façon similaire à celle qu'expriment les prix du Séminaire. Ainsi après les fortes fluctuations des années

Graphique 14

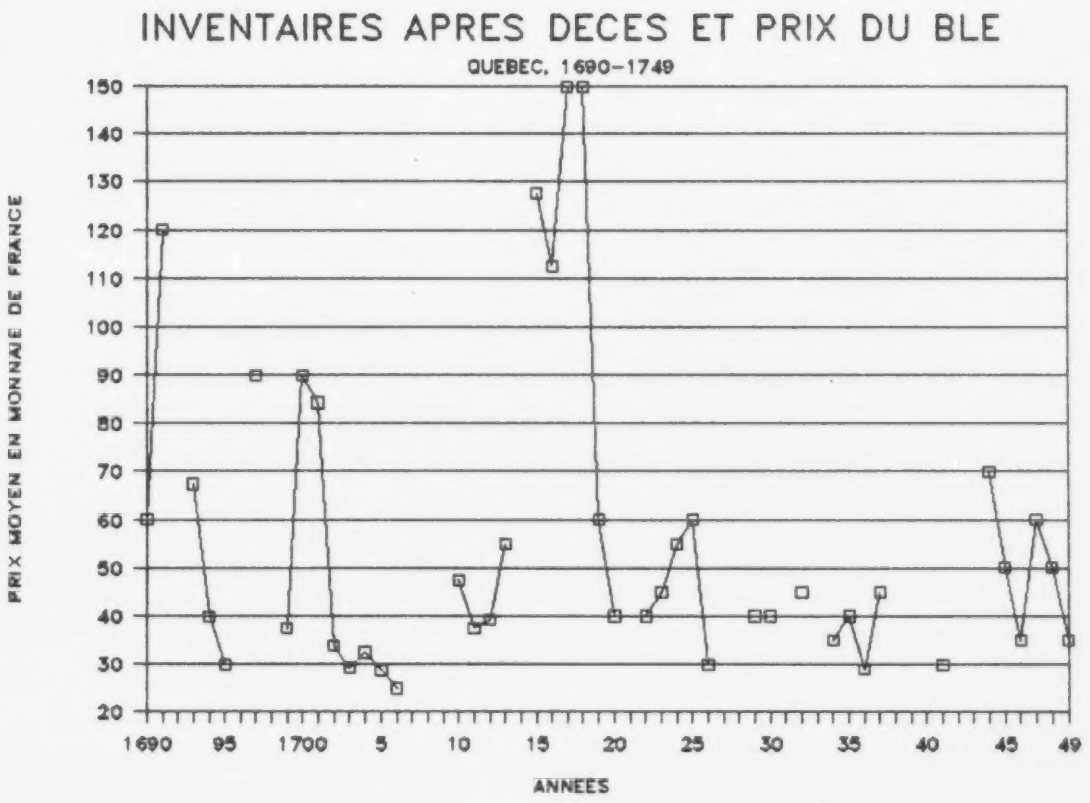

1690-1701, le prix du blé s'abaisse et ne se relève qu'à compter de 1708-1709. Puis en 1713, on retrace la même spirale inflationniste. Vers 1719, ce mouvement économique commence à s'essouffler et les prix décroissent rapidement. Par la suite, les prix se stabilisent alors que sporadiquement les mauvaises récoltes provoquent des hausses aussi spontanées que brusques. En somme, le mouvement du prix du blé tel qu'indiqué par les notaires et huissiers exprime fidèlement la tendance du marché urbain[16].

Les produits

Cette constatation établie, il devient plausible d'ajouter que les autres prix énoncés dans les inventaires s'ajustent aussi à la réalité du marché. Et c'est là l'avantage que procure l'inventaire après décès: celui de mettre de l'avant de nombreuses denrées de consommation. Au départ, 31 produits ont été retenus[17]; la faible représentation de certaines denrées devait tôt cependant conduire à une épuration. Ainsi tous les produits dont les prix étaient inconnus pour plus des deux tiers de la période à l'étude ont été éliminés, ce qui laissait néanmoins 17 produits (tableau 69). Parmi ceux-ci, il faut noter qu'il ne s'agit pas seulement de produits coloniaux mais également d'importations telles que l'argenterie, le poivre, la muscade, la cassonade blanche, la chandelle, l'huile d'olive, la girofle, le vinaigre et le sel. Si le poivre, la muscade et la girofle proviennent des Indes et transitent par la France, en contrepartie la cassonade provient des Îles alors que l'argent, la chandelle, l'huile d'olive, le sel et le vinaigre parviennent de la métropole. Quant au tabac, s'il s'agit de tabac du pays[18], il faut noter que sa production ne se limite pas exclusivement à la région immédiate de Québec.

TABLEAU 69.

PRIX ANNUELS DE DIVERSES DENREES DE CONSOMMATION, 1690-1749

ANNEE	ARGENT	LARD	FARINE	BOIS	BLE	BEURRE	SEL	POIVRE	CHANDL	SUIF	TABAC	POIS	MUSCAD	GIROF	CASBRU	SUCERA
1690			3.00		3.00											
1691	23.00			3.19	6.00	0.37						0.37	8.00	9.00	0.47	
1692	30.00			3.75			3.00		0.46		0.75	0.37				
1693	33.00		3.75	3.19	3.38		2.25		0.39			3.00				
1694	29.26	0.30	1.87		2.60	0.34	2.26	1.87	0.14		1.06	1.08	7.50			
1695	26.63			3.56	1.50	0.26	2.62		0.48				7.50	7.50	0.75	
1696																
1697	28.13	0.22	4.50	3.00	4.50				0.64		0.67				1.12	
1698	30.00			3.47		0.30	2.81		0.37		1.42		10.50	10.50	0.75	
1699	33.75		2.06	1.87	1.87				0.35		1.03		5.62	5.62	0.37	
1700	27.00		4.50	3.75	4.50	0.41	1.50					3.00				
1701	30.14	0.22	4.42	3.56	4.22	0.36	1.50	1.46	0.37	0.20	0.37		8.25	3.00		
1702	30.00	0.21			1.69	0.19	1.60	1.12	0.45	0.26		1.87	8.25	4.25	0.56	
1703	29.95	0.20	1.50	3.47	1.46	0.23	1.71	1.46	0.42	0.36	0.33	1.31	8.81	9.57		
1704	31.17	0.15	1.50	3.38	1.63	0.21	3.00	1.87				1.50	11.25	11.25		1.69
1705	30.00	0.17	1.31	3.00	1.44											0.30
1706	30.00	0.15	1.12		1.25	0.15	3.60	1.87	0.37		1.12	1.12	9.00	9.00		0.19
1707	30.00			3.37												
1708																
1709	33.75	0.13	1.79	3.24		0.23	3.26	2.25		0.22		0.37				0.19
1710	34.50	0.20	2.26	3.75	2.37	0.26	4.13	2.81	0.46	0.37	0.52	3.00	12.00	12.00	0.65	0.19
1711	35.70	0.21	2.44	3.19	1.87	0.30	3.38	2.63	0.51	0.34	0.37	1.87	15.00			
1712	41.25	0.23	1.79	4.13	1.87	0.37	3.76									
1713	37.60			3.19	2.75	0.37				0.37						
1714	41.81	0.45	4.69	4.50		0.62	15.00									
1715	87.45	0.37	6.75	7.50	6.38	0.87	9.60	6.50	1.03	3.00	0.88	4.98		36.00	0.75	0.75
1716	160.00		7.13	6.25	5.63	0.76	11.25	7.50	1.12	0.37				7.50		
1717	101.00				7.50	1.50	12.00	6.00	1.12		1.03		50.25	50.25		0.94
1718	72.94	0.73	8.25	6.38	7.50	0.61		3.00		0.76		8.50				
1719	51.50	0.37	2.53	3.00	3.00	0.38		2.25	0.60	0.50						
1720	40.00		2.00		2.00											
1721	48.67	0.22	2.00	2.50		0.50	2.00	3.50		0.40	0.50				0.40	0.40
1722	60.00	0.20	2.00	3.00	2.00	0.30	2.50	2.60	0.60	0.76	0.10	2.00				
1723	64.00		2.00	3.00	2.25			1.50		0.30		2.00	14.00			
1724	56.13	0.30	2.50	3.94	2.75	0.27	3.05	1.63	0.60	0.37	0.25	3.00	14.33	16.00	0.30	
1725	43.13	0.20	2.50	3.50	3.00	0.40		1.50	0.50	0.37				12.00		
1726	40.48	0.20	1.75	4.25	1.50	0.25	2.75	1.38	0.50		0.20		16.00			0.30
1727	40.00	0.10				0.30	2.00		0.50	0.30		2.00				
1728	40.00	0.15														
1729	43.25	0.31			2.00										0.15	
1730	47.14	0.20	2.00	4.00	2.00	0.40	1.50		0.50	0.40	0.20					
1731	49.00	0.20		3.00		0.30		1.50			0.75					
1732	47.60	0.20	2.25	4.00	2.25	0.28	1.64	1.75	1.00			2.00			0.25	0.25
1733	46.43	0.29		3.00		0.28	2.50	1.83	0.25		0.25		8.00	8.00	0.37	
1734	47.13	0.25	1.88	2.67	1.75	0.30	1.75	1.33	0.42	0.26		2.50	8.60	9.00		
1735	47.29	0.22	1.50	3.00	2.00	0.30	2.00	1.50	0.45	0.30						
1736	47.86	0.16	1.60	4.00	1.46		2.67		0.50	0.26					0.10	
1737	49.71	0.20		3.00	2.25		3.00				0.20					
1738	46.00							1.60	0.37		0.30					
1739	47.14	0.15	1.50	3.89		0.20	3.00									
1740	48.50	0.15				0.25		1.30	0.35		0.12		6.00			
1741	40.40	0.14			1.50	0.32	2.00			0.29	0.25	2.00				
1742	47.56		2.50	3.50		0.26	1.90			0.30		2.00				
1743	49.67	0.25		3.50		0.15	1.50	1.50	0.60	0.33		4.00	5.00	5.00	0.10	
1744	47.25	0.28	3.00	3.00	3.50	0.40										0.25
1745	48.00	0.29	2.63		2.50	0.25	1.63	1.25			0.05		8.00	9.00		
1746	46.33	0.34	2.00	4.50	1.75	0.43	4.42	2.50	0.33	0.50	0.35		10.00	6.50		
1747	49.31	0.56	2.83	4.67	3.00	0.50	5.38	6.00		0.50	0.30				0.25	
1748	44.33	0.63		8.22	2.50			2.00							0.30	
1749	48.00	0.29		6.71	1.75	0.35	1.75	1.00	0.60	0.36	0.20	3.00		12.00	0.20	

ANNEE	CAIBAN	RIZ	CANEL	PRUNES	OEUFS	BEUSAL	AVOINE	SON	HUIBRU	HUOLIV	VINAIG	ANGUIL	MELASS	CHOCOL	CAFE
1690															
1691			3.00												
1692		0.37													
1693	0.82			0.02											
1694	0.75	0.22	7.50								0.45				
1695		0.19						0.30	0.75						
1696															
1697	0.82									0.67			1.05		
1698		0.22	10.50		0.30	0.22			0.60	0.52	0.54				
1699	0.67	0.17		0.30						0.32					
1700							1.12					6.00			
1701	0.45	0.19		0.11			1.12	0.75	1.12	0.49	0.56	5.25			
1702	0.75		6.00	0.13		0.03	0.82			0.37				1.12	
1703	1.12	0.19	10.50	0.13			0.75	0.43	0.75	0.83	0.66	9.00			3.75
1704	1.12					0.07	0.76				0.75	3.75			
1705															
1706	0.76						0.45				0.75				
1707															
1708															
1709							0.37	0.65							
1710	0.53	0.46	12.00				0.75	0.51	0.61	0.84	1.33	7.50		0.75	
1711			15.00				1.31	1.12		0.75	0.37				
1712								1.12			1.50	6.00			
1713									0.75	0.94					
1714															
1715	1.50						1.87	1.50				15.00	1.50		
1716			7.50		0.75										
1717	2.25		50.25												
1718						0.26		1.75			2.62	20.00			
1719						0.22							1.50		
1720															
1721	1.00								1.00	1.00	1.00				
1722							0.88	0.50	0.60	1.25				1.00	
1723							0.75	0.43			0.75				
1724		0.40	12.50					0.75		0.90		7.50			4.00
1725			12.00												
1726	0.56			0.26								6.50	0.66		
1727	1.00														
1728															
1729															
1730		0.40								0.75					
1731	0.75									0.30				1.00	3.00
1732	0.65									0.88		4.00			
1733	0.63	0.09	6.50	0.50						0.75	0.40				
1734	0.40	0.35	8.00				0.50	0.75		0.50		6.00			3.00
1735								0.75	0.75		0.50				2.00
1736								0.75							
1737															
1738															0.60
1739															
1740							0.75			0.60		9.00			0.63
1741	0.25										0.75	7.00			1.00
1742							1.00	1.50	0.63		0.30	6.25	0.60		
1743				0.50		0.10					0.40	10.00			
1744									0.80				0.60		
1745		0.16	7.00	0.15						0.76				2.00	
1746			7.00		0.10		0.97		0.54		1.75	3.00	1.00		
1747	0.25						1.50		0.42		1.25			2.00	1.00
1748	0.50									0.75					0.95
1749	0.25	0.20	6.00		0.37			0.25	0.79	0.50	0.63			1.13	1.50

Cet éventail élargi de produits permet d'apprécier l'effet de trois conjonctures sur les divers prix. D'abord celui d'un courant régional par le biais de denrées essentiellement alimentaires provenant de l'arrière-pays; en second lieu, celui de l'économie métropolitaine et enfin celui du commerce inter-colonial. Cette gamme de produits risque également de se retrouver chez la plupart des ménages. Toutefois elle offre aussi un inconvénient majeur: l'absence de données pour les deux tiers des années à l'étude. Il faut donc limiter l'éventail des divers produits.

En ne conservant que les denrées pour lesquelles il existe 30 mentions annuelles de prix, c'est-à-dire neuf produits, soit l'argenterie, le bois de chauffage, le blé, le beurre, le lard salé, le sel, la farine, le poivre et la chandelle, la perspective du commerce inter-colonial s'en trouve quelque peu effacée. Néanmoins ces derniers produits, à en juger par la fréquence de leur apparition annuelle, ne semblent pas constituer des produits de nécessité quotidienne ou à tout le moins des produits requis en trop grandes quantités pour les besoins journaliers. De ces neuf produits, quatre proviennent de France (en incluant le poivre qui n'y fait que transiter); les cinq autres découlent d'une production régionale et trois de ceux-ci ne sont tributaires d'aucune récolte.

Le blé et la farine

Sans s'attarder à tous les produits considérés qu'il serait d'ailleurs trop fastidieux d'analyser, il convient néanmoins de considérer individuellement le comportement des prix des principales denrées. Les données disponibles permettent de circonscrire en ce qui concerne le blé diverses conjonctures ponctuées par des années de mauvaises récoltes. Si de 1690

à 1693, le blé se vend cher, en 1694-1695, les prix chutent dramatiquement (près de 50%). Ils augmentent brusquement en 1700-1701 pour décroître de quelque 65% environ entre 1702 et 1706. En somme, pendant ces 16 premières années, la dernière décennie du 17e siècle coïncide avec de nombreuses mauvaises récoltes alors qu'après 1701, on observe de bonnes années[19]. La farine[20] suit exactement les mêmes tendances au niveau des prix[21].

Le mouvement de hausse qu'observent Hamelin pour les prix du Séminaire et Rousseau pour ceux de l'Hôtel-Dieu se manifeste également dans les inventaires à compter probablement de 1708. La chute des prix s'amorce vraisemblablement en 1719-1720. Fait à signaler, les années 1714 à 1718 correspond non seulement à un mouvement de forte inflation mais aussi à des récoltes "médiocres" selon l'expression des intendants[22].

Puisque la colonie connaît de bonnes récoltes de 1719 à 1722, les prix du blé et de la farine baissent. La sécheresse de 1723 aura comme conséquence de faire hausser les prix en 1724 alors qu'une récolte médiocre contribue à maintenir le prix élevé l'année suivante. Les prix chutent par la suite de 1726 à 1736 sauf pour un léger soubresaut en 1732 suite à une récolte médiocre qui suscite une crainte de famine; cette même année l'épidémie de vérole se fait particulièrement meurtrière. En 1737-1738, de très mauvaises récoltes provoquent disette et même une presque totale absence de provisions à l'hiver 1737-1738, ce qui se traduit par une hausse du blé et de la farine en 1737 et une absence de donnée en 1738!!

Si d'autres mauvaises récoltes s'observent entre 1741 et 1744, ceci se répercute inévitablement sur les prix enregistrés. En somme, les prix enregistrés par les huissiers quant au blé et à la farine tiennent compte de la conjoncture qui prévaut au moment de la confection de l'inventaire

après décès. Certes les variations ne concernent-elles qu'un prix annuel moyen et non des prix trimestriels ou mensuels; encore faut-il établir qu'elles fluctuent fortement. Mais en cela elles ne témoignent que d'une demande face à une production trop souvent déficiente.

Le lard

Mais est-ce à dire que les prix de tous les produits évoluent de façon similaire hormis les années de "commotion inflationniste"[23]? En ce qui concerne le lard, si son prix baisse au cours des années 1703 à 1706, il faut noter toutefois qu'il ne décroît que de 20% environ. Le départ de la hausse vertigineuse du prix du lard se situe en 1710, c'est-à-dire deux ans après celui du blé. Son coût le plus haut est atteint en 1718, soit en même temps que celui du blé. Alors que durant la décennie 1720, ce produit revient à des prix sensiblement inférieurs, la production semble moins forte à la fin de cette décennie et au début de la suivante puisque les prix atteignent de nouveaux sommets en 1729 et en 1733-1734. S'agit-il d'une crise de production, d'une crise due à un excédent d'exportation[24] ou à une maladie quelconque? Rien dans l'immédiat ne permet de le préciser. Par la suite, les prix redeviendront à la "normale" et n'augmenteront qu'à compter de 1743 et plus rapidement entre 1746 et 1748.

Ainsi le lard suit-il de près les mêmes tendances que le prix du blé. Toutefois, le marché du lard réagit plus lentement à la conjoncture puisqu'il faut noter le décalage d'un an observé entre le baromètre que représente le blé et le cours du lard. Seule exception notable au jumelage de ces deux conjonctures: les augmentations du prix du lard entre 1729 et 1734.

Le bois de chauffage

Les données recueillies quant au bois de chauffage font abstraction des essences de bois; celles-ci d'ailleurs n'apparaissent que très rarement dans les documents notariés. La corde de bois constitue une dépense assez stable non soumise aux caprices d'une récolte ou d'une maladie; ainsi, sauf pour l'année 1699, le prix se maintient entre 3 et 4 livres la corde jusqu'en 1713. Il atteint son plafond dès 1715 et chute progressivement par la suite jusqu'en 1718. En 1719 et par la suite, il retourne à ses valeurs de la fin du 17^{e} siècle, bien qu'il faille souligner quelques exceptions épisodiques telles qu'en 1724, 1726, 1730, 1732 et 1736 alors que les prix subissent une hausse d'environ 33% au cours de ces années particulières. À compter de 1746, le prix de la corde de bois subit des hausses appréciables annuellement; en 1748 elles se chiffrent par 33%.

Certaines de ces hausses de prix découlent de phénomènes démographiques par exemple l'épidémie de vérole de 1732 ou encore la crise démographique de 1748. Les autres demeurent inexpliquées. Malgré ces soubresauts, la corde de bois demeure un produit de consommation relativement stable tout au cours de la période sauf pour les deux poussées inflationnistes de 1714-1719 et de 1746-1748.

Le beurre

Produit laitier, le beurre épouse néanmoins les tendances du prix du blé du moins jusqu'en 1719. Cette denrée atteint cependant son sommet en 1717 et son cours chute brutalement dès l'année subséquente. Par la suite le beurre présente des prix relativement stables jusqu'en 1739 sauf pour trois pointes en 1721, 1725 et 1730. Il amorce une phase ascendante à compter de 1740 sauf pour une accalmie en 1743

suivie d'une hausse plus marquée. En somme, le beurre se veut une denrée dont le prix fluctue par périodes; par exemple, élevé à la fin du 17e siècle, il chute au cours de la première décennie du siècle suivant puis à l'instar des autres produits il amorce sa poussée inflationniste à compter de 1708-1709; ce phénomène s'arrête en 1718 et par la suite s'annonce près de 20 ans de stabilité. Seule la dernière décennie échappe à toute explication: composé en partie de sel, peut-être faut-il s'en remettre à ce produit pour apporter quelques éléments de réponse.

En somme, les produits locaux ou régionaux réagissent à un rythme tributaire de certains courants climatiques ou démographiques (migration interne) qui influencent de façon particulière la conjoncture régionale. Il faut donc s'en remettre à une appréciation de produits importés de façon à pouvoir "mesurer" l'influence d'une conjoncture extérieure sur le marché domestique.

Le sel

Produit importé de France ou à l'occasion du Labrador, le prix du sel réagit différemment de celui des produits régionaux. D'un prix modestement élevé au cours de la guerre de la Ligue d'Ausbourg, son cours chute dès 1700 pour se relever de près de 75% en 1705 suite aux pressions engendrées par la guerre de succession d'Espagne. Il restera à ces niveaux jusqu'à la fin de la guerre et jusqu'à ce que le trésorier de la Marine décide l'année suivante de rabattre 50% sur le rachat de la monnaie du Canada. Cette décision entraîne inévitablement une hausse du prix du minot de sel.

Celle-ci est dramatique puisqu'elle se chiffre à 300%. Élément essentiel dans la préservation de produits, le sel devient quasi inaccessible. Au cours des trois années

suivantes, le cours du sel se stabilise mais à des niveaux néanmoins substantiellement plus élevés qu'antérieurement. Il faut attendre 1719 avant de constater des prix "normaux" qui d'ailleurs se maintiennent en dépit de quelques soubresauts entre 1736 et 1739 aux environs de 2.5 livres le minot et cela jusqu'en 1746. Au cours de 1746 et 1747, Québec manque de sel; aussi l'intendant envoie-t-il jusqu'à six navires à Terre-Neuve pour s'y approvisionner auprès des pêcheurs[25]. Cette pénurie momentanée provoque une hausse des prix de l'ordre de 160% la première année. Néanmoins, tout au cours de la période, la capitale peut compter sur des approvisionnements relativement stables.

En somme, les produits importés réagissent différemment compte tenu de la conjoncture à laquelle ils sont soumis mais est-ce à dire que tous les produits importés réagissent de la même façon que le sel?

La chandelle

La livre de chandelle importée manifeste une surprenante stabilité jusqu'à 1713. Exception faite de 1694 et 1697, la chandelle se maintient entre 8 et 9 sols la livre; peut-être faut-il y voir un effet de la concurrence de la chandelle domestique fabriquée à partir du suif, car si le prix suit la même tendance que tous les autres produits au cours des années 1714 à 1718, encore faut-il souligner que l'augmentation n'atteint que 100%. Par contre, les prix se stabilisent après 1719 mais à un niveau supérieur à celui de la fin du 17^{e} siècle. De fait, il faut noter une augmentation d'environ 20% du prix de la livre de chandelle pour les 30 dernières années. Il faut indiquer la hausse vertigineuse de 1732 alors qu'à cette occasion il en coûte le double pour la même livre de chandelle. Donc la chandelle ne répond pas

aux mêmes critères que le sel lorsque vient le temps de pondérer sa conjoncture.

Le poivre

Cette épice bien qu'elle soit importée des Indes orientales transite néanmoins par la France avant d'en arriver dans la colonie. L'évolution de son cours s'apparente à celui de son congénère, le sel. D'un prix relativement élevé, près de deux livres la livre durant la dernière décennie du 17e siècle, le poivre s'avère un achat intéressant au début du siècle suivant à un peu plus d'une livre la livre. Toutefois dès 1704, les difficultés d'approvisionnement dues à la guerre font que le prix rejoint son niveau de la guerre précédente. Il ne cessera d'augmenter par la suite atteignant même un plafond de 7 livres et demi en 1716.

La chute des prix s'amorce dès 1718 et en 1723, le poivre se stabilise aux environs d'une livre et demi la livre. Il faut attendre que la guerre de succession d'Autriche n'entraîne les belligérants sur le terrain pour constater les effets de la conjoncture métropolitaine sur le prix du produit: en 1746, l'épice se vend à Québec le double de l'année précédente et l'année suivante à deux fois et demi ce montant. En somme, en l'espace de deux ans le prix unitaire du poivre a augmenté de 380%.

Alors que le sel et le poivre suivent un cours en parallèle jusqu'aux années de forte inflation de 1714-1719, les prix des deux épices se démarquent par la suite, le poivre affichant une plus grande stabilité dans ses prix. Toutefois la guerre produira le même effet à la hausse sur les deux produits, le sel étant toutefois moins affecté (218% d'augmentation seulement sur les deux ans) peut-être en raison de la décision des autorités coloniales.

Il faut donc apprécier les produits importés en tenant compte de la conjoncture métropolitaine et notamment du contexte politique. Les périodes de guerre engendrent de fortes pressions à la hausse sur les prix des produits par la difficulté que rencontrent les navires à s'aventurer en haute-mer. Seule exception à cette règle: la chandelle. D'utilité courante, ce produit importé doit néanmoins concurrencer la production domestique. Dès lors, son cours diverge de celui des épices qui ne subissent aucune concurrence.

L'argent

De tous les produits analysés, l'argent demeure celui qui affiche la plus grande stabilité. Seul bien durable, cette caractéristique lui vaut une évolution particulière. D'aucuns auraient rejeté a priori ce produit comme étant non représentatif et non recherché, par conséquent impossible à pondérer en fonction d'une demande de la population. Il faut néanmoins rappeler que l'argent s'avère le produit le plus souvent mentionné dans les inventaires après décès (40%); or comme cette documentation touche près de 30% de la population adulte décédée à Québec, il faut donc en déduire que l'argent représente une acquisition symbolique importante pour une bonne part de la population de Québec. Le petit artisan qui possède son gobelet en argent y tient tout aussi précieusement que Jean Valjean des Misérables de Victor Hugo.

Dans un contexte où la fictive monnaie du Canada est appelée à subir une importante dévaluation sans que la population ne sache précisément à quel moment, l'argent représente une valeur sure et surtout métallique et sonnante. L'argent prisé au poids et non en fonction de sa façon

devient un gage de sécurité (relative, convenons-en) pour les couches moyennes et aisées de la population; il permet de répondre à l'insécurité qu'entraînent les bruits courant de bouche à oreille parmi la population de Québec. C'est du moins l'interprétation que nous suggère la courbe du prix de l'argent (graphique 13).

Alors que depuis le début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg son prix se maintient aux environs de 30 livres le marc, à compter de 1708-1709 celui-ci se met à grimper lentement mais sûrement. L'annonce du trésorier de la Marine en 1714 sonne l'avènement de la spirale inflationniste. En un an, le prix du précieux métal augmente de 67%. Deux ans plus tard, il atteint des sommets inégalés: 180 livres le marc, c'est-à-dire un accroissement de 386% en trois ans. Par la suite, les prix commencent à baisser. Au cours de la décennie 1720, l'argent connaît d'importantes fluctuations alors qu'on cherche à régulariser son prix; ce n'est qu'à compter de 1730 que le cours de l'argent se stabilise à nouveau. Mais la "commotion inflationniste" aura laissé sa marque: si l'argent se stabilise à 48 livres le marc, il n'en demeure pas moins que cela représente une augmentation de 60% par rapport à la fin du 17^{e} siècle.

En somme, produit régional ou production importée, chaque denrée réagit différemment compte tenu qu'il s'agisse d'un produit récolté ou fabriqué, transporté sur de longs cours ou à une courte distance; des facteurs climatiques, démographiques, politiques ou économiques pondèrent à leur façon le prix de chacun des produits offerts en vente au consommateur québécois du 18^{e} siècle.

Il faut néanmoins retenir quelques périodes cruciales pendant lesquelles quelques fois deux ou plusieurs de ces facteurs se conjuguent pour influencer une hausse ou une baisse des prix. Ainsi il ressort une première période qui couvre la guerre de la Ligue d'Augsbourg et le début de la

guerre de succession d'Espagne, c'est-à-dire 1690-1706. Si les premières années sont marquées de nombreux soubresauts de prix, en contrepartie, les prix chutent pendant les dernières années de cette période. Les mauvaises récoltes et les difficultés d'importation que suscite la guerre expliquent les fluctuations à la hausse du début de la période. À compter de 1697 se manifestent concrètement des problèmes de la traite qui conduisent à la faillite de la compagnie de la colonie en 1705. Sur le plan démographique, l'épidémie de petite vérole de 1702-1703 provoque une crise de mortalité. Ces facteurs influencent certainement le niveau des prix à la consommation qui pour la plupart connaissent une chute appréciable entre 1702 et 1706.

À compter de 1707-1708, les prix de plusieurs produits sont à la hausse. Cette montée des prix sera soutenue par la décision du trésorier de la Marine de ne racheter la monnaie du Canada qu'à 50% de sa valeur en 1714. La conséquence de ce geste sera d'attiser la spirale inflationniste qui ne se résorbera qu'au début de 1720 alors que "disparaît" l'appellation "monnaie du Canada". Par la suite, les prix mettront quelques années à se stabiliser; soit jusque vers 1725. Durant ce long intervalle se découpent deux phases distinctes: la première couvre les années 1707-1708 à 1713-1714 et la deuxième se termine en 1725-1726.

Durant les années 1707 à 1714, la guerre stimule l'économie urbaine et régionale. L'État investit massivement dans les travaux publics et des particuliers, comme le capitaine de port et marchand Louis Prat, investissent dans la construction navale. C'est sans compter que les importations parviennent plus difficilement dans la capitale. Le traité d'Utrecht mettant fin à la guerre peut s'avérer une bonne nouvelle sur le plan politique. Sur le plan économique, l'effort de guerre laisse toutefois des coffres dégar-

nis et une dette publique énorme autant dans le royaume que dans la colonie.

Cette situation justifie en partie la décision du trésorier de la Marine; celle-ci en retour provoque l'incertitude chez les résidents de Québec quant au cours de leur monnaie. En conséquence afin de se prémunir contre toute érosion du pouvoir d'achat, tous et chacun augmentent leurs prix. L'incertitude dure trois bonnes années, de sorte que lorsque la dévaluation survient, commerçants et producteurs doivent ajuster leurs prix en fonction de la nouvelle réalité.

Par la suite, de 1726-1727 jusqu'à la fin des années 1730 les prix demeurent relativement stables malgré l'effervescence commerciale et économique qui caractérise l'activité de la capitale au cours de cette période. Seule l'épidémie de petite vérole qui suscite une nouvelle crise de mortalité assombrit le tableau.

Les mauvaises récoltes de 1737 à 1744 ne perturbent que peu l'ensemble des prix, exception faite du blé. Par la suite, la guerre et les investissements massifs qu'elle suscite de la part de l'État, doublée des inévitables difficultés d'approvisionnement qu'elle provoque, causent une nouvelle flambée inflationniste entre 1745 et 1749, dernière année de notre relevé.

La compilation d'un indice du coût de la vie

Ces produits étant identifiés de même que le mouvement de leur prix, il devient possible de construire un indice tributaire du mouvement de l'ensemble de ces différents prix. Il existe plusieurs façons de procéder, statisticiens et économistes s'ingéniant à multiplier les opérations statistiques compte tenu d'un seul produit ou d'un ensemble de

ceux-ci tels que pondérés par l'importance (le "poids") que ces derniers peuvent représenter dans l'usage courant d'un ménage moyen. Si cette méthode prévaut pour les besoins contemporains, il devient difficile de l'appliquer à des données historiques, ne serait-ce qu'en fonction de l'identification d'un facteur de pondération qui tienne compte de l'utilisation d'un produit ou encore de la production annuelle de ce même produit. D'ailleurs cette pondération modifierait-elle considérablement les résultats? À cette question, Paquet et Wallot répondent par la négative[26].

Dès lors, il faut recourir à la formule du prix relatif, c'est-à-dire le prix d'une denrée pour l'année à l'étude divisé par le prix-référence de cette même denrée[27]. Si le premier ne pose aucun problème, par contre le second se veut plus difficile à cerner. Le débat gravite autour du prix de l'année-référence: doit-on retenir une seule année ou plusieurs? À cette question, il faut répondre que le choix d'une décennie permet d'éliminer tout soubresaut de la conjoncture et ainsi de niveler la trame. Mais alors quelle décennie choisir? Compte tenu de nos données, la période 1697-1706 semblait la plus appropriée et cela en fonction de plusieurs critères.

Un premier critère se voulait celui de la conjoncture alors que la guerre ne devait pas trop influencer le mouvement des prix de sorte que ceux-ci restent relativement stables. La période retenue se répartit équitablement entre temps de paix et temps de guerre. Un second se devait de respecter les données existantes; ainsi pour établir le prix-référence, il fallait que le prix annuel existe 7 fois sur 10 pour chacun des produits. Seules deux décennies se rapprochaient de ce critère: celle retenue et 1730-1739, la première respectant le critère pour toutes les denrées à l'exception du poivre[28]. Ainsi, la décennie 1697-1706 correspond davantage aux critères imposés. Le prix moyen de

chacun des produits durant cette décennie devient donc le prix-référence.

Cette démarche accomplie, la constitution de l'indice du prix relatif devient possible. Ainsi il suffit d'additionner le quotient résultant de la division du prix annuel par le prix-référence de chacun des produits et ensuite de le diviser par le nombre d'observations pour enfin multiplier le résultat par le facteur 100[29]. Le graphique 15 présente l'indice relatif compilé pour les neuf produits précités entre 1690 et 1749. Il en ressort plusieurs constatations. Outre la forte poussée inflationniste des années 1714-1718, déjà bien connue, il n'y a qu'à la fin de la guerre de succession d'Autriche que le phénomène réapparaît[30]. Par ail'eurs, la décennie-référence s'avère la seule durant laquelle le coût de la vie est, certaines années, inférieur à l'indice 100; en somme, il s'agit des années pendant lesquelles il en coûte le moins cher pour vivre à Québec[31]. Parallèlement, au cours de ces mêmes années, le prix du blé (Hamelin) atteint ses prix les plus bas.

De fait, ce parallèle entre l'indice général du coût de la vie et le prix du blé vendu par le Séminaire ne se limite pas à cette seule décennie. Il en ressort une remarquable homogénéité entre les deux courbes qui, outre la flambée des années 1714-1719, dénotent des phénomènes similaires aux mêmes moments. C'est à croire que les huissiers s'inspiraient du blé comme barème d'évaluation ou mieux, qu'ils tenaient eux-mêmes boutique, ce qui, dans certains cas, s'avère juste. En somme, cette courbe des indices du coût de la vie corrobore celle du prix du blé telle que compilée par Hamelin.

Il importe de préciser par ailleurs que si la gamme élargie des 17 produits avait été retenue, cela n'aurait pas bouleversé outre mesure la courbe des indices[32]; certes y

Graphique 15

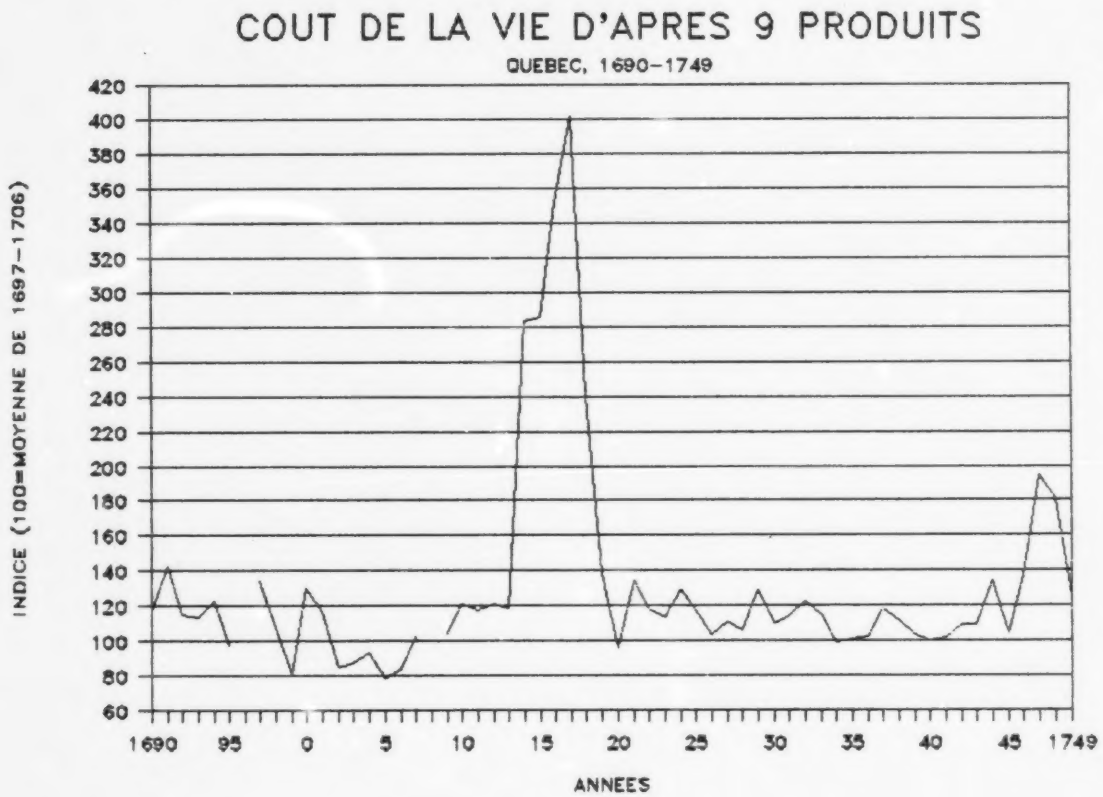

aurait-il eu quelques ajustements annuels. Toutefois la période-référence demeurerait celle pendant laquelle le coût de la vie demeure le moins dispendieux; les années de forte inflation demeureraient les mêmes, soit 1714-1719 et 1746-1748. Par contre, le coût de la vie se stabiliserait au cours des années 1730 après que la décennie précédente eut joué en quelque sorte le rôle de filtre des résidus inflationnistes. Cette accalmie ne sera que momentanée; la guerre de succession d'Autriche entraînera d'inévitables répercussions sur les prix (graphique 16).

Ainsi il ressort du graphique du coût de la vie qu'au cours des années 1690-1706, les prix dans l'ensemble ont tendance à baisser, sauf pour les années 1691 et 1701-1702. En somme, cette période correspondait à un mouvement de déflation alors que dans les années 1707 à 1713, les résidents de Québec subiraient les effets de l'inflation, tout comme en 1745-1749. La période de 1726 à 1736 apparaît d'une "relative stabilité" tout comme celle de 1737 à 1744. Par contre, les années 1714-1726 apparaissent, d'après le graphique, comme fortement inflationniste. Qu'en est-il?

Le pouvoir d'achat des Québécois, semble s'éroder rapidement entre 1714 et 1720[33]. Ainsi la livre de 1717 ne devrait être considérée qu'au quart de sa valeur, c'est-à-dire 5 sols. Il s'agit là de la valeur réelle de l'unité monétaire; la différence (15 sols ou 300%) correspondrait à une valeur rajoutée pour faire face à la hausse des coûts (tableau 70 et graphique 17). Dans le même ordre d'idée, la livre de 1690 ne vaudrait que 17 sols et celle de 1748, 11 sols. Néanmoins cet indice ne permet pas de mesurer l'inflation pour une période donnée; or pour les années 1714-1720, le taux d'inflation pour les denrées, abstraction faite des 62.5% de la dévaluation de la monnaie, se situe à 1.77%, soit 0.25% par année[34]. Pour l'ensemble de la période 1714-1725, le taux d'inflation annuel se chiffre

Graphique 16

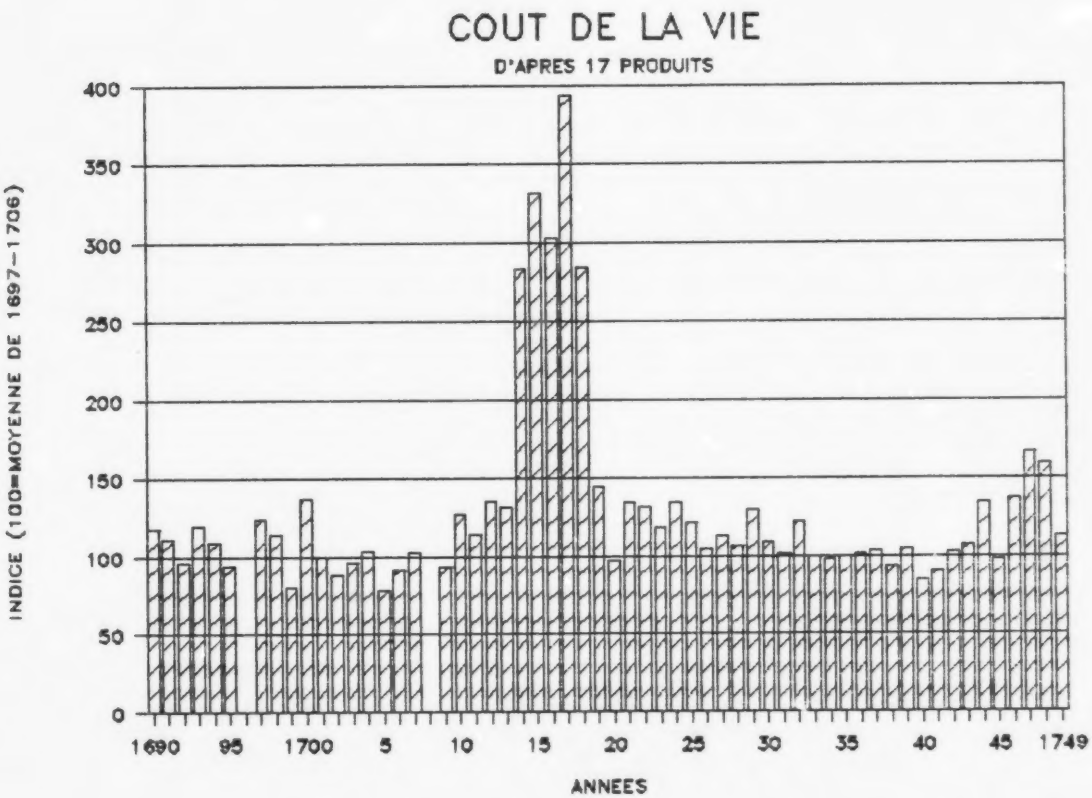

Tableau 70.

Indice annuel des prix, Quebec, 1690-1749

ANNEE	arg quot1 30.09	lard quot2 0.187	farine quot3 2.614	bois quot4 3.186	ble quot5 2.505	beurre quot6 0.2621	sel quot7 2.159	poivre quot8 1.5564	chandl quot9 0.424	MOYENNE	INDICE COMPOSE	TAUX INFLATION ANNUEL	POUVOIR ACHAT	ANNEE	TAUX INFLATION MOYEN
1690			1.147		1.197					1.173	117.26		0.853	1690	
1691	0.930			0.999	2.395	1.4114				1.434	143.41	22.31	0.697	1691	
1692	0.996			1.176			1.389		1.061	1.156	115.61	-19.39	0.865	1692	
1693	1.096		1.434	0.999	1.347		1.042		0.919	1.140	114.00	-1.40	0.877	1693	
1694	0.971	1.600	0.715		0.797	1.2779	1.042	1.2014	2.216	1.228	122.79	7.72	0.814	1694	
1695	0.884			1.117	0.598	0.9918	1.213		1.061	0.978	97.79	-20.36	1.023	1695	
1696														1696	
1697	0.934	1.173	1.721	0.941	1.796				1.509	1.346	134.62		0.743	1697	
1698	0.996			1.088		1.1444	1.301		0.872	1.081	108.07	-19.72	0.925	1698	
1699	1.121		0.788	0.586	0.746				0.825	0.814	81.37	-24.71	1.229	1699	-2.24 (1691-1706)
1700	0.897		1.721	1.176	1.796	1.5640	0.694			1.308	130.84	60.80	0.764	1700	
1701	1.028	1.173	1.692	1.117	1.683	1.3542	0.694	0.9380	0.872	1.173	117.27	-10.37	0.853	1701	
1702	0.996	1.093			0.674	0.7120	0.738	0.7196	1.061	0.857	85.67	-26.95	1.167	1702	
1703	0.995	1.050	0.573	1.088	0.583	0.8710	0.791	0.9393	0.985	0.875	87.55	2.19	1.142	1703	
1704	1.035	0.800	0.573	1.059	0.648	0.7820	1.389	1.2014		0.936	93.63	6.95	1.068	1704	
1705	0.996	0.907	0.501	0.941	0.573					0.784	78.40	-16.27	1.275	1705	
1706	0.996	0.900	0.428		0.497	0.5722	1.389	1.2014	0.872	0.845	84.49	7.76	1.184	1706	
1707	0.996			1.057						1.027	102.73	21.59	0.973	1707	
1708														1708	
1709	1.121	0.693	0.680	1.029		0.8583	1.505	1.4456		1.048	104.78		0.954	1709	
1710	1.146	1.049	0.860	1.176	0.947	0.9346	1.910	1.8054	1.061	1.210	121.03	15.51	0.826	1710	7.009 (1707-1713)
1711	1.186	1.093	0.932	1.000	0.747	1.1444	1.563	1.7251	1.191	1.176	117.59	-2.84	0.850	1711	
1712	1.370	1.227	0.679	1.294	0.784	1.4114	1.736			1.215	121.50	3.32	0.823	1712	
1713	1.229			0.999	1.096	1.4114				1.184	118.42	-2.53	0.844	1713	
1714	2.056	2.401	1.792	1.412		2.3651	6.946			2.829	282.89	138.88	0.353	1714	
1715	1.909	1.974	2.582	2.353	2.544	3.3315	4.445	4.1763	2.429	2.861	286.08	1.13	0.350	1715	
1716	5.981		2.725	1.647	2.245	2.8610	5.210	4.8188	2.641	3.516	351.64	22.92	0.284	1716	
1717	3.356				2.993	5.7220	5.557	3.8550	2.641	4.021	402.10	14.35	0.249	1717	
1718	2.423	3.859	2.008	1.686	2.993	1.9327		1.9275		2.405	240.46	-40.20	0.416	1718	
1719	1.711	1.974	0.988	0.941	1.197	1.4305		1.4456	1.415	1.388	138.80	-42.28	0.720	1719	
1720	1.329		0.765		0.798					0.964	96.42	-30.53	1.037	1720	7.713 (1714-1725)
1721	1.617	1.156	0.765	0.784		1.9073	0.926	2.2487		1.544	154.36	39.35	0.744	1721	
1722	1.993	1.067	0.765	0.941	0.798	1.1444	1.157	1.6062	1.179	1.184	118.37	-11.90	0.845	1722	inclut les 62.5 points
1723	2.126		0.765	0.941	0.898			0.9637		1.139	113.90	-5.78	0.878	1723	de devaluation
1724	1.865	1.600	0.956	1.237	1.097	1.0172	1.412	1.0440	1.415	1.294	129.40	15.61	0.773	1724	
1725	1.433	1.067	0.956	1.098	1.197	1.5258		0.9637	1.179	1.178	117.77	-8.99	0.849	1725	
1726	1.358	1.067	0.669	1.333	0.598	0.9536	1.273	0.8834	1.179	1.035	103.53	-12.09	0.966	1726	
1727	1.329	0.978				1.1444	0.926		1.179	1.111	111.15	7.36	0.900	1727	
1728	1.329	0.800								1.065	106.48	-4.20	0.939	1728	
1729	1.457	1.654			0.798					1.297	129.65	21.77	0.771	1729	
1730	1.566	1.067	0.765	1.255	0.798	1.5258	0.694		1.179	1.107	110.65	-14.65	0.904	1730	
1731	1.628	1.067		0.941		1.1444		0.9637		1.149	114.90	3.84	0.870	1731	-0.64 (1726-1736)
1732	1.578	1.067	0.860	1.255	0.898	1.0490	0.897	1.1243	2.358	1.232	123.21	7.23	0.812	1732	
1733	1.609	1.547		0.941		1.0490	1.157	1.1779	0.589	1.153	115.32	-6.40	0.867	1733	
1734	1.565	1.333	0.717	0.836	0.698	1.1444	0.810	0.8513	0.982	0.994	99.35	-13.85	1.007	1734	
1735	1.571	1.156	0.573	0.941	0.798	1.1444	0.926	0.9637	1.061	1.015	101.52	2.18	0.985	1735	
1736	1.590	0.818	0.573	1.255	0.578		1.234		1.179	1.033	103.29	1.75	0.968	1736	
1737	1.652	1.067		0.941	0.898		1.389			1.190	118.96	15.17	0.841	1737	
1738	1.528							0.9637	0.872	1.122	112.17	-5.71	0.892	1738	
1739	1.566	0.800	0.573	1.157		0.7629	1.389			1.042	104.17	-7.13	0.960	1739	
1740	1.611	0.800				0.9536		0.8352	0.825	1.005	100.53	-3.50	0.995	1740	
1741	1.608	0.746			0.598	1.2079	0.926			1.018	101.77	1.23	0.983	1741	3.760 (1737-1743)
1742	1.580		0.956	1.098		0.9536	0.879			1.094	109.37	7.47	0.914	1742	
1743	1.617	1.333		1.098		0.5722	0.694	0.9637	1.415	1.099	109.93	0.51	0.910	1743	
1744	1.570	1.467	1.147	0.941	1.397	1.5258				1.342	134.16	22.04	0.745	1744	
1745	1.595	1.200	1.004		0.997	0.9536	0.780	0.8031		1.048	104.78	-21.90	0.954	1745	
1746	1.606	1.814	0.765	1.412	0.698	1.6212	2.045	1.6062	0.766	1.371	137.06	30.81	0.730	1746	
1747	1.638	1.920	1.083	1.464	1.197	1.9073	2.489	3.8550		1.945	194.46	41.88	0.514	1747	5.979 (1744-1749)
1748	1.508	3.334		1.952	0.997			1.2850		1.815	181.52	-6.65	0.551	1748	
1749	1.595	1.520		2.105	0.698	1.3351	0.810	0.6425	1.415	1.265	126.53	-30.30	0.790	1749	

Graphique 17

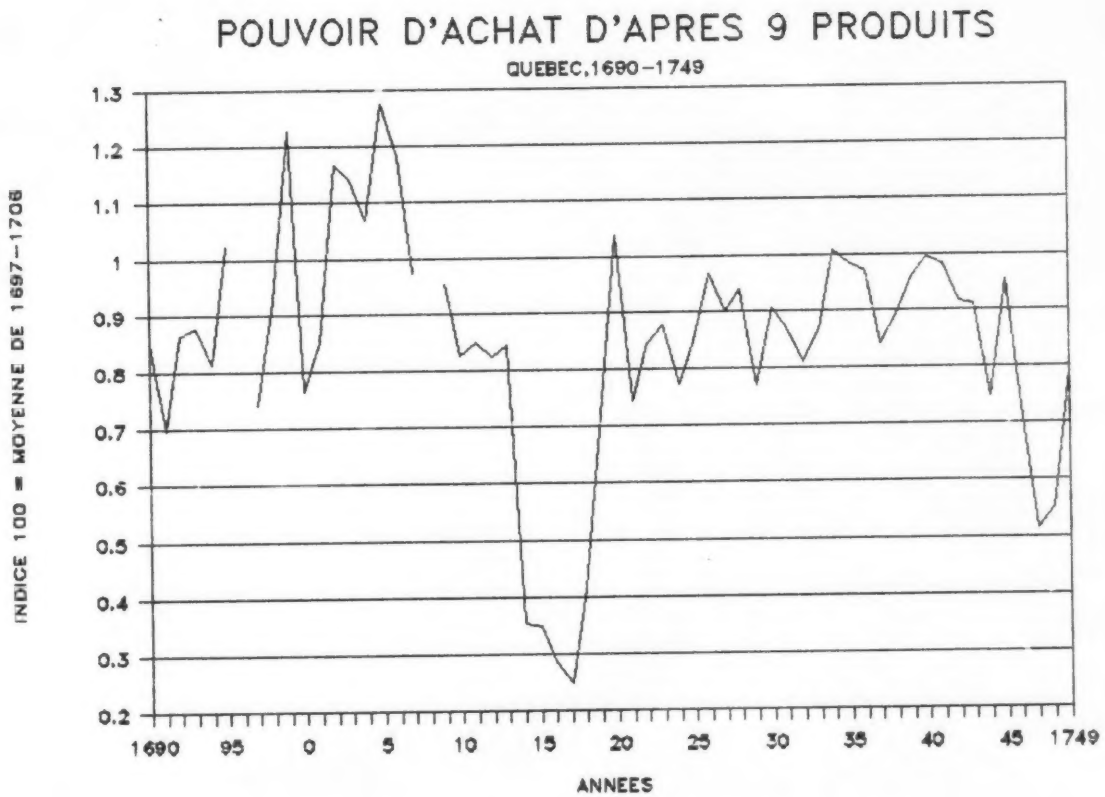

à 7.7% en tenant compte de la dévaluation; en l'isolant, ce taux d'inflation baisse à 2.31%. D'après le tableau 66, le taux d'inflation pour les années 1690-1706 se muterait en déflation puisque les prix à la consommation décroissent à un rythme de 2.24% annuellement. Pour la période subséquente (1707-1713), il y aurait hausse du coût de la vie d'environ 7% par année. Entre 1726 et 1736, les résidents de Québec auraient connu une chute des prix de l'ordre 0.64% annuellement, alors qu'entre 1737 et 1744, ceux-ci augmenteraient de 3.7% par année. Entre 1745 et 1749, les prix grimpent au rythme de 5.9% annuellement et cette tendance se poursuit par la suite.

Ces données ne manquent pas d'étonner puisqu'elles remettent en cause la traditionnelle interprétation qui veut que la renaissance du commerce maritime assure à Québec une certaine prospérité. Celle-ci s'est manifestée; il ne saurait être question de le nier mais il faut surtout nuancer et circonscrire cette affirmation. Il faut en premier lieu remarquer l'alternance des conjonctures déflationniste et inflationniste. Ces phénomènes se traduisent en mouvements socio-économiques: "Inflation is supposed to reduce unemployement, deflation to cause it to go up", écrit John Garraty[35]. L'inflation signifie une demande accrue et la déflation l'inverse. Or si l'essor économique naît de la déflation, en contrepartie elle implique le chômage ou à tout le moins le sous-emploi. Ainsi la construction navale et le commerce inter-colonial naissent ou plutôt renaissent une fois l'inflation jugulée; les rendements ne seront pas ainsi grugés par l'inflation. Or prospérité égale magnétisme. Les nouveaux venus affluent. La concurrence maintient les salaires bas; la productivité augmente, par contre les revenus diminuent.

Ce raisonnement au sujet de la force de travail traduit la réflexion de nombreux penseurs des 17^{e} et 18^{e} siècles: il

ne saurait y avoir trop de travailleurs puisque la prospérité découle du travail. Mais en corollaire tel que l'écrivait Arthur Young, "Every one but an idiot knows that the lower classes must be kept poor or they will never be industrious"[36]. Lorsque l'intendant Raudot en 1710 fait l'apologie de la concurrence[37], il fait écho à un discours d'économie politique nouveau. Trente ans plus tard, l'un de ses successeurs, Hocquart, exprime de sérieuses réserves quant à une concurrence outrancière[38]. Or dès 1732, donc en pleine période d'"essor", le même intendant écrivait à Maurepas que la colonie courait à sa perte si elle n'était secourue de capitaux publics[39]. Le sous-emploi se manifestait avec acuité. En somme, l'essor de 1727-1730 fait naître beaucoup d'espoirs mais peu seront comblés.

Ce mouvement économique se jumelle d'ailleurs avec celui des hommes ainsi que le confirment les taux de croissance de la population[40]. Seule exception à cette règle, la période 1727-1736 alors que la capitale connaît son plus fort accroissement. Là encore la formule se lit comme suit: beaucoup sont appelés, peu sont élus et quelques-uns se rappellent après un certain temps qu'ils ont toujours des attaches dans leurs paroisses d'origine. Déjà au cours des années 1714-1720, la forte poussée inflationniste en aura refoulé plus d'un hors des limites de la ville.

Il ressort un dernier phénomène de cette analyse de l'inflation à Québec au 18^{e} siècle. Déjà l'affirmation de l'intendant Hocquart y conduit: l'importance de l'intervention de l'État dans la stimulation économique. Les deux seules périodes au cours desquelles l'économie québécoise démontre des signes de plein emploi, 1707-1713 et 1745-1749, correspondent à des années au cours desquelles les dépenses publiques se font à un rythme accéléré. Entre 1706 et 1713, l'État consacre au minimum 250,000 livres à la construction de travaux défensifs et cette somme s'élève à plus de

750,000 entre 1745 et 1749[41]. Bref, on constate aisément que l'État se veut l'initiateur et le stimulateur par excellence de l'économie urbaine. Cette facette du discours d'économie politique de l'intendant Hocquart dans lequel il sous-tend que l'État doit favoriser la montée d'une bourgeoisie d'affaires canadienne autonome marque néanmoins un retour au débat du siècle précédent au sujet du rôle de l'État dans l'économie[42].

Cette analyse de l'inflation à Québec dans la première moitié du 18e siècle permet de circonscrire six phases différentes dans le cycle économique de la capitale. Alors que de 1690 à 1706, les prix à la consommation chutent, ils augmentent de 1707 à 1713. La hausse du coût de la vie ralentit après 1713 bien que les prix continuent d'augmenter. De 1727 à 1736, les prix décroissent et recommencent à croître après 1737, modestement jusqu'en 1744 puis de façon accélérée après cette date. Ces mouvements de prix coïncident avec ceux des hommes à la recherche d'un emploi.

La période de déflation que connaît Québec en pleine ère de "prospérité" ne signifie pas cependant que cette prospérité n'a pas eu lieu, au contraire; toutefois le "take off" se veut très limité: il dure de 1727 à 1731 ainsi qu'en témoigne l'activité du bâtiment[43] de même que le mouvement des concessions[44]. Par la suite, le cycle économique tirera son oxygène au compte-gouttes. Le phénomène de l'emballement sera de faible durée. C'est ce que traduit le signal de détresse de Hocquart dès 1732.

Si Québec connaît une chute des prix à la consommation entre 1727 et 1736, il faut par ailleurs observer que ce phénomène ne naît pas spontanément. Il s'amorce dès la fin de la guerre en 1713, dès que l'État cesse d'investir massivement dans les constructions publiques. La crise monétaire

ne fait qu'accentuer la récession. Du coup, elle met en relief l'importance de l'État-providence dans son rôle de stimulation économique.

Références et notes de l'appendice 2

1 J. Hamelin, Économie et société en Nouvelle-France, Québec, P.U.L., 1960, pp. 61-62.

2 Nos recherches sur les coûts de la pierre de construction ont notamment dénoté ce même phénomène. Voir à ce sujet, A. Charbonneau et al., op. cit., pp. 307-309; F. Rousseau, L'oeuvre de chère en Nouvelle-France, pp. 72 et 74.

3 Il serait trop long d'énumérer tous les écrits de ces deux chercheurs. Nous nous contenterons de ne citer que les deux textes suivants: G. Paquet et J.-P. Wallot, Aperçu sur le commerce international et les prix domestiques dans le Bas-Canada, 1793-1812, RHAF, vol. 21, n°3 (décembre 1967), pp. 447-473. G. Paquet et J.-P. Wallot, Crise agricole et tensions socio-ethniques dans le Bas-Canada, 1802-1812; éléments pour une ré-interprétation, RHAF, vol. 26,n°2 (septembre 1972), pp. 185-237.

4 F. Ouellet, J. Hamelin, R. Chabot, Les prix agricoles dans les villes et les campagnes du Québec d'avant 1850: aperçus quantitatifs, Histoire sociale / Social History, vol. 15, n°29 (mai 1982), pp. 83-127.

5 L. Dechêne, Habitants et marchands..., p. 521; J. Hamelin, op. cit., p. 61.

6 J. Hamelin, op. cit., p. 59.

7 Tel que nous l'a démontré F. Rousseau, op. cit., pp. 70-74.

8 De fait, nous n'avons trouvé que quelques mentions

concernant la fin du 17e siècle. À titre d'exemple, Jugements... souverain..., vol. 3, p. 379, 9 janvier 1690.

9 G. Paquet et J.-P. Wallot, Les inventaires après décès..., pp. 181-182.

10 Ibid., pp. 202-208.

11 Les limites du territoire urbain de Québec au 18e siècle ont été fixées aux chapitres 1 et 3.

12 Il va de soi que toute mention de farine "mangée des rats" ou autre condition délabrée ou insalubre a fait l'objet de rejets.

13 M. Guyot, Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile..., vol. 16, p. 493.

14 Il est impossible de déchiffrer les prix à partir du graphique de Hamelin et seul le tableau de la page 59 nous permet une comparaison. J. Hamelin, op. cit., pp. 59-61.

15 Les prix énoncés dans ce tableau sont en monnaie de France.

16 À noter que le prix du blé tiré des cahiers de l'Hôtel-Dieu suit ce même mouvement. F. Rousseau, op. cit., p. 72.

17 Ces produits comprennent par ordre décroissant de mentions annuelles, l'argent (57), le bois de chauffage (45), le blé et le beurre (43), le lard (42), le sel (39), la farine (38), le poivre et la chandelle (33), le suif et le tabac (27), les pois (24), la cassonade blanche (23), la muscade (22), l'huile d'olive et la girofle (21), le vinaigre (20), la cassonade brute (18), l'anguille (17), la cannelle (16), le riz et l'huile à brûler (14), le sucre d'érable et le café (11), les prunes (9), la mélasse et le chocolat (7), le boeuf salé (6) et les oeufs (4). La compilation du prix annuel réfère toujours à une moyenne.

18 Les tabacs importés, qu'ils proviennent du Brésil, de Saint-Vincent ou d'ailleurs sont beaucoup plus chers et ont été délaissés. Par ailleurs il ne faut pas se surprendre de l'absence des vins, eaux-de-vie et autres alcools. D'une part sont-ils peu mentionnés dans les inventaires (à peine 16% selon G. Proulx qui travaille sur les cabaretiers) et d'autre part, avons-nous le plus souvent des prix à la barrique. Or tous nos autres produits offrent des prix à l'unité. Le problème que suscite la mention d'un prix à la barrique en est un d'ordre métrologique. Selon le port de provenance, la barrique peut offrir une variation sensible au niveau de son contenu. AN, Colonies, série B, 76:7, le Ministre de la Marine à Hocquart, 2 mars 1743.

19 Les années de mauvaises récoltes nous sont confirmées par les Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France.

20 S'agit-il de farine de blé, de seigle ou d'une autre céréale panifiable? Les quelques indications recueillies dans les inventaires incitent à croire qu'il s'agit de blé, ce qui s'accommode bien de l'affirmation de Hamelin à savoir que "l'alimentation repose sur une céréale unique: le blé". J. Hamelin, op. cit.,p. 66. Voir à ce sujet le chapitre 5.

21 De fait, une analyse statistique a permis de dégager une étroite corrélation entre les prix des deux produits. Le coefficient de rapprochement se situe à 0.87 pour l'ensemble de la période.

22 Les renseignements sur les récoltes de 1714-1750 proviennent de A.J.F. Lunn, Economie Development in New France, 1713-1760, thèse de PhD., McGill, 1942, pp. 95 à 104 et 447.

23 L'expression est de J. Hamelin, loc. cit., p. 62. Chacun des produits n'atteint pas son paroxysme au même

moment au cours de ces années. Par exemple, le sel coûte près de 7 fois son prix de référence en 1714 et se stabilise à 5 subséquemment avant de redescendre alors qu'il en coûte le plus cher pour le poivre en 1716.

24 Il existe peu de probabilités pour qu'un excédent d'exportation ait causé cette hausse des prix, d'autant moins qu'une partie du porc consommé provient d'importations françaises. Toutefois ces importations serviraient à nourrir les troupes et non la population. AN, Colonies, $C^{11}A$, 75:301, envois du port de Rochefort pour garnir les magasins du roi à Québec, 4 septembre 1741.

25 En cas d'urgence, les autorités envoient des bateaux au Labrador où les pêcheurs métropolitains ont entreposé de bonnes quantités de sel afin de pourvoir à leurs besoins de préservation du poisson.

26 G. Paquet et J.-P. Wallot, Le commerce international..., p. 469, note 21. Il serait de mise de souligner ici l'apport de madame Solange Dion, mathématicienne à l'emploi de la section recherches socio-économiques qui nous a guidés dans l'élaboration des validations statistiques des différents prix.

27 D'où la formule Pl/Po. Ceci permet d'obvier au fait que les divers produits ont des prix unitaires variables compte tenu de l'unité de mesure.

28 Le prix du poivre n'apparaît que pendant 5 ans.

29 La formule devrait se lire ainsi: $I = \Sigma \frac{(P^{N}/P^{O}) \times 100}{N}$.

30 Du moins pendant la période à l'étude. S'il fallait se fier à un mémoire anonyme rédigé pendant la guerre de Sept Ans, la spirale inflationniste aurait connu de nouveaux sommets entre 1751 et 1759. APC, MG5, B1, 11:72^{V}-73^{V}, Exposition du prix des denrées en Canada.

31 Il faut noter que le prix de la toise de maçonnerie dans la construction domiciliaire est également à son plus

bas pendant ces années. A. Charbonneau et al., op. cit., p. 307.

32 Certains sceptiques auront tôt mis en doute la valeur de l'argenterie ou encore du poivre comme denrées susceptibles de fournir des indications sur le coût de la vie à Québec. Qu'il suffise de préciser ici que les indices qu'ils portent sur 9 ou 17 produits ont également fait l'objet d'une compilation sans l'argenterie. Le mouvement des prix ne subit que peu de changement suite au retrait de cette denrée. Somme toute, l'argenterie se veut un élément pondérateur dans l'indice du coût de la vie du fait que son cours évolue lentement.

33 Afin de mesurer le pouvoir d'achat, il suffit de diviser l'indice de base 100 par l'indice annuel. Le quotient ainsi obtenu devient le coefficient qu'il faut appliquer aux valeurs données d'une année afin d'éliminer l'inflation du coût d'un produit.

34 La hausse combinée de l'indice se situant à 177 points et la baisse subséquente à 113 points. Ces chiffres s'obtiennent en établissant le quotient annuel d'augmentation ou de décroissance par rapport à la précédente, par exemple la différence de 1711 par rapport à l'année 1710 et ainsi de suite. Par la suite, on additionne les quotients et on les divise par le nombre d'années visées.

35 J.A. Garraty, op. cit., p. 1.

36 Ibid., p.42.

37 ANQQ, NF2, (M5/1), cahier 4, ff. 55^{v}-56, ordonnance du 6 mai 1710.

38 AN, Colonies, $C^{11}A$, $75:9^{v}$, mémoire de Desauniers à Beauharnois, 1741.

39 A. Charbonneau et al., op. cit., pp. 50-51.

40 Voir à ce sujet le chapitre 1.

41 A. Charbonneau et al., op. cit., p. 303. Ces chiffres

ne concernent que la construction des fortifications et casernes et non l'ensemble des déboursés militaires tels fournitures et autres.

42 J.A. Garraty, op.cit., p. 37.

43 Voir les chapitres 3 et 6 de même que A. Charbonneau et al., op. cit., pp. 246-253.

44 Voir le chapitre 3.

APPENDICE 3

RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE
PAR QUARTIERS ET RUES SELON LA PROFESSION,
1716-1744

RUE	TOTAL		SERVICES		COMMERCE		TRANSFORMATION		NON SPÉCIALISÉ	
	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744
DEPUIS LE FORT		12		4		3		4		1
GRISON		10		1		4		2		3
CARRIÈRES	2	10	0	0	1	1	1	7	0	2
SAINT-LOUIS	45	37	13	12	4	10	19	12	9	3
DESJARDINS	5	11	3	3	0	3	2	4	0	1
BUADE	8	28	4	10	3	10	1	7	0	1
SAINTE-ANNE	13	20	4	4	2	7	7	5	0	4
TRÉSOR	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0
FABRIQUE	11	12	4	6	2	4	4	2	1	0
SAINT-JEAN	7	73	1	3	3	20	2	35	1	15
PAUVRES		21		4		9		7		1
REMPART		8		1		3		3		1
SAINT-JOSEPH		23		3		6		12		2
COUILLARD	17	27	5	3	1	4	5	12	6	8
NOUVELLE		15		3		4		8		0
SAINT-FLAVIEN		9		0		0		5		4
SAINT-FRANÇOIS		16		2		5		4		5
SAINTE-FAMILLE	7	19	2	5	0	2	3	9	2	3
VOISINE SAINTE-FAMILLE		1		0		0		0		1
REMPART		8		1		2		3		2
LAVALLÉE		7		1		0		3		3
	117	367	36	66	17	97	45	144	19	60

RUE	TOTAL		SERVICES		COMMERCE		TRANSFORMATION		NON SPÉCIALISÉ	
	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744
SAINT-NICOLAS	14	22	3	8	2	5	7	7	2	2
SAINT-ROCH		11		2		2		6		1
SAINT-VALLIER		26		2		7		11		6
SAINT-CHARLES		56		5		9		36		6
CANOTERIE	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
	15	115	4	17	2	23	7	60	2	15
SAULT-AU-MATELOT	39	68	8	6	13	26	12	29	6	7
CHAMPLAIN		55		6		16		20		13
DEMEULE	40	42	4	4	16	17	19	20	1	1
ESCALIER		10		0		1		9		0
CUL DE SAC	20	25	2	1	12	19	6	3	0	2
SOUS LE FORT	37	26	8	1	21	16	6	8	2	1
SAINT-PIERRE		33		7		23		3		0
NOTRE-DAME	20	19	6	4	12	15	2	0	0	0
PLACE ROYALE		11		1		10		0		0
CÔTE DE LA MONTAGNE	26	43	5	9	3	10	16	22	2	2
	182	332	33	39	77	153	61	114	11	26
TOTAL	314	814	73	122	96	273	113	318	32	101

APPENDICE 4

LE RECENSEMENT DE 1716

RUE	NO. MÉN.	% MÉN.	NO. PERS.	% POP.	NO. PERS/ MÉN.	NO. HOM.	ÂGE HOM.	NO. FEM.	ÂGE FEM.	NO. ADULT/ MÉN.	NO. GARÇ.	NO. FILLE	NO. ENF/ MÉN.	NO. INC.	NO. INC/ MÉN.	NO. DOMEST	NO. DOMEST MÉN.	NO. DOMIC	NO. DOMIC/ MÉN.
CARRIÈRES	3	0,65	24	1,05	8,00	2	46,00	3	34,33	1,67	12	5	5,67	2	0,67	0	0	0	0
SAINT-LOUIS	47	10,22	244	10,72	5,19	45	42,84	47	34,52	1,96	65	72	2,91	5	0,11	8	0,17	0	0
DESJARDINS	10	2,17	45	1,98	4,50	9	39,875	11	37,20	2,00	14	11	2,50	0	0	0	0	0	0
SAINTE-ANNE	14	3,04	74	3,25	5,29	14	42,77	14	37,54	2,00	19	24	3,07	0	0	3	0,21	0	0
BUADE	9	1,96	52	2,28	5,77	9	54,875	11	42,25	2,00	14	12	3,11	0	0	5	0,55	0	0
TRÉSOR	3	0,65	14	0,61	4,67	3	38,33	3	29,66	2,00	5	3	2,67	0	0	0	0	0	0
FABRIQUE	16	3,48	70	3,07	4,375	9	45,5	13	40,85	1,375	21	18	2,44	3	0,19	5	0,31	0	0
SAINT-JEAN	8	1,74	32	1,41	4,00	7	36,86	9	39,875	1,875	5	7	1,50	0	0	3	0,375	0	0
SAINTE-FAMILLE	7	1,52	44	1,93	6,29	7	47,29	7	41,71	2,00	18	12	4,29	0	0	0	0	0	0
COUILLARD	19	4,13	108	4,74	5,68	19	47,19	21	40,05	2,00	33	35	3,68	0	0	0	0	0	0
TOTAL	136	29,56	707	31,06	5,20	124	44,09	139	37,57	1,88	206	199	3,02	10	0,07	24	0,18	0	0

RUE	NO. MÉN.	% MÉN.	NO. PERS.	% POP.	NO. PERS/ MÉN.	NO. HOM.	ÂGE HOM.	NO. FEM.	ÂGE FEM.	NO. ADULT/ MÉN.	NO. GARÇ.	NO. FILLE	NO. ENF/ MÉN.	NO. INC.	NO. INC/ MÉN.	NO. DOMEST	NO. DOMEST MÉN.	NO. DOMIC	NO. DOMIC/ MÉN.
SAINT-NICOLAS	21	4,56	129	5,67	6,14	22	41,45	24	34,68	2,00	35	45	4,00	1	0,05	2	0,09	0	0
CANOTERIE	2	0,43	17	0,75	8,50	2	45,00	1	40,00	1,50	7	4	2,00	0	0	3	1,50	0	0
TOTAL	23	5,00	146	6,41	6,35	24	41,75	25	34,91	1,96	42	49	3,96	1	0,04	5	0,22	0	0
SAULT AU MATELOT	79	17,17	384	16,87	4,86	76	39,40	74	34,86	1,90	104	104	2,63	5	0,06	20	0,25	0	0
CÔTE DE LA MONTAGNE	27	5,87	163	7,16	6,04	28	39,00	30	32,59	2,00	46	45	3,52	1	0,04	11	0,40	1	0,04
NOTRE-DAME	28	6,09	149	6,55	5,32	24	41,00	30	33,50	1,86	34	35	2,54	0	0	25	0,90	1	0,04
DEMEULE ET CHAMPLAIN	81	17,61	334	14,67	4,12	70	39,40	75	34,45	1,79	89	92	2,23	6	0,07	2	0,02	0	0
CUL DE SAC	31	6,74	159	6,98	5,13	31	41,43	30	38,70	1,97	39	47	2,77	0	0	12	0,38	0	0
SOUS LE FORT	49	10,65	190	8,35	3,88	43	37,56	47	34,56	1,84	41	39	1,63	1	0,02	19	0,39	0	0
	295	64,13	1379	60,59	4,67	272	39,43	286	34,73	1,87	353	362	2,42	13	0,04	89	0,30	2	0,01
PETITE RIVIÈRE	6	1,30	44	1,93	7,33	4	31,50	5	29,60	1,50	15	14	4,83	2	0,33	2	0,33	1	0,16
TOTAL VILLE	460		2276		4,95	424	41,92	455	36,33	1,91	609	624	2,68	26	0,06	120	0,26	3	0,01

APPENDICE 5

LE RECENSEMENT DE 1744

RUE	NO. MÉN.	% MÉN.	NO. PERS.	% POP.	NO. PERS/ MÉN.	NO. HOM.	ÂGE HOM.	NO. FEM.	ÂGE FEM.	NO. ADULT/ MÉN.	NO. GARÇ.	NO. FILLE	NO. ENF/ MÉN.	NO. INC.	NO. INC/ MÉN.	NO. DOMEST	NO. DOMEST MÉN.	NO. DOMIC	NO. DOMIC/ MÉN.
DEPUIS LE FORT	13	1,23	52	1,04	4,00	14	38,00	12	34,16	1,92	14	12	2,08	0	0	0	0	0	0
GRISON	14	1,33	74	1,48	5,29	15	39,66	14	35,86	2,00	23	21	3,21	1	0,07	0	0	0	0
CARRIÈRES	13	1,23	59	1,18	4,54	10	41,10	11	37,60	1,61	19	19	2,92	0	0	0	0	0	0
SAINT-LOUIS	74	7,02	419	8,37	5,66	74	44,13	75	42,67	2,00	118	120	3,23	2	0,03	24	0,32	6	0,08
DESJARDINS	18	1,77	72	1,44	4,00	13	38,50	19	41,59	1,72	16	17	1,89	2	0,11	4	0,22	1	0,05
BUADE	25	2,37	119	2,38	4,76	20	43,17	20	36,42	1,60	27	23	2,00	0	0	27	1,08	2	0,08
SAINTE-ANNE	16	1,52	81	1,62	5,06	16	43,875	15	39,29	1,94	21	27	3,00	1	0,06	0	0	1	0,06
FABRIQUE	13	1,23	82	1,64	6,31	11	38,55	17	36,08	1,85	16	20	3,08	0	0	10	0,77	8	0,61
SAINT-JEAN	82	7,78	371	7,41	4,52	79	41,88	81	38,50	1,95	93	98	2,33	1	0,01	13	0,16	6	0,07
PAUVRES	21	1,95	97	1,94	4,62	17	38,00	20	32,59	1,76	20	26	2,19	2	0,09	14	0,67	1	0,05
REMPART	9	0,85	36	0,72	4,00	9	41,33	9	34,33	2,00	9	5	1,55	2	0,22	2	0,22	0	0
SAINT-JOSEPH	23	2,18	115	2,30	5,00	21	45,74	23	40,45	1,91	33	31	2,78	1	0,04	0	0	6	0,26
COUILLARD	36	3,41	154	3,08	4,28	33	44,29	30	40,89	1,75	27	51	2,17	1	0,03	6	0,17	6	0,17
NOUVELLE	17	1,61	101	2,02	5,94	17	42,94	17	37,18	2,00	29	27	3,29	0	0	9	0,53	2	0,12
SAINT-FLAVIEN	9	0,85	45	0,90	5,00	9	34,75	10	33,11	2,00	13	9	2,67	0	0	2	0,22	3	0,33
SAINT-FRANÇOIS	20	1,90	96	1,92	4,80	18	42,28	23	39,80	1,90	31	22	2,80	1	0,05	0	0	0	0
SAINTE-FAMILLE	24	2,28	117	2,34	4,875	24	50,14	25	43,91	2,00	28	23	2,17	0	0	11	0,46	6	0,25
VOISINE SAINTE-FAMILLE	7	0,66	32	0,64	4,57	7	36,71	7	32,86	2,00	6	10	2,29	0	0	1	0,14	1	0,14
REMPART	12	1,14	67	1,34	5,58	13	40,25	12	34,83	2,00	17	25	3,58	0	0	0	0	0	0
LAVALLÉE	12	1,14	53	1,06	4,42	11	35,27	12	33,25	1,92	15	14	2,42	0	0	0	0	1	0,08
TOTAL	458	43,45	2242	44,80	4,89	431	41,03	452	37,27	1,90	575	600	2,60	14	0,03	123	0,27	50	0,11

RUE	NO. MÉN.	% MÉN.	NO. PERS.	% POP.	NO. PERS/ MÉN.	NO. HOM.	ÂGE HOM.	NO. FEM.	ÂGE FEM.	NO. ADULT/ MÉN.	NO. GARÇ.	NO. FILLE	NO. ENF/ MÉN.	NO. INC.	NO. INC/ MÉN.	NO. DOMEST	NO. DOMEST MÉN.	NO. DOMIC	NO. DOMIC/ MÉN.
SAINT-ROCH	19	1,80	85	1,70	4,47	122	42,82	21	37,44	2,00	16	21	2,21	1	0,05	3	0,16	1	0,05
SAINT-NICOLAS	21	1,90	109	2,18	5,19	23	38,20	22	40,05	2,00	28	20	2,43	1	0,05	13	0,62	2	0,09
SAINT-VALLIER	31	2,94	163	3,26	5,26	31	42,83	29	38,72	1,93	46	40	2,77	1	0,03	8	0,26	7	0,23
SAINT-CHARLES	70	6,64	302	6,03	4,31	63	37,07	70	35,94	1,90	76	75	2,16	2	0,03	11	0,16	5	0,07
TOTAL	141	13,38	659	13,17	4,67	139	40,255	142	38,04	1,94	166	156	2,34	5	0,03	35	0,25	15	0,11
SAULT-AU-MATELOT	111	10,53	517	10,33	4,66	101	41,28	111	37,19	1,91	140	123	2,41	1	0,01	21	0,19	16	0,14
CHAMPLAIN	69	6,55	289	5,77	4,19	65	43,43	72	39,09	1,94	77	66	2,12	0	0	4	0,06	6	0,09
DE MEULLE	44	4,17	188	3,76	4,27	38	44,45	46	41,10	1,86	31	52	1,93	1	0,02	13	0,29	6	0,14
ESCALIER	9	0,85	29	0,58	3,22	9	33,33	8	29,625	1,89	3	3	0,67	0	0	4	0,44	2	0,22
CUL DE SAC	30	2,85	124	2,48	4,13	25	43,22	31	40,37	1,83	28	30	1,97	0	0	7	0,23	3	0,10
SOUS LE FORT	29	2,75	103	2,06	3,55	28	40,85	30	37,15	1,96	13	13	0,93	0	0	11	0,38	8	0,28
SAINT-PIERRE	41	3,89	199	3,98	4,85	36	40,29	36	37,36	1,76	59	44	2,51	0	0	15	0,37	8	0,19
NOTRE-DAME	20	1,90	94	1,88	4,70	19	43,94	19	38,94	1,90	20	23	2,15	0	0	14	0,70	0	0
PLACE ROYALE	8	0,76	40	0,80	5,00	10	43,375	6	44,33	1,75	7	8	2,125	0	0	10	1,25	0	0
CÔTE DE LA MONTAGNE	48	4,55	248	4,96	5,17	43	42,05	46	37,98	1,85	55	69	2,58	1	0,02	24	0,50	11	0,23
	409	38,80	1831	36,59	4,48	374	41,72	405	38,31	1,88	433	436	2,15	3	0,01	123	0,30	60	0,15
SÉMINAIRE	18	1,77	115	2,30	6,39	19	42,87	18	41,80	2,00	33	36	3,89	0	0	6	0,33	3	0,17
CÔTE SAINT-JEAN	8	0,76	42	0,84	5,25	8	45,71	10	40,75	2,00	13	9	3,00	0	0	2	0,25	0	0
RIV. SAINT-CHARLES	20	1,90	115	2,30	5,75	21	42,53	22	38,83	2,00	39	30	3,60	0	0	3	0,15	0	0
	46	4,36	272	5,44	5,91	48	43,70	50	40,46	2,00	85	75	3,61	0	0	11	0,24	3	0,06
TOTAL	1054		5004		4,75	992	41,35	1049	37,89	1,94	1259	1267	2,40	22	0,02	292	0,28	128	0,12

Bibliographie

Sources manuscrites

Archives nationales, Paris
Fonds des Colonies

Série $C^{11}A$, correspondance générale, Canada. Lettres et autres documents expédiés de la colonie au ministre de la Marine, 1604-1760.
Série E, dossiers personnels, 1626-1760.
Série F^{3}, collection Moreau de Saint-Méry. Documents divers concernant les colonies, 1604-1760.
Série G^{1}, Registres de l'état-civil, recensements et documents divers.

Section Outre-mer
Dépôt des fortifications des colonies. Amérique septentrionale. Documents relatifs aux travaux de génie, 1660-1760.

Archives nationales du Québec, Québec
Archives publiques

Greffes des notaires des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, passim.
Nouvelle-France (NF2), ordonnances des intendants, 1666-1760.
Nouvelle-France (NF7), aveux et dénombrements, 1723-1758.
Nouvelle-France (NF19), registres de la Prévôté de Québec, 1666-1759.
Nouvelle-France (NF20), insinuations de la Prévôté de Québec, 1668-1759.
Nouvelle-France (NF25), collection de pièces judiciaires et notariales, 1638-1759.

Archives publiques du Canada, Ottawa
Groupe de manuscrits

MG5, B1, ministère des Affaires étrangères, mémoires et documents, Amérique, 1592-1785.

Archives du Séminaire de Québec

Fonds Séminaire, 5, 6 et 8, 1660-1760
Fonds Seigneuries

Sources imprimées

Beaudet, abbé Louis, Recensement de la ville de Québec en 1716, Québec, A. Côté, 1887.
Charbonneau, Hubert et Légaré, Jacques, Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien, Montréal, P.U.M., 1980-, 26 vol.

Québec, Assemblée législative, Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État concernant le Canada, Québec, E.R. Fréchette, 1854-1856, 3 vol.
Québec, Législature, Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France, Québec, A. Côté, 1885-1891, 6 vol.
Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1921-1922, pp. 1-58 et 262-362, "Les notaires au Canada sous le régime français" et "Procès-verbaux de M.B. Collet sur le district des paroisses de la Nouvelle-France.
Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1939-1940, pp. 1-154, "Recensement de la ville de Québec en 1744".
Shortt, Adam, Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français, Ottawa, Imprimeur du roi, 1925, 2 vol.
Statistics of Canada / Statistiques du Canada. Recensements du Canada, 1665 à 1871, Ottawa, I.B. Taylor, 1876, vol. 4.

Inventaires

Roy, Pierre-George, Inventaire des Jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760, Beauceville, L'Éclaireur, 1935, 7 vol.
Roy, Pierre-George, Inventaire des ordonnances des intendants conservées aux Archives provinciales de Québec, Beauceville, L'Éclaireur, 1919, 3 vol.

Traités de jurisprudence

Ferrière, Claude de, Commentaire sur la Coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris, Paris, Libraires associés, nouvelle édition 1788, 2 vol.

Guyot, M., Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale, Paris, Panckouke, 1775-1784, 64 vol.

Dictionnaires

Dictionnaire biographique du Canada, vol. 1 (1000-1700), Québec, P.U.L., 1966; vol.2 (1701-1740), Québec, P.U.L., 1969; vol. 3 (1741-1770), Québec, P.U.L., 1974.

Furetière, Antoine, Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les Termes des Sciences et des Arts, 2e éd., Rotterdam, Arnoud et Reinier, 1701.

Études

Anderson, Karen E., The Layered Society; Material Life in Portsmouth, H.H., 1680-1740, thèse de PhD., University of New Hampshire, 1982.

Baillargeon, Noël, Le Séminaire de Québec de 1685 à 1760, Québec, P.U.L., 1977.

Bardet, Jean-Pierre, Rouen aux XVIIe et XVIIIe siècles; les mutations d'un espace social, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1983, 2 vol.

Bouchard, Gérard, Le village immobile; Sennely-en-Sologne au XVIII^{e} siècle, Paris, Plon, 1972.

Boorstin, D.J., The Discoverers, New York, Random House, 1983.

Bridenbaugh, Carl, Cities in Revolt. Urban Life in America, 1743-1776, New York, Oxford University Press, 1973.

Bridenbaugh, Carl, Cities in the Wilderness. The First Century of Urban Life in America, 1625-1742, New York, Oxford University Press, 1971.

Brisson, Réal, La charpenterie navale à Québec sous le régime français, Québec, I.Q.R.C., 1983.

Charbonneau, André, Desloges, Yvon et Marc Lafrance, Québec ville fortifiée du XVII^{e} au XIX^{e} siècle, Québec, Pélican/ Parcs Canada, 1982.

Charbonneau, Hubert, Vie et mort de nos ancêtres; étude démographique, Montréal, P.U.M., 1975.

Charbonneau, Hubert et Larose, André (éds), Les grandes mortalités: étude méthodologique des crises démographiques du passé, Liège, Ordina, 1979.

Charbonneau, Hubert et Marcilio, Maria Luisa, Démographie historique, Paris, P.U.F., 1979.

Chénier, Rémi, L'urbanisation de la ville de Québec, 1660-1690, Québec, Parcs Canada, manuscrit classé (à paraître), 1979.

Décarie-Audet, Louise, Genêt, Nicole et Vermette, Luce, Les objets familiers de nos ancêtres, Montréal, Éditions de l'Homme, 1974.

Dechêne, Louise, Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle, Paris-Montréal, Plon, 1974.

Déry, Louise et Lessard, Renald, Esquisse de la situation socio-matérielle des forgerons, menuisiers et charpentiers de Québec, 1792-1835, Ottawa, Musée national de l'Homme, Division d'histoire, rapport manuscrit déposé, 1984.

Deslauriers, Hélène et Rioux, Christian, Les conditions de vie dans la Dauphine de 1760 à 1800, Québec, Parcs Canada, manuscrit déposé, 1982.

Desloges, Yvon, L'habitat militaire à Québec au XVIII^e siècle, Ottawa, Parcs Canada, Collection, Travail inédit n°431, 1980.

Dickinson, John Alexander, Justice et justiciables; la procédure civile à la prévôté de Québec, 1667-1759, Québec, P.U.L., 1982.

Dupont, Jean-Claude et Mathieu, Jacques (éds), Les métiers du cuir, Québec, P.U.L., 1981.

Fahmy-Eid, Nadia et Dumont, Micheline (eds), Maîtresses de maison, maîtresses d'école; femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec, Montréal, Boréal Express, 1983.

Garraty, John A., Unemployment in History; Economic Thought and Public Policy, New York, Harper and Row, 1978.

Goubert, Pierre, Cent mille provinciaux au XVII^{e} siècle; Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730, Paris, Flammarion, 1968.

Gutton, Jean-Pierre, Domestiques et serviteurs dans la France de l'ancien régime, Paris, Aubier-Montaigne, 1981.

Hamelin, Jean, Économie et société en Nouvelle-France, Québec, P.U.L., [1960].

Hardy, Jean-Pierre et Ruddell, Thierry, Les apprentis artisans à Québec, 1660-1815, Montréal, P.U.Q., 1977.

Henripin, Jacques, La population canadienne au début du XVIII^{e} siècle: nuptialité, fécondité, mortalité infantile, Paris, P.U.F., 1954.

Jones, D.L., Village and Seaport, Migration and Society in Eighteenth Century Massachusetts, Hanover, London, University Press of New England, 1981.

Lacelle, Claudette, La propriété militaire à Québec de 1760 à 1871, Ottawa, Parcs Canada, Collection Histoire et archéologie n°57, 1978.

Lafrance, Marc, Étude sur l'évolution physique de la ville de Québec, 1608-1763, Ottawa, Inventaire canadien des bâtiments historiques, Parcs Canada, manuscrit déposé, 1972.

Lahontan, Louis Armand de Lom d'Arce, baron de, Nouveaux voyages en Amérique septentrionale, Montréal, Hexagone/ Minerve, 1983.

Lamontagne, Roland, Textiles et documents Maurepas, Montréal, Leméac, 1970.

Lunn, Alice J.E., Economic Development in New France, 1713-1760, thèse de PhD., McGill, 1942.

Mathieu, Jacques, La construction navale royale à Québec, 1739-1759, Québec, Société historique de Québec, 1971.

Mathieu, Jacques, Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII^{e} siècle, Montréal, Fides, 1981.

Miquelon, Dale, Dugard of Rouen; French Trade To Canada and the West Indies, 1729-1770, Montréal, McGill-Queen's, 1978.

Moogk, Peter N., Building a House in New France; An Account of the Perplexities of Client and Craftsmen in Early Canada, Toronto, McClelland and Stewart, 1977.

Moussette, Marcel, Le chauffage domestique en Nouvelle-France, Ottawa, Parcs Canada, Collection Travail inédit n°75, 1971.

Nicol, H.N., The Domestic Economy of Two Québec City Houses (1740-1830), Ottawa, Parcs Canada, manuscrit déposé, 1982.

Perrot, Jean-Claude, Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIII^{e} siècle, Paris-La Haye, Mouton, 1975, 2 vol.

Pritchard, James, Ships, Men and Commerce: a Study of Maritime Activity in New France, thèse de PhD., Univ. of Toronto, 1971.

Quenedey, Raymond, L'habitation rouennaise; étude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaines, Brionne, G. Montfort, 2e éd., 1977.

Roche, Daniel, Le peuple de Paris, Paris, Aubier-Montaigne, 1981.

Ross, Lester A., Archaeological Metrology; English, French, American and Canadian Systems of Weights and Measures for North American Historical Archaeology, Ottawa, Parcs Canada, Collection Histoire et Archéologie, n°68, 1983.

Rousseau, François, L'oeuvre de chère en Nouvelle-France; le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec, Québec, P.U.L., 1983.

Rousseau, Jacques, Béthune, Guy et Morisset, P., Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749, Montréal, C.L.F., 1977.

Roy, Pierre-Georges, La ville de Québec sous le régime français, Québec, Imprimeur du roi, 1930, 2 vol.

Wells, Robert V., The Population of the British Colonies in America before 1776. A survey of Census Date, Princeton N.J., Princeton University Press, 1975.

Woodhead, E.I., Sullivan, C. et Gusset, G., Appareils d'éclairage, Ottawa, Parcs Canada, Collection Histoire et Archéologie, 1984.

Articles

Bardet, Jean-Pierre, L'habitat, une interrogation, dans Annales de démographie historique, 1975, pp.19-28.

Bosher, J.F., French Protestant Families in Canadian Trade, 1740-1760, Histoire sociale / Social History, vol. 7, n°14 (novembre 1974), pp. 179-201.

Charbonneau, Hubert, À propos de démographie urbaine en Nouvelle-France; réflexions en marge d'Habitants et marchands de Montréal, dans Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 30, n°2 (septembre 1976), pp. 263-269.

Dechêne, Louise, La croissance de Montréal au XVIII^{e} siècle, dans Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 27, n°2 (septembre 1973), pp. 163-180.

Dechêne, Louise, La rente du faubourg Saint-Roch à Québec, 1750-1850, dans Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 34, n°4 (mars 1981), pp. 569-596.

Dechêne, Louise, Quelques aspects de la ville de Québec au XVIII^{e} siècle d'après les dénombrements paroissiaux, dans Cahiers de géographie du Québec, vol. 28, n°75 (décembre 1984), pp. 485-505.

Desloges, Yvon, La corvée militaire à Québec au XVIII^{e} siècle, dans Histoire sociale / Social History, vol. XV, n°30 (novembre 1982), pp. 333-356.

Desloges, Yvon, L'étude du passé urbain et ses nombreuses approches; un bilan historique, Ottawa, Parcs Canada, série Bulletin de recherche, n°197, juin 1983, 15 p.

Etlin, R., L'air dans l'urbanisme des Lumières, dans XVIII^{e} siècle, 1977, pp. 123-134.

Flandrin, J.-L., Le goût et la nécessité: sur l'usage des graisses dans les cuisines d'Europe occidentale (XIV^{e}-XVIII^{e} siècles), Annales E.S.C., vol. 38, n°2, (mars-avril 1983), pp. 369-401.

Garden, Maurice, Quelques remarques sur l'habitat urbain. L'exemple de Lyon au XVIII^{e} siècle, dans Annales de démographie historique, 1975, pp. 29-35.

Laberge, Alain, État, entrepreneurs, habitants et monopole: le "privilège" de la pêche au marsouin dans le bas Saint-Laurent, 1700-1730, dans Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 37, n°4 (mars 1984), pp. 543-556.

Lavallée, Louis, Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France, dans Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 28, n°3 (décembre 1974), pp. 385-404.

Léonidoff, Georges-Pierre, L'habitat de bois en Nouvelle-France; son importance et ses techniques de construction, dans Bulletin d'histoire de la culture matérielle, printemps 1982, pp. 19-35.

Lespagnol, A., Cargaisons et profits du commerce indien au début du XVIIIe siècle; les opérations commerciales des compagnies malouines - 1707-1720, Annales de Bretagne, 1982, pp. 313-350.

Mathieu, J., Cyr, C., Dinel, G. Pozzo, J. et Saint-Pierre, J., Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760, dans Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 35, n°1 (juin 1981), pp. 3-32.

Moogk, Peter N., In the Darkness of a Basement: Craftmen's Associations in Early French Canada, dans Canadian Historical Review, vol. 57, n°4 (december 1976), pp. 399-439.

Morin, Yvan, La représentativité de l'inventaire après décès; l'étude d'un cas, Québec au début du XIXe siècle, dans Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 34, n°4 (mars 1981), pp. 515-533.

Olivier-Lacamp, Gael et Légaré, Jacques, Quelques caractéristiques des ménages de la ville de Québec entre 1666 et 1716, dans Histoire sociale / Social History, vol. XII, n°23 (mai 1979), pp. 66-78.

Ouellet, Fernand, Hamelin, Jean et Chabot, Richard, Les prix agricoles dans les villes et les campagnes du Québec d'avant 1850: aperçus quantitatifs, dans Histoire sociale / Social History, vol. XV, n°29 (mai 1982), pp. 83-127.

Paillé, Michel P., Accroissement et structure de la population à Québec au début du XIX^{e} siècle, dans Histoire sociale/Social History, vol. IX, n°17 (mai 1976), pp. 187-192.

Paquet, Gilles et Wallot, Jean-Pierre, Aperçu sur le commerce international et les prix domestiques dans le Bas-Canada, 1793-1812, dans Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 21, n°3 (décembre 1967), pp. 447-473.

Paquet, Gilles et Wallot, Jean-Pierre, Crise agricole et tensions socio-ethniques dans le Bas-Canada, 1802-1812: éléments pour une ré-interprétation, dans Revue d'histoire de l'Amérique française, vol.26, n°2 (septembre 1972), pp. 185-237.

Paquet, Gilles et Wallot, Jean-Pierre, Les inventaires après-décès à Montréal au tournant du XIX^{e} siècle: préliminaires à une analyse dans Revue d'histoire de

l'Amérique française, vol. 30, n°2 (septembre 1976), pp. 163-221.

Teisseyre-Sallmann, Line, Urbanisme et Société; l'exemple de Nîmes aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, Annales, E.S.C., vol. 35, n°4 (juillet-août 1980, pp. 965-986.

Turgeon, Laurier, Consommation de morue et sensibilité alimentaire en France au XVIII^{e} siècle, Canadian Historical Association / Société historique du Canada, Communications historiques, 1984, pp. 21-41.